
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-huitième séance – Mercredi 20 mai 2015, à 20 h 30

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M^{me} Marie Barbey*, *M. Sylvain Clavel*, *M^{me} Sandra Golay*, *MM. Ahmed Jama* et *Daniel Sormanni*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *MM. Rémy Pagani* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 7 mai 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 mai, mercredi 20 mai et jeudi 21 mai 2015, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, le bureau vous informe ou vous rappelle – c’est selon – qu’il y aura demain, dès 19 h, un apéritif dînatoire dans la salle des pas perdus.

3. Questions orales.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je réponds aux questions orales qui m’ont été posées hier. M. Dunner demandait quelles étaient les règles et priorités données à la police municipale. Lorsque je suis arrivé à la tête du département de l’environnement urbain et de la sécurité, le Conseil administratif a défini quatre priorités pour la police municipale: le renforcement de la présence sur le terrain et du travail d’îlotage, le renforcement des agents de la police municipale (APM)... (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Barazzone, il est difficile de vous entendre. Je remercie les retardataires de bien vouloir regagner leur place rapidement et en silence.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Puis-je continuer à parler?

Le président. Oui, je vous en prie! Mais je suis tout de même obligé d’inviter le Conseil municipal à faire preuve d’un peu plus d’attention.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je disais donc: le renforcement de la présence de la police municipale sur le terrain et du travail d’îlotage à pied ou à vélo, la lutte contre les nuisances sonores – c’est-à-dire le maintien de la

Questions orales

tranquillité publique –, la lutte contre la «petite» délinquance... On me dira qu'il n'y a pas de «petite» délinquance, c'est en fait les incivilités et la délinquance de rue qui sont visées ici. Il y a aussi la lutte contre les chauffards, en collaboration avec la police cantonale.

Les agents de la police municipale (APM) sont bel et bien sur le terrain sept jours sur sept; ce sera d'autant plus vrai que le Conseil municipal a voté les crédits budgétaires qui nous permettront d'engager 26 agents supplémentaires. Soyez assurés, Mesdames et Messieurs, de la volonté politique du Conseil administratif de faire en sorte qu'un maximum d'APM travaillent à pied et à vélo – l'exception étant la voiture pour le soir, puisque les équipes du soir ne sont pas affectées à un quartier particulier, mais vont d'un endroit à un autre en fonction des problèmes qui se posent.

Je passe à la deuxième question. M^{me} la conseillère municipale Courvoisier s'interrogeait sur la gestion de la circulation lors de manifestations comme La ville est à vous ou Gliss'en ville. Je ne sais pas si vous avez déjà reçu une réponse de M. Kanaan, Madame la conseillère municipale, mais je peux en tout cas vous apporter le complément suivant.

Comme vous le savez, la gestion de la circulation relève de la compétence du Canton. Je vous donne quelques informations sur le processus adopté lors de ces manifestations: quand elles se déroulent sur le domaine public – c'est le cas de La ville est à vous, par exemple –, le Canton se charge de planifier les déviations de circulation. La mobilisation de la police cantonale ou de la police municipale de la commune concernée est également requise – celle des APM suit donc les instructions de gestion du trafic données par le Canton. Dans le cas particulier de La ville est à vous, qui implique la fermeture de plusieurs rues – ou plutôt de tout un quartier –, il est inévitable que la circulation soit perturbée. Je répète que cela relève de la compétence cantonale.

M^{me} la conseillère municipale Studer demandait si les pots du programme urbanature installés devant le parc des Bastions pouvaient être déplacés. Cette année, non, mais j'examinerai sa remarque avec attention pour l'année prochaine. Pour l'heure, on a prévu de déplacer pots et bancs afin de permettre l'accès aux manifestations prévues aux Bastions. Mais j'entends bien votre argument, Madame la conseillère municipale, et je l'étudierai avec mes services pour voir s'il n'y aurait pas d'autres lieux nécessitant l'implantation de davantage de végétaux que la place de Neuve. Je vous répète cependant que le déplacement des pots des Bastions n'est pas possible cette année, car nous n'aurons pas le temps d'envisager un autre emplacement. Par ailleurs, je vous garantis que non seulement nous n'avons pas reçu de plainte de la part des habitants, mais aussi que les usagers habituels du parc – notamment lors des manifestations sportives qui s'y déroulent – pourront y avoir accès.

M^{me} la conseillère municipale Valiquer Grecuccio m'a interrogé à propos des panneaux temporaires d'une entreprise paysagiste restés en place à la plaine de Plainpalais. Je lui répondrai demain, car j'attends encore de mes services la réponse que je lui dois d'ailleurs depuis un mois, j'en suis désolé. Mais nous en parlerons peut-être en aparté tout à l'heure.

M. le conseiller municipal Haas, suite à un magnifique article du journal *20 minutes*, a posé une question concernant l'épineux problème du *littering*, à savoir l'abandon de déchets par terre sur les quais. Monsieur le conseiller municipal, sachez que le Service Voirie – Ville propre – je crois d'ailleurs que vous ne le critiquez pas, mais que vous insistiez plutôt sur l'enjeu que représente le *littering* – a réagi très tôt le matin suivant. Vous aviez constaté qu'il y avait énormément de déchets au bord du lac près de Baby-Plage, après une soirée arrosée avec de nombreux fêtards. Pour nous, c'est inacceptable! Il y a des bases légales permettant de sanctionner ce type de comportement. Certes, la police municipale n'était peut-être pas assez présente sur place le soir même, mais nous renforcerons son action aux abords des lieux sensibles. Dans le cas présent, je crois que les APM ont été un peu dépassés par les événements, car il a fait très chaud en ce début de saison et il y a eu beaucoup de fêtes de ce genre.

Nous avons des équipes affectées spécifiquement au pourtour de la rade, sept jours sur sept, puisque le Service Voirie – Ville propre travaille désormais non plus cinq jours sur sept, mais sept jours sur sept. Nous essaierons aussi de prévoir des équipes qui tournent.

L'année dernière – mais nous répéterons peut-être l'exercice – nous avons également sensibilisé la population au problème du *littering*, car il faut expliquer aux gens la nécessité de faire les bons gestes.

Vous vous demandiez aussi, Monsieur le conseiller municipal, s'il ne faudrait pas installer des poubelles supplémentaires. A priori, la réponse est plutôt non. Nous avons procédé à de très nombreux tests et force est de constater, malheureusement, que ceux qui jettent leurs déchets hors des poubelles continueront à le faire même si nous mettons 36 poubelles de plus. Cela ne changera absolument rien! Les gens mal éduqués se fichent éperdument du fait que nous ajoutons deux, trois, quatre ou cinq poubelles supplémentaires. On peut toujours essayer de faire d'autres tests, mais l'expérience démontre en tout cas que l'ajout de poubelles ne résout hélas pas le problème. Nous devons donc mener un travail d'éducation et de sanctions en plus des tâches effectuées par le Service Voirie – Ville propre pour nettoyer les conséquences de ces soirées bien arrosées.

M. le conseiller municipal Tobias Schnebli demandait au Conseil administratif ce qu'il adviendrait de la zone industrielle des Charmilles. En réalité, la question m'était adressée personnellement, mais M^{me} Salerno voulait aussi y répondre et je le fais donc au nom de l'exécutif. Pour l'instant, il n'y a pas de plan précis.

Les locataires de cette zone seront bien évidemment informés en temps utile, si nous imaginons des changements.

Enfin, il y a plus d'un mois, M^{me} la conseillère municipale Olga Baranova m'a posé une question concernant le déroulement des séances organisées par la Ville de Genève au Palais Eynard pour l'accueil des nouveaux naturalisés. Elle s'indignait – ou, du moins, s'interrogeait – à cause de tracts politiques distribués selon elle à cette occasion. Les membres du Conseil municipal sont systématiquement invités à ces séances d'accueil des nouveaux naturalisés – il y en avait d'ailleurs une ce soir. Je remercie au passage celles et ceux d'entre vous, Mesdames et Messieurs, qui rendez visite année après année aux candidats, rédigez des rapports et émettez des préavis à l'intention du Conseil administratif.

Personnellement, en tout cas – puisque je suis toujours présent à ces séances –, je n'ai pas constaté que l'on y distribuait des tracts politiques. Bien entendu, si ce phénomène devait se produire, je remercie quiconque voudra bien m'en informer, car ce serait tout bonnement inadmissible. Ces séances d'accueil se veulent le plus apolitiques possible; je n'y prononce pas un discours politique, je donne simplement des informations utiles aux nouveaux naturalisés. Je pense que c'est un peu l'esprit de ce genre de rencontres.

Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir laissé l'occasion de répondre à ces questions orales.

M. Sami Kanaan, maire. Je réponds à une question de M^{me} Wuest, si elle veut bien écouter... (*M^{me} Wuest bavarde.*)

Le président. Madame Delphine Wuest, c'est pour vous!

M. Sami Kanaan, maire. Elle m'a interrogé au sujet d'un poste de conservateur en entomologie au Muséum d'histoire naturelle. Que ceux qui savent ce qu'est l'entomologie lèvent la main! Oh, pas mal! Un bon tiers du Conseil municipal! Ce poste a été suspendu comme d'autres dans le cadre de la réorganisation du Muséum et de l'élaboration de son projet scientifique et culturel pour l'année 2020. Monsieur Dunner, je vous invite au passage à examiner de plus près ce qu'est un projet scientifique et culturel au Muséum... Le projet en question a été présenté à la commission des arts et de la culture en 2014, dans le but de considérer l'évolution du corps scientifique de cette institution. Il a été validé et ces postes seront remis au concours prochainement, comme d'autres postes de chercheurs, a priori selon les profils professionnels déjà prévus; il n'y aura donc pas de changement.

J'apporte un complément de réponse à M. Bertinat au sujet de la valorisation de notre patrimoine musical ou, plutôt, des scènes musicales genevoises. Il est vrai qu'il n'existe pas aujourd'hui de politique unifiée à cet égard. L'institution la plus cohérente dans ce domaine est le Grand Théâtre, dont les archives sont très complètes, puisque tous les spectacles qui y sont donnés depuis 1981 font l'objet d'une captation. De plus, des ouvrages relatant ce qui se fait sur la scène de Neuve sont publiés régulièrement, en particulier lors des changements de direction, mais pas seulement. Ce patrimoine-là est donc valorisé.

On a pu également moderniser les instruments de captation et de transmission en streaming; il est ainsi possible, désormais, de suivre certains des spectacles en ligne. Ce point relève d'une autre problématique, mais je le mentionne au passage. De plus, le site internet du Grand Théâtre a été largement complété et mis à jour; voilà encore un autre moyen de mettre en valeur notre patrimoine musical.

C'est moins systématique au Victoria Hall. Certes, les concerts sont régulièrement enregistrés par la Radio Télévision Suisse (RTS), qui a d'ailleurs transmis hier soir celui de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR). Il y a donc des archives sonores. En outre, chaque organisateur doit fournir des données imprimées complètes – programmes et autres – à la Bibliothèque musicale de la Ville de Genève, où est conservé un historique assez complexe de ce qui se fait au Victoria Hall. Je reconnais cependant qu'il ne s'agit pas d'ouvrages en tant que tels, mais simplement de programmes et d'autres données liées aux concerts. Votre question, Monsieur Bertinat, nous incite à voir comment élargir et systématiser cette récolte d'informations.

Enfin, je précise une fois encore à M. Gauthier que la proposition PR-922 sur le Musée d'art et d'histoire demandant un crédit d'étude complémentaire – voté le 8 mai 2012 par le Conseil municipal – prévoyait 400 000 francs sous la rubrique «Echantillons, maquettes, reproductions, documents promotionnels». Le film concernant le Musée d'art et d'histoire a coûté 120 000 francs, somme qui relève de cette ligne de crédit.

- 4.a) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 juin 2014 en vue de l'ouverture de cinq crédits pour un montant total brut de 98 037 000 francs, dont à déduire 300 000 francs représentant une subvention du Fonds énergie des collectivités, ainsi que 95 000 francs pour une indemnité des Services industriels de Genève pour des transformateurs, et 45 000 000 de francs représentant l'engagement de la participation de l'Etat, soit un montant net de 52 642 000 francs, soit:**
- un crédit brut de 90 110 000 francs, dont à déduire 300 000 francs représentant une subvention du Fonds énergie des collectivités, ainsi que 95 000 francs pour une indemnité des Services industriels de Genève pour des transformateurs, et 45 000 000 de francs représentant l'engagement de la participation de l'Etat, soit un montant net de 44 715 000 francs, destiné à la construction de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève, dont une partie sera cédée au domaine privé de la Ville de Genève;**
 - un crédit de 722 000 francs destiné à l'acquisition de matériel scénique de base de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives;**
 - un crédit de 478 000 francs destiné à l'équipement en matériel informatique de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives;**
 - un crédit de 1 220 000 francs destiné à l'équipement en mobilier pour les utilisateurs de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives;**

- **un crédit de 1 357 000 francs destiné à l'équipement en matériel scénique mobile et en matériel technique de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-1085 A)¹.**

Rapport de M. Grégoire Carasso.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 23 juin 2014. La commission s'est réunie le 26 novembre 2014, le 4 mars, le 11 mars (dans une séance conjointe avec la commission des arts et de la culture) et le 25 mars 2015 sous la présidence de M. Guy Dossan. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz. Nous les remercions ici tous les deux pour la qualité remarquable de leur prestation.

Séance du 26 novembre 2014

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif responsable du département des constructions et de l'aménagement, M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice, M. Philippe Meylan, responsable de la Direction du patrimoine bâti, M. Sébastien Schmidt, directeur adjoint ad interim, M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service municipal de l'énergie, M^{me} Véronique Jacques, architecte chargée du dossier de la Nouvelle Comédie à la Direction du patrimoine bâti, M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département de la culture et du sport, M^{me} Virginie Keller, cheffe du Service culturel de la Ville de Genève, ainsi que M. Laurent Gravier et M^{me} Sara Martin Camara, mandataires (FRES Architectes), et M. Michel Fayet, scénographe mandataire (Changement à vue)

En préambule, M. Pagani souligne que ce projet est l'un des principaux de la législature. La Nouvelle Comédie de Genève (NCG) résulte de la mobilisation de très nombreux professionnels réunis au sein de l'Association pour la Nouvelle Comédie (ANC), à la suite du rapport du metteur en scène Matthias Langhoff qui avait mis en lumière les insuffisances de la Comédie actuelle. Initié par le magistrat Patrice Mugny, le projet actuel a été étudié avec les architectes lauréats du bureau FRES.

¹ Proposition, 342.

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

M. Pagani mentionne deux enjeux liés à cet équipement: celui de la participation financière du Canton de Genève, que le Conseil d'Etat a fixée à 45 millions, et celui de la déclaration du Conseil d'Etat sur la répartition des tâches des collectivités publiques, entre le Canton et les communes. Enfin, il souligne l'importance du calendrier: il s'agit d'inaugurer la NCG en même temps que l'entrée en service de la ligne Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA).

La présentation ici synthétisée s'appuie sur l'annexe 1. Les premières illustrations comprennent une image de la façade de la NCG depuis la promenade Viollier, et une photographie aérienne de la partie de tête du site de la gare CEVA des Eaux-Vives actuellement en chantier côté route de Chêne. C'est à cet endroit que doivent être implantés les deux premiers grands bâtiments du site, à savoir la Nouvelle Comédie et une barre appartenant aux Chemins de fer fédéraux (CFF). Au départ tout le site devait être inauguré avec la gare CEVA, mais des problèmes de compatibilité entre les mises en œuvre des projets et l'organisation des chantiers sont apparus. Suite à une âpre négociation, les CFF ont accepté de décaler vers le milieu de l'année 2015 l'installation de chantier CEVA du secteur Chêne pour le réinstaller du côté Frank-Thomas, là où se trouvent les parcelles qui seront édifiées ultérieurement. Le crédit voté récemment par la commission des travaux et des constructions (CTC) permettra la construction des pistes d'accès au chantier de la NCG – future promenade Viollier (voir images 1 à 7).

Le projet résulte d'une recherche d'équilibre entre les besoins de Genève et du quartier et la vocation plus large propre à l'institution (rayonnement international). La Nouvelle Comédie devrait d'ailleurs être un espace d'animation de jour autant que de nuit. Il est présenté en détail (images 9 à 28 de l'annexe 1). Concernant les extérieurs, le parvis du théâtre est un lieu en lien avec les espaces publics de l'intérieur qui bénéficiera des activités d'animation proposées par le théâtre aussi bien de jour que de nuit (image 9), alors que sur le côté Viollier, qui donnera sur la promenade Viollier, par où passera la voie verte d'agglomération, régnera une ambiance plus apaisée. La distribution des entités fonctionnelles dans le complexe est présentée: l'espace du public, celui des salles de spectacle, et celui des ateliers et des accès aux livraisons, puis les circulations claires et aisées entre les différents espaces (images 12 et 13). Les plans des cinq niveaux du complexe comprennent les salles de spectacle, les passerelles techniques, la salle de répétition, les loges, les ateliers, les foyers, les locaux administratifs (images 14 à 21). La salle frontale de 500 places disposera également d'une fosse d'orchestre. La salle modulable de 250 places amovibles sera une «black box» permettant l'expérimentation dans les rapports entre les spectacles et le public. Les salles de répétition bénéficieront en revanche de la lumière naturelle, et pourront aussi accueillir des classes et des lectures.

Le concept énergétique du projet est abordé (images 29 à 31). Il s'agira d'un bâtiment à haute performance et conforme aux normes Minergie. La chaleur pro-

duite notamment grâce à une pompe à chaleur sera d'origine renouvelable à 70%; une chaudière à gaz fournira l'appoint. Le complexe sera doté d'une centrale photovoltaïque de 1000 m², la plus grande du parc immobilier de la Ville. Elle permettra de produire de l'électricité couvrant à 135% les besoins de la pompe à chaleur. La NCG participera de manière importante à la production d'énergie renouvelable par la municipalité. En outre, le Fonds énergie des collectivités a accordé à ce volet du projet une subvention de 300 000 francs.

L'estimation des coûts détaillée et les valeurs statistiques se réfèrent aux images 32 à 37. Le montant du compte d'attente, provisions et réserves est fixé à 3 millions de francs, soit 4,1% du montant global. Il s'agit d'un montant moins important que les réserves habituelles pour ce genre de projet. Les bureaux mandataires pour l'ensemble des constructions du site de la gare des Eaux-Vives sont désormais connus. Il s'agit du bureau FRES pour le théâtre, Aeby Perneger & Associés pour les CFF, et le groupement Brauen Wälchli Tekhne (BWTk) pour les projets de la Ville, de la Fondation Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) et la Fondation des parkings, sur les parcelles B et C. Une grande maquette, avec une perspective de quartier, est visible à la Comédie de Genève.

Un commissaire souhaiterait savoir si les entreprises chargées de la réalisation du projet sont déjà connues et attend «une explication de texte» sur les codes de frais du gros œuvre CFC 224 (couverture) et CFC 225 (étanchéités et isolations spéciales), ainsi que sur les rubriques CFC 258 et CFC 358 (agencements de cuisine) et sur les codes de frais CFC 272 (ouvrages métalliques) et CFC 273. S'agissant des entreprises mandataires, M. Pagani répond qu'il n'est pas possible de lancer les appels d'offres avant le vote du crédit par le Conseil municipal; on attend donc ce préalable, après quoi il sera possible de savoir qui aura obtenu les lots de marché. S'agissant du code 22, M^{me} Charollais explique que le code 224 désigne les travaux d'isolation de l'enveloppe et de la toiture, tandis que le code 225 se rapporte aux étanchéités d'intérieurs, par exemple les coupe-feu. S'agissant des cuisines, M^{me} Charollais répond que la cuisine CFC 258 est un équipement destiné aux personnes, qui est complété par quelques coins café, tandis que la CFC 358 désigne la cuisine professionnelle du restaurant. M. Gravier répond sur les codes CFC 272 et 273, le premier désignant notamment les nombreuses portes métalliques isolées acoustiquement, et le deuxième les portes en bois.

Une commissaire demande si la répartition des charges de la Ville et du Canton sur les frais d'exploitation restera identique alors que l'on réorganise la gouvernance des tâches entre l'Etat et les communes. M^{me} Keller signale que le groupe de travail sur la NCG, qui a validé le cahier des charges et la répartition des charges de fonctionnement, est composé de représentants du Canton de Genève, de la FAD, de l'Association pour la Nouvelle Comédie, des actuels responsables de l'institution et, bien sûr, des représentants des départements DCA

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

et DCS municipaux. M. Pagani explique qu'actuellement, ainsi que la Ville en a exprimé le souhait, le Canton est engagé dans le projet, ainsi qu'il l'a confirmé par courrier (voir annexe 2). Il est donc partenaire jusqu'à la fin du chantier. Le montant de 45 millions a été formellement réservé dans le plan d'investissement cantonal. La question de savoir si, à l'avenir, le Canton reprendra la Comédie sous sa responsabilité relève d'un débat à part, qui ne trouvera pas d'issue avant l'édification du nouveau théâtre.

Plusieurs commissaires font remarquer que le Conseil municipal va vraisemblablement voter la demande de crédit sans avoir la certitude que le Grand Conseil va suivre le Conseil d'Etat dans son intention de financement. Que se passera-t-il si le Grand Conseil refuse sa part du crédit? M. Pagani espère que M. Longchamp sait ce qu'il fait quand il engage le Conseil d'Etat car, à son avis, la lettre du 27 août vaut engagement du gouvernement cantonal. Il sait aussi que la majorité actuelle au Grand Conseil suit habituellement les engagements de l'exécutif en matière d'investissements. M. Pagani rappelle en outre que la rénovation du Musée d'ethnographie a été votée par le Conseil municipal avant que le Grand Conseil vote sa part.

Un commissaire souhaiterait savoir si l'ACG et les autorités transfrontalières seront également sollicitées. M. Pagani souligne l'importance préalable du canton, mais il sollicitera également l'ACG, qui a récemment contribué pour 3 millions à la rénovation du Grand Théâtre, et il a déjà fait la même démarche auprès du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT). Par contre, il n'est pas garanti qu'une lettre d'engagement du GLCT parvienne avant la fin du traitement de la PR-1085 par le Conseil municipal.

A la demande de précision d'un commissaire sur le calendrier du projet, M^{me} Charollais explique que l'objectif est d'ouvrir la NCG au moment de la mise en exploitation de la gare du chemin de fer Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA), soit au début de l'année 2019, car il n'y a pas de sens à ouvrir avant la gare. Sachant que les travaux se dérouleront sur trente-six mois, le rétro-planning reporte le début du chantier du théâtre au début de l'année 2016. Le site est actuellement occupé entièrement par le chantier du CEVA. L'installation de chantier actuelle devrait être déplacée de la parcelle du Lot A, où doit prendre place la NCG d'ici à mars 2015, ce qui permettra de lancer la réalisation de la promenade Chamonix-Viollier, dont le chantier durera de huit à neuf mois, puis dès le début 2016 celui de la NCG. M. Pagani souhaite souligner que depuis sept ans la Ville, le Canton et les CFF travaillent main dans la main pour la réalisation de ce site. Récemment deux magistrats cantonaux se sont déplacés pour participer à une concertation suite à une opposition. Il y voit une indication que, pour le Canton, l'enjeu est aussi important que pour la Ville.

S'agissant des valeurs statistiques, un commissaire note que le prix de l'unité de volume est de 914 francs et celle de l'unité de surface de presque 6000 francs.

Il souhaiterait pouvoir comparer ces valeurs avec celles d'autres objets de même type. M. Meylan répond que la NCG, tout comme d'autres grands lieux de théâtre, est un objet très particulier, qui est difficilement comparable; M. Fayet explique que la NCG ne sera pas une salle mais une fabrique, un complexe qui regroupe divers programmes nécessaires au fonctionnement du théâtre. Le commissaire réplique qu'il devrait être possible de déconstruire le crédit en le divisant par unités de programme (administration, salles de spectacles, ateliers...). M^{me} Martin Camara répond que son équipe a bien essayé de faire cet exercice, mais sans succès, en raison de l'enchevêtrement des éléments, sachant aussi qu'en Europe les manières de calculer les coûts diffèrent d'un pays à l'autre.

A la question d'un commissaire relative à l'ouverture du passage traversant du bâtiment de la NCG (entre l'esplanade et la promenade Viollier), il est répondu que le passage sera ouvert seulement pendant les heures d'ouverture de l'institution.

Un commissaire aimerait savoir si les mandataires sont certains que les caractéristiques du bâtiment de la NCG correspondent bien aux besoins des milieux des arts de la scène. M. Fayet répond que l'objet est magnifique. Les dimensions de la scène, et surtout la hauteur de la cage, la profondeur de la scène et les coulisses vont permettre d'accueillir beaucoup de spectacles et d'y créer des spectacles gigantesques. Il a récemment construit une salle à Albi qui possède à peu près les mêmes dimensions. Le lieu est magique si on le compare aux conditions de la Comédie aux Philosophes. La petite salle modulable de 250 places correspond aussi aux besoins contemporains européens; les petites salles de ce genre, des black box, sont de plus en plus demandées pour le théâtre, la danse, la musique contemporaine et l'expérimentation numérique. M^{me} Keller signale que la conception du projet de réalisation a été suivie de près par les professionnels genevois réunis par l'ANC, qui représentent les futurs utilisateurs de l'équipement. Au cours de cette phase, on a aussi pris en compte les caractéristiques actuelles des autres théâtres genevois et romands, ainsi que des exigences permettant de rendre le lieu euro-compatible, afin d'y recevoir et d'y produire des spectacles de tournée. De plus, les espaces du bâtiment seront adaptables au fil du temps. M. Fayet relève la capacité d'échange exceptionnelle qu'il a observée pendant la phase de la conception du projet d'exécution entre les utilisateurs, les maîtres d'ouvrage et les mandataires. M. Paganì suggère aux commissaires de visiter le Théâtre de Bonlieu, à Annecy, qui vient de rouvrir après deux ans de travaux. Bonlieu possède deux espaces scéniques et une salle de répétition, comparables (du point de vue culturel) aux caractéristiques demandées pour la NCG.

Un commissaire demande des compléments d'information au sujet de la machinerie scénique (CFC 361), dont le coût est de 3,2 millions de francs. M. Fayet confirme qu'il s'agit bien de poulies et de vérins, mais aussi d'un réseau de 50 à 60 moteurs indépendants qui vont permettre de lever très rapidement des

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

charges de 350 à 500 kg, voire 1 t, en quelques secondes. Ces moteurs sont complétés par un système de pilotage numérique très sophistiqué et un système de communication des réseaux de moteurs. Il s'agit d'équipements de pointe. Cette machinerie, associée aux dimensions des arrières et de l'extraordinaire facilité des circulations qu'offrira ce théâtre, permettra de stocker et de dégager rapidement les dispositifs de scène. M. Pagani souligne que le programme du concours exigeait que les architectes soient associés à un scénographe.

Un commissaire souhaiterait savoir ce qui attend la Comédie actuelle, au boulevard des Philosophes. M. Pagani répond qu'il est prévu de neutraliser le bâtiment en l'offrant à une institution de formation de comédiens. La salle restera cependant propriété de la Ville, qui en assurera l'entretien. M^{me} Koelliker complète en expliquant que des discussions sont en cours avec les Hautes écoles en vue de maintenir l'affectation publique de la salle.

Une commissaire demande si les habitants du quartier ont eu l'occasion de s'exprimer. M. Pagani répond que plusieurs séances publiques ont eu lieu dans le quartier des Eaux-Vives, et les habitants ont aussi eu la possibilité de visiter l'exposition du concours d'architecture. M. Pagani a eu vent d'une seule opposition, celle d'un groupe de riverains qui voulaient garder sur le site leurs places de parc, qui a été résolue entre-temps. En dehors de cet épisode, il n'a pas entendu de critiques visant la Comédie, la voie verte, les émergences ou les logements. M^{me} Keller rappelle que l'Association des habitants des Eaux-Vives a participé au jury du concours NCG.

Séance du 4 mars 2015

Audition de M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, et de M. Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie

M. Longchamp comprend que le Conseil municipal souhaite connaître la position du Conseil d'Etat au sujet de la participation, avec des sommes déterminantes, du Canton de Genève au financement de la construction du futur bâtiment de la Comédie de Genève. A ce propos, il confirme que le gouvernement a déposé un projet de loi en vue de l'octroi à la Ville de Genève d'une subvention cantonale unique de 45 millions de francs destinée à ce projet (voir PL 11584, en annexe 3). Pour le Conseil d'Etat, la Comédie est une institution d'importance régionale dont l'enjeu dépasse le cadre de la Ville, à l'instar du Grand Théâtre de Genève. La Ville s'est souvent émue du fait qu'elle supporte seule le poids d'infrastructures dont l'intérêt dépasse le cadre municipal, appelant une forme de mutualisation des frais d'investissement. En réponse, le gouvernement défendra donc ce projet de loi sur la Comédie devant la Commission des travaux du

Grand Conseil, puis devant le parlement cantonal. M. Longchamp reconnaît en la Comédie de Genève la principale scène régionale dédiée à l'art dramatique. A l'heure où d'autres villes proches font des investissements importants pour leurs théâtres, il importe que Genève dispose d'un outil adéquat aux conditions actuelles de la production dramatique. La Nouvelle Comédie s'inscrit dans le site de la gare des Eaux-Vives, sur le parcours du chemin de fer en construction Cornavin – Eaux-vives – Annemasse (CEVA), or l'Etat a pris de gros engagements pour l'urbanisation de ce secteur de même que sur les sites d'autres gares du CEVA. Il s'agit d'efforts financiers colossaux, à la mesure de ce chantier, le plus important de l'histoire de Genève. Il tient à cœur au gouvernement que l'aménagement de la gare des Eaux-Vives soit complet, et donc que la Nouvelle Comédie soit effectivement réalisée. M. Longchamp n'ose imaginer un trou béant sur ce site, à l'émergence de la gare souterraine. On ne peut préjuger du vote du Grand Conseil ni de celui, préalable, de sa Commission des travaux, de même qu'on ignore les intentions de la CTC sur la demande de crédit qui lui a été transmise par le Conseil municipal; M. Longchamp espère cependant que les résultats des votes seront identiques. Du côté des exécutifs, la proposition de la Ville et le projet de loi du gouvernement ont été présentés de manière coordonnée.

Un commissaire souhaiterait avoir une idée du calendrier espéré par le Conseil d'Etat pour l'étude du projet de loi en commission et demande également à M. Longchamp de bien vouloir commenter la section du projet de loi consacrée à la gouvernance et au budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie, où l'on parle de moyens et de gouvernance renforcée. En premier lieu, il répond, sous réserve, qu'on peut attendre une décision du Grand Conseil pour le cours de ce semestre. S'agissant de la gouvernance et du fonctionnement de la Nouvelle Comédie, M. Longchamp souhaite développer deux points qui marquent les discussions en matière de politique culturelle. En premier lieu, le Conseil d'Etat a décidé d'entrer en matière pour soutenir la Comédie et le Grand Théâtre (crédit voté il y a quelques jours), en répondant à l'appel de la Ville qui n'arrive plus à supporter seule les investissements d'équipements culturels dont l'usage montre qu'ils dépassent le caractère d'une infrastructure de portée communale. En second lieu, il convient de rappeler que la Constitution genevoise prévoit, en son article 133, qu'une nouvelle répartition des tâches entre les communes et le Canton soit mise en place d'ici à mai 2018. Il s'agit de désenchevêtrer les tâches en attribuant les compétences de sorte à éviter les responsabilités partagées ou conjointes des prestations publiques. Dans ce cadre les prestations seraient réparties entre le Canton et les communes, en dotant les instances respectives des sommes nécessaires, au moyen d'une bascule fiscale. Ainsi l'impôt cantonal, respectivement les impôts communaux augmenteraient ou diminueraient du montant des prestations transférées. M. Longchamp souligne qu'il importe, dans ce cadre, que la Ville se détermine sur sa vision des choses, en sachant que la décision finale incombera au Grand Conseil. Du point de vue du Conseil d'Etat,

il serait plus sain que le Canton reprenne la responsabilité pleine et entière du Grand Théâtre et de la Comédie de Genève, dès lors que ces infrastructures ont un caractère stratégique.

A la question d'une commissaire sur le défaut de l'une des deux parties au crédit, M. Longchamp répond que si le Conseil municipal refuse la proposition PR-1085, cela entraînera l'annulation de fait du projet, car la Ville en a la maîtrise et il ne serait pas imaginable de le réaliser avec le seul montant du Canton. Par contre, il ignore aussi les intentions de la Ville en cas de refus du PL 11584.

Une commissaire demande si le Conseil d'Etat envisage de communiquer auprès des citoyens, conjointement avec la Ville ou les autres communes, sur l'importance de la Nouvelle Comédie en tant que scène de portée régionale. M. Longchamp répond que le gouvernement fait sa part avec conviction, tout en rappelant la responsabilité actuelle de la Ville sur les principales infrastructures culturelles. L'Etat a soutenu financièrement la réalisation du Musée d'ethnographie de Genève (MEG); des moyens internes particulièrement importants ont été mobilisés pour délivrer, dans les délais, l'autorisation cantonale au projet de restauration et agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH); enfin, le parlement a voté récemment une participation financière du Canton au fonctionnement du Grand Théâtre. S'agissant de la Nouvelle Comédie, M. Longchamp aimerait que les élus municipaux se rendent compte que 45 millions de francs, c'est une somme énorme. Cela donne une indication sur le niveau de reconnaissance que l'Etat accorde à ce projet, mais ce choix implique aussi de sa part des sacrifices dans des domaines où le Canton est seul responsable, alors que la Ville est intrinsèquement plus riche que le Canton. Il y a des équipements essentiels dans les communes, mais il faut se souvenir que l'Etat est responsable d'équipements encore plus essentiels, tels que les hôpitaux, les cycles d'orientation, l'Université, les infrastructures de transport, etc. M. Longchamp aimerait que les élus municipaux soient conscients que la situation financière du Canton, avec sa dette de 13 milliards et les responsabilités qui lui incombent, est moins bonne que celle des communes qui dégagent bonis et bénéfices – et il ne parle même pas de l'excédent fiscal de 120 millions dont vient de bénéficier la commune d'Anières. En dehors de la Ville, la seule exception en matière d'investissement culturel consentie par le Conseil d'Etat est une somme de 5 millions de francs pour le Théâtre de Carouge. Pour le Conseil d'Etat, les deux infrastructures n'ont pas la même importance régionale, mais il faudra peut-être, à terme, procéder à une comparaison entre les deux.

Un commissaire peine à comprendre la vision à moyen et long terme dans laquelle s'inscrit la politique d'investissement du Canton sur des infrastructures de type culturel: après avoir voté une nouvelle loi sur la culture, l'Etat s'implique maintenant dans le Grand Théâtre et dans la Nouvelle Comédie, mais son impli-

cation dans le projet du MAH se limite à délivrer une autorisation de construire. A propos des finances du Canton, il croit savoir qu'en même temps qu'Anières, le Canton va également toucher de l'argent. En réponse, M. Longchamp précise qu'il s'agit d'une recette unique et exceptionnelle, liée à un seul contribuable; ce n'est pas avec ça que l'on bâtit une politique d'investissement durable. Avant de tirer des conclusions, il invite à attendre la présentation des comptes de l'Etat, le 31 mars prochain, qui comportera aussi quelques dépenses exceptionnelles. A propos des importantes charges en matière culturelle et sportive qu'assume la Ville, M. Longchamp rappelle que cela résulte d'un système fiscal qui n'a pas son égal en Suisse, qui impose les contribuables sur le lieu de travail plutôt que sur le lieu de domicile. Ce système a permis à la Ville de Genève d'assumer une série de tâches propres à une ville-centre, mais amène aussi des disparités folles entre communes, qu'il faut rééquilibrer de plus en plus souvent en révisant le système de péréquation, mais le système atteint ses limites. Les communes doivent des prestations à leurs habitants: des écoles primaires, des crèches, des logements, des services de voirie et de génie civil, etc. Or certaines communes proposent des emplois à des personnes qui y paient des impôts sans pour autant bénéficier de leurs prestations, alors que des habitants non contribuables en bénéficient. Ainsi que prévu par la Constitution, l'Etat souhaite donc corriger le système qui fait que Plan-les-Ouates peut avoir un budget deux fois plus important que Bernex, alors que les deux communes, qui doivent toutes deux investir lourdement dans le logement, sont semblables en superficie et en nombre d'habitants. Cette réforme prévoit d'attribuer au Canton certaines infrastructures dont les bénéficiaires résident majoritairement en dehors de la commune où est domicilié l'équipement en question. Tel est le cas du Grand Théâtre et de la Comédie, mais peut-être aussi de la Bibliothèque de Genève. L'Etat reprend aussi progressivement à son compte le Stade de Genève alors que la Ville s'en est peu à peu désengagée. S'agissant de la patinoire du Trèfle-Blanc, qui devrait succéder aux Vernets, M. Longchamp voit mal comment les habitants de la Ville accepteraient de la financer alors qu'elle n'est pas sur le territoire communal. Selon le Conseil d'Etat, les infrastructures d'importance cantonale devraient, en fait, être mutualisées et supportées par l'ensemble des contribuables; les communes continueraient à se charger des équipements locaux et se verraient attribuer des tâches de proximité. Il faudrait aussi remettre à plat la répartition des responsabilités du réseau routier. Actuellement, le pont du Mont-Blanc est considéré comme un chemin communal, alors qu'il est, en fait, l'axe principal du canton. En attendant de mener à terme le désenchevêtrement d'ici à mai 2018, qui est une obligation constitutionnelle pour l'actuelle législature, le Conseil d'Etat souhaite soutenir d'ores et déjà le Grand Théâtre et la Comédie, sans attendre de savoir si, à terme, ils seront attribués au Canton ou s'ils resteront en main de la Ville.

Séance du 11 mars 2015

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif responsable du département de la culture et du sport, M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe, M^{me} Virginie Keller, cheffe du Service culturel de la Ville de Genève, M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, M. Thomas Boyer, président de la Fondation d'art dramatique (FAD) et M. Gérard Deshusses, vice-président, M. Michel Kullmann, président de l'Association pour la Nouvelle Comédie (ANC), et M^{me} Corinne Müller, M. Dominique Catton et M. Mathieu Menghini, membres de l'ANC

M. Boyer explique que la FAD soutient pleinement le projet Nouvelle Comédie. Elle a soutenu les réflexions menées jusqu'à présent, y compris avec des expertises techniques, et s'impliquera à l'avenir dans la réflexion sur la gouvernance future de l'institution. La Comédie du boulevard des Philosophes est une vieille dame de plus de 100 ans qui n'a jamais bénéficié de travaux de rénovation. Sa conception, la forme et les dimensions de sa scène, ainsi que sa machinerie ne sont plus adaptées à la manière de faire du théâtre aujourd'hui. Si le projet d'une nouvelle Comédie devait échouer, le bâtiment des philosophes appellera de toutes manières des travaux importants. Du point de vue artistique, le projet est l'occasion de positionner à nouveau Genève sur les scènes internationales, en produisant et en accueillant les spectacles d'envergure qu'elle ne peut pas assurer pour l'instant.

M. Kanaan, qui appuie son propos par une présentation (voir annexe 4), commence par rappeler que la FAD a été fondée en 1979 à l'initiative de la magistrate municipale Lise Girardin. Présidant aux destinées du Poche et de la Comédie, la FAD avait pour vocation originelle d'exploiter également d'autres théâtres genevois. La Ville et le Canton sont partenaires de la FAD depuis ses débuts. La Ville assure deux tiers du financement et le Canton est engagé pour le tiers restant. La FAD gère actuellement un budget de 5,7 millions de francs par an.

M. Kanaan expose ensuite les importants problèmes structurels du bâtiment de la Comédie du boulevard des Philosophes, qui limitent son ambition artistique, en mentionnant également la dissémination de ses ateliers et salles de répétition. Il signale aussi l'exiguïté du foyer et l'absence de locaux d'animation, dont l'importance est reconnue pour bien accueillir le public et organiser des activités de médiation culturelle. Résumant les étapes du projet, M. Kanaan rappelle le rôle pionnier des professionnels réunis dans l'ANC, qui ont pris en main la rédaction d'un cahier des charges architectural. En 2005, la Ville et l'ANC retiennent la future gare des Eaux-Vives CEVA en tant que site d'implantation pour un nouveau bâtiment; puis en 2008, le Conseil municipal vote un crédit d'étude pour organiser un concours et mener les études de réalisation du futur bâtiment. Le Concours d'architecture est convoqué en 2009; il est remporté par l'atelier FRES des architectes Laurent Gravier et Sara Martin Camara et le bureau de scénéo-

graphie Changement à vue. En 2011, la Ville, constitue un comité de pilotage du projet en partenariat avec le Canton, dont font partie également l'ANC et la FAD. En 2012, la Ville et le Canton désignent le Groupe d'accompagnement du projet Nouvelle Comédie (GANC) et M. Mathieu Menghini comme président. Le GANC est chargé de rédiger un rapport technique sur les missions, le budget et la gouvernance de la future institution, et de mener une large consultation des milieux professionnels. Enfin, en juin 2014, le Conseil administratif dépose la demande de crédit PR-1085, et en janvier 2015, le Conseil d'Etat dépose devant le Grand Conseil le PL 11584, portant sur une subvention d'investissement du Canton pour un montant de 45 millions de francs. M. Kanaan souligne que ce projet de loi est l'un des aboutissements concrets de la Déclaration conjointe du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève et du Conseil administratif de la Ville de Genève d'octobre 2013, qui marquait l'engagement du Canton pour les grandes infrastructures culturelles. En attendant le vote du Grand Conseil, M. Kanaan relève avec satisfaction que le gouvernement cantonal a tenu ses engagements de 2013. Le projet Nouvelle Comédie est maintenant dans les mains du Conseil municipal et du parlement cantonal. Le but des autorités est de démarrer la construction à la fin de l'année 2015 ou au début de l'année 2016, afin de profiter de l'opportunité d'une fenêtre technique ouverte par le dégageement du périmètre de l'emprise de chantier du CEVA.

Le magistrat présente ensuite notamment les missions constitutives du projet culturel de la Nouvelle Comédie: accueil et production de spectacles, soutien à la création contemporaine régionale et locale, notamment par des résidences d'artistes et de compagnies, valorisation des métiers liés aux arts de la scène, médiation culturelle et éducation artistique, animation du quartier et de la Ville, collaborations avec d'autres institutions municipales, cantonales et régionales. M. Kanaan expose ensuite les axes du financement et de la gouvernance de la Nouvelle Comédie. Outre la somme de 45 millions d'investissement pour la construction du bâtiment, la Déclaration conjointe de 2013 prévoit que le budget de fonctionnement de la NCG soit financé à parts égales par la Ville et le Canton; M. Kanaan fait observer que la réforme de la péréquation financière intercommunale est actuellement gelée, mais le Canton et la Ville gardent le cap du cofinancement à parts égales. Dans l'actuelle consultation sur le désenchevêtrement des tâches publiques entre les communes et le Canton, le Conseil administratif a réaffirmé sa position en faveur d'un partenariat public entre la Ville et le Canton pour soutenir les institutions culturelles.

Enfin, M. Kanaan présente le projet de budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie: le montant retenu de 15,7 millions de francs par an est très en dessous des budgets des scènes suisses d'importance similaire. Estimant les recettes propres à 3,12 millions de francs, le Canton et la Ville compléteront l'insuffisance de financement à hauteur de 12,58 millions de francs. M. Kanaan précise que

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

le budget total que la Ville consacre au théâtre est inférieur à celui que d'autres villes consacrent aux arts de la scène. S'agissant de la gouvernance future, M. Kanaan rappelle que la FAD est actuellement une fondation d'intérêt communal; à l'issue des travaux du groupe de travail FAD-DCS-DIP, cette année, la FAD pourrait muer en fondation à caractère cantonal.

Aux questions récurrentes de plusieurs commissaires relatives à un hypothétique vote négatif du Grand Conseil, M. Kanaan répond qu'il est optimiste par nature. Le président du Conseil d'Etat a défendu en CTC le projet avec conviction et les membres de l'ANC font aussi un travail d'explication important auprès des députés. Si le Grand Conseil n'approuve par le projet de loi, le Conseil administratif étudiera avec le Conseil municipal les options alternatives. Pour l'heure, il y a deux possibilités: soit la Ville paie tout, soit on explore d'autres solutions. Le Conseil municipal sera consulté à ce propos. En tous les cas, le Conseil administratif ne souhaite pas renoncer au projet.

Un commissaire s'inquiète du nombre de places de stationnement. M. Kanaan répond que le nombre et les emplacements des parkings ont été concertés. M^{me} Charollais fait observer que les deux parkings souterrains du site offriront 711 places de parc. Un quart des places est attribué aux immeubles de logement du site de la gare, un quart est réservé aux habitants des environs; la moitié restante, gérée par la Fondation des parkings, est affectée à toutes les activités présentes sur le site, dont la Comédie. La fondation a jugé que la surface de parkings est largement dimensionnée pour répondre aux besoins du site, voire plus que nécessaire. M^{me} Charollais ajoute que le premier parking, le plus grand, situé sous l'immeuble des CFF, côté route de Chêne, ouvrira au même temps que la Nouvelle Comédie. L'autre sera situé sous les immeubles construits par la Ville à l'extrémité Frank-Thomas. M. Kanaan tient à souligner que la Nouvelle Comédie sera idéalement située par rapport aux transports publics, aussi bien le train que le tram: treize minutes depuis Cornavin, vingt-quatre minutes depuis l'Aéroport, trois minutes depuis Champel.

Aux remarques d'un commissaire sur l'absence d'un débat de fond sur l'opportunité de construire la Nouvelle Comédie, M. Kanaan rappelle que le crédit d'étude de 2008 avait été précédé par un débat important sur les options de modifier le bâtiment des Philosophes ou de construire un nouveau théâtre. Les débats avaient mis en évidence que l'option des Philosophes ne permettait pas de résoudre les problèmes de fond. M^{me} Charollais souligne, en outre, que le Conseil municipal a pu débattre de l'emplacement de la Nouvelle Comédie dans le cadre des examens du plan directeur de quartier (PDQ) et du plan localisé de quartier (PLQ).

Un commissaire questionne, en termes de budget de fonctionnement, la pertinence des comparaisons entre la Nouvelle Comédie et d'autres institutions sem-

blables. M^{me} Keller reconnaît que faire des comparaisons n'est pas simple, car il y a des particularités, mais il y a aussi des similitudes. Le Théâtre de la Colline, par exemple, dispose de deux scènes et organise 250 représentations par année. A ce titre, il y a des similitudes avec le programme de la Nouvelle Comédie. Vidy a un budget plus important que celui prévu pour la NCG, mais la comparaison entre les deux scènes doit être rapportée aux politiques culturelles des deux villes. Genève soutient davantage de petites scènes que Lausanne, mais ne s'est jamais encore donné les moyens d'une institution capable de produire et d'accueillir des spectacles d'envergure. Les comparaisons avec la Colline et Vidy s'expliquent aussi parce que la NCG pourrait accueillir des productions de ces institutions, qui font partie du réseau du Festival d'Avignon, et aussi proposer à ces scènes et aux festivals de cette envergure des productions maison. A Genève, l'OSR et son budget à 27 millions témoignent d'un vrai choix en faveur de la musique. L'enjeu du projet de la Nouvelle Comédie est de faire un choix comparable pour le théâtre. M^{me} Keller précise que les acteurs culturels qui travaillent sur le projet de la NCG ont eu à cœur de faire un budget raisonnable pour permettre à l'institution de démarrer. Les prévisions de recettes aussi ont été évaluées de manière raisonnable. Elle n'exclut pas que la Comédie conclue d'autres partenariats, en plus de ceux avec la Ville et l'Etat.

Une commissaire aurait souhaité disposer d'une colonne permettant de comparer les recettes des institutions culturelles phares. M^{me} Keller explique que le projet prévoit de tripler l'emploi et la production, alors que le budget n'est que doublé. S'agissant des comparaisons de recettes, M^{me} Keller fait observer qu'il ne serait pas pertinent de comparer une scène qui démarre avec le Théâtre de Vidy, le théâtre phare de la région, exploité depuis les années 1960. Le but du tableau de comparaison des budgets est de montrer que des municipalités font, à des moments donnés, le choix de donner des moyens à des infrastructures spécifiques. A la question des similitudes et éventuelles concurrences entre les deux scènes, il est répondu que Vidy pourrait être une institution partenaire de la Nouvelle Comédie, bien que le théâtre lausannois n'ait pas la même ambition en termes de médiation ni pour l'ouverture des lieux de travail au public. Du point de vue de l'accessibilité, la NCG sera aussi plus urbaine que Vidy. Autrement dit, une belle complémentarité se dessine; pour les créations d'envergure, la plupart des théâtres ont besoin de monter des coproductions. Actuellement, Vidy n'a pas de partenaire fort à Genève.

Une commissaire demande si des études ont été menées pour connaître les besoins du public genevois, car, en termes de billetterie, il faudra que l'institution engrange ces recettes. M. Kanaan répond que les scènes de théâtre et de danse, ainsi que les festivals consacrés aux arts de la scène, attirent un public fidèle et qui se renouvelle. Le lancement récent de la Fête du théâtre a aussi montré l'intérêt des Genevois pour le théâtre, ce que confirment d'ailleurs les statis-

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

tiques fédérales, où l'on voit que les Genevois sont des grands consommateurs de culture. Les théâtres genevois affichent un taux de fréquentation de 80%. Au sujet des recettes, M. Kanaan rappelle qu'une institution de cette sorte ne peut pas s'autofinancer. Outre l'argent public, les recettes (trois fois supérieures à celles de l'actuelle Comédie) comprennent la billetterie, mais aussi les coproductions, le café-restaurant ainsi que les partenariats supplémentaires, qui seront de la responsabilité de la direction. Enfin, en réponse à la question d'un commissaire sur d'éventuels mécènes, M. Kanaan explique que le théâtre n'attire pas autant les donateurs privés que l'opéra, les musées ou la musique classique.

En faisant suite aux demandes d'une commissaire, soucieuse qu'un cahier des charges garantisse les missions fondamentales de ce théâtre indépendamment des directions successives, M. Kanaan transmet et présente le rapport du GANC, «Pour une Nouvelle Comédie!» (voir annexe 5). Cet outil, aux yeux du magistrat, fait écho à sa volonté, exprimée notamment lors des Rencontres théâtrales, de définir des missions intrinsèques aux institutions genevoises. Cette idée n'avait pas été bien reçue par tout le monde, certains craignant que les théâtres perdent leur marge de manœuvre. Le but de ce document est bien cependant de poser le cadre du cahier des charges spécifique du premier directeur de la Nouvelle Comédie. Enfin, il souligne que le GANC ne doit pas être confondu avec l'Association pour la Nouvelle Comédie; il s'agit du Groupe d'accompagnement du projet réunissant le DCS, le DCA, le canton de Genève, la FAD, la Comédie et l'ANC. Tous les éléments mentionnés dans ce rapport ont servi à construire la demande de crédit.

M. Menghini, rédacteur du rapport, confirme que les missions, le type de gouvernance et le budget de la NCG, qui constituent les sujets sur lesquels le GANC a travaillé, figurent dans l'exposé du magistrat. S'agissant des missions, qu'il conviendrait de distinguer du cahier des charges directorial, M. Menghini explique qu'elles ont été définies pour permettre à différents projets artistiques de s'y retrouver. Il résume les missions comme suit: les créations propres, les productions en accueil, la valorisation des métiers de la scène, la transmission (il mentionne le rôle de la Haute École de travail social HETS), l'ouverture à tous les arts de la scène, le développement de la médiation culturelle et de l'éducation artistique, l'inscription du bâtiment dans le quartier, le Grand Genève et la Suisse Romande. Il souligne que le budget et les missions prévoient que la Nouvelle Comédie projette son action de médiation au-delà du public du théâtre, vers les non-publics. Ainsi, la NCG est un projet bon pour la formation, bon pour l'emploi (autour de 60 pleins temps dans la maison, 67 pleins temps par an liés aux créations, ainsi que les métiers connexes exercés dans la région, notamment les métiers d'art). La NCG jouera un rôle patrimonial et de création artistique et aussi, par la médiation, un rôle citoyen.

M. Menghini explique que le budget projeté pour la Nouvelle Comédie tient compte de la vétusté du bâtiment des Philosophes et de la marginalisation de l'actuelle Comédie. C'est pourquoi, la NCG doit non seulement s'ouvrir à tous les arts de la scène et, avec sa salle modulable, elle doit aussi répondre aux attentes nouvelles sur les rapports entre la scène et la salle. Le budget de l'année zéro, et les ambitions en matière de recettes (billetterie, partenaires privés, tournées) témoignent du souci des promoteurs du projet de ne pas exercer une pression excessive sur la première direction du théâtre. Pour lui, c'est un bon budget, qui propose un bon ratio entre les coûts de production et les coûts de fonctionnement (48% et 52% respectivement), et qui supporte la comparaison avec ceux d'institutions de pays soumis à un coût de la vie moins important qu'en Suisse, qui ne remplissent pas toujours les missions qui sont fixées à la Nouvelle Comédie. M. Menghini est d'avis que le budget projeté permet également d'imaginer plusieurs scénarios d'animation du lieu; à ce propos, l'Association pour la Nouvelle Comédie est toujours en réflexion au sujet du profil de la direction et de l'équipe. Il précise que lorsque le crédit de construction sera voté, il sera temps d'ouvrir cette réflexion à la base théâtrale, au-delà des membres de l'ANC, dont il souligne qu'ils se sont engagés à ne pas s'intéresser personnellement à diriger l'institution.

Une commissaire questionne la définition de l'identité du lieu: comment se situera la Nouvelle Comédie par rapport à la situation internationale de Genève? Y donnera-t-on des productions étrangères en langue originale? Aura-t-elle un statut de scène francophone, ou un label national? M. Kanaan répond que le domaine des arts de la scène est en constante évolution, où les frontières disciplinaires et linguistiques sont bousculées. La NCG doit être une scène de référence, en réseau avec les grandes scènes européennes. Il espère, pour l'art dramatique, que la Nouvelle Comédie jouera le rôle que tiennent, pour la musique et l'art lyrique, l'OSR et le Grand Théâtre. La stature internationale de Genève est un atout stratégique du projet, qui deviendra lui-même un atout pour Genève. A ce propos, il informe qu'il vient de conclure une convention avec la Fondation Genève Tourisme & Congrès en vue d'accroître la notoriété culturelle de Genève. M^{me} Keller ajoute que la Nouvelle Comédie a été conçue pour accueillir toutes sortes d'activités en lien avec les arts de la scène, même une troupe à demeure si les politiques décident un jour de faire ce pas. Le bâtiment est aussi conçu pour s'adapter aux évolutions technologiques. La Nouvelle Comédie peut suivre ces évolutions et présenter, par exemple, des spectacles en langue étrangère.

Un commissaire a le sentiment que la vie culturelle genevoise ne s'est jamais remise de l'éradication des squats. Il se demande si le projet Nouvelle Comédie pourrait représenter une renaissance, ou un renouveau de l'esprit des squats, que l'on peut retrouver au 104 de Paris ou au Lieu unique de Nantes, où des publics divers, aux objectifs différents, se retrouvent au même endroit, dans la mixité

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

et la diversité. Il a le sentiment qu'à Genève la vie culturelle est encore trop cloisonnée. Il se demande comment concrétiser l'espérance d'un projet singulier, d'échelle européenne, dans la NCG, à l'identité théâtrale si marquée, qui se compare à Vidy. M. Kanaan répond que la Nouvelle Comédie ne sera certainement pas le 104 ni le Lieu unique de Nantes, mais en tant que maison destinée au développement de l'art dramatique, la NCG a vocation d'être aussi ouverte et pluridisciplinaire que possible. La mixité peut aussi se développer à partir d'une mission primaire. La générosité des espaces proposés à la NCG favorisera certainement les rencontres et la mixité. D'accord pour décloisonner, M. Kanaan souhaiterait renforcer la démocratisation culturelle, en améliorant l'accueil et en donnant envie aux gens de fréquenter les lieux culturels, car la politique tarifaire ne suffit pas. M^{me} Keller insiste sur le rôle de la médiation culturelle dans le rapport de la Nouvelle Comédie à la Cité. Elle souligne à nouveau que tous les locaux seront ouverts au public, le soir et la journée. L'ouverture aux écoles, aux jeunes, aux personnes âgées, est un point clé du concept du projet dès son départ. Alors, certes, l'art dramatique en est le cœur, mais la médiation et l'ouverture participent d'une nouvelle manière de le faire vivre. M. Menghini insiste sur la présence permanente des équipes artistiques et techniques, qui vont participer d'un bourdonnement continu de la création. Au passage, il signale que le GANC propose de changer l'équipe en résidence tous les trois ans ou d'en renouveler la composition d'un tiers chaque année.

Suite aux interrogations d'un commissaire sur le discours culturel accompagnant le projet et sa place dans la Cité, un débat s'installe pour savoir si la Nouvelle Comédie est un magnifique bâtiment à la mesure des missions de l'actuelle Comédie, ou s'il s'agit d'un projet culturel plus vaste encore. M. Kullmann considère que les missions de l'institution existent déjà, mais que l'actuelle Comédie ne peut pas les remplir. Pour lui, donc, la Comédie de Genève déménage aux Eaux-Vives et se donne les moyens de remplir ses missions à un seul endroit, alors qu'actuellement tout, entre le théâtre, les ateliers et les locaux de répétition, est dispersé. Pour M^{me} Keller, il y a cependant une différence d'importance entre l'ancien et le nouveau: la Nouvelle Comédie pourra accueillir du public et des visites scolaires dans la plupart de ses locaux, ce qui n'est pas possible actuellement aux Philosophes. La NCG est une fabrique de théâtre et un lieu de vie très ouvert. D'accord avec M^{me} Keller, M^{me} Müller explique que le fait que les principales fonctions liées à la production et à l'animation théâtrale soient réunies en un seul lieu détermine une nouvelle manière de faire du théâtre et la capacité du théâtre de s'ouvrir sur la Cité. Les professionnels réunis dans l'ANC ont été associés à la conception du programme architectural du projet. Il est certain que la Nouvelle Comédie, avec ses locaux et ses dimensions, est un outil approprié pour permettre à la Comédie de produire et coproduire, et pour les artistes en résidence et les compagnies indépendantes programmées, la NCG sera un moyen de se propulser hors des frontières genevoises. En rappelant la Lettre à d'Alembert

de Rousseau, M. Menghini signale que le philosophe dénonçait précisément non pas tant le théâtre qu'un «théâtre exclusif». Or c'est l'inverse qu'il s'agit de faire ici. Et ce point fait l'unanimité.

Un commissaire demande s'il existe une rivalité entre les projets de la Nouvelle Comédie et du Théâtre de Carouge. M. Kanaan assure que les deux villes entretiennent des liens cordiaux. Il est vrai cependant que les projets en sont à des moments différents: le projet de la Nouvelle Comédie est arrivé à maturation et le Canton s'y engage à hauteur de 45 millions, alors que le projet de démolition/reconstruction du Théâtre de Carouge en est au stade du crédit d'étude. M. Kullmann considère qu'il n'y a pas de rivalité: les deux théâtres existent et plusieurs des membres de l'ANC sont aussi partie prenante du projet de reconstruction du Carouge. M. Kanaan reconnaît qu'il y a toujours une forme d'émulation entre les scènes artistiques. Le Théâtre de Carouge, qui a son public, et la Comédie, qui a aussi le sien, sont également complémentaires du point de vue de la politique culturelle. Vu l'engouement des Genevois pour l'offre culturelle, les deux scènes ont bien actuellement leur place dans la région. M. Menghini rappelle qu'en tant que directeur du Forum de Meyrin, il avait initié, avec Jean Liermier, une collaboration avec Carouge, avec la conviction que pour élargir les publics et parler au 85% de la population qui ne va pas au théâtre, il faut s'unir et s'associer et non entrer en concurrence.

Sur la question de la gouvernance et de l'avenir de la FAD, M. Kanaan répond qu'il appartient à la Ville, et notamment au Conseil municipal de se prononcer, puisque les statuts de la fondation sont approuvés par le municipal. Il conviendra certainement de les modifier ou de les mettre à jour dès lors que le Canton financera le fonctionnement à 50%. M. Boyer est d'avis, vu la taille et la participation du Canton, que la Nouvelle Comédie devrait être gérée par une fondation propre, à laquelle devrait participer d'ailleurs une représentation du Grand Conseil. Est-ce à dire que la FAD, dans ce scénario, ne s'occupera finalement plus que du Poche? MM. Kanaan et Boyer répondent que ses statuts pourraient évoluer dans ce sens, mais pour M. Boyer cette question n'est pas vraiment d'actualité à ce stade.

Un commissaire souhaiterait savoir pourquoi d'autres communes ne s'engagent pas dans la Nouvelle Comédie. M. Kanaan fait observer que les communes urbaines entretiennent déjà des infrastructures culturelles comme à Meyrin, le Forum, alors que d'autres, comme Vernier, souhaitent en édifier. Le Théâtre de Carouge doit aussi subir d'importants travaux. Or, Genève et Carouge ont passé un accord, consistant à solliciter le Canton pour la NCG, et le Fonds intercommunal de l'Association des communes genevoises (ACG) pour le théâtre de la rue Ancienne.

Un commissaire demande s'il sera possible d'organiser des animations, sur l'esplanade, au-dessus de la ligne CEVA, avec des marchés temporaires ou des

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

productions de saltimbanques. M. Kanaan répond affirmativement, mais reconnaît qu'il est prématuré de s'avancer dans une esquisse de programmation.

Un commissaire relève que la Ville tient la maîtrise d'ouvrage dans le projet Nouvelle Comédie; cependant le risque existe que le projet puisse prendre du temps au stade de son étude en commission, aussi bien au Conseil municipal qu'au Grand Conseil, voire s'enliser dans l'une des chambres. Il souhaiterait savoir ce qui se passerait si un tel scénario se réalisait. En réponse, M. Kanaan évoque la fenêtre technique de fin 2015, début 2016, ouverte par le dégagement du périmètre du projet par l'emprise du chantier du CEVA. Si cette opportunité est saisie, la Nouvelle Comédie sera terminée en même temps que la gare, sinon il y aura un immense trou à la place; il faudra attendre deux-trois ans avant la prochaine opportunité, ce qui engendrera notamment des coûts supplémentaires. Il fait aussi observer que les problèmes techniques de l'actuelle Comédie risquent de s'approfondir. Récemment, le bâtiment a bénéficié de travaux de sécurité dans le foyer d'accueil, mais dans la perspective de la construction d'un nouveau bâtiment, le Conseil administratif a renoncé à présenter des crédits pour la remise à niveau de la machinerie de scène. Le retard obligerait probablement à faire des travaux aux Philosophes pour pouvoir continuer à exploiter l'actuel bâtiment. M. Kanaan confirme qu'effectivement, la Ville porte seule la maîtrise d'ouvrage du projet. Sollicité pour une co-maîtrise, le Conseil d'Etat a jugé que la Ville était capable d'assurer seule cette tâche, mais cela rend particulièrement important le vote du Conseil municipal qui, en approuvant le crédit, enverrait un message très clair au Grand Conseil pour l'inciter à faire de même.

Une commissaire évoque la récente conférence de presse du directeur désigné du Poche, où il a suscité l'embarras de nombreux professionnels en laissant entendre que, dans sa démarche, le texte est plus important que l'auteur. Elle évoque aussi, comme un signe inquiétant, la programmation, cette saison, de trois monologues sur la scène de l'actuelle Comédie. Tout en étant convaincue que la FAD est sincèrement soucieuse de promouvoir les artistes locaux, elle fait part de son interrogation sur la politique de l'emploi dans la nouvelle institution et demande si des garanties peuvent être données d'ores et déjà. M^{me} Müller juge cette question importante, mais les réponses ne dépendent pas seulement de l'ANC, pour qui il importe d'abord de saisir l'opportunité de la fenêtre technique; il sera temps ensuite de discuter des incidences sur l'emploi des conditions de production. Pour l'heure, il est question de plus de 60 postes fixes à plein temps et de 67 pleins temps pour les intermittents engagés à la production, ainsi que les engagements connexes. Elle se dit convaincue que les potentiels de coproductions qu'offrirait la NCG permettront de propulser les artistes locaux sur les scènes régionales et internationales. On sait que les artistes lausannois profitent peu de Vidy; à Genève, le souhait de l'ANC est différent. Elle espère que la Nouvelle Comédie permettra de remplir son rôle à l'égard des artistes locaux, ce

que l'actuelle Comédie n'est pas en mesure de faire. Pour l'heure, il n'est guère possible d'en dire davantage sauf à souligner qu'il s'agit bien là des directions en matière d'emploi dégagées par l'association par rapport au programme artistique du lieu. M. Kanaan rappelle que des dispositions relatives à l'emploi figurent dans les conventions de subventionnement et les cahiers des charges des directions. Il souhaite d'ailleurs que les futurs cahiers des charges des directions des institutions culturelles soient plus explicites sur ce point. Le nombre d'emplois est aussi un élément important lors de l'étude de requêtes pour des productions indépendantes. Pour lui, la Nouvelle Comédie sera, indéniablement, une créatrice d'emplois dans tous les métiers de la scène. Quoi qu'il en soit le Conseil municipal votera les statuts de la fondation qui chapeautera l'institution. M. Menghini fait observer, à qui craint la multiplication des monologues, que le budget de la Nouvelle Comédie prévoit quatre productions maison par saison, avec au moins 10 salariés chacune. Le GANC estime qu'en cinq ans, la NCG aura présenté 50 spectacles, dont 20 productions propres, 10 créations en résidence et 20 coproductions, avec à chaque fois des liens tissés avec les créateurs locaux.

Une commissaire découvre dans le rapport du GANC qu'il n'y aura pas de représentation du personnel dans le conseil de fondation de la future institution. M. Boyer souligne que le rapport du GANC réunit des recommandations. Rien n'est encore fixé, mais le rapport fait état de la position du Syndicat suisse romand des spectacles (SSRS), qui préfère agir en dehors de la fondation. Un autre commissaire est d'avis que la question ne peut pas être résolue par la simple justification du conflit d'intérêts. Il est étonnant que la gouvernance interne ne soit pas mieux pensée, alors que le projet insiste tant sur le rôle de la médiation entre la culture et la démocratie, et l'art et le social. Si la NCG, théâtre du XXI^e siècle, est pensée comme une fabrique rythmée par le bourdonnement des abeilles ouvrières, l'absence des travailleurs dans la gestion quotidienne du théâtre renverrait plutôt au souvenir des manufactures du début du XIX^e siècle. Avec une telle insistance sur l'ouverture des espaces de travail au public, on donne alors l'impression qu'on veut mettre en scène les travailleurs et faire de leur travail un spectacle. M. Menghini est très sensible à cette question. Les trois mandats de direction qu'il a remplis dans des théâtres différents témoignent des efforts pour faire une place aux travailleurs. Dans de nombreux théâtres d'aujourd'hui, on rencontre en journée exclusivement les employés administratifs, alors que les artistes ne sont que des pièces rapportées qui surgissent le soir. A l'inverse, le projet Nouvelle Comédie envisage une présence forte des artistes sur le lieu de travail. A ce propos, une réflexion est en cours, dont l'aboutissement ne dépend ni de l'ANC ni de la FAD, au sujet de la place à accorder aux collectifs artistiques dans la conception de la ligne programmatique de la maison. S'agissant de la gouvernance de la Nouvelle Comédie, le GANC a rencontré M^{me} Papiloud du SSRS qui, au lieu de participer à une gouvernance œcuménique, préfère que son syndicat exerce, de l'extérieur, un réel contre-pouvoir. M. Menghini a été

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

le premier surpris de cette première position, qu'il regrette. Il espère que ce point sera repris ultérieurement. M. Kanaan tient à préciser que le rapport du GANC est un document de travail qui a été rédigé il y a deux ans. Les éléments validés figurent dans la proposition PR-1085. Ceux qui n'y figurent pas ont été jugés prématurés. Ainsi, le point relatif à la participation des employés à la gouvernance n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive.

Un commissaire souhaiterait que l'ANC s'engage à ne pas revendiquer un avenir théâtral pour le bâtiment des Philosophes. M. Kullmann répond que l'ANC a dit, dès le début des années 2000, que si la Nouvelle Comédie se réalise, l'actuelle Comédie cessera d'être un théâtre. M. Kanaan aimerait certes éviter que le bâtiment des Philosophes devienne une succursale d'une marque de prêt-à-porter, comme cela est arrivé récemment à Madrid. Pour autant, il souhaite qu'il reste ouvert au public. Après avoir pris des contacts avec les hautes écoles et l'Université, la Haute école de musique (HEM) et la Haute école d'art et de design (HEAD) ont exprimé de l'intérêt pour le bâtiment, afin d'y organiser des activités ouvertes au public. Un commissaire demande par ailleurs si, en changeant l'affectation du lieu, le Ville ne va pas violer le Règlement relatif aux plans d'utilisation du sol (RPUS). M. Kanaan tient à préciser que le RPUS ne s'applique pas aux bâtiments publics. Quoi qu'il en soit, il a beaucoup insisté auprès des Hautes écoles (HES-SO) pour que le bâtiment reste bien accessible au public et qu'il ne devienne pas juste une salle de cours. Enfin, un commissaire suggère de vendre le bâtiment de la Comédie afin de s'assurer qu'il ne soit pas réaffecté en théâtre. M. Kanaan répond que le Conseil administratif n'est pas favorable à se séparer des actifs de la Ville. Quoiqu'il en soit, il ne voit pas bien quel privé pourrait bien être intéressé par ce bâtiment; quant au Canton, il ne dispose pas de moyens pour se l'offrir, mais un échange de bâtiments dans le cadre de son affectation aux HES-SO est une piste à l'ordre du jour. En termes de frais d'entretien, la base de travail avec les hautes écoles est qu'elles reprennent le bâtiment sans que la Ville ait à se charger de l'entretien, responsabilité qui pèserait sur les HES-SO et/ou le Canton. A propos d'entretien, M. Kanaan fait observer que la Nouvelle Comédie devrait coûter moins cher à l'entretien qu'un bâtiment ancien. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faudra négliger d'entretenir l'ouvrage.

Un commissaire demande s'il serait envisageable d'attribuer une partie des locaux à un locataire tiers. M. Kanaan répond que le bâtiment est construit pour y réaliser un programme culturel et que le projet de la NCG le remplit entièrement. Il y aura bien deux salles, mais il n'est pas envisagé de nommer deux directions. M^{me} Keller relève que parmi les modèles possibles, un collectif de direction pourrait être envisagé, de même qu'une direction en binôme, par exemple un programmateur et un artiste. Cependant, elle confirme que le bâtiment fonctionnera d'un seul bloc et ses ateliers et locaux œuvreront à l'intérieur d'un même projet.

Séance du 25 mars 2015*Discussions et votes*

Une commissaire du Parti libéral-radical souhaite amender l'article 2 de la délibération I. En effet, si le Grand Conseil ne votait pas la part de l'Etat, elle souhaite s'assurer que la Ville n'aura pas à financer l'ensemble du projet. Son amendement viserait donc à annuler la proposition PR-1085 en cas de vote négatif du parlement, considérant que la Ville n'a pas les moyens de payer la facture complète de la Nouvelle Comédie.

Un commissaire socialiste propose de transformer la proposition d'amendement en recommandation, afin que le Conseil municipal donne par ce biais un message clair, à savoir que l'acceptation politique du projet par la Ville repose sur une participation du Canton à hauteur de 45 millions de francs. Il fait observer que l'article premier de la délibération I vaut autorisation de dépense au Conseil administratif jusqu'à 44,7 millions de francs, alors que l'article 2 donne une autorisation provisoire de dépense qui ne vise selon lui qu'un objectif de liquidités; en effet, cet article 2 a seulement pour but de permettre à la Ville, qui est le maître d'ouvrage du projet, de faire la banque si nécessaire en attendant les entrées des participations tierces (cela permettra de régler les entreprises dans les meilleurs délais). Sur le fond, les socialistes voteront avec enthousiasme le projet de construction de la Nouvelle Comédie, dont ils relèvent le caractère emblématique, aussi bien du point de vue constructif que culturel. Le projet NCG est aussi emblématique du point de vue de la répartition des charges avec le Canton. En termes urbanistiques, ce magnifique bâtiment est une pièce du puzzle de développement du quartier des hauts des Eaux-Vives, dont le plan directeur de quartier (PDQ) prévoit également la construction de nombreux logements. Il importe maintenant de se donner les moyens de fédérer les acteurs de ce projet en défendant son importance pour la politique culturelle et pour le rayonnement de Genève.

Le Parti démocrate-chrétien soutiendra la proposition de recommandation. Il est d'avis que si la Ville doit avancer de l'argent, il faut qu'elle le fasse. La Nouvelle Comédie est un magnifique équipement culturel susceptible de faire rayonner Genève; elle est aussi un bijou dans ce nouveau quartier en gestation où, en plus du théâtre, il y aura des logements, une crèche, des infrastructures sportives. Il souligne que la rive gauche a été trop longtemps délaissée par la Ville, et ce projet s'inscrit dans sa requalification. 90 millions, ce n'est pas cher payé et il ne serait pas dérangé que la Ville aligne la somme. S'agissant de la Comédie du boulevard des Philosophes, le Conseil administratif n'a pas été assez clair sur ce qu'il entendait en faire. Quoi qu'il en soit, on ne pourra pas faire l'économie d'une rénovation du bâtiment, qui devrait coûter au moins 20 millions de francs. Le Parti démocrate-chrétien aurait aimé lier les deux objets, mais ne souhaite

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

pas entraver le projet NCG, c'est pourquoi il soutiendra la demande de crédit, en souhaitant bonne chance aux élus de la prochaine législature qui auront à définir la réaffectation du bâtiment des Philosophes et voter sa réfection. Il espère seulement qu'on n'en fera pas un nouveau théâtre.

Ensemble à gauche votera la construction de la Nouvelle Comédie: il faut aller de l'avant et cesser de se regarder en chiens de faïence avec le Canton. Il ne s'agit pas seulement d'un théâtre mais d'un quartier et d'un morceau de région. Cependant, le seul théâtre est déjà en lui-même un projet ambitieux dont la gestation a commencé il y a longtemps. Maintenant qu'il est à bout touchant, il faut avoir le courage de le mener à terme. S'agissant de l'amendement du Parti libéral-radical, le groupe Ensemble à gauche préfère nettement faire confiance à Sami Kanaan qui a clairement dit que si le Grand Conseil ne vote pas sa part, il retournerait voir le Conseil municipal. Enfin, Ensemble à gauche insistera pour que les collaborateurs soient représentés dans la gestion de l'institution.

Le groupe des Verts déclare que plus il y a de culture, plus il y a d'écologie. La Nouvelle Comédie est un espace qui répondra à des normes internationales. Ce projet est l'occasion pour la Ville, qui consacre déjà une part substantielle de son budget à la culture, de montrer qu'elle peut mener un projet qui dépasse son horizon. S'agissant du Canton de Genève, qui a longtemps nourri de la jalousie à l'égard de la Ville, il estime que le Grand Conseil a maintenant l'occasion de s'impliquer. Il reste qu'il incombe à la Ville de donner le premier signal.

Le Mouvement citoyens genevois propose, lui, de différer le vote sur la proposition PR-1085 en attendant l'acceptation de la subvention d'investissement par le Grand Conseil. Pour sa part, il ne croit pas que la majorité du Grand Conseil soit favorable à la participation cantonale. Il ajoute que la perspective que la Ville ajoute 90 millions à la série de grands investissements votés récemment lui fait peur. Enfin, suite à la publication de l'étude des prestations de la Ville de Genève au bénéfice d'usagers externes, il relève que les contribuables de la Ville financent des infrastructures dont profite une part de 70-80% d'utilisateurs qui viennent d'ailleurs. Il estime qu'on ne peut pas toujours faire peser sur la Ville le poids de la culture.

Le Parti libéral-radical soutient le projet de construction de la Nouvelle Comédie; il s'agit d'une opportunité à saisir dans la perspective des futures répartitions des compétences entre le Canton et les communes. Néanmoins, il est légitime de nourrir des doutes quant au vote de la subvention d'investissement par le Grand Conseil, tout en reconnaissant que le Grand Conseil pense sûrement la même chose du Conseil municipal. Mais il revient à la Ville de se manifester en premier.

L'Union démocratique du centre demande lui aussi le report du vote après celui du Grand Conseil. A son avis, il y a plusieurs points qui manquent de clarté.

En premier lieu, le futur usage de la Comédie du boulevard des Philosophes est loin d'être clair et on ne sait rien du stade des négociations avec les Hautes écoles. En deuxième lieu, il estime que la fenêtre technique de fin 2015 ne doit pas précipiter les choses. En réalité, il n'y a pas d'urgence, car le Canton n'a pas encore voté sa part et, alors que le rapport de forces au Grand Conseil est incertain, la Ville n'est pas en mesure d'avancer la part cantonale. De plus, on ne peut pas exclure le lancement d'un référendum. Autrement dit, le délai de la fenêtre technique a des chances d'être dépassé... L'Union démocratique du centre refusera ce crédit, vu le montant de la dette, et rappelle avoir également refusé le budget 2015.

Plusieurs commissaires relèvent que la saine dynamique entre la Ville et le Canton dans ce dossier de la Nouvelle Comédie est suffisamment rare pour être soulignée. A ce propos, ils estiment que l'argument selon lequel la Ville ne peut pas payer parce que la plupart des utilisateurs viennent de l'extérieur n'est pas recevable, car ici la Ville ne paye que la moitié de la facture. Enfin, en tant que maître d'ouvrage, il est naturel que la Ville s'exprime en premier. En suivant le raisonnement du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre et en le poussant jusqu'à l'absurde, il faudrait réunir simultanément les deux commissions puis les deux plénières pour qu'elles votent ensemble, en se tenant la barbichette. Certains commissaires trouvent l'idée excellente et souhaitent un vote sur ce point.

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions l'organisation d'une séance conjointe entre la Commission des travaux du Grand Conseil et la commission des travaux et des constructions du Conseil municipal. Elle est refusée à la majorité, soit par 12 non (1 UDC, 3 LR, 1 DC, 3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 3 oui (2 MCG, 1 UDC).

Le Parti libéral-radical abandonne sa proposition d'amendement et se rallie à l'idée d'une recommandation, ainsi formulée: «La commission des travaux et des constructions accepte ce crédit sous réserve de la participation de l'Etat de Genève.» Le Parti socialiste a une préférence pour la formulation suivante: «La commission des travaux et des constructions a voté la proposition PR-1085 en considérant la contribution de l'Etat de Genève comme partie intégrante à la proposition.»

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la recommandation du Parti libéral-radical: «La commission des travaux et des constructions accepte ce crédit sous réserve de la participation de l'Etat de Genève.» La recommandation est refusée à la majorité soit par 8 non (1 DC, 3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 7 oui (2 MCG, 2 UDC, 3 LR).

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la recommandation suivante: «La commission des travaux et des

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

constructions a voté la proposition PR-1085 en considérant la contribution de l'Etat de Genève comme partie intégrante à la proposition.» La recommandation est approuvée à la majorité soit par 14 oui (2 MCG, 2 UDC, 2 LR, 1 DC, 3 S, 2 Ve, 2 EàG) et 1 abstention (LR).

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition de conditionner le vote de la proposition PR-1085 au vote du Grand Conseil. La proposition de vote conditionnel est refusée à la majorité soit par 11 non (3 LR, 1 DC, 3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 4 oui (2 MCG, 2 UDC).

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-1085, qui est adoptée à la majorité, soit par 10 oui (2 LR, 1 DC, 3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 3 non (1 MCG, 2 UDC) et 2 abstentions (MCG, LR). (*Voir ci-après le texte des délibérations II à V adoptées sans modification.*)

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 11, alinéa 1 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961;

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 90 110 000 francs, dont à déduire 300 000 francs représentant une subvention du Fonds énergie des collectivités, ainsi que 95 000 francs pour une indemnité des Services industriels de Genève pour des transformateurs, et 45 000 000 de francs représentant l'engagement de la participation de l'Etat, soit un montant net de 44 715 000 francs, destiné à la construction de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève, dont une partie sera cédée au domaine privé de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 90 110 000 francs.

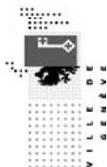
Art. 3. – Un montant de 958 138 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 5 novembre 2003 de 150 000 francs (PR-117 CA, N° PFI 043.007.01), le crédit d'étude voté le 20 février 2008 de 4 000 000 de francs (PR-473, N° PFI 043.007.02), soit un total de 48 865 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2049.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Annexes:

- Nouvelle Comédie de Genève – présentation lors de la séance du 26 novembre 2014
- Courrier du Conseil d'Etat du 27 août 2014 à l'attention du Conseil administratif au sujet de la construction de la Nouvelle Comédie
- Projet de loi PL 11584, ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 45 000 000 de francs en faveur de la Ville de Genève pour la construction de la Nouvelle Comédie dans le périmètre de la gare CEVA des Eaux-Vives – présentation lors de la séance du 4 mars 2015
- La Nouvelle Comédie, un théâtre du XXI^e siècle pour Genève et la région – présentation lors de la séance du 11 mars 2015
- Pour une Nouvelle Comédie! Rapport du GANC – présentation lors de la séance du 11 mars 2015



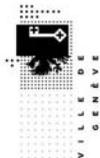
NOUVELLE COMÉDIE DE GENÈVE

PR N°1085 – CONSTRUCTION D'UN THÉÂTRE



COMMISSION DES TRAVAUX ET DES CONSTRUCTIONS
DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI
26 novembre 2014

MANDATAIRE
FRES Architectes



2.

PROPOSITION DE CRÉDIT

Détail

Proposition en vue de l'ouverture de 5 crédits pour un montant total brut de 98'037'000 francs, dont à déduire :

- 300'000 francs représentant une subvention du Fonds énergie des collectivités,
- 95'000 francs pour une indemnité des Services industriels de Genève pour des transformateurs,
- 45'000'000 de francs représentant l'engagement de la participation de l'Etat, soit un montant net de 52'642'000 francs.

Crédit 1: 90'110'000 francs bruts, dont à déduire:

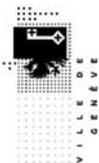
- 300'000 francs de subvention Fonds énergie des collectivités,
 - 95'000 francs d'indemnité SIG pour des transformateurs,
 - 45'000'000 de francs de participation de l'Etat,
- soit un montant net de 44'715'000 francs destiné à la construction de la Nouvelle Comédie de Genève.

Crédit 2: 722'000 francs destinés à l'acquisition de matériel scénique de base.

Crédit 3: 478'000 francs destinés à l'équipement en matériel informatique.

Crédit 4: 1'220'000 francs destinés à l'équipement en mobilier pour les utilisateurs.

Crédit 5: 1'357'000 francs destinés à l'équipement en matériel scénique mobile et en matériel technique.



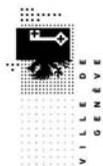
3.

LOCALISATION
Plan de situation

Avenue de Chamonix
1207 Genève

Parcelle N°2432
Section Eaux-Vives

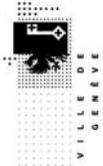




4.

INTRODUCTION
Liaison CEVA

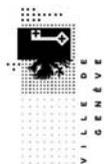




5.

INTRODUCTION
Chantier en cours CEVA Genève - Eaux-Vives





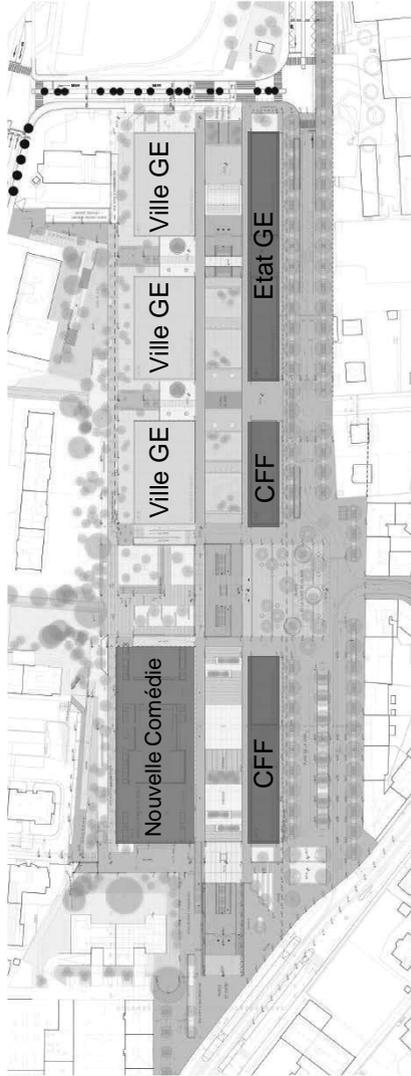
6.

INTRODUCTION
Développement du périmètre de la gare des Eaux-Vives



INTRODUCTION

Développement du périmètre de la gare des Eaux-Vives



Logements d'utilité publique
 Espace de vie enfantine
 Espace socio culturel pour les habitants
 Centre de maintien à domicile
 Piscine
 Salle de pratique de l'escalade
 Salle omnisports
 Surfaces commerciales
 Parkings
 Vélostation

Logements (coopératives)
 Commerces
 Bureaux
 Logements
 Activités



8.

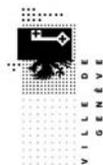
EXPOSÉ DES MOTIFS

Le projet de la Nouvelle Comédie

- Une institution théâtrale capable de rayonner au niveau international.
- Une fabrique pour les arts de la scène.
- Un lieu de vie et de culture pour la vie quotidienne du quartier.

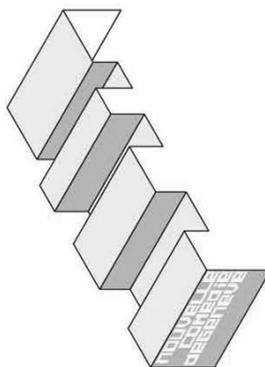
Missions:

- Soutenir la création genevoise et romande contemporaine et favoriser les résidences d'artistes, de compagnies et de troupes.
- Développer des coproductions nationales et internationales, et accueillir des créations nationales et internationales.
- Valoriser la profession et les métiers liés aux arts de la scène.
- Proposer un programme de médiation culturelle et d'éducation artistique.
- Participer à l'animation du quartier et de la ville, et développer des collaborations avec les institutions culturelles et sociales de la Cité, du canton et de la région.

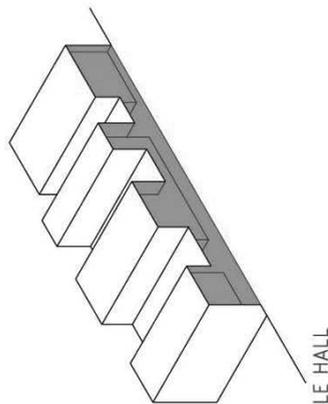


9.

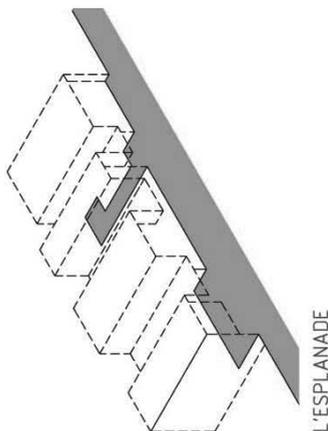
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ET DU PROJET
Un théâtre dans la Ville



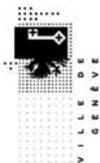
SKYLINE



LE HALL



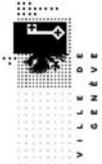
L'ESPLANADE



10.

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ET DU PROJET
Façade esplanade

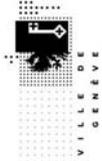




11.

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ET DU PROJET
Façade rue Viollier

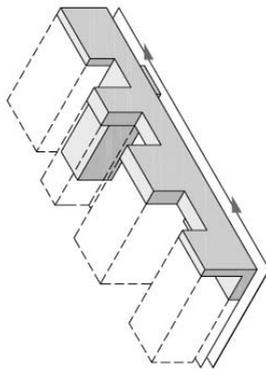




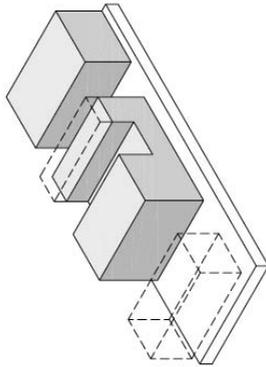
12.

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ET DU PROJET

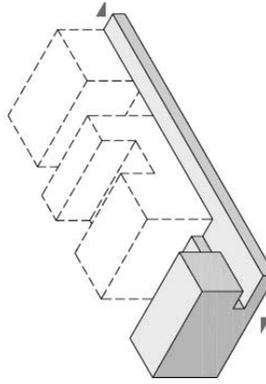
Trois entités fonctionnelles



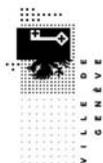
ESPACE DU PUBLIC



ESPACE DES THEATRES

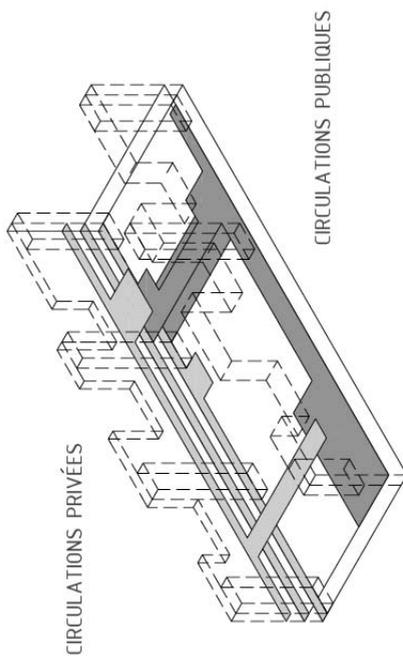


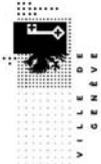
ESPACE DES ATELIERS



13.

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ET DU PROJET
Le principe des circulations

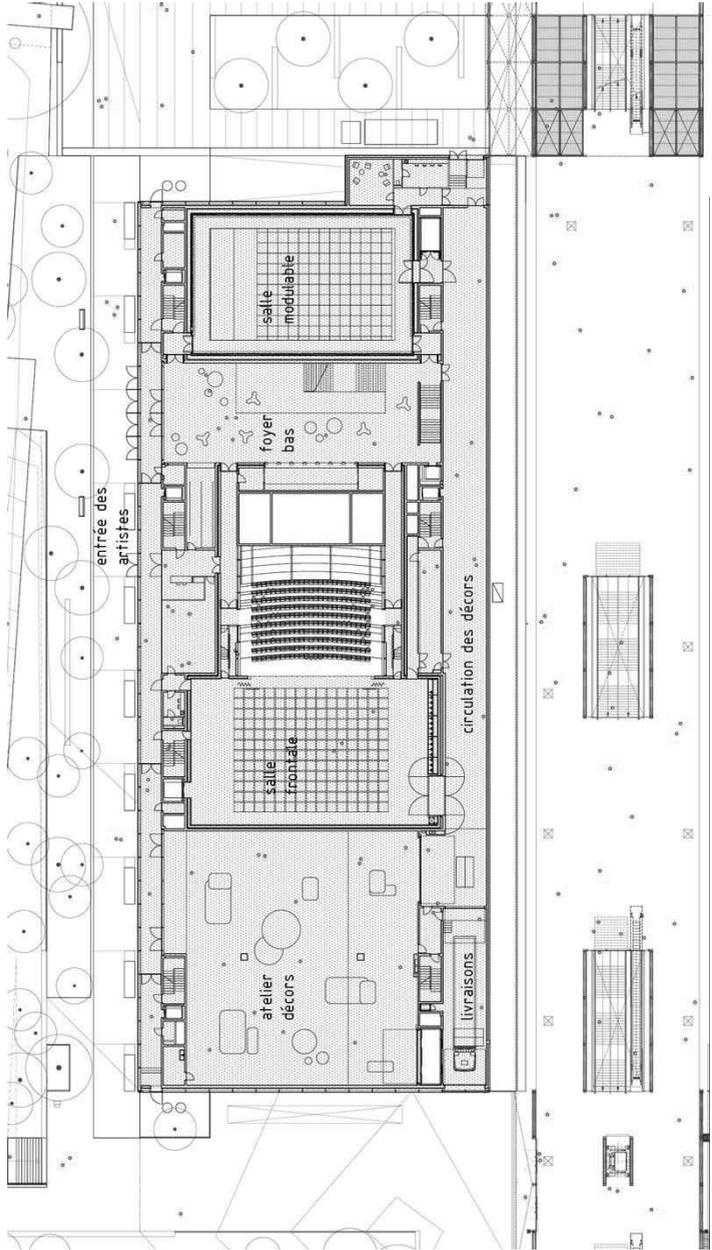


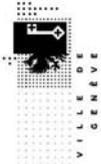


14.

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ET DU PROJET

Niveau 0 - scènes

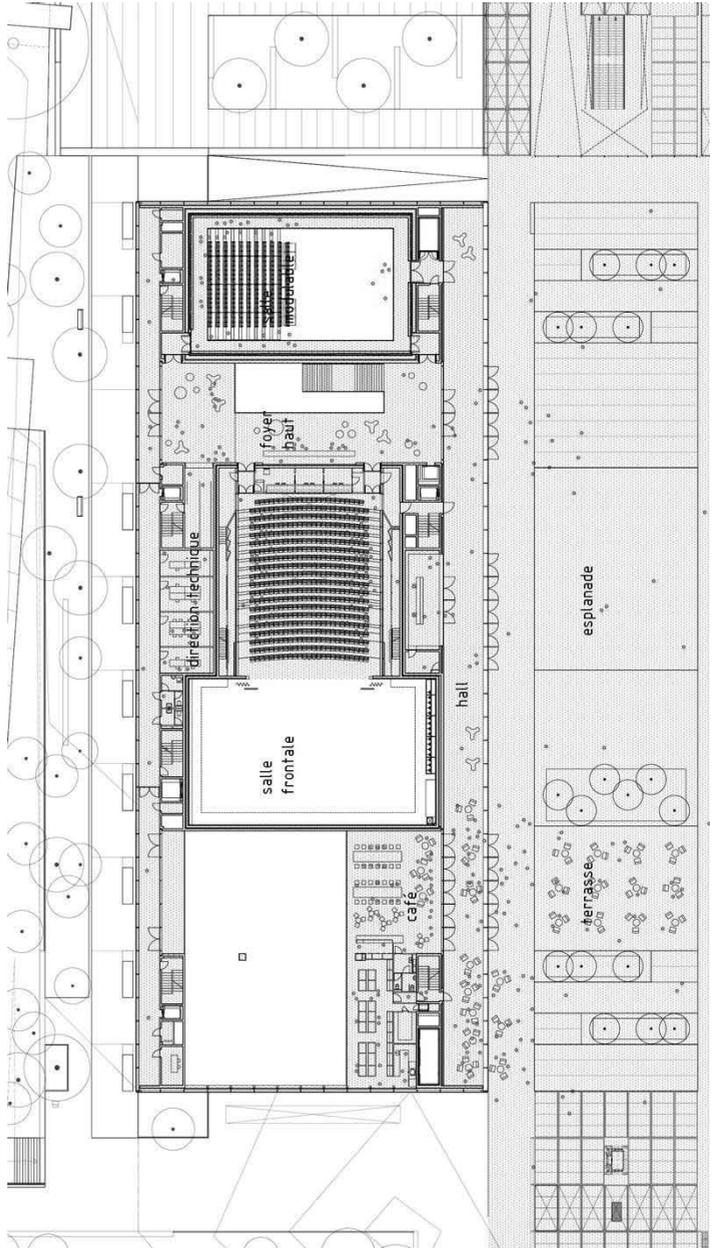


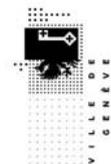


15.

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ET DU PROJET

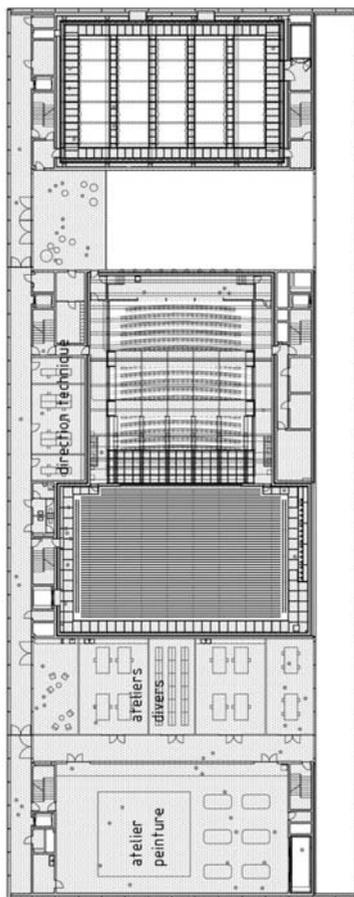
Niveau 1 - esplanade

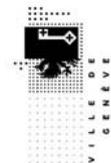




16.

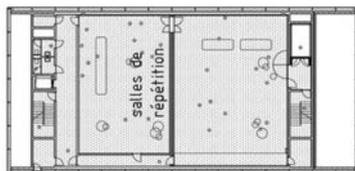
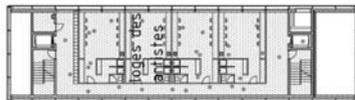
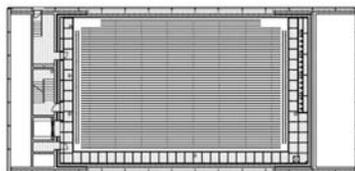
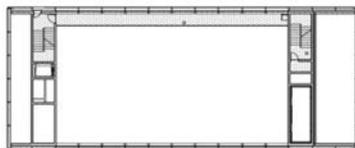
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ET DU PROJET
Niveau 2





17.

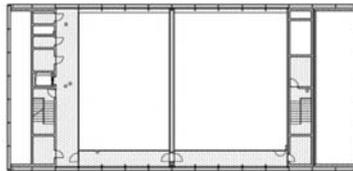
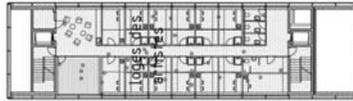
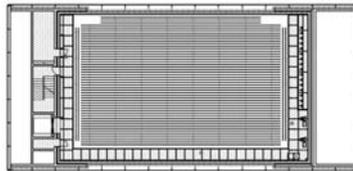
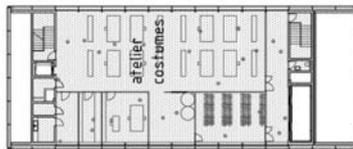
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ET DU PROJET
Niveau 3

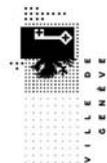




18.

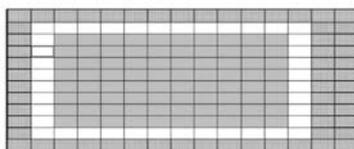
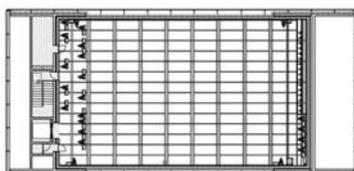
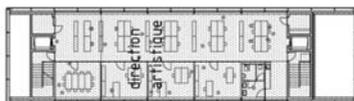
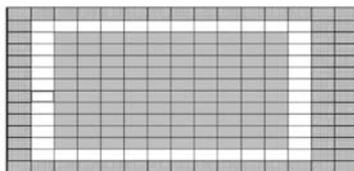
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ET DU PROJET
Niveau 4

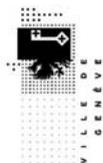




19.

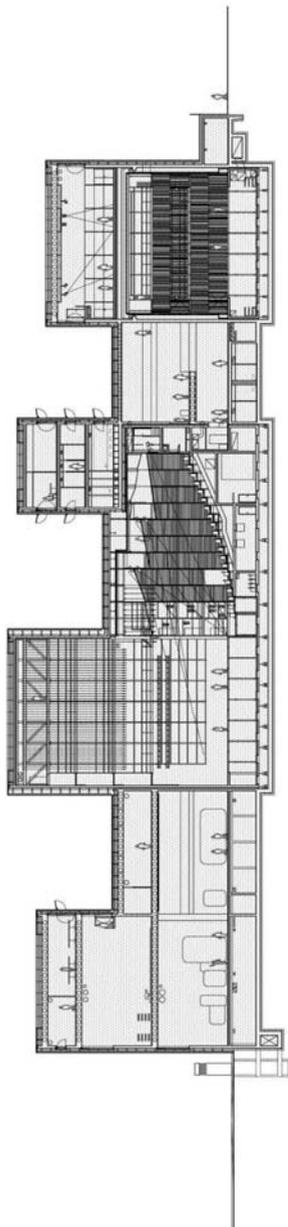
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ET DU PROJET
Niveau 5

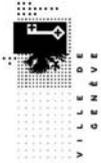




20.

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ET DU PROJET
Coupe longitudinale

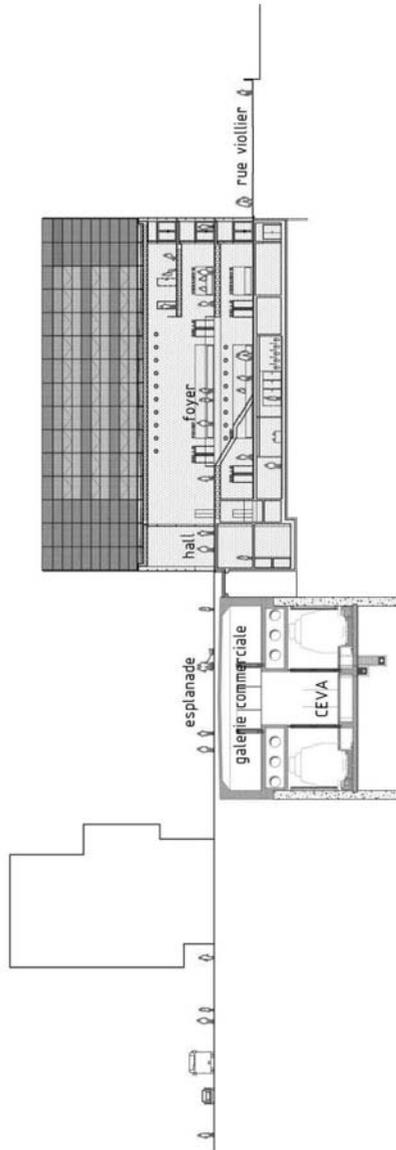


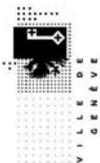


21.

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ET DU PROJET

Coupe sur le foyer





22.

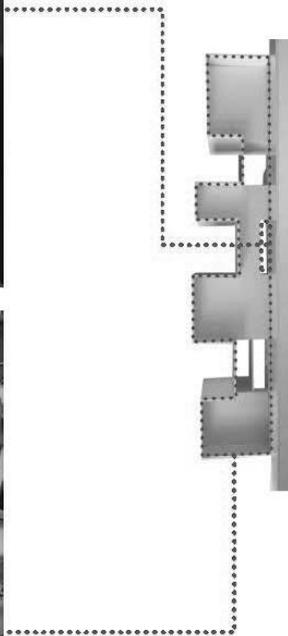
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ET DU PROJET
Les espaces du public



HALL



BILLETTERIE



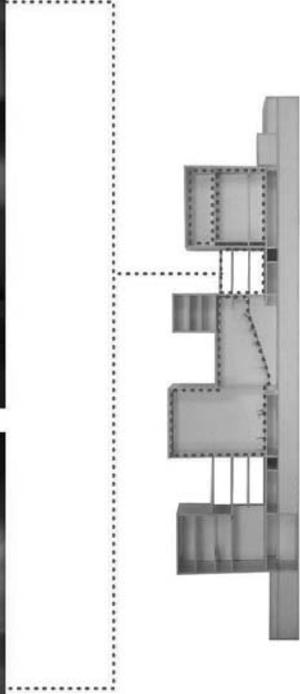
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ET DU PROJET
Les espaces du public

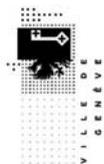


FOYER-HAUT



FOYER-BAS

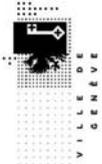




24.

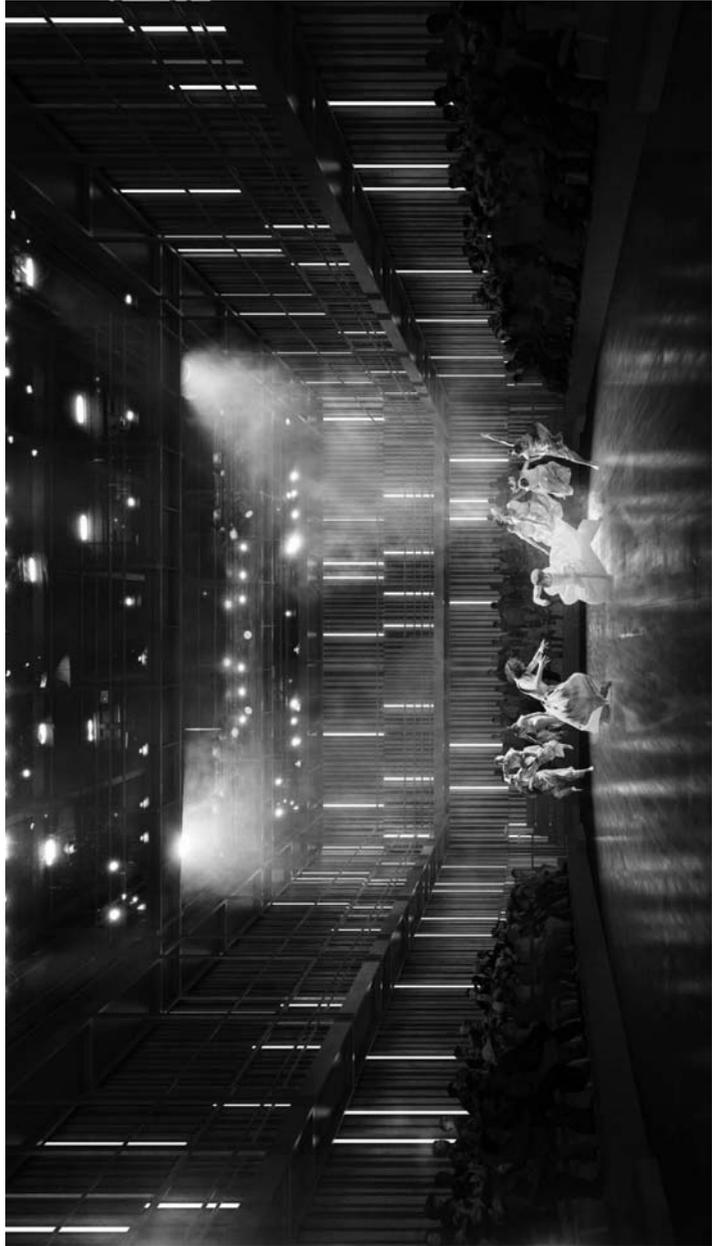
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ET DU PROJET
Salle frontale

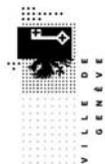




25.

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ET DU PROJET
Salle modulable





26.

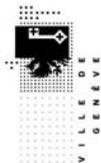
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ET DU PROJET
Salle de répétition



SALLE DE REPETITION



27.



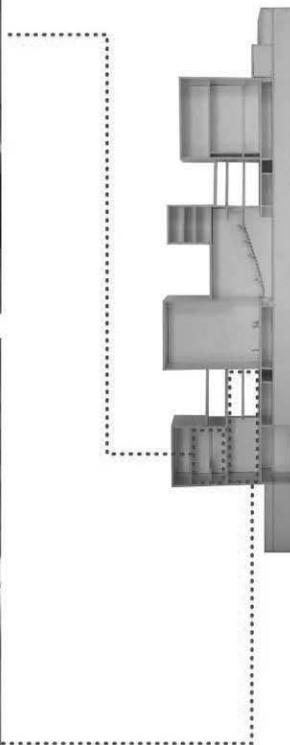
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ET DU PROJET
Les espaces des ateliers

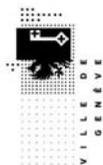


ATELIER DE MONTAGE



ATELIER PEINTURE





28.

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ET DU PROJET

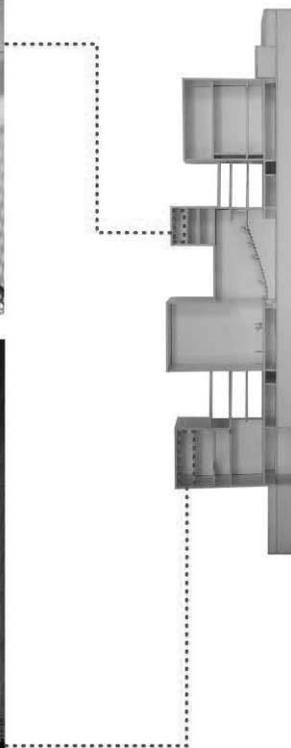
Les espaces des ateliers



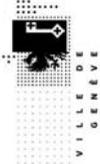
ATELIER COSTUMES



DIRECTION ARTISTIQUE



29.



CONCEPT ÉNERGÉTIQUE

Bâtiment à haute performance énergétique

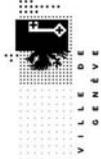
Exploitation des potentiels d'énergies renouvelables:

- Pompe à chaleur (PAC) à air réversible (chaleur et froid) et chaudière gaz en appoint. Couverture attendue par les énergies renouvelables: 70%.
- Centrale photovoltaïque de 1'136 m² en toiture :
La production permettra de produire 135% des besoins électriques de la PAC pour le chauffage et l'eau chaude.

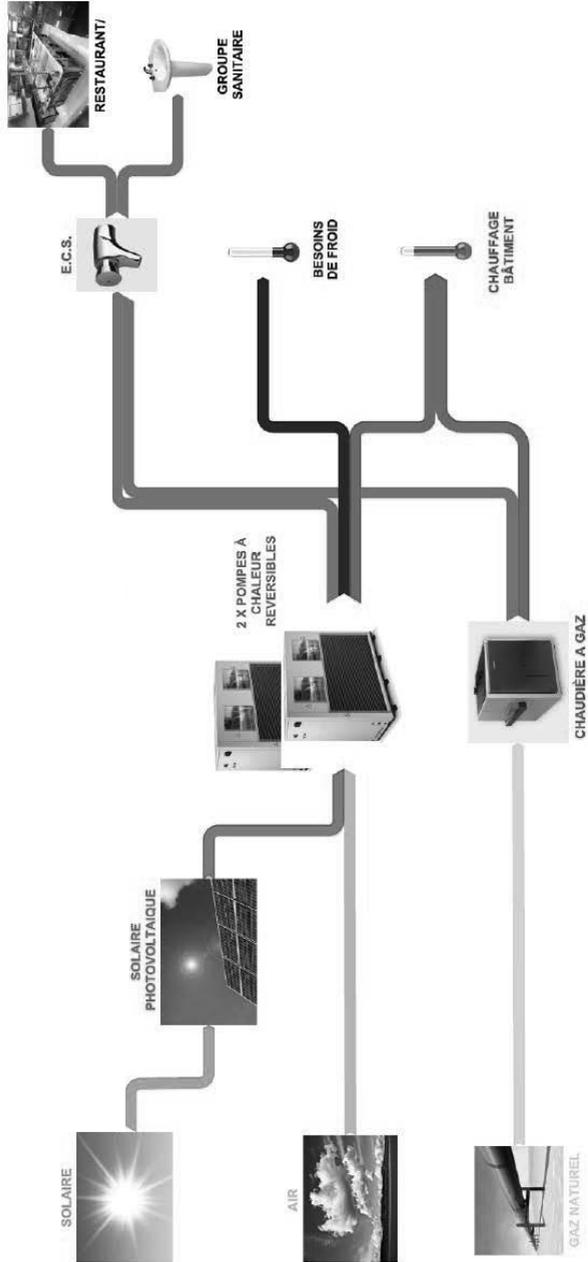
Installations techniques:

- Ventilation double flux avec récupération.
- Robinetteries selon label «Energy».
- Equipements électriques AAA++, luminaires haut rendement.

Attribution d'une subvention de 300'000.- du Fonds énergie des collectivités



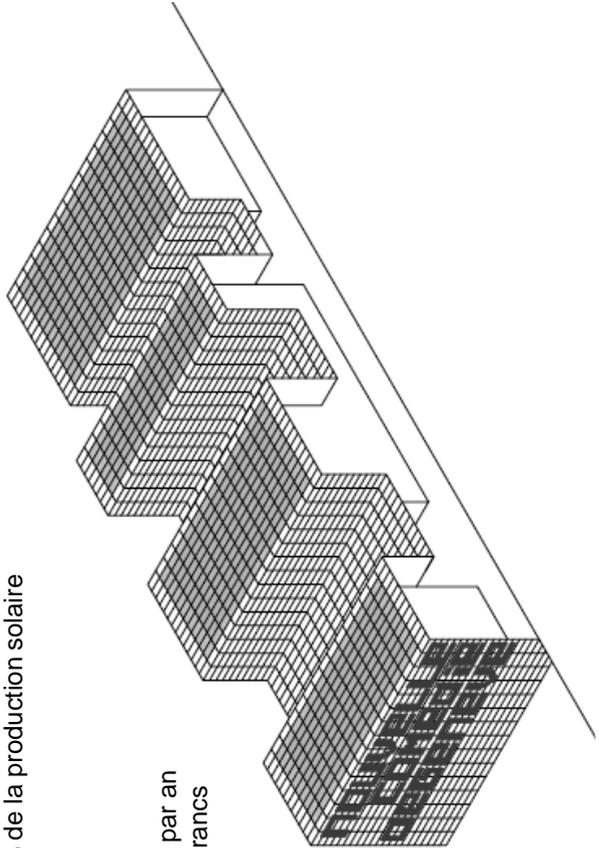
CONCEPT ÉNERGÉTIQUE Fonctionnement

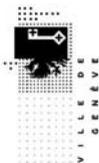


CONCEPT ÉNERGÉTIQUE

Quatre centrales solaires photovoltaïques en toiture

- Panneaux solaires intégrés architecturalement aux toitures.
- La plus importante centrale du patrimoine de la Ville.
- Augmentation de plus de 50% de la production solaire photovoltaïque annuelle.
- Surface totale : 1'136 m²
- Puissance crête : 153 kWc
- Production : env. 154'000 kWh par an
- Recettes attendues : 26'000 francs
- Amortissement : 15,5 années





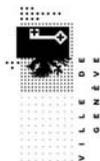
32.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I – CONSTRUCTION DU BÂTIMENT
Estimation des coûts selon code CFC (validité octobre 2013)

CFC	Intitulé	Prix unitaire	Total
0	TERRAIN		70'436.-
1	TRAVAUX PRÉPARATOIRES		
10	Relevés, études géotechniques	49'000.-	
11	Déblaiement, préparation du terrain	76'617.-	
13	Installation de chantier en commun	12'250.-	
15	Adaptation du réseau de conduites existant	102'900.-	
17	Fondations spéciales, protection de fouilles et étanchement	325'306.-	
2	BÂTIMENT		51'609'145.-
20	Excavation	154'510.-	
21	Gros œuvre 1	27'787'534.-	
22	Gros œuvre 2	1'555'811.-	
23	Installations électriques	7'736'039.-	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	4'409'120.-	
25	Installations sanitaires	1'567'128.-	
26	Installations de transport	524'808.-	
27	Aménagements intérieurs 1	3'609'412.-	
28	Aménagements intérieurs 2	4'264'783.-	

PROJET DE DÉLIBÉRATION I – CONSTRUCTION DU BÂTIMENT
Estimation des coûts selon code CFC (validité octobre 2013)

CFC	Intitulé	Prix unitaire	Total
3	ÉQUIPEMENTS D'EXPLOITATION		
33	Installations électriques	312'791.-	8'487'096.-
35	Installations sanitaires	250'000.-	
36	Installations de transport, de stockage	4'779'330.-	
37	Aménagements intérieurs 1	3'144'975.-	
5	FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE		18'483'272.-
50	Frais de concours	590'000.-	
51	Autorisations, taxes	535'615.-	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	320'000.-	
56	Autres frais secondaires	150'000.-	
58	Comptes d'attente provisions et réserves	3'071'668.-	
59	Comptes d'attente pour honoraires	13'815'989.-	
9	AMEUBLEMENT ET DÉCORATION		370'000.-
COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION HT			79'586'022.-



34.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I – CONSTRUCTION DU BÂTIMENT
Estimation des coûts selon code CFC (validité octobre 2013)

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8 %
COÛT DE LA CONSTRUCTION TTC 6'366'882.-
 85'952'904.-

Prestations du personnel en faveur des investissements
 Intérêts intercalaires 3'438'116.-
 Fonds d'art contemporain 3'910'857.-
 958'138.-

TOTAL BRUT DE LA CONSTRUCTION 94'260'015.-
TOTAL ARRONDI TTC 94'260'000.-

A déduire:
 Crédit étude PR-117CA, voté le 05.11.2003 - 4'150'000.-
 Crédit étude complémentaire PR-473, voté le 20.02.2008

TOTAL BRUT PROJET DÉLIBÉRATION I (arrondi) 90'110'000.-

A déduire:
 Subvention Fonds énergie des collectivités
 Indemnité SIG pour le poste de transformation MT/BT
 Participation de l'Etat de Genève - 45'395'000.-

TOTAL NET PROJET DE DÉLIBÉRATION I (arrondi) 44'715'000.-

PROJETS DE DÉLIBÉRATION II et III

Estimations des coûts (validité octobre 2013)

II. MATÉRIEL SCÉNIQUE MOBILE DE BASE

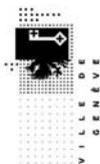
Rideaux et tentures, lumière, son et vidéo	560'096.-
Équipement scénographique mobile de base	42'500.-
Honoraires architectes (équipement scénographique de base)	65'222.-
Honoraires scénographes (équipement scénographique de base)	53'425.-
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	

TOTAL PROJET DE DÉLIBÉRATION II	721'243.-
TOTAL ARRONDI TTC	722'000.-

III. MATÉRIEL INFORMATIQUE

A. Informatique liée à la bureautique	158'200.-
B. Informatique liée au scénique	87'400.-
C. Télécommunication	196'750.-
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	35'388.-

TOTAL PROJET DE DÉLIBÉRATION III	477'738.-
TOTAL ARRONDI TTC	478'000.-



36.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION IV et V**Estimations des coûts (validité octobre 2013)****IV. MOBILIER ET LUMINAIRES UTILISATEURS**

Meubles ateliers	524'000.-
Meubles de loges/foyers personnel	86'400.-
Meubles de bureaux	486'000.-
Luminaires bureaux	34'020.-
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	90'434.-

TOTAL PROJET DE DÉLIBÉRATION IV	1'220'854.-
TOTAL ARRONDI TTC	1'220'000.-

V. MATÉRIEL SCÉNIQUE MOBILE ET MATÉRIEL TECHNIQUE

A. Matériel scénique mobile complémentaire	1'038'441.-
B. Menuiserie	75'410.-
C. Serrurerie	17'410.-
D. Costumes	54'300.-
E. Divers	70'100.-
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	100'453.-

TOTAL PROJET DE DÉLIBÉRATION V	1'356'114.-
TOTAL ARRONDI TTC	1'357'000.-

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Valeurs statistiques, autorisation et délais

Valeurs statistiques

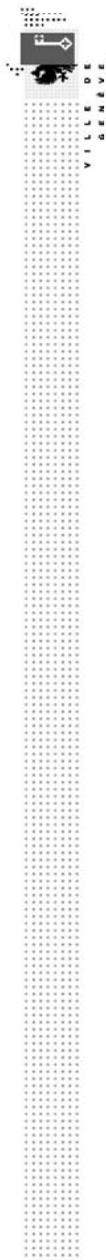
La surface de plancher brute totale (SP)	16'060 m ²
Le volume bâti (VB)	103'106 m ³
Prix au m ² de plancher TTC (Délibération I – Bâtiment / SP) = (94'260'000 Frs / 16'060 m ²)	5'869 Frs /m ²
Prix au m ³ TTC (Délibération I – Bâtiment / VB) = (94'260'000 Frs / 103'106 m ³)	914 Frs /m ³

Autorisation de construire

Ce projet fait l'objet d'une requête en autorisation de construire (DD) déposée le 19 décembre 2013 au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

Délais de réalisation

Début du chantier:	début 2016
Durée:	36 mois
Remise de l'ouvrage:	début 2019



SÉANCE DU 20 MAI 2015 (soir)
Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

6423



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 27 août 2014

Le Conseil d'Etat
6600-2014

Ville de Genève Direction générale
Reçu: 28 AOUT 2014
Séance du 03 SEP. 2014
Décision:
A traiter par:
Copies:

Conseil administratif de la Ville de Genève
Monsieur Sami KANAAN, Maire
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
Case postale 3983
1211 Genève 3

Concerne : Construction de la Nouvelle Comédie

Monsieur le Maire,
Mesdames les Conseillères administratives,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Votre courrier du 17 juin 2014 relatif à la construction de la Nouvelle Comédie nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

Le dépôt au Grand Conseil du projet de loi accordant à la Ville de Genève une subvention d'investissement pour le projet de Nouvelle Comédie est prévu pour la fin de l'année 2014.

D'autre part, le Conseil d'Etat approuve l'idée d'une communication commune et en définira les modalités dès le mois de septembre.

Dans cette perspective, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères administratives, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja Wyden Guelpa

Le président :

François Longchamp

Secrétariat du Grand Conseil**PL 11584***Projet présenté par le Conseil d'Etat**Date de dépôt : 14 janvier 2015***Projet de loi****ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 45 000 000 F en faveur de la Ville de Genève pour la construction de la Nouvelle Comédie dans le périmètre de la gare CEVA des Eaux-Vives**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe de 45 000 000 F est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement en faveur de la Ville de Genève pour la construction de la Nouvelle Comédie dans le périmètre de la gare CEVA des Eaux-Vives.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2018 sous la politique publique N – Culture, sport et loisirs (rubrique 02300000 5040).

² L'exécution budgétaire de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Financement et charges financières

Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit d'investissement s'élèvent à 45 000 000 F.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

Cette subvention doit permettre la réalisation de la Nouvelle Comédie, institution théâtrale genevoise d'envergure régionale et internationale sise au cœur du nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives, dont le maître d'ouvrage est la Ville de Genève. La Nouvelle Comédie comprendra deux scènes ainsi que divers espaces de travail et d'accueil du public.

Art. 6 Durée

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint à fin 2023.

Art. 7 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 8 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Préambule

La Comédie de Genève, inaugurée en 1913 au boulevard des Philosophes, s'est forgée en un siècle d'activité une solide réputation et a contribué au rayonnement international de Genève. A la fois institution historique et scène de référence pour la création contemporaine, elle occupe aujourd'hui encore une place centrale dans le paysage théâtral de la région, au carrefour des différentes tendances, et ceci malgré une importante évolution de cette discipline artistique.

Un siècle après son inauguration, l'édifice qui abrite la scène phare de Genève n'est plus adapté à sa mission. La vétusté ainsi que l'inadéquation des installations ont inspiré, en 1987 déjà, la publication intitulée « Le rapport Langhoff : Projet pour le Théâtre de la Comédie », qui pointait les défauts de ce bâtiment et concluait à la nécessité d'un nouveau départ.

En l'absence de scène présentant les dimensions et les conditions techniques nécessaires, nombre de projets européens ne peuvent être accueillis à Genève, ce qui péjore globalement l'offre culturelle de notre canton. De surcroît, en raison d'une machinerie vétuste et difficile à manipuler, les conditions de sécurité au travail ne sont plus remplies dans la Comédie actuelle.

Au vu de l'impossibilité de mettre le bâtiment actuel aux normes d'un théâtre de l'envergure escomptée, ce dernier ne sera plus affecté aux arts de la scène. En effet, il a été jugé, après mûre réflexion et différentes études, plus avantageux et raisonnable de construire une Nouvelle Comédie.

2. La Nouvelle Comédie, un théâtre du XXI^e siècle pour Genève et sa région

Avec le projet de la Nouvelle Comédie, la Ville et le canton de Genève proposent de créer une institution théâtrale adaptée à la pluralité et à la richesse des arts de la scène d'aujourd'hui. Théâtre de créations et d'accueil, elle tiendra un rôle essentiel dans la valorisation des arts et des métiers de la scène, et permettra de découvrir des spectacles locaux et internationaux marquants.

De par sa situation exceptionnelle au cœur du périmètre de la nouvelle gare CEVA des Eaux-Vives, la Nouvelle Comédie est reliée à la région franco-valdo-genevoise par un réseau de transports publics performant. Au centre d'une grande esplanade piétonne, bordée d'espaces verts, la Nouvelle Comédie est plus qu'un théâtre : un lieu de rencontre et de partage entre les diverses populations de la région, un espace de vie et de culture au quotidien, un vecteur puissant de cohésion sociale à l'échelle de l'agglomération.

Fortement soutenu et appelé de ses vœux par la profession réunie en association – l'Association pour la Nouvelle Comédie –, le projet propose l'intégration dans un bâtiment de deux salles de spectacle complémentaires et indépendantes, de lieux de résidence pour les compagnies, de salles de répétition, d'espaces d'accueil du public et de médiation, d'ateliers d'art et d'artisanat liés aux métiers des arts de la scène, d'un café-restaurant ouvert sur la cité et d'espaces pour l'administration et la diffusion. Cette « fabrique de théâtre » propose entre 250 et 300 événements artistiques et animations par année dans le domaine, pluridisciplinaire et diversifié, des arts de la scène.

La Nouvelle Comédie est vouée à devenir l'institution culturelle phare de Genève pour l'offre dramatique, par analogie au rôle communément admis pour le Grand Théâtre dans le domaine lyrique. Ce bâtiment rend ainsi hommage à la diversité culturelle de Genève et à sa dimension internationale.

Présentation du nouveau projet culturel : une fabrique pour les arts de la scène

Les missions de la Nouvelle Comédie, qui seront précisées dans le cahier des charges de la future institution, sont les suivantes :

a) Proposer des spectacles de qualité à tous les publics

La Nouvelle Comédie permet d'offrir à la population le meilleur de la création théâtrale, dans des conditions optimales et accessibles au plus grand nombre. Par sa programmation diversifiée et sa visibilité sur le plan international, elle se positionne comme le théâtre de référence pour Genève. Carrefour d'échanges entre les professionnels et les publics de tous horizons, elle anime durablement non seulement le nouveau quartier de la gare des Eaux-Vives mais la ville toute entière.

b) Promouvoir la création genevoise et romande

En tant que scène phare pour le théâtre et pour les arts de la scène, l'institution est une vitrine d'excellence pour la création genevoise et romande. Elle agit en tant que pôle d'attraction et d'émulation pour les compagnies indépendantes, qui constituent la spécificité et la richesse de notre région. Par une véritable politique de création et de diffusion, la durée

de vie des spectacles est prolongée, d'où un meilleur amortissement des coûts de production. La présence d'artistes et de troupes sur une certaine période (résidences) favorise la recherche et l'expérimentation, plaçant l'institution à la pointe de l'innovation artistique, et permet de développer des programmes de médiation culturelle et d'éducation artistique sur le long terme.

c) Développer des coproductions nationales et internationales

La Nouvelle Comédie a pour vocation de devenir une scène de référence européenne. Ses scènes disposent – une première à Genève – de dimensions et qualités techniques aptes à accueillir les créations présentées dans les festivals et les grandes institutions nationales et internationales. La population genevoise peut ainsi avoir accès aux spectacles marquants et aux créations les plus actuelles. La Nouvelle Comédie permet également de coproduire des spectacles en collaboration avec les scènes européennes et de faire ainsi rayonner les artistes genevois au-delà de nos frontières. Tout ceci contribue à assurer un positionnement fort de l'institution sur le plan international, une visibilité dont les retombées se font sentir au-delà du champ culturel.

d) Valoriser les métiers liés aux arts de la scène

La Nouvelle Comédie accorde une place importante aux différents métiers liés aux arts de la scène : scénographie, décors, perruques, peinture, costumes, maquillage, lumière, son, qui sont autant d'éléments indispensables à la magie du théâtre.

Il s'agit tout à la fois d'être à la pointe de techniques en constante évolution, grâce notamment aux nouvelles technologies, et de se placer dans une optique de transmission des pratiques.

La Nouvelle Comédie est un lieu de formation aux métiers d'art et d'artisanat par le biais des stages et des places d'apprentissage qui y sont proposés, en complémentarité avec la Manufacture (Haute école intercantonale de théâtre de Suisse romande – HETSR) qui forme à la mise en scène et au jeu d'acteur.

e) Proposer un programme de médiation culturelle

Les publics sont au cœur de l'action de la Nouvelle Comédie, qui se doit d'être exemplaire dans le champ de la médiation culturelle, un des enjeux majeurs pour toutes les institutions culturelles aujourd'hui.

L'institution est largement ouverte à tous les citoyens : ainsi, en marge de la programmation annuelle, La Nouvelle Comédie propose des activités et des ateliers visant à la sensibilisation et à la découverte des arts et des

professions de la scène pour tous les publics, et particulièrement pour les élèves du canton.

Il s'agit également de développer un laboratoire d'idées et de recherche notamment sur des questions telles que : comment accéder à des nouveaux publics, toucher celles et ceux qui ne vont pas ou peu au théâtre ? Comment créer des espaces de débat, de participation et d'appropriation en marge de la représentation au sens strict ?

Afin de se profiler en pionnière dans la recherche de nouvelles formes de médiation, la Nouvelle Comédie peut collaborer au sein d'un réseau de compétences (cf. Hautes écoles de la région, Université, département de la culture et du sport de la Ville de Genève (DCS) et département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)).

f) Développer des collaborations avec les institutions culturelles et sociales de la Cité, du canton et de la région

La Nouvelle Comédie déploie son action dans différents territoires. Tout d'abord, l'institution propose des animations en lien avec les associations du quartier visant à renforcer les liens entre les habitants; ensuite, à l'échelle régionale, le théâtre joue un rôle culturel fort, symbole du lien qui unit les habitant-e-s d'un Grand Genève en construction; enfin, aux niveaux national et international, elle s'insère dans un réseau d'échanges artistiques lui permettant de toucher de nouveaux publics.

3. Financement de l'investissement de la Nouvelle Comédie

La Déclaration conjointe du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève et du Conseil administratif de la Ville de Genève concernant la mise en œuvre de la loi cantonale sur la culture, signée le 30 octobre 2013, prévoit une plus grande participation du canton dans les institutions d'importance stratégique, notamment au moyen d'un engagement financier accru

Le canton et la Ville de Genève se sont ainsi donné pour objectif d'assumer conjointement l'investissement nécessaire à la construction de la Nouvelle Comédie (premier volet de mise en œuvre), puis le financement du fonctionnement (deuxième volet, indissociable de la réforme de la péréquation financière intercommunale), et d'en organiser la gouvernance.

Le coût global de construction de la Nouvelle Comédie a été estimé à 98 037 000 F.

Le Conseil d'Etat a inscrit en septembre 2013 un montant de 45 millions de francs pour la première législature de son plan décennal des investissements 2014-2023. Le 6 novembre 2013, le Conseil d'Etat

confirmait par écrit au Conseil administratif cette inscription de 45 millions de francs, soit 11,25 millions de francs par année de 2018 à 2021, et annonçait son intention de déposer un projet de loi d'investissement en ce sens au Grand Conseil.

Le 26 février 2014, le Conseil d'Etat confirmait à nouveau par courrier ce qui précède ainsi que sa volonté de voir se concrétiser le projet de la Nouvelle Comédie conjointement à la mise en service du CEVA.

Le 24 juin 2014, le Conseil administratif de la Ville de Genève a déposé au Conseil municipal une proposition en vue de l'ouverture de 5 crédits pour un montant total brut de 98 037 000 F, dont 300 000 F représentant une subvention du Fonds énergie des collectivités, ainsi que 95 000 F d'indemnité des Services industriels de Genève pour des transformateurs, et 45 000 000 de francs représentant la participation de l'Etat, soit un montant net de 52 642 000 F.

4. Gouvernance de la Nouvelle Comédie et budget de fonctionnement

Gouvernance

Depuis 1979, la Comédie et le Théâtre Le Poche sont gérés par la Fondation d'art dramatique (ci-après : la FAD), fondation d'intérêt communal public dont le Conseil de fondation rassemble des représentant-e-s des partis politiques siégeant au Conseil municipal de la Ville de Genève ainsi que trois représentant-e-s du DCS, trois représentant-e-s du DIP et deux représentant-e-s des organisations professionnelles.

La FAD a été associée aux travaux du groupe opérationnel constitué entre 2009 et 2013 pour suivre l'élaboration du projet architectural de la Nouvelle Comédie et son chiffrage. Ce groupe était piloté par le département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève et était composé de représentant-e-s du DCS, de la FAD, de l'actuelle direction de la Comédie, de l'Association pour la Nouvelle Comédie, ainsi que de deux observateurs représentant le DIP et le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DAEL).

En 2012, un groupe d'accompagnement de la Nouvelle Comédie (ci-après : GANC) a été constitué par le canton et la Ville avec pour mission d'élaborer le cahier des charges de l'institution, son modèle de gouvernance, son budget de fonctionnement et la préparation de la nomination de la future direction. La FAD, l'actuelle direction de la Comédie et l'Association pour la Nouvelle Comédie y ont pris part.

Suivant les recommandations du rapport du GANC, l'option qui a été retenue comme la meilleure est le maintien de la FAD comme organe de gestion de la transition entre l'ancienne et la Nouvelle Comédie. Toutefois, la composition et les missions de la FAD doivent encore faire l'objet d'une réforme afin que celle-ci puisse évoluer et prendre en compte le partenariat entre la Ville et le canton de Genève. En particulier, la fondation, à l'origine fondation municipale de droit public, devrait changer de statut. Cette réforme de la FAD est engagée parallèlement à l'étude du projet de construction par le Grand Conseil et le Conseil municipal. Enfin, il incombera à la FAD nouvellement constituée d'établir la procédure et le calendrier de la nomination de la future direction de la Nouvelle Comédie, l'actuelle direction terminant son mandat en juin 2017.

Budget de fonctionnement

Le budget annuel total de la FAD est actuellement de 10,5 millions de francs. Pour la saison 2012-2013, les recettes propres s'élèvent à 1 469 670 F, la subvention de fonctionnement du canton est de 2 450 000 F et celle de la Ville de Genève 5 547 478 F, soit une répartition de 30/70 entre les deux collectivités publiques. Les subventions du canton et de la Ville sont réparties entre la Comédie à hauteur de 5 747 000 F, Le Poche à hauteur de 2 017 000 F et la gouvernance de la FAD à hauteur de 233 478 F.

Le budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie élaboré par le GANC prévoit des charges à hauteur de 15,7 millions de francs, dont 20% devront être couverts par des recettes propres et d'autres soutiens. Cette projection répond à l'ambition de la nouvelle institution, qui se concrétise de la manière suivante :

- l'équipement présente de fortes potentialités d'usage, permettant une activité accrue par rapport à la Comédie actuelle (deux salles, espaces pour des activités pluridisciplinaires, accueil quotidien du public, médiation);
- pour que la future institution soit bien la « ruche » créative annoncée, une majorité de spectacles doit venir du pôle « production »;
- dans une optique de fort rayonnement régional, la durée de représentation des spectacles produits par la Nouvelle Comédie doit être relativement longue (deux à trois semaines).

Cette prévision représente une somme plafond et sera précisée au cours des prochains mois dans le cadre d'un groupe de travail mené de concert entre le DIP et le DCS. Il est à relever que ce budget de fonctionnement est relativement modeste en relation avec des scènes européennes de mêmes

dimensions ou envergure comme l'Odéon à Paris (18 millions de francs) ou le Théâtre de Vidy à Lausanne (20 millions de francs).

En prenant en compte la prévision des recettes propres de la Nouvelle Comédie ainsi que les contributions publiques et privées, et sous réserve de l'issue des négociations avec l'association des communes genevoises (ACG), le canton et la Ville de Genève devraient prendre en charge une subvention de fonctionnement de 12 580 000 F annuels en faveur de la Nouvelle Comédie, soit une augmentation de 6 833 000 F par rapport aux subventions accordées aujourd'hui, selon une répartition qui reste à définir. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la culture et conformément à la volonté du canton de s'engager de manière accrue dans les institutions considérées comme d'importance stratégique, des discussions sont en cours entre les collectivités publiques sur la réforme de la gouvernance de la future institution ainsi que sur les parts de financement du fonctionnement de celle-ci. A titre indicatif et selon la répartition actuelle, qui est à revoir, le surplus de charges représenterait une somme supplémentaire d'environ 2 049 900 F à prévoir pour le canton.

A l'instar de la mise à disposition gratuite par la Ville de Genève de l'actuel bâtiment de la Comédie, il est prévu que la Ville de Genève, devenue propriétaire du terrain et du bâtiment ainsi que maître d'ouvrage, remette la Nouvelle Comédie à la FAD nouvellement constituée au moyen d'une convention de mise à disposition gratuite, étant précisé que les dépenses annuelles d'énergie sont à la charge du bénéficiaire. Cette convention sera parallèle à la Convention de subventionnement qui régira les missions de cette institution ainsi que les modalités de mise en œuvre de celles-ci par la nouvelle FAD et la Direction de la Nouvelle Comédie.

5. Etude de faisabilité, concours d'architecture et construction

5.1 Implantation

Le développement du site de la gare CEVA des Eaux-Vives s'inscrit dans le cadre des importantes transformations urbaines liées à la création de cette nouvelle ligne ferroviaire et participe, à ce titre, à l'un des enjeux majeurs de l'aménagement du territoire du canton de Genève.

Comportant de nombreux nouveaux logements, des activités commerciales et de bureaux ainsi que des équipements de proximité, conformément aux dispositions des planifications supérieures cantonale et communale qui le désignent comme quartier urbain mixte, le programme du développement autour de la gare des Eaux-Vives a intégré, dès les premières

démarches menées au milieu des années 2000, un équipement culturel d'importance régionale.

Le choix d'y implanter la Nouvelle Comédie se veut un symbole du lien culturel qui unit les habitant-e-s de la région. Inscrite dans la stratégie d'implantation des équipements culturels du Grand Genève, la Nouvelle Comédie a été identifiée comme équipement à fort rayonnement, avec un effet structurant pour l'ensemble de l'agglomération.

Sa position stratégique, à proximité immédiate de la gare, permet de donner à cet équipement une accessibilité exceptionnelle par le dispositif ferroviaire et de transports publics organisé sous la forme d'une interface performante, tout en le plaçant au centre d'un dispositif de mobilité douce permettant de le relier aux quartiers voisins.

Cette localisation favorise également l'animation du nouveau quartier dont il constitue l'élément moteur. Son positionnement en tête du dispositif, dans un lieu de forte animation urbaine, lui confère un rôle de repère et d'articulation entre la route de Chêne et le nouveau quartier.

Ce dernier, formé de constructions organisées longitudinalement de part et d'autre d'une esplanade centrale en continuité de la Voie Verte – cheminement piétonnier traversant tout le territoire de la Ville de Genève – accueillera environ 340 logements ainsi que des activités et équipements principalement situés au rez-de-chaussée des immeubles. La conception de ces bâtiments a été définie au travers de plusieurs concours de projets. On constate, à l'issue de ces démarches, que les futurs bâtiments, composant le versant nord du périmètre, ont été conçus en tenant compte du projet de la Nouvelle Comédie, conférant ainsi une grande cohérence à ce morceau de ville, notamment du point de vue volumétrique.

5.2 Foncier

Le projet de la Nouvelle Comédie de Genève est localisé sur la parcelle N° 2432 de la commune de Genève/Eaux-Vives, actuellement propriété de l'Etat de Genève. Une partie de cette parcelle, au nord du futur tracé ferroviaire, sera cédée à la Ville de Genève dans le cadre du remembrement foncier et de la répartition des droits à bâtir convenus entre le canton, la Ville de Genève et les CFF, en vue du développement commun du pôle de la gare des Eaux-Vives. Les échanges fonciers seront effectifs au plus tard à l'entrée en force des autorisations de construire.

Il convient de préciser que la cession au profit de la Ville de Genève de cette partie de la parcelle N° 2432 était prévue de longue date. Le protocole d'accord entre la Ville de Genève et le canton de Genève du 17 septembre 1997 concernant les échanges fonciers destinés à la réalisation du stade de la

Praille stipulait en effet, aux articles 4 et 5, que le canton de Genève cédera à la Ville 30 894 m² de surfaces de terrain à détacher de la parcelle N° 2432 située à la gare des Eaux-Vives.

Cette surface a été ramenée à 27 063 m² de terrain à la suite de la cession le 26 mars 2003 à la Ville de Genève de 3 831 m² de terrain au Petit-Saconnex. Sur le plan comptable, la valeur de cette partie de la parcelle N° 2432, qui est de 16 934 638 F, représente aujourd'hui le solde de la dette contractée par l'Etat de Genève envers la Ville de Genève. La cession permettra d'éteindre cette dette.

5.3 Concours d'architecture

Un concours international d'architecture à deux degrés a été lancé en janvier 2009. Il s'est déroulé en procédure ouverte, en conformité avec le règlement SIA 142. Le 1^{er} degré du concours a permis au jury de sélectionner neuf projets, appelés à être développés au 2^e degré. Parmi ces derniers, cinq projets ont été primés. En octobre 2009, l'Atelier FRES architectes et le scénographe « Changement à vue » ont remporté le concours avec le projet « Skyline ».

5.4 Programme et description des espaces

Les salles de spectacle

A l'instar des scènes européennes significatives, le projet de Nouvelle Comédie intègre deux salles : l'une de 500 places proposant un rapport frontal classique, l'autre un dispositif modulable pour 250 personnes maximum – afin de pouvoir accueillir tant les scénographies frontales que les scénographies éclatées, les spectacles à grand public que les propositions plus intimistes. Les deux espaces pourront fonctionner indépendamment l'un de l'autre.

- La salle frontale de 500 places offre les meilleures conditions d'écoute et de visibilité en regard d'une scène moderne de 12 à 14 m d'ouverture, profondeur de 15,5 m, largeur aux coulisses de 28 m, cintres à plus de 20 m, dessous de scène. La jauge de 500 places est actuellement la référence européenne permettant la meilleure durée d'exploitation des créations et le meilleur rapport scène-salle.
- La salle modulable offre des possibilités multiples de rapports acteurs-spectateurs (jusqu'à 250 selon les rapports) : 15,5 m x 26 m, grill à 9 m, dessous de scène.

Une part de la réussite du Théâtre de Vidy, par exemple, s'est jouée dans l'articulation de ses diverses salles, qui permet une programmation variée.

Les espaces de travail : locaux de répétition, ateliers d'art et d'artisanat

Les salles de répétition, attenantes aux scènes, sont un atout majeur de la Nouvelle Comédie; en effet, les théâtres ne disposent généralement pas d'espaces de travail à demeure, ce qui alourdit considérablement leur logistique.

Situées au-dessus de la salle modulable, éclairées naturellement, de dimensions généreuses (11 x 15 m et 13 x 17 m), les salles de répétition sont compatibles avec les gradins de la salle modulable et permettent ainsi des activités pédagogiques, de médiation et d'animation.

Les espaces de travail, loges et salles de répétition sont conçus afin de favoriser la collaboration avec des artistes invités, voire le développement de projets à long terme avec une troupe ou un collectif.

Le bâtiment comprend également des ateliers d'art et d'artisanat qui favoriseront la mise en valeur des métiers du théâtre. En intégrant ces ateliers au sein de l'institution et en les ouvrant au public et aux professionnel-le-s, la Nouvelle Comédie offre une occasion unique en Suisse romande de mettre en lumière ces « métiers de l'ombre » et d'optimiser leur adéquation avec les besoins des créations. Les stages et places d'apprentissage qui seront proposés disposeront ainsi d'espaces appropriés.

Les ateliers occupent tout le créneau sud-ouest du bâtiment. Ils regroupent un grand atelier de construction (menuiserie/serrurerie) et de montage de 900 m² de plain-pied avec les scènes, un atelier de peinture à l'étage, de petits ateliers annexes (sculptures, masques, accessoires, etc.) et un grand atelier de fabrication de costumes.

L'accueil du public

Avec son café-restaurant ouvert toute la semaine, sa librairie, et plusieurs espaces adaptés à des animations et des activités pédagogiques, la Nouvelle Comédie est pensée pour que le public ait un accès privilégié à la création et à la fabrication des spectacles. Les espaces de répétition sont conçus pour recevoir les classes et les écoles et ouvrir l'institution à la Cité. Il sera même possible d'assister à la construction des décors en direct.

Le café-restaurant, comprenant un espace intérieur, une terrasse couverte et une terrasse extérieure, sera ouvert à tous, tout au long de la journée et de la soirée. Par sa fonction de cafétéria pour les artistes, cet espace favorisera la rencontre entre le public et les professionnel-le-s.

L'entier de la façade sud-est du bâtiment est parcouru par un immense promenoir de plain-pied avec l'esplanade de la gare des Eaux-Vives. Le public a accès au café-restaurant (qui peut se déployer sur l'esplanade selon

les saisons), à la billetterie et à un espace librairie, situés au centre, et à un grand foyer d'accueil qui court sur deux niveaux. L'ensemble sera animé par une mise en lumière informant sur les activités de la Nouvelle Comédie.

Loges et administration

Les loges collectives et individuelles, éclairées naturellement, sont relayées, près des scènes, par des loges à changements rapides et des foyers d'attente.

Les bureaux, d'une surface globale de 450 m², en éclairage naturel, sont au plus près des ateliers et de la salle frontale, offrant une synergie entre les artisans, les gestionnaires et les artistes.

5.5 Concept général

De tous temps, le théâtre est avant tout un lieu d'échanges entre les artistes et le public. Si traditionnellement cet échange était limité aux représentations théâtrales, aujourd'hui la volonté est de créer un lieu plus convivial, vivant, pluriel et dynamique. Transparence, circulation, simplicité, lisibilité, rationalisation des parcours, économie et fonctionnalité optimales, tout a été mis en œuvre pour créer un outil performant et agréable à vivre, à la mesure d'un théâtre de notre temps et de notre région.

Approche urbaine

L'identité du lieu est donnée par un profil singulier sur l'espace public qui lui confère une image propre, soulignant sa fonction d'équipement public. L'espace de l'esplanade pénètre dans le théâtre par un grand volume tout en hauteur. De dimensions généreuses, vivant et lumineux, il s'agit de l'espace de référence du bâtiment, aux usages multiples.

Approche fonctionnelle

La circulation dans le bâtiment est organisée avec une grande rationalité, distinguant le public des artistes, des techniciens, des administratifs, de manière à privilégier la fonctionnalité du bâtiment. La circulation du public se fait principalement le long de la façade sud-est, au niveau de l'esplanade depuis laquelle il accède au théâtre. Les visiteurs ont également accès à un foyer bas équipé d'un bar pour les entractes et autres manifestations, situé entre les deux salles au même niveau que les deux scènes. Côté quartier des Eaux-Vives, le long de la façade nord-ouest, des galeries horizontales permettent de distribuer l'ensemble du théâtre, et d'organiser la circulation des artistes, des techniciens et de l'administration de façon qualitative, claire et efficace.

L'entrée des artistes se situe sur cette façade, au niveau de la rue Viollier, conçue comme une promenade. Les grands volumes des salles sont placés au

cœur du bâtiment et matérialisent le point de rencontre final des différents flux de personnes. Les deux salles de répétition sont également accessibles au public, et se situent au-dessus de la salle modulable.

Les ateliers de réalisation des décors sont situés au niveau de la rue Viollier, au même niveau que les scènes. Les ateliers et la scène frontale sont desservis par l'aire de livraison principale située sur la façade sud-ouest. Cette aire, accessible depuis la route de Chêne et l'avenue de Chamonix, permet d'accueillir en stationnement un poids lourd jusqu'à la dimension d'un train routier, sans encombrer la voie publique et sans gêne sonore pour les riverains.

Les usages compartimentés (administration, loges, bureaux...) sont placés au-dessus des salles, dans des volumes perpendiculaires à l'esplanade, créant la forme reconnaissable du bâtiment.

Approche structurelle

La Nouvelle Comédie a une emprise au sol de 102,90 x 40,80 m et une hauteur de 25,45 m. La construction d'un théâtre à côté de voies ferrées demande une réflexion particulière du point de vue constructif, structurel et acoustique. Pour minimiser l'impact des nuisances liées au CEVA, il est proposé de réaliser une structure béton massive très inerte, à l'intérieur de laquelle viennent s'insérer les deux salles scéniques, appuyées sur des structures indépendantes, elles-mêmes reposant sur des boîtes à ressorts. Ce principe permet une désolidarisation parfaite des deux structures et empêche la transmission des nuisances sonores. La structure béton massive permet de lutter efficacement contre la propagation du bruit dans le bâtiment, notamment grâce aux murs de refend perpendiculaires au CEVA.

Approche scénique : les deux salles

La complémentarité des deux salles permet de concevoir et de présenter tout type de spectacles. Les accès des salles frontales et modulables se situent aux niveaux de l'esplanade et de la rue Viollier.

La salle frontale, d'une capacité de 498 places, présente un parterre en une seule volée, dessiné selon une courbe de visibilité exponentielle afin d'offrir une parfaite visibilité de la scène. Le léger galbe du gradin confère à l'auditoire une connivence favorable à une véritable vision et écoute du spectacle. Le rapport scène/salle est direct, le regard du spectateur est focalisé vers la baie de scène. Le volume de la salle comprend les régies de pilotage des éclairages, de l'audio et de la vidéo. L'avant-scène constitue le premier cadre de scène et un prolongement de cette dernière vers la salle. L'extension du plancher démontable au-delà du cadre de scène, pour rentrer véritablement dans la salle au plus près du public, offre des possibilités scénographiques

jusqu' alors jamais aussi simplement et naturellement imaginables. Cet espace comprend un plancher détrappable destiné à moduler la profondeur de scène et à modifier la jauge du public.

La salle modulable dédiée à la création théâtrale s'inscrit dans une forme et un rapport différent de celui de la salle frontale. La salle se définit comme une « black box », un parallélépipède doté d'un ensemble d'équipements scénographiques et techniques les plus polyvalents possibles, modulables et offrant le maximum de possibilités d'implantation et de mode de fonctionnement. Les éléments principaux concernent, outre la machinerie de levage, le plancher et les gradins, le plafond technique et les passerelles de périphérie et transversales.

6. Concept énergétique

Le concept énergétique associé a exploré tous les potentiels renouvelables disponibles (soleil, air, géothermie, eau du lac et biogaz) et a permis de mettre en évidence les ressources énergétiques à exploiter préférentiellement, à savoir les potentiels solaires pour la production d'électricité, et l'eau du lac pour les besoins en énergie thermique (chaud et froid).

Un tel projet d'infrastructures énergétiques (GéniLac) est actuellement à l'étude par les services industriels de Genève (SIG). Toutefois, ce projet de grande envergure, qui permettrait d'alimenter une grande partie du quartier des Eaux-Vives en chaleur comme en rafraîchissement grâce à des énergies renouvelables, ne dispose pas encore d'une planification opérationnelle.

Dans cette attente, le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire (ECS) seront assurés par une pompe à chaleur (PAC) à air. Cette dernière fonctionnera de manière réversible et assurera également les besoins de rafraîchissement des salles de spectacle et des locaux de régie. Une chaudière à gaz assurera les fonctions d'appoint et de secours. Cette solution permettra d'assurer une couverture des besoins en énergie par les énergies renouvelables d'environ 70%, et de 100% si un contrat biogaz est souscrit auprès des SIG. A noter toutefois qu'elle pourra, le cas échéant, être remplacée par un raccordement à des infrastructures énergétiques de quartiers autres que le GéniLac, dès lors qu'elles sont pertinentes et opérationnelles lors de la mise en service du bâtiment.

Le bâtiment sera également producteur d'électricité, grâce à quatre centrales solaires photovoltaïques construites sur chacune des toitures hautes.

Qualité thermique de l'enveloppe

Le bâtiment sera à haut niveau de performances énergétiques (HPE) et possédera une enveloppe thermique avec un niveau d'isolation équivalent aux exigences du label Minergie®.

Ventilation-aération

Les espaces pouvant accueillir un grand nombre de personnes, les locaux borgnes, les sanitaires et les locaux avec des contraintes acoustiques par rapport à l'extérieur seront ventilés par une installation double flux avec récupération de chaleur à haut rendement.

Ces installations avec récupération de chaleur permettront d'économiser 26% des besoins de chauffage, réduisant ainsi l'indice de dépense énergétique pour le chauffage à environ 78 MJ/m²/an.

Les bureaux administratifs, qui bénéficient d'ouvrants, seront ventilés naturellement.

Programme type de surfaces	espaces/m²	Total m²
PUBLIC / ADMINISTRATIF		1 978
Accueil du public	715	
Foyer	676	
Bar/restaurant/cuisine	312	
Direction artistique	275	
THEATRE		3 622
Salle et scène frontale	1 413	
Salle modulable	977	
Salle de répétition	492	
Loges des artistes/foyer	511	
Foyer des techniciens	229	
ATELIERS		4 391
Accès décors/livraison	485	
Ateliers montage/maintenance	1 567	
Atelier peinture	412	
Direction technique	151	
Locaux techniques	1 134	
Stockage	642	
SURFACE NETTE TOTALE		9 991

7. Plan localisé de quartier (PLQ) et autorisation de construire

Le plan localisé de quartier (PLQ) N° 29786 de la gare des Eaux-Vives, qui a précisé les dispositions régissant l'aménagement du quartier, a été adopté par le Conseil d'Etat en juin 2013.

La Nouvelle Comédie de Genève fait l'objet d'une requête en autorisation de construire (DD) déposée le 19 décembre 2013 au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). En attente de compléments, l'autorisation de construire devrait pouvoir être délivrée au premier semestre 2015. Une requête de démolition des bâtiments artisanaux (M.6607-2) se situant sur le périmètre de la Nouvelle Comédie de Genève a été accordée le 11 août 2011. La démolition sera réalisée dès début 2015, dans le cadre des travaux préparatoires exécutés en vue de l'aménagement de la future desserte Chamonix-Viollier.

8. Estimation des coûts et plan de financement**8.1 Estimations des coûts**

Le coût d'investissement est réparti de la manière suivante :

A. Construction

1. Travaux préparatoires	636 509 F
2. Bâtiment	51 609 145 F
3. Equipements d'exploitation fixes	8 487 096 F
4. Aménagements extérieurs	0 F
5. Frais secondaires	<u>1 595 615 F</u>
Total	62 328 365 F
Honoraires	<u>13 815 989 F</u>
Total construction HT	76 144 354 F
TVA (8% du total intermédiaire), arrondi à	6 091 548 F
Total TTC	82 235 902 F
6. Renchérissement	0 F
Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève	958 138 F
Divers et imprévus 4%, sur le Code de Frais de Construction (CFC) 0 à 5 y compris honoraires et TVA	3 317 401 F
Maîtrise d'ouvrage, Ville de Genève	3 438 116 F
Frais intercalaires (sur 42 mois)	<u>3 910 857 F</u>
Total chapitre A Construction TTC	93 860 414 F

Volume SIA 416			103 106 m ³
Surface brute de plancher			16 060 m ²
Ces données permettent de calculer les coûts unitaires suivants, y compris les honoraires et TVA :			
CFC 2	Surface brute	3 925 F/m ²	(hors TVA 4 240 F/m ²)
CFC 2+3	Surface brute	4 571 F/m ²	(hors TVA 4 937 F/m ²)
CFC 2	Volume SIA 416	611 F/m ³	(hors TVA 660 F/m ³)
CFC 2+3	Volume SIA 416	712 F/m ³	(hors TVA 769 F/m ³)
Date de référence des coûts : mars 2014.			

B. Equipement mobile

9.1. Meubles espace publics		370 000 F
9.2 Meubles ateliers bureaux		1 130 420 F
9.3 Matériel scénique		1 706 959 F
9.4 Matériel ateliers		217 220 F
9.5 Installation informatique et de télécommunication		<u>442 593 F</u>
Total équipement HT		3 867 192 F
TVA (8% du total B)		<u>309 375 F</u>
Total chapitre B Equipement mobile TTC		4 176 567 F
Total chapitres A et B TTC		98 036 981 F
Arrondi à TTC		98 037 000 F

8.2 Financement

Le financement de cet investissement est assuré par les apports suivants :	Montants TTC
<i>8.2.1 Etat de Genève</i>	
Subvention cantonale d'investissement	45 000 000 F
<i>8.2.2 Ville de Genève</i>	
Crédit d'investissement N° PR-1085	52 642 000 F
<i>8.2.3 Indemnités SIG</i>	
Indemnités SIG pour la pose d'un transformateur MT/BT	95 000 F
<i>8.2.4 Subventions Fonds énergie des collectivités</i>	
Subventions Fonds énergie des collectivités	300 000 F
Total financement	98 037 000 F

9. Délai de réalisation

Le chantier pourrait démarrer au début de l'année 2016 et durer 36 mois. La remise de l'ouvrage se ferait en début d'année 2019 et l'ouverture au public au mois de septembre de la même année.

Cette planification est indicative, sous réserve de l'entrée en force de l'autorisation de construire, de l'entrée en vigueur du crédit N° PR-1085 de la Ville de Genève et de l'entrée en vigueur du présent PL de subventionnement de l'Etat de Genève.

10. Montants portés au budget de l'Etat de Genève

La subvention d'investissement est échelonnée comme suit dans le budget des investissements:

2018	11 250 000 F
2019	11 250 000 F
2020	11 250 000 F
2021	<u>11 250 000 F</u>
Total	45 000 000 F

Le versement des tranches, échelonné de 2018 à 2021, prévu dans le présent PL ne correspond pas à la planification du projet (2016 à 2019). Le financement de la construction de la Nouvelle Comédie sera assumé par la Ville de Genève les premières années.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis financier*
- 2) *Planification des dépenses et revenus d'investissement*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*
- 4) *Lettre du 26 février 2014 du Conseil d'Etat au Conseil administratif de la Ville de Genève et réponse du 17 juin 2014*
- 5) *Plans de masse*
- 6) *Plan des niveaux (-2, -1, 0, 1, 2, 3, 4 ,5, toitures)*
- 7) *Coupes (coupes longitudinales CL1, CL2 et CL3, CL4 et CL5, coupes transversales C01 et C03, C05 et C07, C08 et C09, C11, C13 et C15)*
- 8) *Plans de façades (FL1 et FL2, FT1 et FT2)*

ANNEXE I



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département des finances.
- ♦ Objet : Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 45 000 000 F à la Ville de Genève pour la construction de la Nouvelle Comédie dans le périmètre de la gare CEVA des Eaux-Vives.
- ♦ Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) : 0230-5620
- ♦ Politique(s) publique(s) concernée(s) : PP N, Culture, sport et loisirs
- ♦ Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	45'000'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	45'000'000

Le coût total net de la réalisation de l'actif est évalué à 98 037 000 F et se décompose de la manière suivante :

- 45 000 000 F de subvention cantonale d'investissement net à la charge du Canton de Genève.
- 52 642 000 F* de crédit d'investissement Numéro PR-1085 à la charge de la Ville de Genève.
- 95 000 F d'indemnité SIG à la charge des SIG.

*Ce montant inclus une subvention du Fonds énergie des collectivités de 300'000 F

- ♦ Coût total du fonctionnement lié :

Charges liées de fonctionnement	0
- Revenus liés de fonctionnement	0
= Impacts nets sur les résultats annuels	0

♦ Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Dépense brute	0.0	0.0	0.0	11.3	11.3	11.3	11.3	45.0
Recette brute	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Invest. net	0.0	0.0	0.0	11.3	11.3	11.3	11.3	45.0

♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

oui non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dès 2022
NET LIE et INDUIT	0.00	0.00	0.00	-0.24	-2.30	-3.33	-3.85	-4.13

♦ Inscription budgétaire et financement (modifier et cocher ce qui convient) :

- oui non Le crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2018, conformément aux données des tableaux financiers.
- oui non Un amendement au projet de budget 2015 sera déposé.
- oui non Les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet seront inscrits au projet de budget 2018.
- oui non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2014-2018.
- oui non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation. Ces charges ne sont pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi et doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement.
- oui non Autre(s) remarque(s) : _____
A noter que la subvention annuelle de fonctionnement dès 2019 table sur la répartition actuelle des coûts (30% canton et 70% Ville de Genève). Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la culture et conformément à la volonté du canton de s'engager de manière accrue dans les institutions considérées comme d'importance stratégique, des discussions sont en cours entre les collectivités publiques sur la réforme de la

gouvernance de la future institution ainsi que sur la répartition du financement du fonctionnement de celle-ci.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 2 décembre 2014

Signature du responsable financier du département investisseur :

S. Bankokey - Flühiger



Genève, le :

Signature du responsable financier du département utilisateur :

P. TISSOT

le 02/12/2014



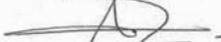
2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : _____

Genève, le : 2 décembre 2014

Visa du département des finances :

A. ROSSET



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 17 novembre 2014.

ANNEXE 2

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET REVENUS D'INVESTISSEMENT
Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 45'000'000 F à la Ville de Genève pour la construction de la Nouvelle Comédie dans le périmètre de la nouvelle gare CEVA des Eaux-Vives

Projet présenté par le Département des Finances

(montants annuels, en millions de F)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Dépenses d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	11.25	11.25	11.25	11.25	45.00
Recette d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Investissement net	0.00	0.00	0.00	0.00	11.25	11.25	11.25	11.25	45.00
Bâtiment - Subv. invest.	0.00	0.00	0.00	0.00	11.25	11.25	11.25	11.25	45.00
Recettes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Aucun	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Aucun	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Aucun	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

2.12.2014 

Date et signature direction financière (utilisateur) :

P. T. 1907 16.02.12.2014 

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET
Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 45'000'000 F à la Ville
de Genève pour la construction de la Nouvelle Comédie dans le périmètre de la nouvelle gare CEVA des
Eaux-Vives

Projet présenté par le Département des Finances

(montants arrondés, en millions de F)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	ds 2022
TOTAL charges liées et induites	0.00	0.00	0.00	0.00	0.24	2.30	3.33	3.85	4.13
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses générales [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.24	0.76	1.28	1.80	2.08	2.08
Intérêts [34]	0.00	0.00	0.00	0.24	0.48	0.72	0.96	0.96	0.96
Amortissements [35 + 36 + 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.28	0.56	0.84	1.13	1.13
Subventions [38 + 39]	0.00	0.00	0.00	0.00	1.54	2.05	2.05	2.05	2.05
Autres charges [36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDIUIT	0.00	0.00	0.00	0.00	-0.24	-2.30	-3.33	-3.85	-4.13
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDIUIT	0.00	0.00	0.00	0.00	-0.24	-2.30	-3.33	-3.85	-4.13

Remarques :

La subvention annuelle de fonctionnement des 2019 table sur la répartition actuelle des coûts (30% canton et 70% Ville de Genève). Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la culture et conformément à la volonté du conseil de l'Etat, il est proposé d'accroître dans les institutions considérées comme d'importance stratégique, des discussions sont en cours entre les collectivités publiques sur le thème de la gouvernance de la future institution ainsi que sur la répartition du financement du fonctionnement de celle-ci.

Date et signature direction financière (investisseur) :

2.12.2014 

Date et signature direction financière (utilisateur) :

27.12.2014 

ANNEXE 4

1263-2014



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 26 février 2014

Le Conseil d'Etat

1263-2014

Conseil administratif de la Ville de Genève
Case postale 9
1211 Genève 17**Concerne : Nouvelle Comédie**

Madame la Maire, chère Madame,
Messieurs les Conseillers administratifs, chers Messieurs,

Notre Conseil a pris connaissance du courrier du 10 janvier 2014 relatif à la Nouvelle Comédie, adressé à notre collègue Madame Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, par Monsieur Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement.

Comme vous le savez, nous partageons la volonté de voir se concrétiser le projet de Nouvelle Comédie conjointement avec la mise en service du CEVA. Il s'agit en effet d'être en mesure d'offrir à la population une infrastructure culturelle d'envergure régionale, à la hauteur de ce nouveau réseau ferroviaire emblématique du Grand Genève.

S'agissant du projet de construction de la Nouvelle Comédie, comme convenu avec la Ville de Genève par la déclaration conjointe du 30 octobre 2013, le Conseil d'Etat, représenté par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport, continuera à suivre ce projet et déposera un projet de loi d'investissement de 45 millions de francs échelonné sur 4 ans, de 2018 à 2021.

Cela étant, nous sommes conscients qu'un tel objectif nécessite une coordination optimale de toutes les parties concernées, raison pour laquelle nous vous confirmons que M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, représentera le canton au sein du comité de pilotage du comité des maîtres d'ouvrage de la gare des Eaux-Vives (COMOGEV), tandis que les différents services de l'Etat impactés participeront aux séances techniques de ce projet.

Nous vous prions de croire, Madame la Maire, chère Madame, Messieurs les Conseillers administratifs, chers Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja Wyden Guelpa

Le président :

François Longchamp

CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983
CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01
www.ville-geneve.ch

5 4 6 4 - 2 0 1 4



Conseil d'Etat de la République et
canton de Genève
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3



Genève, le 17 juin 2014

Construction de la Nouvelle Comédie

DEPT RAPPORTEUR : DIP

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

CO-RAPPORTEUR :
DF DALE

Nous nous référons à votre courrier du 26 février dernier confirmant la participation financière du canton à hauteur de CHF 45 millions pour la construction de la Nouvelle Comédie, ainsi qu'à la séance du 6 juin dernier entre M. Sami Kanaan, Maire, M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat, et Mme Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat.

Nous avons le plaisir de vous confirmer que le Conseil administratif vient de déposer le croquis de construction de la Nouvelle Comédie auprès du Conseil municipal.

Ce dernier s'en saisira lors de sa session plénière des 23 et 24 juin prochains.

Dans cette perspective, nous souhaiterions connaître la date envisagée par votre Conseil pour le dépôt de la loi d'investissement de CHF 45 millions auprès du Grand Conseil et vous proposons de prévoir une communication commune à la rentrée.

Nous sommes très heureux de la volonté conjointe du canton et de la Ville de Genève de voir la concrétisation de ce projet, s'inscrivant dans la réalisation de la liaison ferroviaire C.E.V.A.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général :

Jacques Moret

Le Maire :

Sami Kanaan

ANNEXE 5

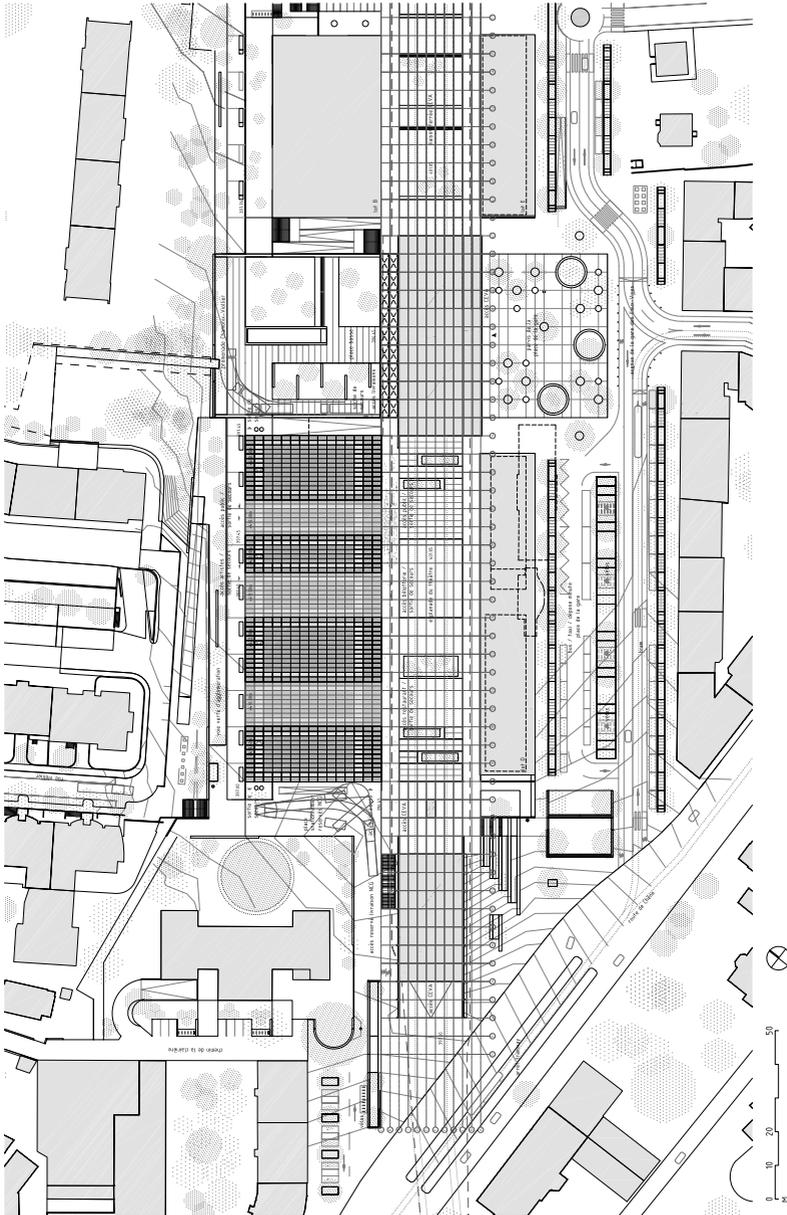
 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<p>Ville de Genève Direction du Patrimoine Bât rue du Stand 25 - 1204 Genève +41 (0)22 418 21 00 +41 (0)22 418 21 51 http://www.ville-gs.ch</p>																																												
<p>Projet : NOUVELLE COMEDIE DE GENEVE N° de projet : NCG</p>	<p>Adresse du projet Avenue de Charmonix 1207 Genève, Eaux-vives</p>																																												
	<p>Architecte : FRES ARCHITECTES chemin de la gravlière 11 1225 - Genève tel. : 022 348 91 45 fax. : 022 594 81 87 e-mail : atelier@fres.fr</p>																																												
<p>Plan : PLANS ARCHITECTE ANNEXE</p>	<p>Scénographe : CHANGEMENT A VUE 2 bis villa brune 75014 - Paris (France) tel. : +33 (0)1 47 00 21 40 fax. : +33 (0)1 40 21 96 68 e-mail : atelier@cav-sceno.com</p>																																												
<p>DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE</p>	<p>Ingénieurs civils : COMEDIA: T-Ingénierie+Batiserf+Brasey quai du sujet 18 1211 - Genève tel. : 022 716 08 00 fax. : 022 716 08 99 e-mail : gva@T-ingenierie.com</p>																																												
<p>N° de plan :</p>	<p>Ingénieur chauffage-ventilation : RIEDWEG&GENDRE SA + SORANE SA place d'armes 20 1227 - Genève tel. : 022 394 94 94 fax. : 022 394 94 84 e-mail : info@rgsa.ch</p>																																												
<p>-</p>	<p>Indice : A</p>																																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indice</th> <th>Modification</th> <th>Date</th> <th>Auteur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr> </tbody> </table>	Indice	Modification	Date	Auteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<p>Ingénieur électricité : PERRIN-SPAETH SA rue de la prairie 19 1202 - Genève tel. : 022 734 68 78 fax. : 022 734 81 73 e-mail : psa-ge@w-psa.ch</p>
Indice	Modification	Date	Auteur																																										
-	-	-	-																																										
-	-	-	-																																										
-	-	-	-																																										
-	-	-	-																																										
-	-	-	-																																										
-	-	-	-																																										
-	-	-	-																																										
-	-	-	-																																										
-	-	-	-																																										
-	-	-	-																																										
<p>Echelle : 1:400 Format : 297 x 420 mm Dessiné le : 31 10 2013 Dessiné par : FRES architectes Fichier DWG : NCG_DDC_PTN_A_131031 Fichier CTB : - Fichier scan : - Xref n°1 : - Xref n°2 : - Xref n°3 : - N° de réf. : - Imprimé le : 31 10 2013</p>	<p>Ingénieur sanitaire : SCHUMACHER INGENIERIE SA rue de chantepoulet 13 1201 - Genève tel. : 022 731 49 13 fax. : 022 738 03 54 e-mail : info@schumacher-rumo.ch</p>																																												
<p>Altitude : +397.45m ±0.00</p>	<p>Acousticien : KAHLE ACOUSTICS 188 avenue mollière 1050 - Bruxelles (Belgium) tel. : +32 (0)2 345 10 10 fax. : +32 (0)2 345 10 11 e-mail : kahle@kahle.be</p>																																												
<p>Ingénieur sécurité : SWISSI SA rue de crétaconnet 8b 2000 - Neuchâtel tel. : 032 723 80 19 fax. : 032 723 80 20 e-mail : didier.gandini@swissi.ch</p>																																													

SÉANCE DU 20 MAI 2015 (soir)
Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

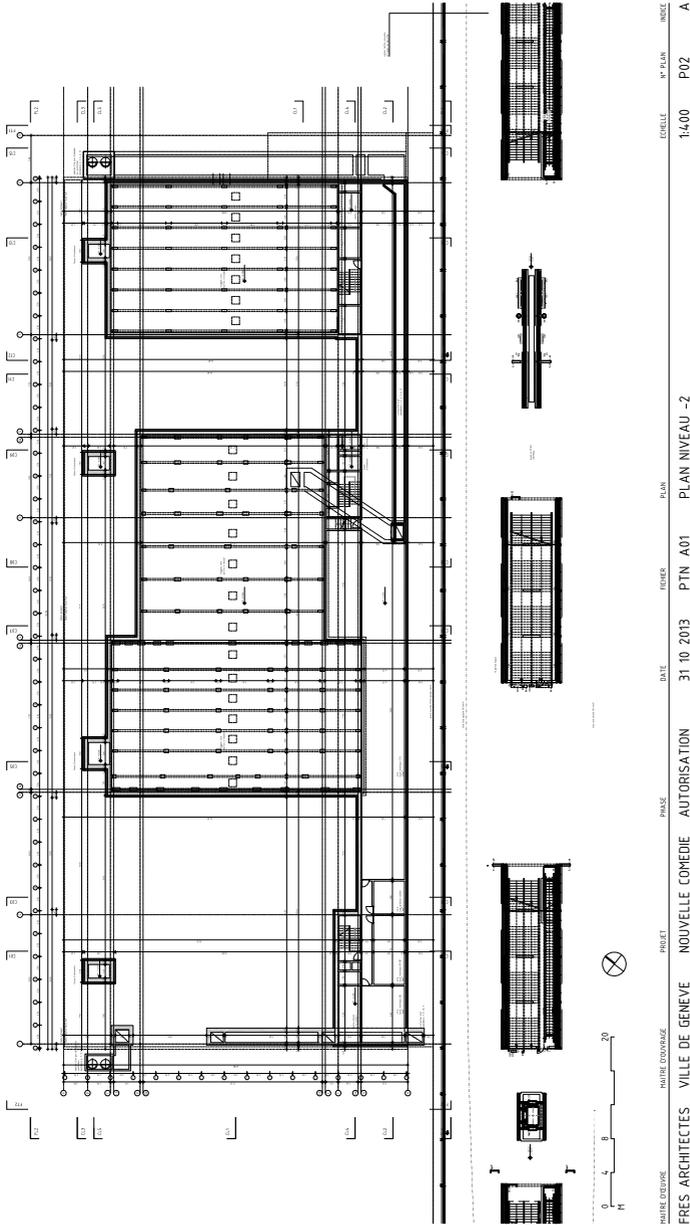
6451

PL 11584

28/48



MATRE D'ŒUVRE
FRES ARCHITECTES
VILLE DE GENÈVE
PROJET
NOUVELLE COMÉDIE
AUTORISATION
DATE
31.10.2013
PFCR
PMA_A01
PLAN
PLAN DE MASSE
ÉCHELLE
1:1000
N° PLAN
P01
INDICE
A



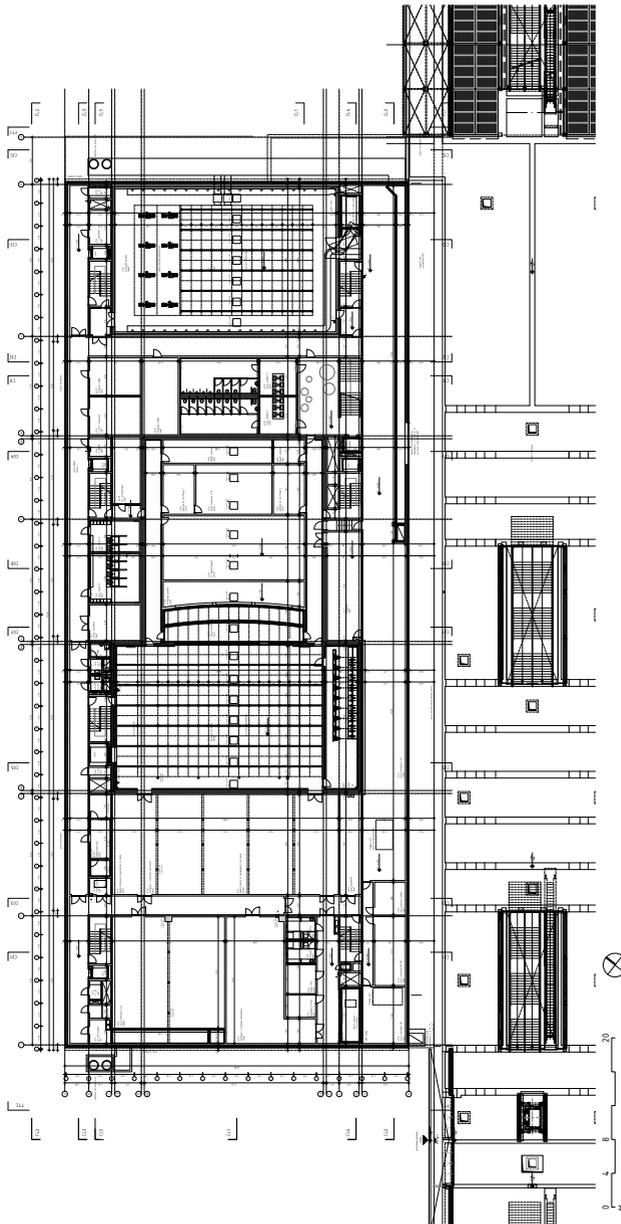
PROJET: NOUVELLE COMÉDIE VILLE DE GENÈVE
PRISÉ: AUTORISATION
DATE: 31 10 2013
FUSION: PTN_A01
PLAN: PLAN NIVEAU -2
ÉCHELLE: 1:400
N° PLAN: P02
INSEE: A

SÉANCE DU 20 MAI 2015 (soir)
Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

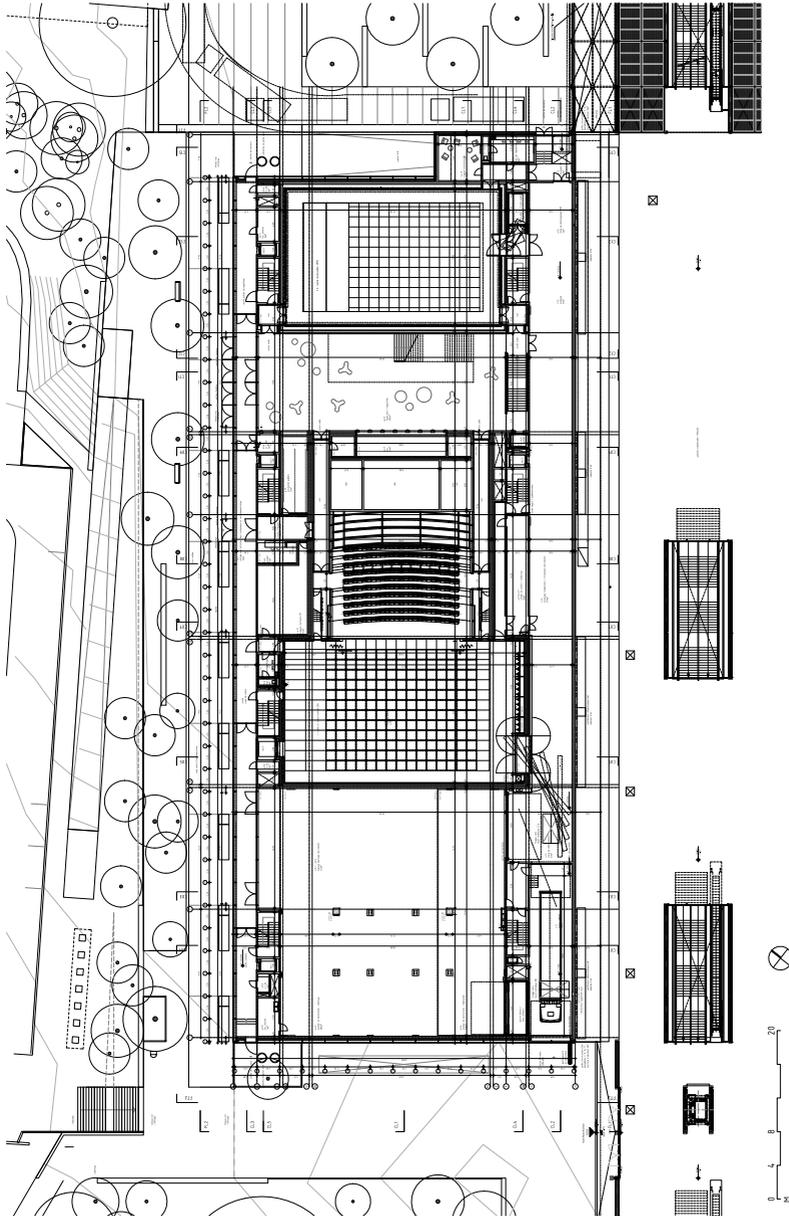
6453

PL 11584

30/48



MATRE D'OUVRAGE
VILLE DE GENEVE
PROJET
NOUVELLE COMEDIE
PROJET
NOUVELLE COMEDIE
AUTORISATION
DATE
31 10 2013
REPERE
PTN_A01
PLAN
PLAN NIVEAU -1
ESCALE
1:400
N° PLAN
P03
INSEE
A



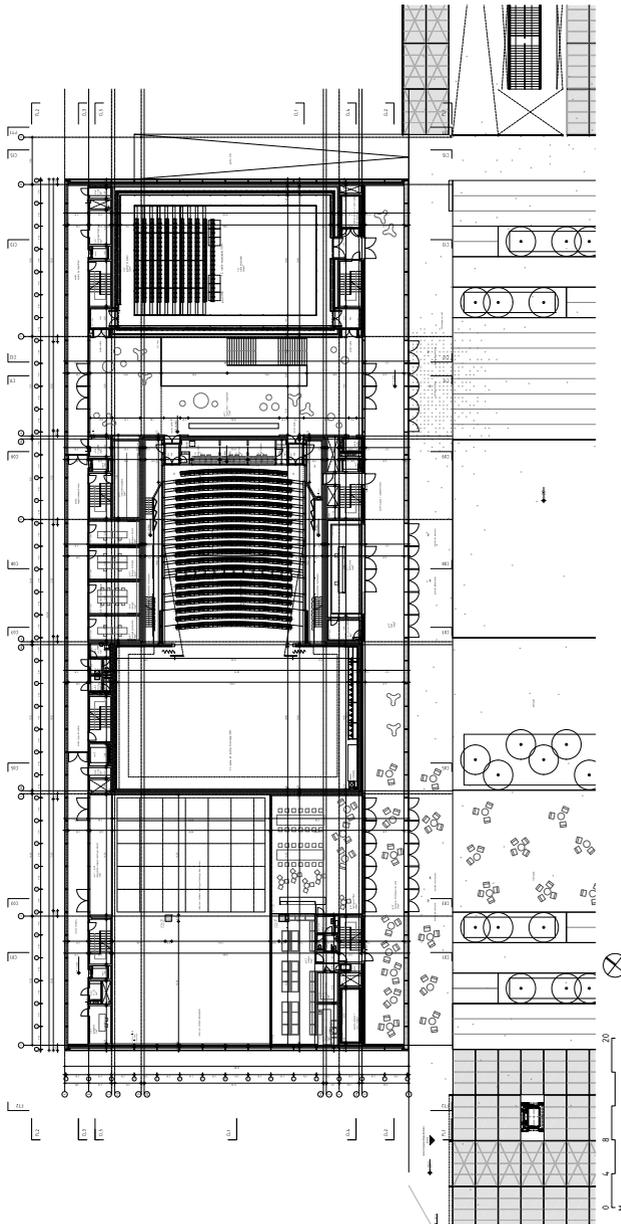
MATRE D'ŒUVRE
FRES ARCHITECTES
VILLE DE GENEVE
PROJET
NOUVELLE COMEDIE
AUTORISATION
DATE
31 10 2013
PEUSER
PTN_A01
PLAN
PLAN NIVEAU 0
Echelle
1:4,00
N° PLAN
P04
INDICE
A

SÉANCE DU 20 MAI 2015 (soir)
Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

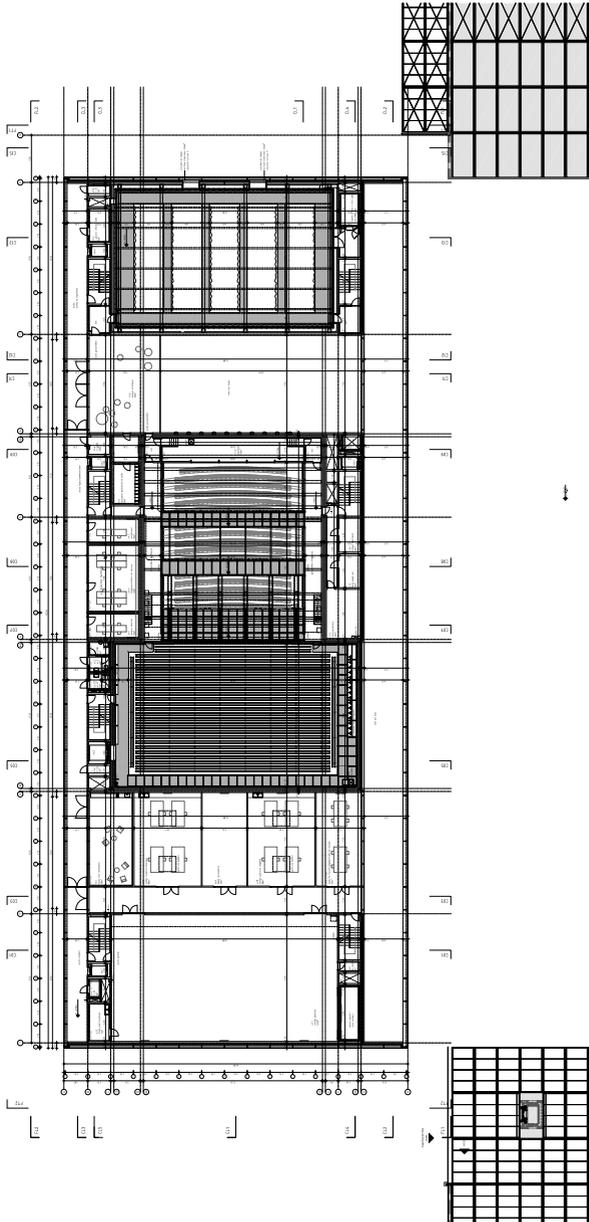
6455

PL 11584

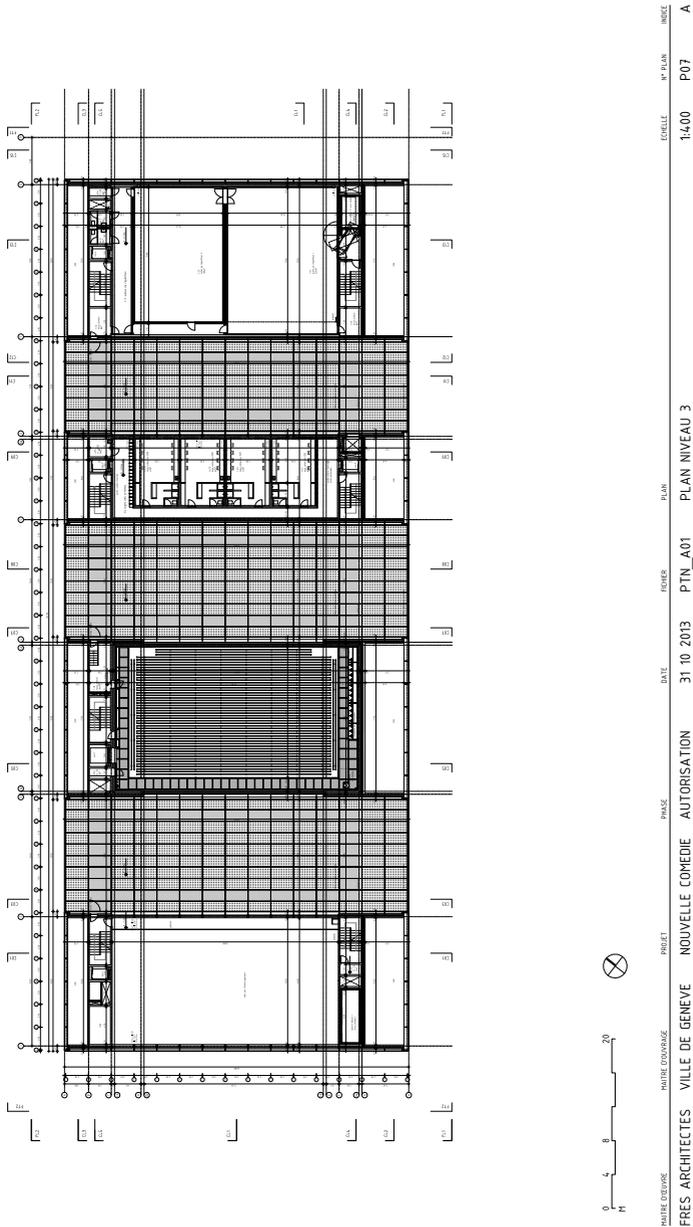
32/48

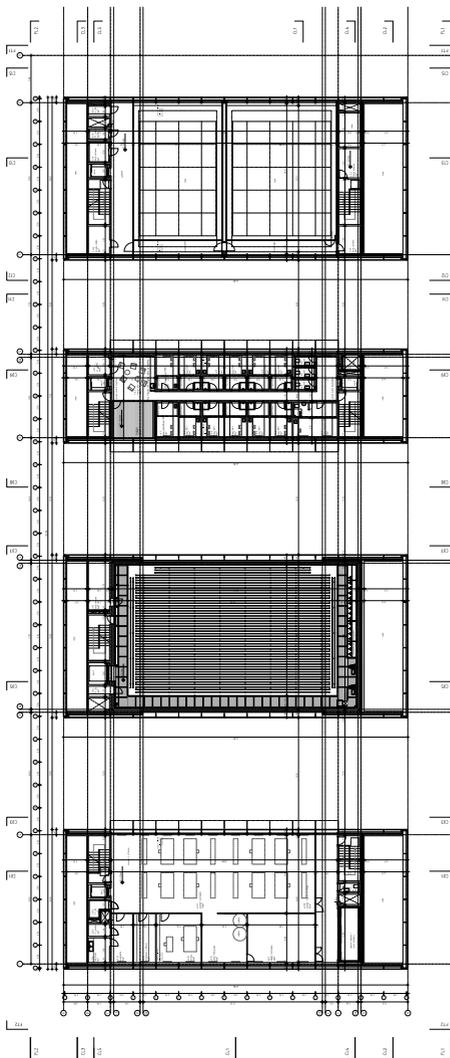


MATIS DEBONO
FRES ARCHITECTES
VILLE DE GENEVE
PROJET
NOUVELLE COMEDIE
AUTORISATION
DATE
31 10 2013
FUSION
PTN_A01
PLAN
PLAN NIVEAU 1
ESCALE
1:400
N° PLAN
P05
INSEE
A



MAÎTRE D'OUVRAGE : VILLE DE GENÈVE
 PROJET : NOUVELLE COMÉDIE
 PROJETÉ : AUTORISATION
 DATE : 31 10 2013
 RÉFÉR. : PTN_A01
 PLAN : PLAN NIVEAU 2
 ÉCHELLE : 1:400
 N° PLAN : P06
 INDEX : A





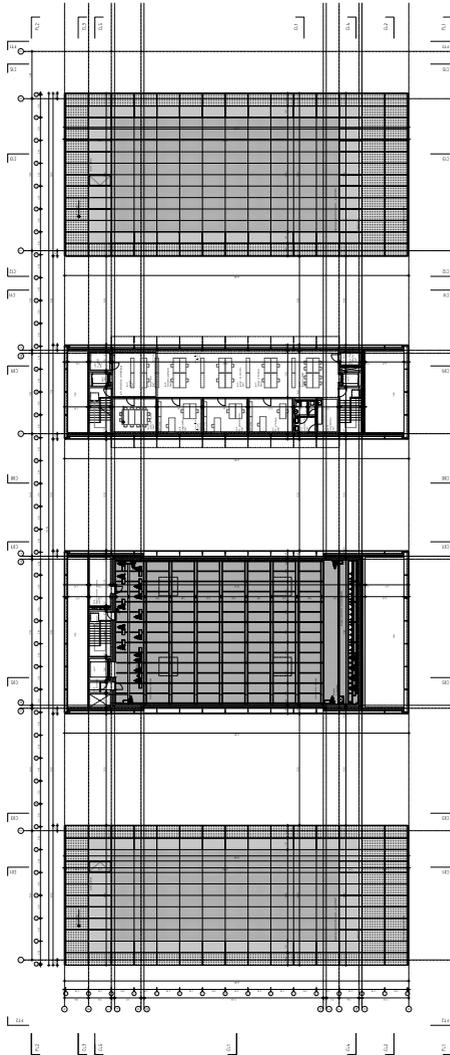
MAÎTRE D'ŒUVRE: VILLE DE GENÈVE
 PROJET: NOUVELLE COMÉDIE
 PRISÉ: AUTORISATION
 DATE: 31 10 2013
 FICHER: PTN_A01
 PLAN: PLAN NIVEAU 4
 ÉCHELLE: 1:400
 N° PLAN: P08
 INDEX: A

SÉANCE DU 20 MAI 2015 (soir)
Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

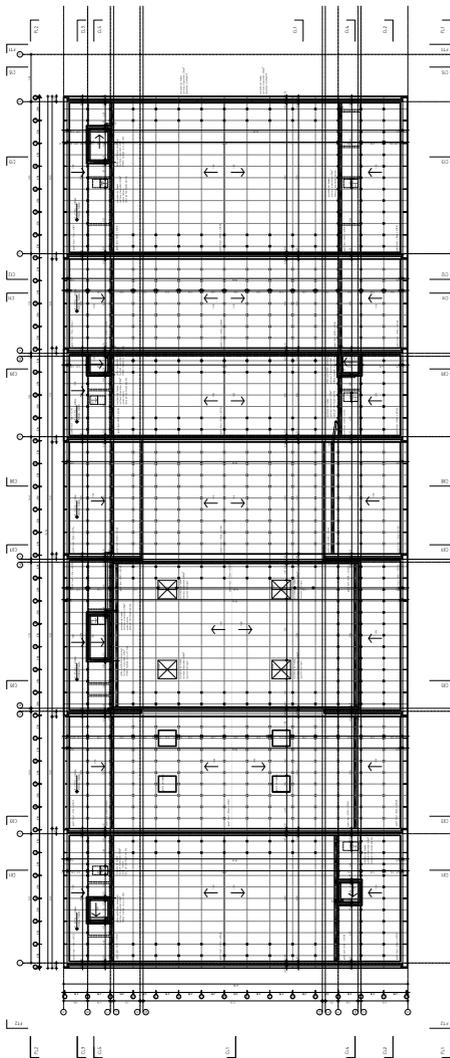
6459

PL 11584

36/48



PROJET: NOUVELLE COMEDIE
VILLE DE GENEVE
FRES ARCHITECTES
PROJET: NOUVELLE COMEDIE
AUTORISATION
DATE: 31 10 2013
FICHER: PTN_A01
PLAN: PLAN NIVEAU 5
Echelle: 1:400
N° PLAN: P09
INSEE: A



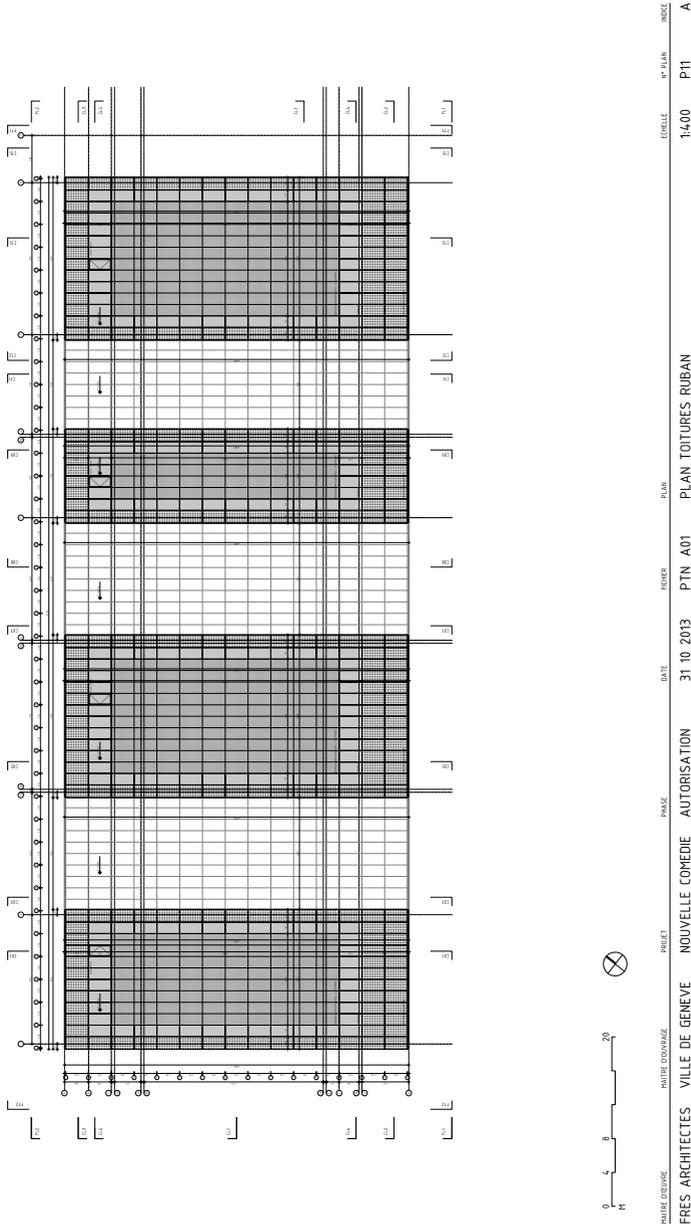
PROJET: VILLE DE GENEVE NOUVELLE COMEDIE AUTORISATION 31 10 2013 FINDER PTN_A01 PLAN PLAN TOITURES 1:400 P10 A

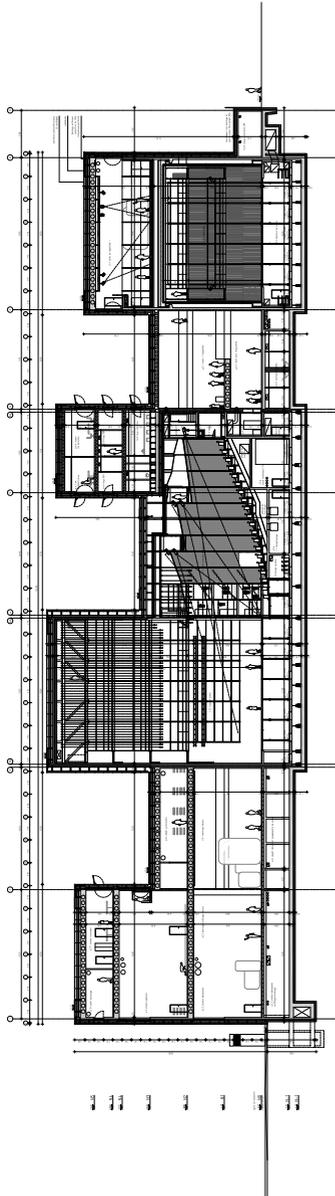
SÉANCE DU 20 MAI 2015 (soir)
Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

6461

PL 11584

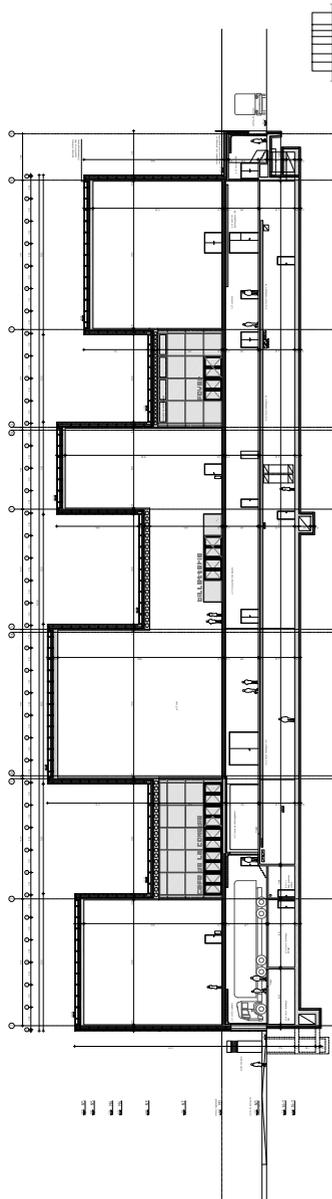
38/48



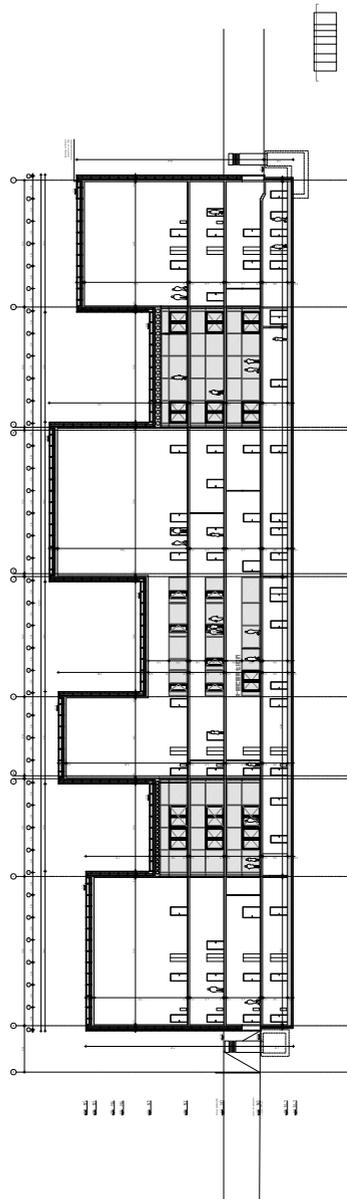


CL.1. COUPE LONGITUDINALE

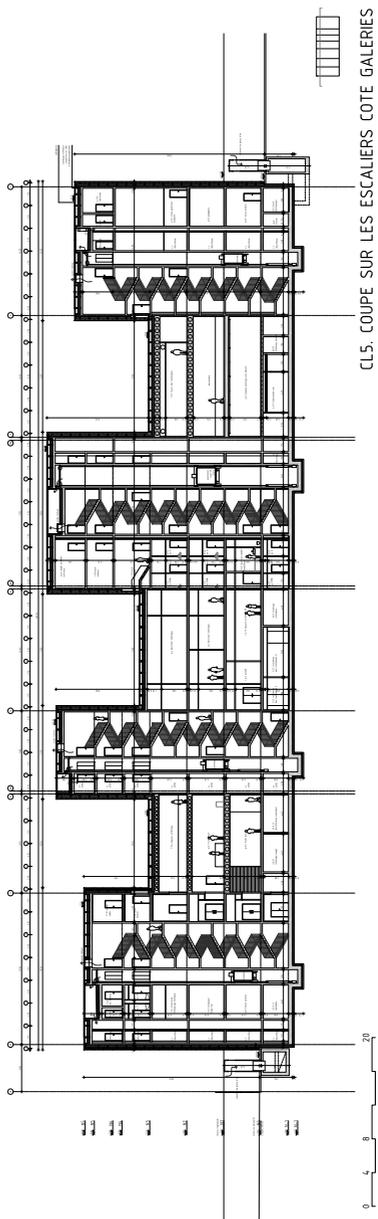
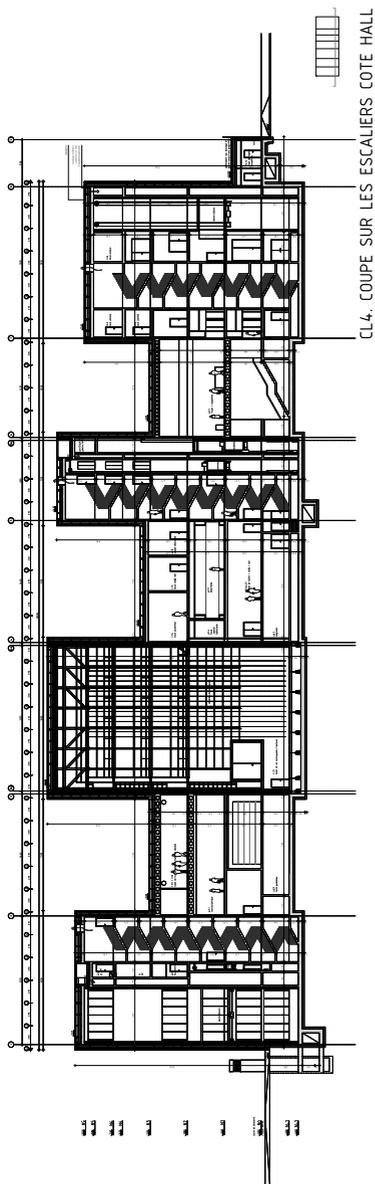
MAÎTRE D'OUVRAGE VILLE DE GENÈVE PROJET NOUVELLE COMÉDIE AUTORISATION 31 10 2013 DATE CTT_A01 PLAN COUPE LONGITUDINALE CL1 ÉCHELLE 1:400 N° PLAN C01 INDEX A



CL2. COUPE SUR LE HALL



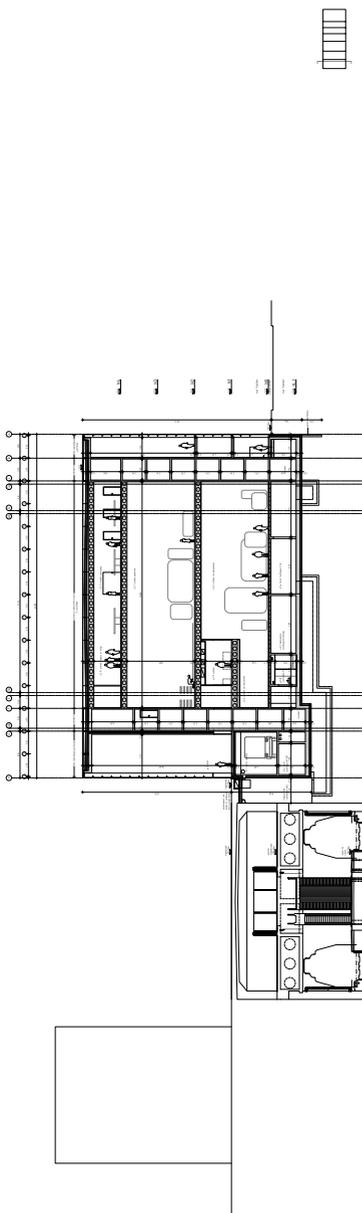
CL3. COUPE SUR LES GALERIES



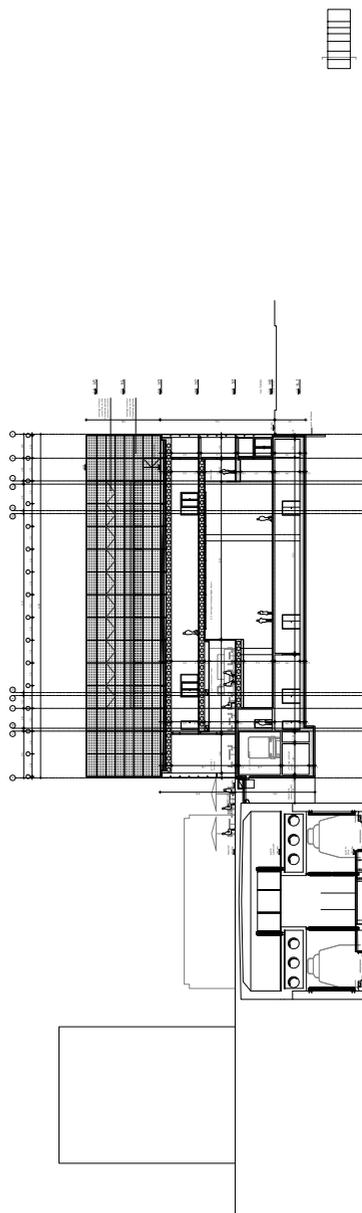
PROJET: NOUVELLE COMEDIE AUTORISATION
 DATE: 31-10-2013
 PHASE: ETOILE
 PLAN: COUPES LONGITUDINALES CL4 ET CL5
 ECHELLE: 1:400
 N° PLAN: C04-05
 INDEX: A

VILLE DE GENEVE
 MAIRIE D'URBANAISE

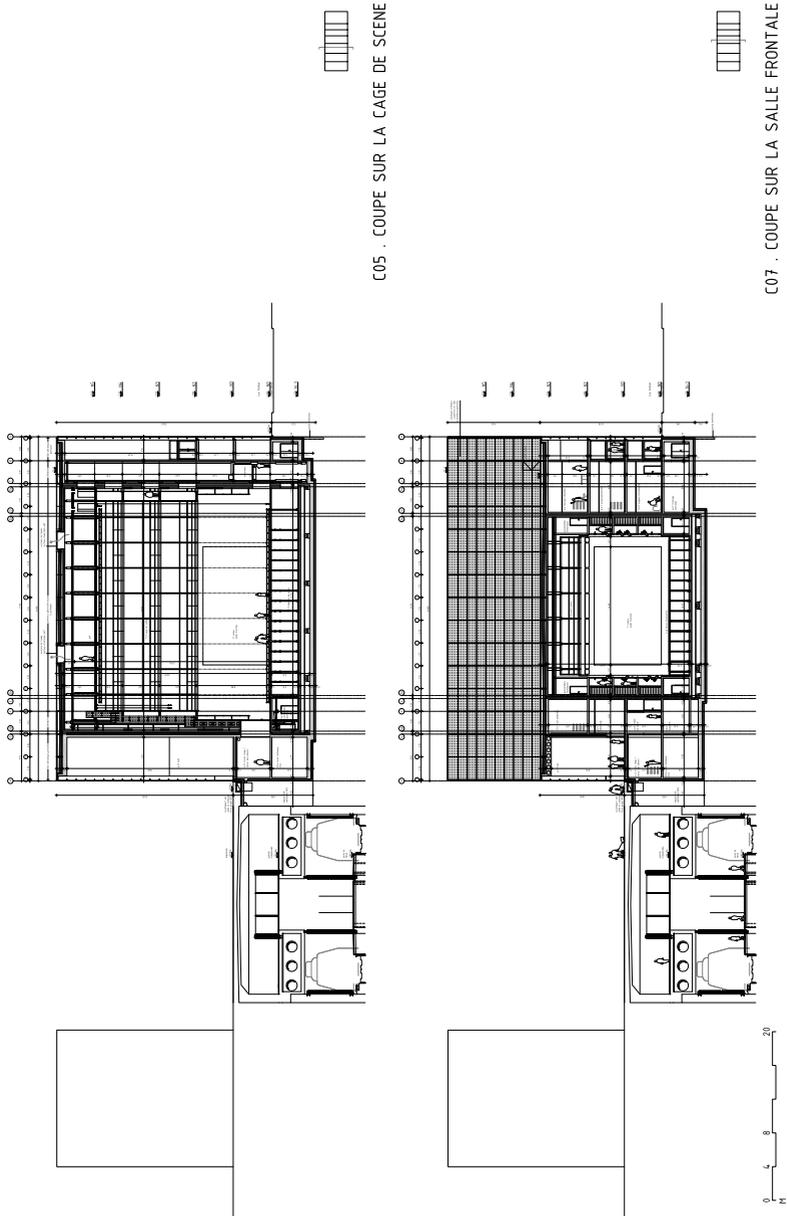
FRES ARCHITECTES



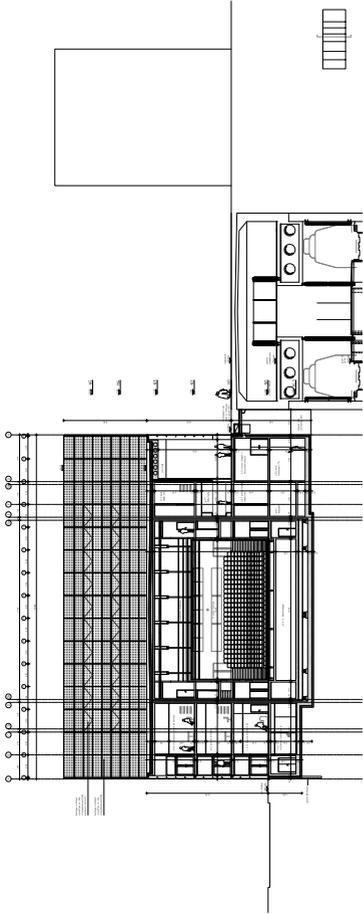
C01 . COUPE SUR LA CUISINE ET LES ATELIERS



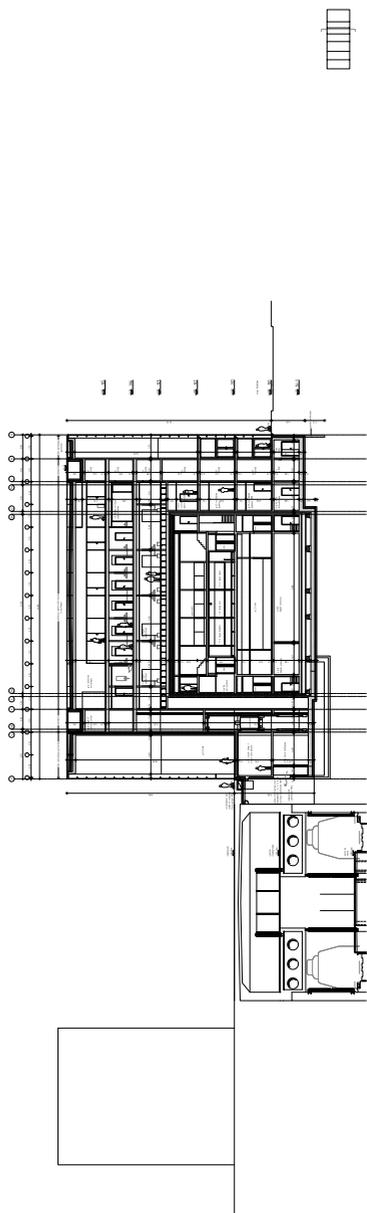
C03 . COUPE SUR LE RESTAURANT ET LES ATELIERS



MONTÉ DESURE
 FRES ARCHITECTES VILLE DE GENEVE
 PROJET NOUVELLE COMEDIE AUTORISATION
 DATE 31 10 2013
 ETAT CTT_A01
 PLAN COUPES TRANSVERSALES C05 ET C07
 ECHELLE 1:4.00
 N° PLAN C07
 RDC A



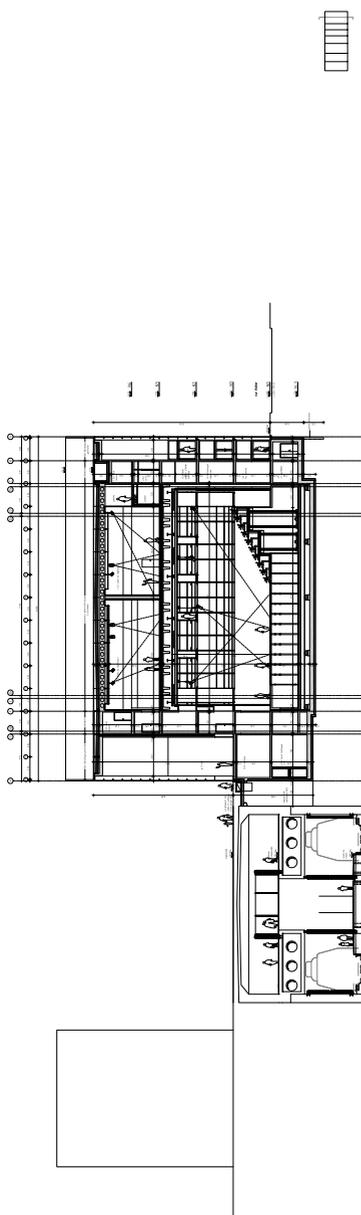
C08 . COUPE SUR LA SALLE FRONTALE



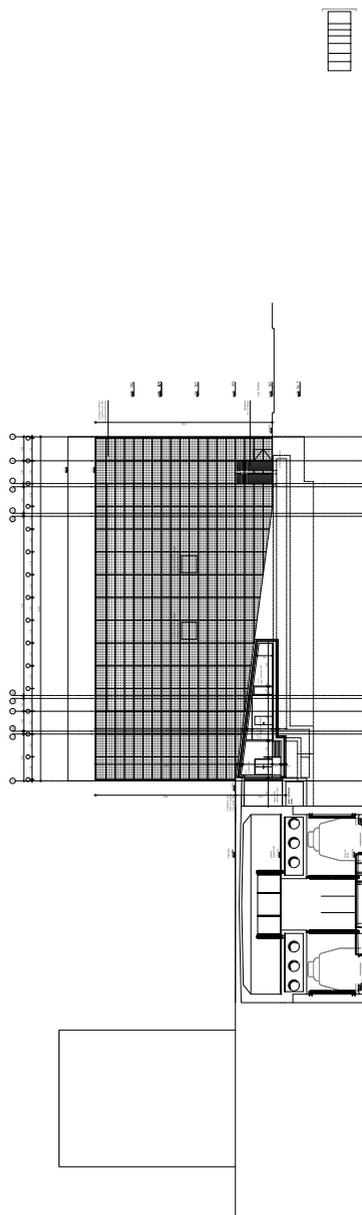
C09 . COUPE SUR LES LOGES ET LES BUREAUX

PROJET : NOUVELLE COMÉDIE / AUTORISATION : 31 10 2013 / DATE : CTT_A01 / PLAN : COUPES TRANSVERSALES C08 ET C09 / ÉCHELLE : 1:4,00 / RP-PSJM / R02E / A

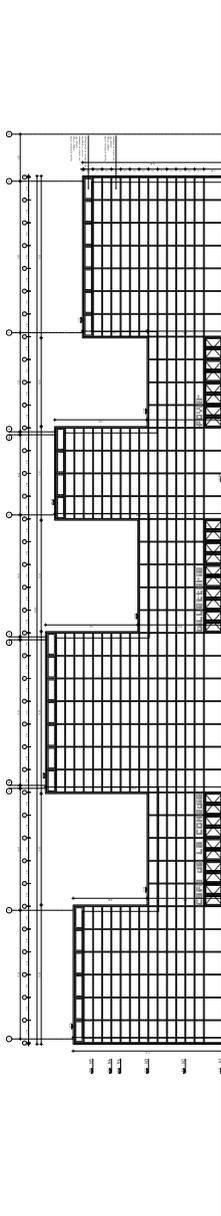
MAÎTRE D'ŒUVRE : VILLE DE GENÈVE



C13 . COUPE SUR LA SALLE MODULABLE



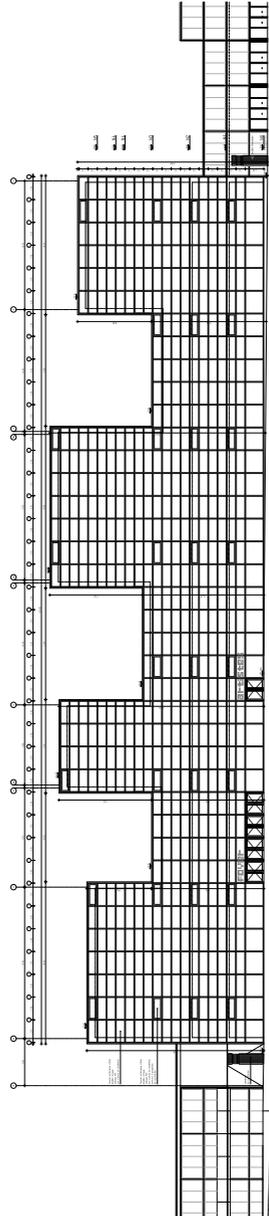
C15 . COUPE SUR LES LOGES DE LA SALLE MODULABLE



0
4
8
20
M



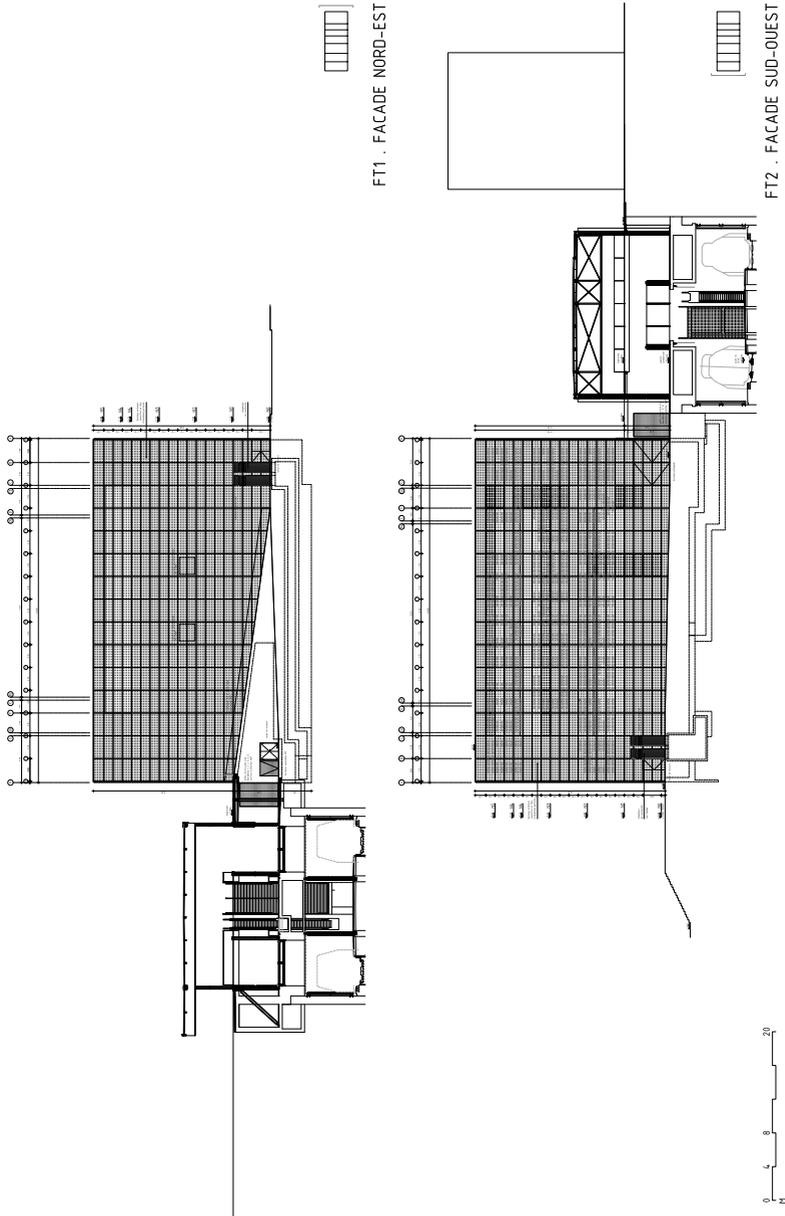
FL1. FACADE SUR L'ESPLANADE



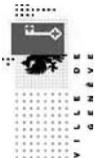
0
4
8
20
M



FL2. FACADE SUR LA RUE VIOILLIER



PROJET : NOUVELLE COMEDIE
VILLE DE GENEVE
AUTORISATION :
DATE : 11 10 2013
PROJETER : FTT_A01
PLAN : FACADES TRANSVERSALES FT1 ET FT2
Echelle : 1:400
N° P.S.M. : F03
RUE : A

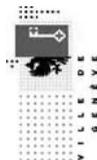


La Nouvelle Comédie, un théâtre du 21ème siècle pour Genève et la région

Construction de la Nouvelle
Comédie de Genève (PR-1085)/
Nouvelle Comédie: quels enjeux et
quel programme culturels (M-1141)

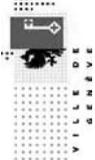
COMMISSION DES TRAVAUX ET DES
CONSTRUCTIONS
et
COMMISSION DES ARTS ET DE LA
CULTURE





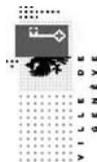
Déroulement

1. La Comédie de Genève
2. Historique du projet de Nouvelle Comédie
3. Projet culturel: Une fabrique pour les arts de la scène
4. Nouvelle Comédie – Avant-Après
5. Financements et Gouvernance
6. Arguments clés en faveur du projet
7. *Pour Rappel: Projet architectural*



1. La Comédie de Genève

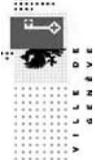
- Scène de référence théâtrale genevoise inaugurée en 1913 qui s'est forgée une solide réputation sous l'égide de directions comme Benno Besson, Claude Stratz, Anne Bisang et actuellement Hervé Loichemol.
- Gestion dès 1979 par la Fondation d'art dramatique réunissant la Ville et le Canton de Genève.
- Dans le domaine du théâtre: cofinancement le plus important entre la Ville et le Canton de Genève totalisant 5'747'000 francs par saison.



1. La Comédie de Genève (suite)

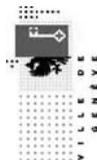
Une institution vétuste et obsolète déjà relevé en 1987 par Matthias Langhoff et qui limite fortement l'envergure des spectacles et l'accueil du public:

- Un cadre de scène déformé et limité aux 8,25 m d'ouverture de son cadre (normes actuelles min. 12m);
- Un plancher de scène qui ne peut supporter un poids excédant 200 kg/m² (normes actuelles min. 500kg/m²);
- Une scène trop petite qui limite la programmation (adaptation des décors aux dimensions restreintes de la scène, renoncement à des spectacles);



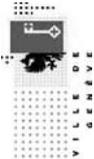
1. La Comédie de Genève (suite)

- un mauvais rapport scène/salle qui entraîne une mauvaise visibilité et une acoustique défaillante;
- vétusté des installations scéniques; machinerie obsolète, complexe et délicate à manipuler;
- mauvaise accessibilité des décors;
- nombre de loges insuffisant;
- foyer exigu et absence de locaux d'animation;
- locaux de répétitions et ateliers de décors insuffisants et excentrés.



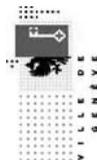
2. Historique du projet Nouvelle Comédie

- x 1998-2001 5 projets de rénovation insatisfaisants.
- x 2002 L'Association pour la Nouvelle Comédie (ANC) réunit les professionnels du théâtre et produit le cahier des charges de l'institution.
- x 2003 La Ville de Genève mène une étude de faisabilité pour le choix d'un site.
- x 2005 La Ville de Genève, en accord avec l'ANC, retient le site de la gare des Eaux-Vives.
- x 2008 Le Conseil municipal vote un crédit d'étude de 4 millions de francs pour l'organisation du concours et mener les études.



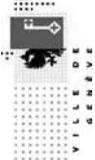
2. Historique du projet Nouvelle Comédie (suite)

- × 2009 La Ville de Genève organise un concours international: choix du projet du bureau d'architectes Atelier FRES et du scénographe "Changement à vue".
Rédaction du programme du concours, participation au jury, suivi du projet au sein du COPIL ou du groupe opérationnel (*processus mené par la Ville en associant l'ANC, la FAD et le Canton, qui désigne 2 observateurs*).
- × 2011-2013 Élaboration du projet avec devis général et requête en autorisation de construire.



2. Historique du projet Nouvelle Comédie (suite)

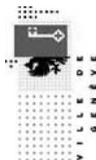
- × 2012-2013 Groupe d'accompagnement du projet (GANC) présidé par Mathieu Menghini (mandat conjoint Ville – Canton):
 - > rédaction d'un rapport à l'appui du projet culturel (missions, budget d'exploitation, gouvernance)
 - > large présentation et consultation des milieux professionnels du théâtre
(Pro Helvetia, HETSR, ARTOS, SSRS, UTR, Pool de théâtres romands, CORODIS, Service de la culture de la Ville de Ferney-Voltaire, Théâtre du Grütli, SGGLT, Théâtre de Carouge, Am Stram Gram, Théâtre Forum Meyrin, Théâtre du Galpon, Théâtre de l'Usine, Château-Rouge, Théâtre du Loup, Théâtre de la Parfumerie, La Bâtie, Antigel, ADC, Teatro Malandro, Théâtre de Vidy, MRL)



2. Historique du projet Nouvelle Comédie: Dépôt des projets devant les parlements

- × Juin 2014 Dépôt et renvoi de la PR-1085 par le Conseil municipal de la Ville de Genève à la Commission des travaux et des constructions
- × Janvier 2015 Dépôt du PL-11584 au Grand Conseil du Canton de Genève et renvoi à la Commission des travaux

→ **Objectif:** saisir la "fenêtre technique" pour le démarrage du chantier fin 2015/début 2016 et *ouverture de la Nouvelle Comédie en 2018 ?*



3. Projet culturel

Une fabrique pour les arts de la scène

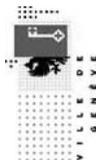
Un projet innovant et performant

Un projet architectural qui répond à une nouvelle vision de l'institution culturelle. Le théâtre s'ouvre à la population et devient un lieu de vie et de rencontres, d'animations et d'échanges:

- Ateliers d'artisanat du théâtre ouverts au public
- Espaces de résidence pour des artistes associés
- Salles de répétitions et foyers ouverts au public
- Café-restaurant ouvert sur le quartier

Création d'une institution ayant pour missions de produire et d'accueillir des spectacles de dimension régionale et internationale tout en assumant un rôle majeur dans la culture genevoise:

- Qualité et complémentarité des deux scènes: frontale et modulable
- Artistes et artisan-e-s présents dans l'institution et participant au projet culturel et à l'accueil du public



3. Projet culturel

Une fabrique pour les arts de la scène (suite)

Les missions de l'institution

1. Développer des coproductions et accueillir des créations nationales et internationales.
2. Soutenir la création genevoise et romande contemporaine et favoriser les résidences d'artistes, de troupes et de compagnies.
3. Valoriser la profession et les métiers liés aux arts de la scène.
4. Proposer un programme de médiation culturelle et d'éducation artistique.
5. Participer à l'animation du quartier et de la ville.
6. Développer des collaborations avec les institutions culturelles et sociales de la cité, du canton et de la région.

4. Nouvelle Comédie – Avant-Après

La Comédie actuelle

Données techniques
 1 salle frontale
 Cadre de scène: 8,35m X 11,30m
 Surface de jeu: 93,60m²
 Profondeur: 11,35m
 Hauteur sous grill: 14m

5 loges (20 personnes max.)
 Résistance plateau 200kg/m²
 Machinerie manuelle obsolète
 1 salle de répétitions (paroisse Servette)
 2 ateliers de décors et costumes vêtustes hors murs

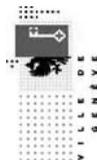
Pas de zone de déchargement des décors

La Nouvelle Comédie

Données techniques
 1 salle frontale
 Cadre de scène: 14m X 8m
 Surface de jeu: 227,50m²
 Profondeur: 16,25m
 Hauteur sous grill: 20,9m
 1 salle modulable de 514m²

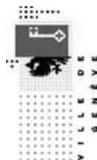
17 loges (58 personnes)
 Résistance plateau 750 kg/m²
 Machinerie mixte contrebalancée et motorisée
 2 salles de répétitions, accessibles au public
 Ateliers de serrurerie, peinture, costumes, menuiserie, accessoire, halle de montage; accessibles au public

Zones de déchargement des décors dans le bâtiment



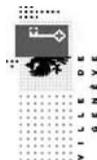
4. Nouvelle Comédie – Avant-Après (suite)

La Comédie actuelle	La Nouvelle Comédie
<p>L'accueil du public</p> <p>476 places salle frontale et 2 galeries</p> <p>2 studios non insonorisés de 90 places</p> <p>80 places dans le foyer</p>	<p>L'accueil du public</p> <p>500 places dans la salle frontale</p> <p>250 places dans la salle modulable</p> <p>750 places dans les Foyers</p> <p>50 places dans les salles de répétitions</p> <p>Ateliers de décors et costumes accessibles au public</p> <p>Café-restaurant de 80 à 200 places</p>
<p>Programme, événements, médiation</p> <p>140 représentations publiques</p>	<p>Programme, événements, médiation</p> <p>240 représentations publiques</p> <p>100 proposition d'activités de médiation avec les artisan-ne-s et les artistes</p> <p>Café-restaurant ouvert au public et au quartier</p>
<p>Conclusion</p> <p>Institution vétuste, 1 scène inadaptée aux créations actuelles, accueil du public insatisfaisant</p>	<p>Conclusion</p> <p>Fabrique performante, 2 scènes adaptées aux arts de la scène, résidences d'artistes, valorisation des métiers d'art, médiation intégrée, ouvertures au public maximisées</p>



5. Financement et Gouvernance

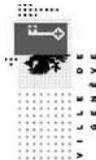
- **Financement:** En référence à la Déclaration conjointe du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève et du Conseil administratif de la Ville de Genève relative à la mise en œuvre de la Loi cantonale sur la culture signée le 30 octobre 2013 :
 - **premier volet** : participation du Canton à l'investissement à hauteur de 45 millions de francs;
 - **deuxième volet** : financement du budget de fonctionnement à parts égales entre la Ville et le Canton (sous réserve de la réforme de la péréquation financière intercommunale et organisation conjointe de la gouvernance).



5. Financement et Gouvernance (suite)

Projet de budget de fonctionnement | Nouvelle Comédie

CHARGES	Total
<ul style="list-style-type: none"> Personnel, fonctionnement, production, médiation, éducation artistique et animations Frais d'accueil de spectacles Droits d'auteurs 	15'700'000 francs
REVENUS	Total
<ul style="list-style-type: none"> Billetterie Autres recettes (activités) 	3'120'000 francs
Insuffisance de financement	12'580'000 francs
Subvention actuelle (Ville et Canton de Genève)	5'747'000 francs
Complément de subvention à prévoir (Ville et Canton de Genève)	6'833'000 francs



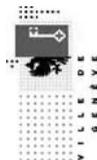
5. Financement et Gouvernance (suite)

Subventions : situation actuelle | Comédie

Subvention Ville de Genève à la FAD	5'547'478 francs	69%
Subvention Canton de Genève à la FAD	2'450'000 francs	31%

Part allouée à la Comédie *	5'547'000 francs
Part allouée au Poche	2'017'000 francs
Part gouvernance FAD	233'478 francs

Ville de Genève (69% de 5'747'000 francs)	3'986'426 francs
Canton de Genève (31% de 5'747'000 francs)	1'760'574 francs

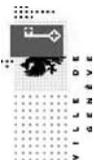


5. Financement et Gouvernance (suite)

Subventions : situation future | Nouvelle Comédie

Projection devant faire l'objet de négociations

Subvention Ville de Genève	6'290'000 francs (50%)	Différentiel par rapport à aujourd'hui :	2'303'574 francs
Subvention Canton de Genève	6'290'000 francs (50%)	Différentiel par rapport à aujourd'hui :	4'529'426 francs
Totaux	12'580'000 francs	Augmentation :	6'833'000 francs

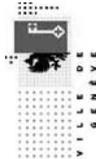


5. Financement et Gouvernance (suite)

COMPARATIF DES BUDGETS ANNUELS AVEC DES INSTITUTIONS PHARES EN SUISSE ET A L'ETRANGER

	Budget annuel
Nouvelle Comédie	15.7 mios
Théâtre Vidy- Lausanne	21 mios
La Colline Paris	12 mios € (HT)
Schauspielhaus Zürich	45/48 mios
Stadttheater de Berne (4 domaines)	37.5 mios
Grand Théâtre	61 mios
OSR	27 mios

Nouvelle Comédie, un théâtre du 21ème siècle pour Genève et la région
CTC - CARTS 11 MARS 2015



5. Financement et Gouvernance (suite)

- GOUVERNANCE

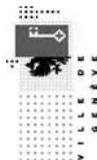
Evolution de la Gouvernance

- La Fondation d'art dramatique est une fondation d'intérêt communal publique rassemblant les représentant-e-s des partis politiques siégeant au Conseil municipal, 2 représentant-e-s des organisations professionnelles ainsi que 3 représentant-e-s du DCS et 3 représentant-e-s du DIP.

Thomas Boyer, Président

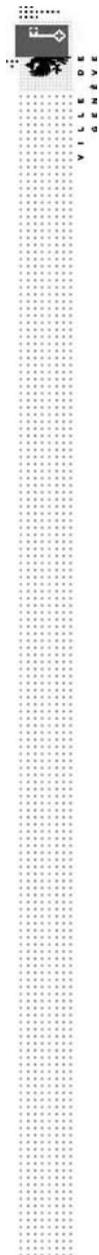
Gérard Deshusses, Vice-Président

- Un groupe de travail rassemblant la FAD, le DCS et le DIP présentera en 2015 les réformes nécessaires pour que la Gouvernance de la Nouvelle Comédie soit cohérente avec les engagements des collectivités publiques et les missions de l'institution.

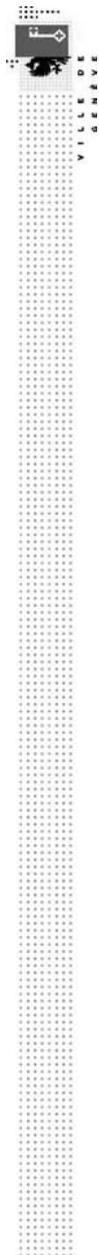


6. Arguments clés en faveur du projet

- ✓ Vétusté et obsolescence de l'actuelle Comédie qui ne répond plus aux besoins artistiques et à l'accueil du public;
- ✓ Nécessité d'une institution de référence régionale à Genève pour les arts de la scène;
- ✓ Un partenariat public conjoint de la Ville et du Canton pour un projet culturel d'envergure et une architecture de qualité;
- ✓ Une fabrique de théâtre avec des créations et des coproductions à rayonnement régional, national et international;
- ✓ Un projet innovant qui rassemble la création, la médiation et valorise les métiers;
- ✓ Un théâtre qui intègre les artisan-ne-s, les artistes et s'ouvre au public;
- ✓ Un lieu de vie accessible au public dans un nouveau quartier sur le réseau du CEVA.



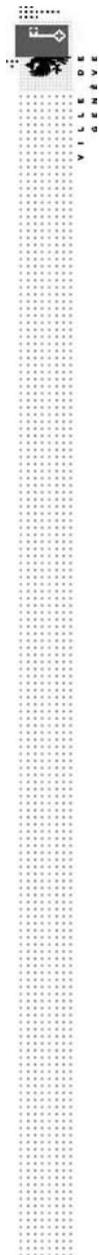
7. RAPPEL: PROJET ARCHITECTURAL



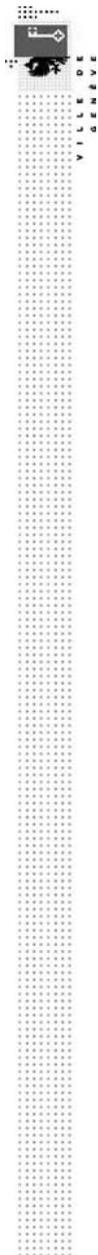
NOUVELLE COMÉDIE DE GENÈVE

FRES ARCHITECTES / LAURENT GRAVIER + SARA MARTIN CAMARA 08 MAI 2014

Nouvelle Comédie, un théâtre du 21^{ème} siècle pour Genève et la région
CTC - CARTS 11 MARS 2015

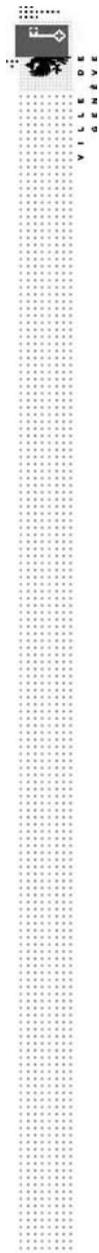


Nouvelle Comédie, un théâtre du 21^{ème} siècle pour Genève et la région
CTC - CARTS 11 MARS 2015

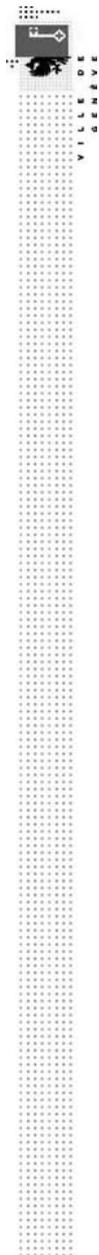


LE QUARTIER DES EAUX VIVES

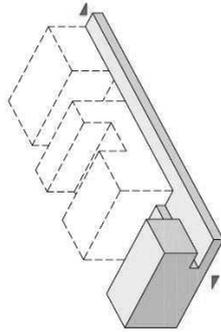
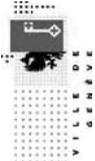
Nouvelle Comédie, un théâtre du 21^{ème} siècle pour Genève et la région
CTC - CARTS 11 MARS 2015



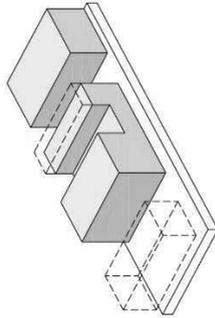
Nouvelle Comédie, un théâtre du 21^{ème} siècle pour Genève et la région
CTC - CARTS 11 MARS 2015



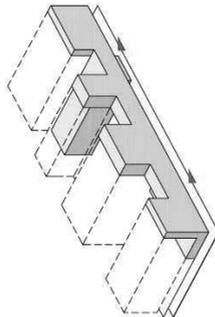
Nouvelle Comédie, un théâtre du 21^{ème} siècle pour Genève et la région
CTC - CARTS 11 MARS 2015



ESPACE DES ATELIERS

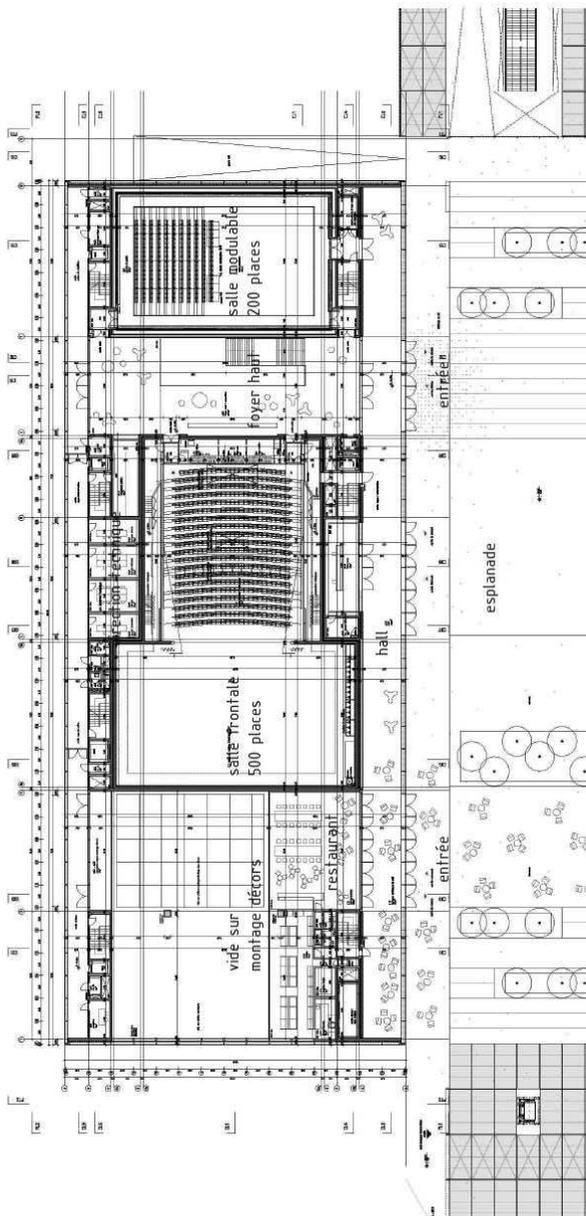
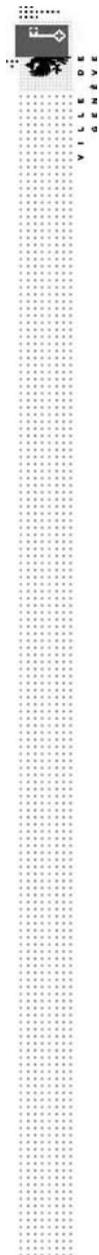


ESPACE DES THEATRES



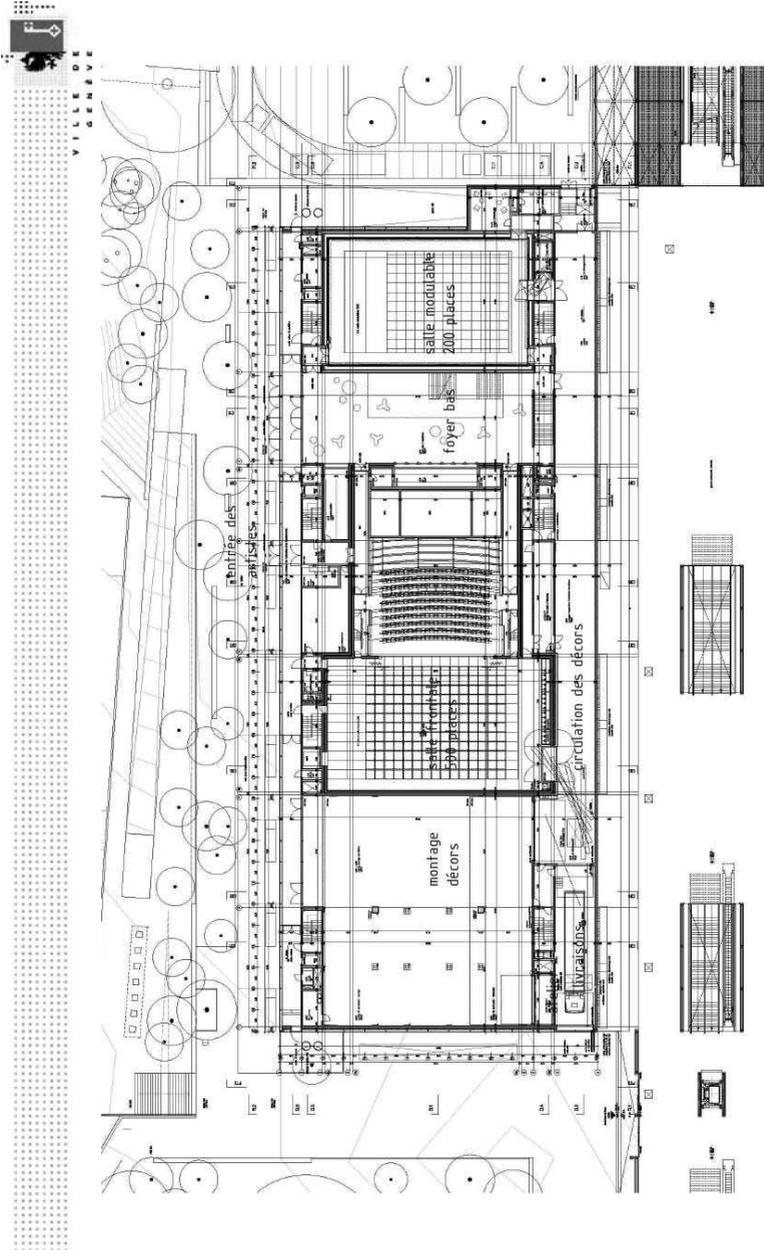
ESPACE DU PUBLIC

LES TROIS ENTITES FONCTIONNELLES

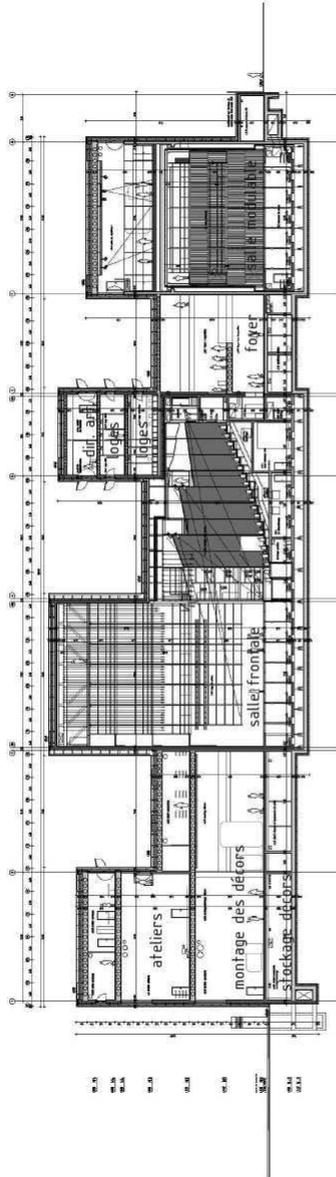
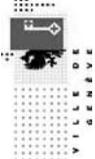


PLAN NIVEAU 1. ESPLANADE

Nouvelle Comédie, un théâtre du 21^{ème} siècle pour Genève et la région
CTC - CARTS 11 MARS 2015

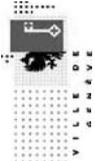


PLAN NIVEAU 0. SCENES



COUPE LONGITUDINALE

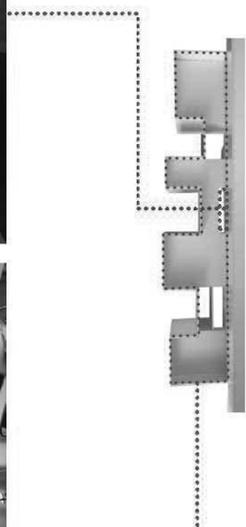




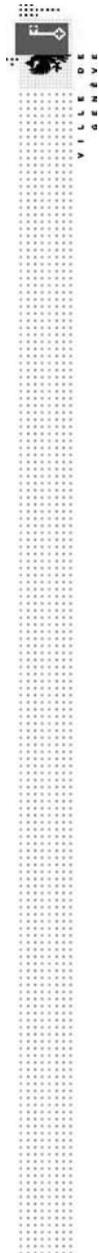
BILLETTERIE



HALL



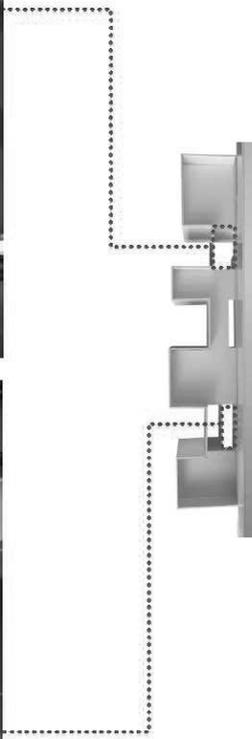
LES ESPACES DU PUBLIC



CAFE-RESTAURANT

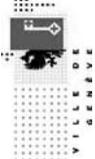


FOYER



LES ESPACES DU PUBLIC

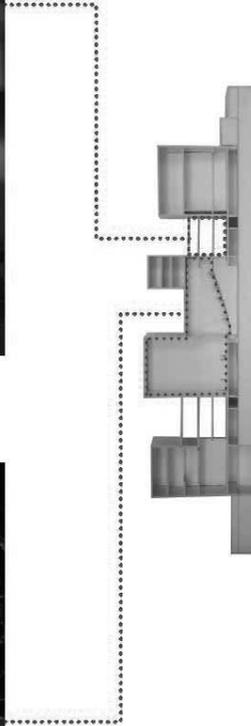
Nouvelle Comédie, un théâtre du 21^{ème} siècle pour Genève et la région
CTC - CARTS 11 MARS 2015



SALLE FRONTALE



FOYER BAS



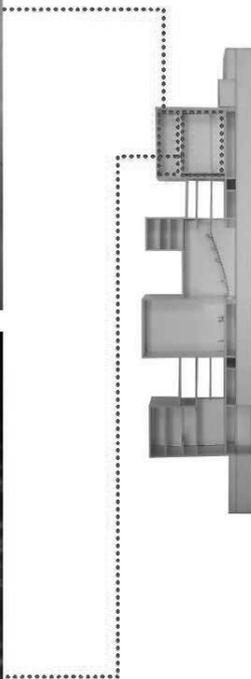
LES ESPACES DES THEATRES



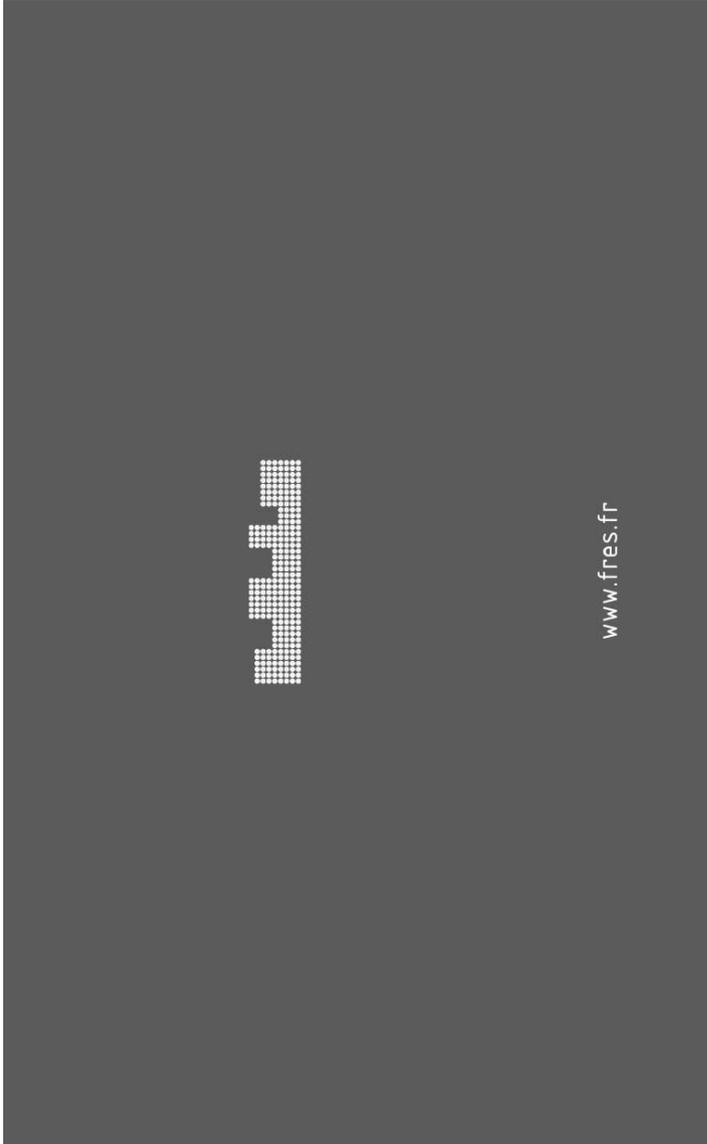
SALLE DE REPETITION



SALLE MODULABLE



LES ESPACES DES THEATRES



Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

Pour une nouvelle Comédie !

Rapport du GANC / juin 2013

Table des matières

1. Introduction
 - a. Un projet pour le XXI^{ème} siècle
 - b. Un atout régional et urbain
 - c. Un lieu de vie et de culture au quotidien
 - d. Un partenariat emblématique
2. Cahier des charges de l'institution
 - a. Une architecture qui en dit long
 - b. Missions
 1. Créations
 - Productions « maison »
 - Résidences
 - Coproductions
 2. Accueils
 3. Valorisation des métiers de la scène
 4. Transmission
 5. Ouverture aux arts de la scène
 6. Médiation culturelle et éducation artistique
 7. Vie du lieu
3. Budget de fonctionnement
4. Modèle de gouvernance et étapes de réalisation du projet
 - a. Premières missions de la nouvelle gouvernance
 - b. Forme de la gouvernance
5. Stratégie de communication
6. Conclusion
7. Annexes
 - N°1 : Composition du GANC
 - N°2 : Méthode de travail et consultations
 - N°3 : Composition de l'effectif de la nouvelle Comédie

1. Introduction

a. Un projet pour le XXI^{ème} siècle

Trois raisons légitiment l'ambition d'un nouvel équipement :

- L'actuelle Comédie est vétuste et sa détérioration quasiment générale (notons cependant en particulier, celles des installations techniques, d'une machinerie devenue obsolète) ; par ailleurs, de nombreux utilisateurs ont relevé l'ingratitude de son architecture : mentionnons, entre autres, le mur en biais côté cour de la scène, le mauvais rapport entre scène et salle, la modestie de l'ouverture de scène, le cadre de scène excessivement haut, l'absence d'accès direct au plateau pour les décors, le manque de loges, l'exiguïté des bureaux, etc.
- Se contenter des présents espaces reviendrait à admettre la marginalisation progressive d'une institution dont on attend qu'elle soit une stimulation pour notre région.
- Depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle, non seulement le théâtre s'est nourri d'un dialogue intense avec d'autres disciplines artistiques (danse, art plastique, multimédias, cirque, etc.), mais il a tenté aussi d'expérimenter de nouveaux rapports avec les spectateurs ; d'où la nécessité de penser des conditions adéquates.
- La volonté de doter Genève d'un théâtre qui, par son ambition et son originalité, réponde au développement de l'agglomération et aux aspirations de sa population.
- Le désir d'ouvrir une scène qui soit une stimulation pour le paysage culturel de Suisse occidentale et au-delà.

b. Un atout régional et urbain

Le projet de la nouvelle Comédie se conçoit aussi bien à l'échelle locale – celle d'un quartier en mue –, régionale – étant construite sur une gare favorisant les liens avec la France voisine –, qu'internationale par le réseau souhaité des coproductions, la diffusion de ses créations et l'accueil des productions de grands artistes européens et mondiaux.

A l'échelle régionale et notamment par son action sur le territoire (voir plus bas), la nouvelle Comédie contribuera à donner une substance culturelle à cette entité – encore abstraite à beaucoup – qu'est le Grand Genève.

Enfin, la nouvelle Comédie tiendra un rôle essentiel dans la valorisation des arts de la scène romands.

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

2. Cahier des charges de l'institution

a. Une architecture qui en dit long

L'équipement prévu constitue, en lui-même, un projet de missions. Il dessine clairement un lieu :

- qui place la création au cœur de son activité ;
- apte à présenter les productions les plus diverses (présence de deux salles aux configurations fort distinctes).

La présence de la création impose une infrastructure de production spécifique : deux salles de répétition, des studios de travail (espaces d'échauffement, d'enregistrement, de réunion), des ateliers de menuiserie, de serrurerie, de peinture, d'électricité, de costumes, etc. (permettant d'assurer les travaux de constructions, d'adaptations diverses et d'entretien du matériel) ainsi que des locaux de stockage et des magasins pour le matériel de scène, l'outillage, etc.

La première salle sera « à l'italienne » dotée de 500 places¹ avec une ouverture de scène de 12 à 14 mètres (réglable), une hauteur au cadre de 6 à 8 mètres et 15,5 mètres de profondeur ; la seconde salle, modulable, de 15,5 mètres par 26 et 8 mètres sous le grill, pourra, elle, accueillir jusqu'à 250 personnes environ. Notons que ces deux espaces pourront fonctionner indépendamment l'un de l'autre.

Le choix des jauges des deux salles est fondé sur des critères à la fois démocratique, artistiques et d'emploi :

- *démocratique* par le soin apporté dans la grande salle, à proposer une simple volée de gradins assurant à l'assistance le sentiment de former une unique communauté ;
- *artistiques*, par la nécessité de dessiner une infrastructure proposant à tous d'excellentes conditions acoustiques et de visibilité ;
- *d'emploi* par le fait de proposer une jauge rendant possible l'exploitation des créations sur plusieurs semaines.

c. Un lieu de vie et de culture au quotidien

La nouvelle Comédie sera également un lieu à vivre : un café-restaurant ouvert toute la semaine, bruisant de la vie de ce lieu de création, pouvant s'étendre sur une terrasse par temps clément, un espace librairie/documentation, des animations et des activités pédagogiques accueilleront la population.

La conception de cette « fabrique de théâtre » assure au public un accès privilégié à la création. Ainsi, par exemple, les espaces de répétition permettront l'ouverture de l'institution à la Cité et aux classes d'école en particulier. De par la situation des ateliers techniques, il sera même possible d'assister à la construction de décors !

d. Un partenariat emblématique

L'engagement conjoint et à part égale de la Ville et du Canton de Genève, la place de la nouvelle Comédie dans la nouvelle loi sur la culture (PL 10xxx) l'action infatigable de nombreux professionnels du théâtre genevois de même que les nombreuses consultations effectuées constituent le socle de ce projet.

Une participation de l'ACC voire de l'agglomération seraient des atouts supplémentaires. Si tel devait être le cas, la future institution illustrerait la possibilité d'aboutir des projets en bonne intelligence avec l'ensemble des communes genevoises, les partenaires français et la société civile organisée.

¹ Jauge comparable à celle de la salle François-Simon du Théâtre de Carouge (500 places), légèrement supérieure à celle de la salle Charles-Apothéloz (400 places) du Théâtre de Vidy, mais inférieure aux théâtres essentiellement dévolus à l'accueil : Théâtre Forum Meyrin (700), Théâtre du Léman (1.300 places), etc.

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

L'espace proposé par les deux salles et la souplesse d'usage singulière de la salle modulable permettront l'accueil des grandes productions des Marthaler et Bondy, le théâtre d'image d'un Lepage, l'association fascinante du jeu d'acteurs et des projections d'un Mc Burney, les épreuves somptueuses d'un Chéreau, les scénographies circulaires de Régy, la bi-frontalité brûlante et glacée d'un Pommerat, les dispositifs insolites d'un Goebbels, etc.

b. **Missions**

Le GANC a spécifié six missions attendues de la future institution :

1. Créations
2. Accueils
3. Valorisation des métiers de la scène
4. Transmission
5. Ouverture aux arts de la scène
6. Médiation culturelle et éducation artistique
7. Vie du lieu

1. *Créations*

Le pôle « créations » comportera :

- des *productions* « *maison* » entièrement conçues et réalisées sur place ;
- des productions liées à des compagnies, des artistes (associés) ou des « projets » en *résidence* ;
- des *coproductions*.

Bien entendu, les résidences et les coproductions – qui devraient largement profiter aux compagnies genevoises et romandes – jouiront également de la logistique de la nouvelle Comédie : ateliers techniques, diffusion, communication, médiation, etc.

Le GANC a, par ailleurs, considéré avec faveur l'hypothèse d'une présence permanente d'artistes (comédiens, dramaturges, scénographes, auteurs, étudiants de la HETSJ, assistants et stagiaires divers) au cœur même de l'institution afin notamment de :

- permettre la constitution d'un répertoire (reprise régulière de « productions maison ») ;
- d'actualiser avec plus de profondeur les missions de médiation et de transmission (évoquées ci-dessus et reprises plus bas) ;
- de contribuer au travail de recherche scénique *fondamentale* encouragé par la HETSJ et rendre perceptibles les processus de création ;
- de contribuer à la professionnalisation de la scène romande voulue par les autorités des différents cantons.

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

Sans omettre la référence aux différentes traditions et expérimentations d'artistes à demeure (troupes, ensembles, etc.) qui ont existé un peu partout et à différentes périodes de l'histoire du théâtre², un tel *collectif* contemporain assurerait une singularité forte à l'égard des scènes les plus significatives de la production romande, notamment Vidy et Carouge.

Une telle perspective mérite d'être approfondie par les autorités avec le concours des professionnels et de l'ANC, notamment s'agissant de la question du fonctionnement concret possible d'un semblable collectif, des conditions de sa mise en place, de son ouverture et de son renouvellement³.

2. *Accueils*

Au développement des capacités de production de la nouvelle Comédie eu égard à la Comédie actuelle répondra la place importante qui pourra être faite aux accueils régionaux et internationaux. Ce choix reprend le double mouvement des cultures vives : exprimant à la fois une identité forte et s'ouvrant aux cultures du monde.

Il convient que Genève dispose enfin d'une scène permettant cette résonance internationale que sa sociologie, sa réputation mais aussi la curiosité du public et des acteurs culturels appellent. De fait, les grands accueils internationaux sont non seulement un aiguillon précieux pour les créateurs locaux, mais ils offrent aussi un miroir pertinent du caractère multiculturel de la région.

A noter qu'une politique de surtitrage (non uniquement réservée aux accueils, du reste) pourrait contribuer à diversifier encore les populations atteintes.

3. *Valorisation des métiers de la scène*

Les ateliers techniques représentent un enjeu original pour cette fabrique de théâtre : ils participent de la volonté des acteurs culturels et des politiques de défendre les métiers d'art.

En l'absence de lieu de formation intégré en Suisse romande, par l'accueil d'assistants, de stagiaires et d'apprentis, les ateliers de la nouvelle Comédie contribueront à former les professionnels romands de demain.

4. *Transmission*

Sur le plan artistique, un partenariat avec la HETSR est essentiel et pourrait susciter les collaborations suivantes :

- accueil voire coproduction des spectacles de sortie de l'école (niveau *Bachelor*) ;
- lien au Mister Théâtre de l'orientation mise en scène par l'accueil de la rétrospective, tous les deux ans, des travaux des diplômés ;
- lien avec le secteur Recherche artistique et la Bibliothèque de la Manufacture par la présence d'un documentaliste au sein de la nouvelle Comédie (lire annexe n° 3).
- liens possibles et souhaitables en cas de futurs développements : formations à la scénographie, à la direction d'institution, stages d'immersion (ou d'observation) d'étudiants metteurs en scène, etc.

Comme pour les ateliers, le développement de postes d'assistants, de stagiaires et d'apprentis dans l'administration, à la technique participera de la mission formative de la future institution.

5. *Ouverture aux arts de la scène*

Les deux espaces de représentation prévus sont de nature à pouvoir répondre, techniquement, aux exigences des différents arts de la scène.

Aussi les directions successives auront-elles pour mission d'ouvrir cette fabrique de théâtre à la danse, aux arts mêlant scène, multimédias et performances, au cirque comme au théâtre musical.

Justifiée par l'éffacement croissant des disciplines, cette ouverture ne nécessite cependant pas la fixation de quotas par genre qui rigidifieraient inopportunement l'activité future et créeraient de polémiques classifications.

² On associe volontiers un tel modèle au monde germanique (la fanatistique Schaubühne am Lehniner Platz de Thomas Ostermeier, par exemple ou le Schauspielhaus de Zürich), mais nombre d'expériences y correspondent se sont développées par le passé ou perdurent en France et en Suisse romande (Théâtre de l'Atelier, Théâtre Populaire Romand ; Centre Dramatique Romand ; Théâtre National Populaire ; Comédie-Française ; Théâtre National de Strasbourg ; Centre dramatique de Saint-Etienne sous Jean Dasté ; Centre dramatique de l'Ouest sous Hubert Gignoux ; etc.

³ Le fonctionnement du TNP à Lyon mériterait, sur ce point, d'être analysé plus à fond et, sans doute, de nous inspirer.

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

retenu (lire ci-dessous), mais qui pourraient tout aussi bien jour de l'apport des compagnies en résidence.

6. *Médiation culturelle et éducation artistique*

Telle que dessinée, la nouvelle Comédie proposera des espaces permettant maintes formes d'interactions avec la population : un espace d'accueil ouvert tous les jours (billetterie et librairie/documentation), des espaces d'échanges, de réunion, de conférence, de lecture, d'ateliers, de projection, de répétition, mais également des foyers susceptibles d'accueillir des expositions.

Il est aujourd'hui attendu de chaque institution culturelle publique qu'elle contribue à démocratiser l'accès à la culture. La nouvelle Comédie doit être exemplaire dans le champ de la médiation ; aussi se profitera-t-elle en première dans la recherche et l'expérimentation de nouvelles formes d'action culturelle ; elle bénéficiera pour cela des compétences développées dans les hautes écoles (HETS, HETS, HEM et HEAD).

On distinguera les trois axes d'action suivants :

- *Ecole du spectateur (essentiellement dans l'institution)*
 - On peut, sous ce point, évoquer :
 - o une médiation du genre « théâtre » et des arts de la scène avec visite de l'infrastructure ; initiation aux différents métiers présents.
 - o une médiation des spectacles, des expositions comprenant la distribution de dossiers pédagogiques ; des audio-descriptions pour les aveugles et malvoyants ; la participation à des répétitions ; la réception d'artistes en classe ; un club de spectateurs ; etc.
- *Action culturelle sur le territoire*
 - La création de formes légères favorisera une irrigation en profondeur du territoire du Grand Genève (et pourquoi pas de la Suisse romande⁴). Ces productions légères et itinérantes (rappelant les belles expériences de la décentralisation du premier XX^{ème} siècle) participeront aussi de la nécessité d'élargir les publics de la culture.
- *Éducation artistique*
 - Celle-ci s'actualiserait en un certain nombre de cours de théâtre réguliers ou *workshops* ponctuels proposés à la population – cours assumés, par exemple, par un collectif d'artistes si ce modèle devait être

⁴ On pense plus particulièrement, ici, aux communes ne disposant pas de théâtre fixe.

7. *Vie du lieu*

Les rubriques qui précèdent sont insuffisantes à rendre compte du lieu bruisant de vie que sera la nouvelle Comédie.

Entre les rencontres après-spectacles, les débats, les vernissages d'expositions, de possibles cafés littéraires, d'éventuelles projections filmiques, les visites de classes et autres médiations, les répétitions ouvertes, la vitrine des ateliers, l'espace documentation et librairie, etc., les animations hors temps des représentations ne manqueront pas.

On estimera les rendez-vous proposés au public au nombre de 250 à 300 annuellement. Souhaitons également que le café-restaurant devienne un rendez-vous culturel incontournable de Genève.

3. Budget d'exploitation

Nos projections budgétaires se fondent sur plusieurs convictions :

- les potentialités du nouvel équipement de même que la collaboration du Canton de Genève sont l'opportunité d'une ambition nouvelle, d'une activité accrue;
- pour que la future institution soit bien la « ruche » créative annoncée, une majorité de spectacles doit venir du pôle « production » ;
- les créations seront représentées deux ou trois semaines (avec une moyenne de 2,5 semaines de répétitions sur le plateau) et les coproductions ainsi que les accueils sur des séries plus modestes (5 à 8 représentations dans nos calculs).

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

4. Gouvernance et étapes de réalisation du projet

Le GANC a été unanime à préavisser favorablement la nécessité d'une interface entre les autorités et la direction de la nouvelle Comédie.

a. **Premières missions de la nouvelle gouvernance**

En partenariat avec la FAD, il serait souhaitable que les autorités projettent une nouvelle gouvernance⁶ destinée à entrer en fonction dès l'automne 2014.

Détailons quelques étapes :

- Suivi du chantier (dès 2015).
- Affinement de l'organigramme selon l'estimation de l'effectif⁷ rédigée par le GANC (2015).
- Affinement des cahiers des charges des postes à mettre au concours (2015).
- Organisation d'un concours pour le nom de la future institution (2015).
- Choix de la future direction artistique (idéalement début 2016⁸), d'un-e adjoint-e à la direction artistique (idéalement mi-2016),
- Ouverture de la nouvelle Comédie (août 2018).

Le coût de la nouvelle gouvernance sera faible en 2014, et progressera dès 2015 avec, notamment, l'entrée en lice de frais liés à l'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage (fonction assumée par la direction technique de La Comédie moyennant une décharge horaire et une compensation budgétaire au profit de La Comédie). 2016 impliquerait un budget plus important jusqu'à la poursuite des frais évoqués ci-dessus s'ajoutant le coût de la nouvelle direction artistique, de son adjoint/e et celui d'un début de collectif d'artistes en fin d'année civile. 2017 reprendrait les mêmes postes, mais sur 12 mois et avec un collectif accru. 2018 présenterait un budget de fonctionnement beaucoup plus important et notamment une enveloppe particulière pour les festivités de l'inauguration.

⁶ Le GANC considère les statuts actuels de la FAD comme une source d'inspiration tout à fait précieuse.

⁷ Lire annexe n° 3.

⁸ Rélevons qu'Hervé Loichemol a assuré le GANC de sa pleine contribution à l'harmonie de la transition. Si son mandat devait être renouvelé, il accepterait que la nouvelle durée soit pensée en fonction du calendrier de l'ouverture de la nouvelle institution.

BUDGET GENERAL	
Masse salariale et charges (hors café-restaurant)	6'300'000.-
Sous total ⁵	1'900'000.-
Eau, électricité, chauffage, économat, entretien, location, communication, etc.	2'700'000.-
Frais production (10)	1'000'000.-
4 créations « maison » et/ou reprises	1'600'000.-
2 créations résidences	370'000.-
4 créations coproductions	80'000.-
Médiations, éducation artistique et animations	1'600'000.-
Actions de médiation et d'éducation artistiques	150'000.-
Expositions, conférences, films, <i>masterclasses</i> , etc.	15'700'000.-
Frais accueils (7)	
7 accueils (cachet + détraitements)	1'200'000.-
Droits d'auteurs	500'000.-
TOTAL dépenses	20'000.-
RECETTES	400'000.-
Billetterie (240 représentations /fréq. env. 75%)	600'000.-
Salle frontale (environ 115 repr. x 380 pers. x 26.-)	100'000.-
Salle modulable (environ 125 repr. x 160 pers. x 26.-)	300'000.-
Autres recettes activités (expos, films, conférences, pédagogie, médiation, etc.)	3120'000.-
Coproducteurs	12'580'000.-
Recettes tournées (environ 50 représentations)	300'000.-
Pro Helvetia, Corods, etc.	
Fondations privés, dons.	
TOTAL recettes	12'580'000.-
INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	300'000.-
Gouvernance	12'980'000.-
INSUFFISANCE DE FINANCEMENT avec la gouvernance	

⁵ Lire annexe n° 3. Une convention syndicale devra répondre à l'attente de nombre d'acteurs culturels que la nouvelle Comédie soit un modèle sur le plan des conditions matérielles offertes aux professionnels qu'elle emploie.

b. **Forme de la gouvernance**

Au vu de l'importance de la nouvelle institution dans le dispositif des politiques culturelles du Canton et de la Ville⁹, le GANC défend le modèle d'une fondation publique plutôt que privée.

Celle-ci serait idéalement composée comme suit :

- un représentant par parti politique représenté au municipal et/ou au Grand Conseil ;
- un représentant du groupe de concertation culturelle de l'ACG ;
- trois représentants du Canton dont un issu de son administration culturelle et deux extérieurs à celle-ci dotés de compétences culturelles mais ne présentant pas de conflit d'intérêt ;
- trois représentants de la Ville dont un issu de son administration culturelle et deux extérieurs à celle-ci dotés de compétences culturelles mais ne présentant pas, là encore, de conflit d'intérêt.

Aucun représentant des employés n'est prévu ; aussi le travail avec les représentants syndicaux s'accomplira-t-il hors du cadre de l'institution pour plusieurs raisons dont d'éventuels conflits d'intérêt – solution que le SSIS semble trouver, lui aussi, acceptable voire préférable.

Le coût annuel d'une telle fondation pourrait s'élever à 300'000 frs.

5. **Stratégie de communication**

La stratégie de communication devra être affinée en lien avec les décisions politiques. Nous relevons plusieurs étapes clés dans ce processus ainsi qu'un certain nombre de points qu'il s'agira de reprendre par la suite :

- a. Dépôt du projet d'investissement dans les parlements ;
- b. Suivi des débats parlementaires ;
- c. Vote du projet ;
- d. Constitution de la fondation ;
- e. Eventuel référendum ;
- f. Suivi du chantier ;
- g. Vote du budget de fonctionnement 2015 ;
- h. Nomination de la future direction ;
- i. Transition Comédie/nouvelle Comédie ;
- j. Ouverture de la nouvelle Comédie.

Bien que ce projet soit en discussion depuis plusieurs années, les partis politiques et la population ne le connaissent pas précisément ; les documents existants sont datés (concours) et méritent d'être actualisés et enrichis. Se pose la question de la gestion de la communication sur l'investissement et de son articulation entre la Ville et le Canton.

De manière générale, il faudra préciser le portage public du projet et le financement de la communication.

- Il est recommandé de préparer un document commun pour accompagner le dépôt du projet, document pertinent et attrayant qui soit utilisable sur papier et électroniquement. Le projet du CEVA, le partenariat Ville/Canton, la vétusté de l'actuelle Comédie et la qualité architecturale et artistique du projet constituent les éléments forts du discours.
- Le budget d'investissement comme celui du fonctionnement doivent être comparés aux budgets plus amples des grandes structures de production européennes : Odeon de Paris¹⁰, Schaubühne de Berlin¹¹, Schauspielhaus de Zurich¹², etc. Inscrit dans la réalité de notre pays, le Schauspielhaus est une

¹⁰ Budget (dépenses) : environ 18,2 millions de francs en 2011 ; subventions : environ 13,9 millions de francs.

¹¹ Budget (dépenses) : environ 20,4 millions de francs en 2012 ; subventions : environ 15,5 millions de francs.

¹² Budget (dépenses) : environ 46,2 millions de francs pour la saison 2011/12 ; subventions : environ 37,6 millions de francs.

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

6. Conclusion

S'agissant de la construction, l'estimation des coûts voisins les 100 millions tandis que s'agissant de l'exploitation, le différentiel charges/recettes projeté se situe entre 12 et 13 millions de francs annuels. Face à ces chiffres, doivent être rappelés les faits suivants :

- En comparaisons nationale et internationale, ces budgets de construction et d'exploitation sont très satisfaisants.
- Ces investissements permettront le développement de la formation dans la plupart des métiers liés aux arts de la scène et la transmission des traditions théâtrales.
- Ces investissements permettront à Genève, à la région transfrontalière et à la Suisse romande de posséder un nouvel outil susceptible de produire et d'accueillir des spectacles du plus haut niveau, un foyer de création local fort et une fenêtre sur le monde, en somme.
- Cette fabrique de théâtre constituera un outil majeur des politiques publiques de la culture non seulement en matière de création et de diffusion, mais également – surtout dans le cas du développement d'un collectif en son sein – dans les champs de la formation, de la médiation, de l'éducation artistique et de la recherche.
- Un tel fleuron contribuera, en outre, au caractère remarquable du pôle des Eaux-Vives, un pôle intégrant harmonieusement habitats, loisirs, nœud de communications, activités économiques et culture.
- Enfin, cet outil et son fonctionnement sont pensés pour multiplier les occasions d'interactions légères et profondes avec toute la population, pour que la future institution soit l'écrin de son plaisir, de sa réflexion et de ses songes.

référence intéressante : mentionnons qu'il intègre en son sein : 135 techniciens, 28 administratifs et 70 employés pour l'artistique, soit 233 postes. Pour rappel, le budget du Grand Théâtre de Genève – institution qui gère également une présence permanente d'artistes et de techniciens et doit compter sur un coût de la vie similaire – se monte à environ 59 millions de francs pour environ 40,5 millions de subventions¹³.

- La question de l'avenir de l'actuelle Comédie (mise à disposition, échange, bâtiment public) doit être précisée.
- Le rôle éventuel du Groupe d'accompagnement concernant le suivi du projet devra être précisé et rediscuté (le mandat actuel prend fin avec le présent rapport).
- L'appui des milieux professionnels rassemblés dans l'ANC sera indispensable tout au long des débats ; son rôle devra être clarifié pour la suite du projet.
- Des idées de manifestations culturelles sur le site et sur le tracé du CEVA sont en discussion. Il semble important d'occuper le site afin de rendre le projet plus concret médiatiquement.
- Le vote du projet comme la constitution de la gouvernance sont des moments clés pour communiquer sur le projet.

¹³ Notons enfin, pour ce qui tient à la réalité de la répartition des subventions en Ville de Genève, que la musique et l'art lyrique reçoivent plus de 35 millions de subventions pour un peu moins de 20 millions au théâtre.

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

7. Annexes

Annexe 1 : Composition du GANC

Le GANC était composé des représentants suivants :

- Deux personnes pour le Canton de Genève : Mesdames Dominique Perruchoud et Cléa Redalié.
- Deux personnes pour la Ville de Genève : Madame Virginie Keller et Monsieur Alain Richina.
- Une personne pour la Fondation d'art dramatique (FAD dans le présent document) : Monsieur Gérard Deshusses, lequel a été remplacé à deux reprises par Madame Marie-Pierre Theutbet.
- Trois personnes de l'Association pour une nouvelle Comédie (ANC dans le présent document) : Jean-Michel Braillet, responsable technique du Théâtre du Grütli ; Dominique Catton, metteur en scène et ancien directeur du Théâtre Am Stram Gram et Jacques Michel, ce dernier a été remplacé à une reprise avant le 25 février, puis dès cette date, systématiquement, par Madame Mariama Sylla, comédienne.
- Un observateur issu du Groupe opérationnel, chargé de faire le lien entre les deux groupes – à savoir le président de l'ANC : Monsieur Michel Kullmann.
- Un représentant de La Comédie de Genève : Monsieur Hervé Loichemol, directeur artistique en alternance avec Monsieur Bernard Laurent, directeur administratif et financier.

Par la bonne intelligence des représentants du Canton et de la Ville de Genève comme de leurs magistrats politiques, par le soin mis à informer les partenaires de l'ACG comme le groupe culture du CREG, le projet de la nouvelle Comédie est exemplaire d'une politique publique concertée.

Par la participation de l'ANC et de la FAD, par la concertation du syndicat SSRS et les multiples consultations évoquées dans l'annexe n° 2, ce projet est exemplaire d'une action pensée en dialogue avec les professionnels et, plus largement, la société civile organisée.

Annexe 2 : Méthode de travail et consultations

Le GANC a consacré plus d'une dizaine de séances en plénum à sa mission. Se sont ajoutées à celles-ci des séances en sous-groupes ainsi que des consultations.

Voici, succinctement rappelés, les différentes étapes de nos travaux :

1. Réflexion fondamentale du GANC sur les missions (des l'automne 2012).
 2. Communication aux acteurs culturels genevois et ouverture au dialogue dans le cadre des Rencontres théâtrales de la Ville de Genève (30 novembre 2012).
 3. Consultation du bureau FRES sur l'adéquation de l'équipement aux missions envisagées (janvier 2013).
 4. Consultation du bureau MSV (février 2013) sur les possibles articulations de la nouvelle Comédie au plan d'aménagement du quartier : du point de vue culturel, de la capacité du restaurant, de l'accessibilité (public et technique), notamment.
 5. Travaux en sous-groupes sur les étapes de réalisation du projet et sur la gouvernance (mars 2013).
 6. Discussion des rapports « de majorité » et « de minorité » de l'ANC sur la question du projet artistique et du budget de la nouvelle Comédie (printemps 2013).
 7. Consultations diverses : Pro HeLVetia, HETSR, ARTOS, SSRS, UTR, Pool de théâtres romands, CORODIS, Service de la Culture de la Ville de Ferney-Voltaire, Théâtre du Grütli, SGGLT, Théâtre de Carouge, Am Stram Gram, Théâtre Forum Meyrin, Théâtre du Galpon, Théâtre de l'Usine, Château-Rouge, Théâtre du Loup, Théâtre de la Parfumerie, La Bâtie, Antigel, ADC, Teatro Malandro, Théâtre de Vidy (direction technique), MRL (printemps 2013).
- A noter que l'ANC a fondé ses prises de positions sur de nombreuses consultations parallèles : Théâtre de Vidy, TNP, Schauspielhaus de Zürich, SSRS, etc. – consultations toujours en cours à l'heure où nous rendons le présent rapport.

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

Annexe 3 : Composition de l'effectif de la nouvelle Comédie

<p>NOUVELLE COMEDIE – Administration</p> <p>ARTISTIQUE</p> <p>1 direction artistique et générale, animatrice du possible collectif constitué de professionnels divers : actrices, acteurs dont certains nouvellement diplômés de la HEISR ; dramaturge ; auteurs ; scénographe, assistants / te / s et stagiaires ; etc.</p> <p>1 adjoint / e de la direction artistique (associé à la direction les prospectives de saison et le contact avec le collectif)</p> <p>2 chargé / e / s de diffusion (temps partagé entre administration des tournées et prospection pour les accueils de la NC)</p> <p>1 secrétaire direction</p> <p>1/2 secrétaire rattaché / e aux travaux du collectif</p> <p>5 1/2 postes</p> <p>ADMINISTRATIF</p> <p>1 administrateur / trice général / e</p> <p>1 assistant / e rh</p> <p>1 assistant / e administratif / ve</p> <p>2 comptables</p> <p>1 réceptionniste-téléphoniste</p> <p>1 informaticien / ne</p> <p>7 postes</p> <p>PROMOTION ACCUEIL PUBLIC BILLETTERIE</p> <p>1 responsable promotion, communication, accueil des publics</p> <p>3/4 adjoint / e responsable promotion chargé de relations publiques, médias, accueil des publics et des compagnies</p> <p>1 graphiste</p> <p>3 billetterie (pour 3-4 personnes)</p> <p>3/2 accueil du public (pour 7-8 personnes)</p> <p>9 1/4 postes</p> <p>MEDIATION</p> <p>3/4 adjoint / e responsable promotion chargé de la médiation</p> <p>1/2 assistant / e / s médiation / animation</p> <p>1 équivalent plein temps responsable de l'offre au public ; archiviste ; personne-ressource pour le collectif en lien avec le secteur Recherche artistique et la Bibliothèque de la Manufacture.</p> <p>3 1/4 postes</p> <p>Estimation budgétaire (25 postes administration)</p> <p><i>Cafés-restaurant et réfectoire du théâtre</i></p> <p>Gestion intégrée ou avec un exploitant indépendant¹⁴.</p>	<p>NOUVELLE COMEDIE – Technique salles et intendance</p> <p>TECHNIQUE PLATEAUX SALLES REPERTITIONS</p> <p>1 directeur / trice technique</p> <p>2 adjoint / e / s du / de la directeur / trice technique (responsables de salle)</p> <p>1 secrétaire</p> <p>4 machinistes</p> <p>3 électricien / ne / s</p> <p>2 1/2 régisseur / euse / s lumière</p> <p>2 1/2 régisseur / euse / s son</p> <p>1 1/2 régisseur / euse / s vidéo</p> <p>2 équivalent plein temps divers auxiliaires</p> <p>20 1/2 postes</p> <p>INTENDANCE, ENTRETIEN, CONCIERGERIE</p> <p>1 responsable intendance (conciergerie, travaux bâtiments, entretien et sécurité)</p> <p>4 entretien bâtiment, aide-préparateur / trice, huissier</p> <p>5 postes</p> <p>Estimation budgétaire (25 1/2 postes technique / intendance)</p>	<p>NOUVELLE COMEDIE – Ateliers</p> <p>DÉCOR</p> <p>1 chef / fe d'ateliers (responsable de la coordination)</p> <p>1 ingénieur / e dessinateur</p> <p>2 menuiserie</p> <p>1 serrurerie</p> <p>1 équivalent plein temps divers artisans (peinture, etc.).</p> <p>6 postes</p> <p>COSTUMES</p> <p>1 couturier / ère</p> <p>1 1/2 tailleur / se / s, entretien, stockage</p> <p>2 1/2 postes</p> <p>ACCESSOIRES</p> <p>1 1/2 accessoiristes</p> <p>1 1/2 postes</p> <p>MAQUILLAGE</p> <p>1 maquilleur / euse / s, coiffeur / euse / s</p> <p>1 postes</p> <p>Estimation budgétaire (11 postes ateliers)</p>
---	--	---

des gestionnaires ; dans la pratique, pourtant si la lettre est respectée, les titulaires d'un tel mandat peuvent tendre à s'affranchir de son esprit ; 2° Gestion du restaurant par le théâtre : offrant plus de souplesse, cette solution présente les défauts de sa qualité ; tous les soucis de sa gestion et de son résultat d'exploitation deviennent *ipso facto* soucis du théâtre.

4.b) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 24 juin 2014 de M^{me} et MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Tobias Schnebli et Marie-Pierre Theubet: «Nouvelle Comédie: quels enjeux et quel programme culturels» (M-1141 A)¹.**Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.**

Cette motion a été renvoyée à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du Conseil municipal du 28 octobre 2014. L'objet a été traité lors des séances des 10 novembre 2014, 16 février, 11 mars et 23 mars 2015. La commission a travaillé sous la présidence de M. Sylvain Thévoz. Les notes de séance ont été recueillies par MM. Daniel Zaugg et Jorge Gajardo Muñoz que nous remercions pour la qualité de leur travail.

Rappel de la motion*Exposé des motifs*

Le lundi 23 juin, le Conseil municipal a renvoyé à la commission des travaux et des constructions l'étude du projet de Nouvelle Comédie. Ce renvoi ouvre la dernière étape d'un long processus entamé depuis dix ans: l'étape finale, de l'adoption, de l'amendement ou du refus du projet présenté par le Conseil administratif.

Lors du débat d'entrée en matière sur ce projet, tous les groupes en ont relevé l'importance, du triple point de vue financier, urbanistique et culturel. Chacun de ces points de vue mérite un examen spécifique, et attentif. Il en va donc ainsi de ses enjeux culturels.

Le projet de la Nouvelle Comédie n'est pas un projet de rénovation ou d'extension d'une institution existante: il est le projet d'une nouvelle institution culturelle. Dès lors, il est indispensable d'en préciser les enjeux, les contenus et les programmes culturels, ainsi que la place qu'il prendra dans le dispositif des institutions culturelles genevoises, et les relations qu'entretiendra la Nouvelle Comédie avec les autres institutions culturelles publiques – et pas seulement les théâtres.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, avant que lui soit soumis pour vote final le crédit de réalisation de la Nouvelle Comédie, un rapport spécifique sur les implications culturelles de ce projet, s'agissant notamment:

- de sa programmation et de sa politique de création;

¹ Développée, 1966. Motion d'ordonnancement, 6550.

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

- de ses liens et collaborations avec les autres institutions culturelles de la région, Vaud et France compris;
- de ses collaborations avec les acteurs des arts et de la scène (danse notamment), les compagnies théâtrales privées et les acteurs et metteurs en scène indépendants genevois, et de sa politique d'accueil de leurs productions;
- de ses conséquences statutaires pour la Fondation d'art dramatique.

Séance du 10 novembre 2014*Audition des motionnaires*

M. Holenweg indique que la motion demande au Conseil administratif de présenter en collaboration avec les promoteurs un rapport explicitant le projet culturel de la Nouvelle Comédie. Ces informations sont essentielles sachant que les raisons qui ont amené la Ville à proposer un projet de rénovation ou d'extension d'une institution existante sont d'abord culturelles. La proposition doit permettre aux élus de comprendre la place qu'occupera la Nouvelle Comédie dans le dispositif des institutions culturelles genevoises, et les relations qu'elle entretiendra avec les autres institutions culturelles. Enfin, il apparaît important d'éclaircir les conséquences qu'aura la Nouvelle Comédie sur les statuts de la Fondation d'art dramatique (FAD).

M^{me} Theubet explique que le Groupe d'accompagnement de la Nouvelle Comédie (GANC) constitué de représentants de l'Etat, de la Ville, des directions de théâtre genevois et de l'Association de la Nouvelle Comédie a élaboré le projet culturel de la Nouvelle Comédie. Le GANC a rendu au mois de juin 2013 un rapport contenant, entre autres, des informations sur la politique des créations, la politique des accueils, la valorisation des métiers de la scène, l'ouverture aux autres arts de la scène et la médiation culturelle et artistique. La commission pourrait auditionner le magistrat pour connaître plus précisément le contenu de ce rapport.

Questions des commissaires

Un commissaire remarque que la participation financière du Canton n'est pas encore mise à l'ordre du jour du Grand Conseil et suggère d'attendre de savoir qui le financera.

M^{me} Theubet note que le crédit de construction se trouve à l'étude de la Commission cantonale des travaux. M^{me} Torracinta a annoncé qu'elle déposerait le projet de loi cet automne. La connaissance de la politique choisie permettra aux groupes politiques de prendre position.

M. Holenweg considère que la logique consiste pour une institution culturelle à en connaître d'abord le contenu avant de passer aux chiffres.

Une commissaire salue le dépôt de cette motion qui est le corollaire d'une motion sur le contenu du MAH et qu'il lui semble en savoir moins de la Nouvelle Comédie que du MAH. Elle aimerait avoir un état des lieux de l'action menée par le GANC.

Un commissaire considère que la commission des arts et de la culture pourrait procéder à l'audition du magistrat en même temps que la commission des travaux.

Le président met au vote le principe d'une réunion commune de la commission des arts et de la culture et de la commission des travaux.

L'unanimité de la commission accepte cette proposition.

Séance du 16 février 2015

Un commissaire propose à la commission d'inscrire le débat sur la motion M-1141 le 11 mars 2015. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 11 mars 2015

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe, M^{me} Virginie Keller, cheffe du Service culturel de la Ville de Genève, ainsi que de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement (DCA), M. Thomas Boyer, président de la Fondation d'art dramatique (FAD), M. Gérard Deshusses, vice-président de la FAD, M. Michel Kullmann, président de l'Association pour la Nouvelle Comédie (ANC), M^{me} Corinne Muller, M. Dominique Cattion, et M. Mathieu Menghini, membres de l'ANC

Note de la rapporteuse: M. Pastore, commissaire de la commission des travaux et des constructions, est aussi membre de la FAD.

En préambule, M. Kanaan remercie la commission des travaux et des constructions de son accueil et les membres de la commission des arts et de la culture pour leur séance commune, ainsi que les autres membres présents.

M. Boyer explique que la FAD a soutenu les réflexions menées jusqu'à présent, y compris avec des expertises techniques, et s'impliquera à l'avenir dans la réflexion sur la gouvernance future de l'institution. La Comédie du boulevard des Philosophes est une vieille dame de plus de 100 ans qui n'a jamais bénéficié

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

de travaux de rénovation. Sa conception, la forme et les dimensions de sa scène, ainsi que sa machinerie ne sont plus adaptées à la manière de faire du théâtre aujourd'hui. Si le projet d'une Nouvelle Comédie devait échouer, le bâtiment des Philosophes appellera de toutes manières des travaux importants. Du point de vue artistique, le projet est l'occasion de positionner à nouveau Genève sur les scènes internationales, en produisant et en accueillant les spectacles d'envergure qu'elle ne peut pas assurer pour l'instant.

M. Kanaan présente ensuite un exposé en diaporama, consacré notamment au projet culturel de la Nouvelle Comédie et à sa gouvernance future. En complément au diaporama, il rappelle que la Fondation d'art dramatique a été fondée en 1979 à l'initiative de la magistrate municipale radicale, Lise Girardin. Présidant aux destinées du Poche et de la Comédie, la FAD aurait pu avoir pour vocation d'exploiter plus largement d'autres théâtres genevois, ce qui n'est pas le cas actuellement. La Ville et le Canton sont partenaires dès l'origine de la FAD, la Ville assurant deux tiers du financement et le Canton un tiers restant sur un montant global de 5,7 millions de francs par an.

M. Kanaan expose ensuite les importants problèmes structurels du bâtiment de la Comédie du boulevard des Philosophes, qui limitent son ambition artistique, en mentionnant également la dissémination de ses ateliers et salles de répétition. Il signale aussi l'exiguïté du foyer et l'absence de locaux d'animation, dont l'importance est reconnue pour bien accueillir le public et organiser des activités de médiation culturelle. Résumant les étapes du projet, M. Kanaan rappelle le rôle des professionnels réunis dans l'ANC, qui ont pris en main la rédaction d'un cahier des charges architectural.

Bref historique

En 2005, la Ville et l'ANC retiennent comme emplacement de la Nouvelle Comédie la future gare des Eaux-Vives (chemin de fer Cornavin Eaux-Vives Annemasse CEVA).

En 2008, le Conseil municipal vote un crédit d'étude pour organiser un concours et mener les études de réalisation du futur bâtiment.

En 2009, le Concours d'architecture est lancé; il est remporté par l'atelier FRES des architectes Laurent Gravier et Sara Martin Camara et le bureau de scénographie Changement à vue.

En 2011, la Ville constitue un comité de pilotage du projet en partenariat avec le Canton, dont font partie l'ANC et la FAD.

En 2012, la Ville et le Canton désignent le Groupe d'accompagnement du projet de Nouvelle Comédie (GANC) et désignent comme président M. Mathieu

Menghini. Le GANC est chargé de rédiger un rapport technique sur les missions, le budget et la gouvernance de la future institution, et de mener un large consultation des milieux professionnels.

En juin 2014, le Conseil administratif dépose la demande de crédit (PR-1085).

En janvier 2015, le Conseil d'Etat dépose, devant le Grand Conseil, le projet de loi PL 11584, portant sur une subvention d'investissement du Canton pour un montant de 45 millions de francs.

Le projet de la Nouvelle Comédie est maintenant dans les mains du Conseil municipal et du parlement cantonal. M. Kanaan souligne que le but des autorités est de démarrer la construction à la fin de l'année 2015 ou au début de l'année 2016, afin de profiter de l'opportunité d'une fenêtre technique ouverte par le dégageement du périmètre de l'emprise de chantier du CEVA.

Le magistrat présente ensuite notamment les missions constitutives du projet culturel de la Nouvelle Comédie:

- accueil et production de spectacles;
- soutien à la création contemporaine régionale et locale, notamment par des résidences d'artistes et de compagnies;
- valorisation des métiers liés aux arts de la scène, médiation culturelle et éducation artistique;
- animation du quartier et de la ville;
- collaborations avec d'autres institutions municipales, cantonales, régionales.

M. Kanaan expose les axes du financement et de la gouvernance de la Nouvelle Comédie.

Outre la somme de 45 millions d'investissement pour la construction du bâtiment, la Déclaration conjointe de 2013 prévoit que le budget de fonctionnement de la NCG soit financé à parts égales par la Ville et le Canton. Dans l'actuelle consultation sur le désenchevêtrement des tâches publiques entre les communes et le Canton, le Conseil administratif a récemment réaffirmé sa position en faveur d'un partenariat public entre la Ville et le Canton pour soutenir les institutions culturelles.

M. Kanaan présente ensuite le projet de budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie.

Le montant retenu est de 15,7 millions de francs par an. Les recettes propres sont estimées à 3,12 millions de francs, le Canton et la Ville s'engageant à hauteur de 12,58 millions de francs. M. Kanaan tient à préciser que le budget total que la Ville consacre au théâtre reste inférieur à celui que d'autres villes consacrent aux arts de la scène.

S'agissant de la gouvernance future, M. Kanaan rappelle que la FAD est actuellement une fondation d'intérêt communal; à l'issue des travaux du groupe de travail FAD-DCS-DIP, cette année, la FAD pourrait muer en fondation à caractère cantonal.

Questions des commissaires

Un commissaire aimerait savoir qui va payer la part du Canton si le Grand Conseil refuse de voter le PL 11584 du Conseil d'Etat.

M. Kanaan répond qu'il est optimiste par nature. Toutefois il ajoute que si le Grand Conseil n'approuve par le projet de loi, le Conseil administratif étudiera avec le Conseil municipal les options alternatives.

Un commissaire se demande pourquoi le Conseil municipal n'a jamais eu l'opportunité de mener un débat de fond sur l'opportunité de construire la Nouvelle Comédie.

M. Kanaan observe que les commissaires de certains partis veulent insinuer de manière réitérée que le Conseil municipal serait court-circuité sur ce dossier. Il n'en est rien. Le crédit d'étude de 2008 avait été précédé par un débat important sur les options de modifier le bâtiment des Philosophes ou de construire un nouveau théâtre. Les débats avaient mis en évidence que l'option des Philosophes ne permettait pas de résoudre les problèmes de fond. M^{me} Charollais rappelle, en outre, que le Conseil municipal a pu en outre débattre de l'emplacement de la Nouvelle Comédie dans le cadre des examens du plan directeur de quartier (PDQ) et du plan localisé de quartier (PLQ).

Concernant le budget de fonctionnement, ce même commissaire aimerait avoir des précisions quant aux références évoquées pour avancer que le budget annuel projeté pour la Nouvelle Comédie sera «tellement inférieur» à celui d'autres institutions semblables.

M^{me} Keller explique que Le Théâtre de la Colline, par exemple, dispose de deux scènes et organise 250 représentations par année, Vidy a un budget plus important que celui prévu pour la NCG, mais Genève soutient davantage de petites scènes que Lausanne et ne s'est jamais encore donné les moyens d'une institution capable de produire et d'accueillir des spectacles d'envergure. Les comparaisons avec la Colline et Vidy sont pertinentes notamment parce que la NCG pourrait accueillir des productions de ces institutions, qui font partie du réseau du Festival d'Avignon, avec possibilités d'échanges de haut niveau. M^{me} Keller précise que les acteurs culturels qui travaillent sur le projet de la NCG ont eu à cœur de faire un budget raisonnable pour permettre à l'institution de démarrer. Les prévisions de recettes, elles aussi, ont été évaluées de manière rai-

sonnable. Elle n'exclut pas que la Comédie conclue d'autres partenariats, en plus de ceux de la Ville avec l'Etat.

Une commissaire demande à M. Menghini, rédacteur du rapport de la GANC, d'explicitier la raison d'être du GANC.

M. Kanaan précise que GANC ne doit pas être confondu avec l'Association pour la Nouvelle Comédie; il s'agit d'un Groupe d'accompagnement du projet réunissant le DCS, le DCA, le Canton de Genève, la FAD, la Comédie et l'ANC et que tous les éléments mentionnés dans leur rapport ont pour objectif d'établir la demande de crédit. Il ajoute que, le souhait de la commissaire de disposer d'un cahier des charges de la Comédie fait écho à son propre souhait, qu'il avait exprimé aux Rencontres théâtrales, de définir des missions intrinsèques aux institutions genevoises. Cette idée n'avait pas été bien reçue par tout le monde, certains craignant que les théâtres perdent leur marge de manœuvre. Le but de ce document est bien cependant de poser le cadre du cahier des charges spécifique du premier directeur de la Nouvelle Comédie.

M. Menghini confirme qu'il conviendrait de distinguer les missions de la NC du cahier des charges directorial. Il résume les missions comme suit:

- les créations propres;
- les productions en accueil;
- la valorisation des métiers de la scène;
- la transmission (il mentionne le rôle de la Haute école de travail social – HETS);
- l'ouverture à tous les arts de la scène;
- le développement de la médiation culturelle et de l'éducation artistique;
- l'inscription du bâtiment dans le quartier, le Grand Genève et la Suisse romande.

Sur les questions de budget, M. Menghini explique que le budget projeté pour la Nouvelle Comédie doit répondre aux attentes nouvelles sur les rapports entre la scène et la salle et souligne que le budget de l'année zéro est un bon budget. En effet, il propose un bon ratio entre les coûts de production et les coûts de fonctionnement (48% et 52% respectivement). En revanche, l'Association pour la Nouvelle Comédie est toujours en réflexion au sujet du profil de la direction et de l'équipe. Il précise que lorsque le crédit de construction sera voté, il sera temps d'ouvrir cette réflexion à la base théâtrale, au-delà des membres de l'ANC.

Une commissaire aimerait savoir quels pourraient être les contours culturels forts de la Nouvelle institution souhaités par le magistrat ou par l'ANC. Comment se situera la Nouvelle Comédie par rapport à la situation internationale de

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

Genève? Y donnera-t-on des productions étrangères en langue originale? Aura-t-elle un statut de scène francophone, ou un label national?

M. Kanaan répond que les arts de la scène sont un domaine en constante évolution, où les frontières disciplinaires et linguistiques se bousculent, mais il souhaite que la NCG soit une scène de référence, en réseau avec les grandes scènes européennes. Il espère pour, l'art dramatique, que la Nouvelle Comédie jouera le rôle que tiennent, pour la musique et l'art lyrique, l'OSR et le Grand Théâtre. M^{me} Keller souligne que la Nouvelle Comédie a été conçue pour accueillir toutes sortes d'activités et que le bâtiment est aussi conçu pour s'adapter aux évolutions technologiques; par exemple, les procédés de traduction instantanée permettront de présenter des spectacles en langues étrangères.

M. Kanaan ajoute que le même processus de définition d'un cahier des charges sera fait pour la succession au Théâtre Saint-Gervais, en 2018. Il explique que le cahier des charges de la direction de la NCG sera fait par la Fondation d'art dramatique.

M. Catton signale que les directions des théâtres sont, depuis peu, régies par des plans quadriennaux très précis qui mentionnent le nombre de productions propres et les accueils, et permettent de combiner des saisons avec des auteurs et metteurs en scène connus ou moins connus. Les plans quadriennaux sont discutés puis signés en présence des autorités, des directions artistique et administrative désignées et des représentants de la fondation ou l'association exploitant la maison. S'agissant du cahier des charges de la Nouvelle Comédie, et pour autant que les membres de l'ANC participent à son établissement, M. Catton suggère qu'il tienne compte des possibilités qu'offre l'équipement et son implantation. A son avis, ses contours vont se préciser dans le sens d'un théâtre d'art ouvert sur le répertoire autant que sur la création contemporaine.

M. Menghini souligne que les missions de la Nouvelle Comédie sont le fruit d'un travail de plusieurs années: il s'agit de lignes très cohérentes et articulées les unes avec les autres. La médiation culturelle, par exemple, est en lien avec la création, que ce soit par une équipe en résidence ou un collectif ou même dans le cadre d'une coproduction; la médiation est aussi en lien avec l'inscription de l'institution dans son quartier. S'agissant de l'identité de la Nouvelle Comédie, il est d'avis qu'elle est définie d'une part par ses tutelles, qui en fixent les missions durables, d'autre part par les projets artistiques des directions.

Un commissaire relève que la motion M-1141 a le même but que la motion présentée récemment, faisant le lien avec la proposition PR-1073, autour de la restauration/agrandissement du Musée d'art et d'histoire. Les enjeux de ce dernier, comme de la Nouvelle Comédie, vont bien au-delà des crédits d'investissement. Il importe que les partisans de projets d'une telle ampleur tiennent un discours culturel cohérent et convaincant. Parmi les questions qui se posent, il y

a celle de la différence entre la Comédie actuelle et la Nouvelle Comédie, car il n'est pas seulement question de changer d'emplacement et de dimensions, mais aussi de fonction. L'argument des spectacles internationaux n'est pas suffisant. Il attend un discours sur la place du théâtre dans la cité. S'agissant de la FAD, ce même commissaire s'interroge sur sa mutation; sa fonction actuelle de tutelle de la Comédie et du Poche suffira-t-elle à l'avenir pour supporter la Nouvelle Comédie? Est-ce que les changements dans la gouvernance impliquent également que l'on change la politique du théâtre à Genève? Enfin, il souhaiterait savoir ce que devient, dans ce processus, la concurrence entre la Comédie et le Théâtre de Carouge. Devra-t-on choisir entre l'un et l'autre?

M. Kanaan répond que le projet consiste, in fine, à remplacer une Comédie par une autre, car l'actuel bâtiment empêche la Comédie de remplir les missions qui sont les siennes, et ceci bien que M. Hervé Loichemol, l'actuel directeur, fasse des miracles. S'agissant de la rivalité supposée avec Carouge, M. Kanaan assure que les deux Villes entretiennent des liens cordiaux. Il est vrai cependant que les projets en sont à des moments différents: le projet de la Nouvelle Comédie est arrivé à maturation et le Canton promet de s'y engager à hauteur de 45 millions, alors que le projet de démolition/reconstruction du Carouge en est au stade du crédit d'étude.

M. Boyer est d'avis, vu la taille et la participation du Canton, que la Nouvelle Comédie doit être gérée par une fondation propre, à laquelle devrait participer une représentation du Grand Conseil.

Un commissaire souhaiterait savoir si, dans ce scénario, la FAD ne s'occuperait finalement plus que du Poche.

MM. Kanaan et Boyer répondent que ses statuts pourraient évoluer dans ce sens, mais que cette question est encore prématurée.

M. Kullmann quant à lui ne partage pas l'avis que la Nouvelle Comédie est autre chose que le théâtre des Philosophes. Il fait observer que les missions de l'institution existent déjà, mais l'actuelle Comédie ne peut pas les remplir. Pour lui, donc, la Comédie de Genève déménage aux Eaux-Vives et se donne les moyens de remplir ses missions à un seul endroit, alors qu'actuellement tout, entre le théâtre, les ateliers et les locaux de répétition, est dispersé. S'agissant du Carouge, du point de vue de l'ANC, il n'y a pas de rivalité. Les deux théâtres existent et plusieurs des membres de l'association sont aussi partie prenante du projet de reconstruction du Carouge. D'accord avec M^{me} Keller, M^{me} Muller explique que le fait que les principales fonctions liées à la production et à l'animation théâtrale soient réunies en un seul lieu détermine une nouvelle manière de faire du théâtre et la capacité du théâtre à s'ouvrir sur la cité. Elle rappelle que les professionnels réunis dans l'ANC ont été associés à la conception du programme architectural du projet. Avec ses locaux et ses dimensions, elle sera un

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

outil approprié pour permettre à la Comédie de produire et coproduire; pour les artistes en résidence et les compagnies indépendantes programmées, la NCG sera un moyen approprié de se propulser hors des frontières.

M. Menghini compare la NCG au Musée d'ethnographie (MEG). Si le MEG n'était qu'un cabinet de curiosités, les dizaines de millions qui ont été investis pour son agrandissement auraient été volés aux citoyens. Il en va de même pour la Nouvelle Comédie: s'il s'agissait de reproduire la culture du marché ou de faire de l'ornementation, les 90 millions de sa construction seraient volés aux citoyens, alors qu'ici le projet est de permettre aux professionnels du théâtre d'ici et d'Europe d'interroger le patrimoine et de le régénérer, de leur permettre d'ouvrir le théâtre aux écoles, aux adolescents, aux migrants, à tous ces publics qui ne se déplacent pas volontiers au théâtre jusqu'à présent. Rappelant la Lettre à d'Alembert de Rousseau, M. Menghini tient à signaler que le philosophe dénonçait précisément non pas tant le théâtre qu'un «théâtre exclusif». Or c'est l'inverse qu'il s'agit de faire ici.

Un commissaire souhaiterait savoir, puisque le Canton est en train de s'engager dans le projet, pourquoi d'autres communes que Genève ne s'engagent pas dans la Nouvelle Comédie. Ce projet, ne pourrait-il pas avoir une envergure intercommunale?

M. Kanaan confirme que la motivation du Canton est réelle. En effet, la Nouvelle Comédie fait partie des équipements que le Canton, dans le cadre du désenchevêtrement, aimerait reprendre avec le Grand Théâtre, l'OSR, la Bibliothèque de Genève ainsi que la Fondation romande pour le cinéma. S'agissant des autres communes, M. Kanaan fait observer que les communes urbaines entretiennent déjà des infrastructures culturelles comme à Meyrin, le Forum, alors que d'autres, comme Vernier, souhaitent en édifier. Il y a aussi le Théâtre de Carouge qui doit subir d'importants travaux. Or, Genève et Carouge ont passé un accord, consistant à solliciter le Canton pour la NCG, et le Fonds intercommunal de l'Association des communes genevoises (ACG) pour le théâtre de la rue Ancienne.

Une commissaire demande s'il y a un risque de concurrence entre la NCG et Vidy.

Pour M^{me} Keller, il s'agit plutôt de complémentarité; pour les créations d'envergure, la plupart des théâtres ont besoin de monter des coproductions. Actuellement, Vidy n'a pas de partenaire fort à Genève.

Elle demande si des études ont été menées pour connaître les besoins du public genevois vis-à-vis d'une Nouvelle Comédie.

M. Kanaan confirme que les scènes de théâtre et de danse, ainsi que les festivals consacrés aux arts de la scène, attirent un public fidèle et qui se renouvelle. Le lancement récent de la Fête du théâtre a montré l'intérêt des Genevois pour

le théâtre, ce que confirment d'ailleurs les statistiques fédérales, où l'on voit que les Genevois sont des grands consommateurs de culture. Les théâtres genevois affichent un taux de fréquentation de 80%.

Un commissaire relève que la Ville tient la maîtrise d'ouvrage dans le projet Nouvelle Comédie, cependant la perspective a été évoquée, notamment à la dernière séance de la commission, que le projet puisse prendre du temps au stade de son étude en commission, aussi bien au Conseil municipal qu'au Grand Conseil, voire s'enliser dans l'une des chambres. Il souhaiterait savoir ce qui se passerait si un tel scénario se réalisait.

En réponse, M. Kanaan évoque la fenêtre technique de fin 2015, début 2016, ouverte par le dégagement du périmètre du projet par l'emprise du chantier du CEVA. Si cette opportunité est saisie, la Nouvelle Comédie sera terminée à peu près en même temps que la gare, sinon il y aura un immense trou à la place; il faudra attendre deux ou trois ans avant la prochaine opportunité, ce qui engendrera notamment des coûts supplémentaires. Il fait aussi observer que les problèmes techniques de l'actuelle Comédie risquent de s'approfondir. Récemment, le bâtiment a bénéficié de travaux de sécurité dans le foyer d'accueil, mais dans la perspective de la construction d'un nouveau bâtiment, le Conseil administratif a renoncé à présenter des crédits pour la remise à niveau de la machinerie de scène. Sollicité pour une co-maîtrise, le Conseil d'Etat a jugé que la Ville était capable d'assurer seule cette tâche, mais cela rend particulièrement important le vote du Conseil municipal qui, en approuvant le crédit, enverrait un message très clair au Grand Conseil pour l'inciter à faire de même.

Une commissaire lit, dans le rapport du GANC, qu'il n'y aura pas de représentation du personnel dans le conseil de fondation de la future institution. Elle évoque aussi, comme un signe inquiétant, la programmation, cette saison, de trois monologues sur la scène de l'actuelle comédie.

M^{me} Muller juge cette question importante, mais les réponses ne dépendent pas seulement de l'ANC, pour qui il importe d'abord de saisir l'opportunité de la fenêtre technique, il sera temps ensuite de discuter des incidences sur l'emploi des conditions de production que l'actuelle Comédie n'est pas en mesure de faire. Quoi qu'il en soit le Conseil municipal devra voter les statuts de la Fondation qui chapeautera l'institution. S'agissant de la représentation du personnel dans la future gouvernance, M. Boyer souligne que le rapport du GANC réunit des recommandations. Rien n'est encore fixé, mais le rapport fait état de la position du Syndicat suisse romand des spectacles (SSRS), qui préfère agir en dehors de la Fondation.

Un commissaire déplore que la proposition PR-1085 ne mentionne à aucun moment le destin futur de l'actuelle Comédie. Il souhaiterait que l'ANC s'engage à ne pas revendiquer un avenir théâtral pour le bâtiment des Philosophes.

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

M. Kullmann répond que l'ANC a dit, dès le début des années 2000, que si la Nouvelle Comédie se réalise, l'actuelle Comédie cessera d'être un théâtre. M. Kanaan aimerait toutefois éviter que le bâtiment des Philosophes ne devienne une succursale d'une marque de prêt-à-porter, comme cela est arrivé récemment à Madrid. Après avoir pris des contacts avec les Hautes écoles et l'Université, la Haute école de musique (HEM) et la Haute école d'art et de design (HEAD) ont exprimé de l'intérêt pour le bâtiment, afin d'y organiser des activités ouvertes au public.

Un commissaire suppose qu'aux charges d'entretien pour la NCG il faudra ajouter des charges pour l'ancien bâtiment.

M. Kanaan répond que la base de travail avec les Hautes écoles qui pourraient l'exploiter est qu'ils reprennent le bâtiment sans que la Ville ait à se charger de l'entretien. A ce propos, il fait observer que la Nouvelle Comédie devrait coûter moins cher à l'entretien qu'un bâtiment ancien.

Un commissaire pose la question de la garantie de l'ouverture sur les publics.

M^{me} Keller insiste sur le rôle de la médiation culturelle et souligne que tous les locaux seront ouverts au public, le soir et la journée. M. Menghini insiste sur la présence permanente des équipes artistiques et techniques, qui vont participer d'un bourdonnement continu de la création. Au passage, il signale que le GANC propose de changer l'équipe en résidence tous les trois ans ou d'en renouveler la composition d'un tiers chaque année.

Au sujet des projets pour la reconversion du bâtiment du boulevard des Philosophes, un commissaire souhaiterait savoir comment le magistrat va faire pour contourner le Règlement relatif aux plans d'utilisation du sol (RPUS), qui prévoit de respecter les anciennes affectations des bâtiments de la Ville.

M. Kanaan tient à préciser que le PUS ne s'applique pas aux bâtiments publics.

Ce même commissaire suggère de vendre le bâtiment de la Petite Comédie.

M. Kanaan répond que le Conseil administratif n'est pas favorable à se séparer des actifs de la Ville. Quoi qu'il en soit, il ne voit pas bien quel privé pourrait bien être intéressé par ce bâtiment; quant au Canton, il ne dispose pas de moyens pour se l'offrir, mais un échange de bâtiments dans le cadre de son affectation aux Hautes écoles, est une piste à l'ordre du jour.

Ce commissaire croit comprendre que le bâtiment de la NCG a déjà son locataire. Il demande quels coûts seront à sa charge, et s'il serait envisageable d'attribuer des locaux à un troisième locataire.

M. Kanaan répond que le bâtiment est construit pour y réaliser un programme culturel et que le projet de la NCG le remplit entièrement. Il y aura bien deux

salles, mais il n'est pas envisagé de nommer deux directions. M^{me} Keller pense toutefois que, parmi les modèles possibles, un collectif de direction pourrait être envisagé, de même qu'une direction en binôme, par exemple un programmateur et un artiste. Cependant, elle confirme que le bâtiment fonctionnera d'un seul bloc et ses ateliers œuvreront à l'intérieur d'un même projet. Par ailleurs, la NCG aura des revenus propres, assurés par la billetterie, dont les entrées sont estimées au triple qu'actuellement, le café-restaurant, ainsi que les partenariats supplémentaires, qui seront de la responsabilité de la direction.

Ce même commissaire souhaiterait savoir encore si la NCG pourra accueillir des spectacles itinérants. La réponse est affirmative.

Répondant à une question d'un commissaire sur la possible participation de mécènes, M. Kanaan explique que le théâtre n'attire pas autant les donateurs privés que l'opéra, les musées ou la musique classique.

Un commissaire prévient que le projet Nouvelle Comédie va droit au référendum. Il souhaiterait savoir si le magistrat a un plan B.

M. Kanaan répond que, jusqu'à présent, il n'y avait pas eu d'annonce de référendum. Si la perspective se confirme, le Conseil administratif avisera, mais pour lui l'objectif actuel est de passer les caps du Conseil municipal et du Grand Conseil. S'il y a un référendum, il espère que la population soutiendra le projet.

Le président propose de programmer le vote sur la proposition PR-1085 lors de la séance du 25 mars 2015.

Le président propose de poursuivre l'étude de la motion M-1141 le 11 mars avec la commission des travaux.

La commission accepte cette proposition.

Séance du 23 mars 2015

Un commissaire se dit insatisfait de la dernière audition relative à cet objet. Les réponses apportées lors de la séance du 11 mars n'ont pas permis d'éclaircir les enjeux et le programme culturel de la Nouvelle Comédie. Aujourd'hui, il aurait toutes les peines à expliquer les réponses données par le Conseil administratif si ce n'est le fait que la Comédie actuelle connaît un fort succès. Cette dernière information semble toutefois démentie par le rapport de gestion. Avec des avis contradictoires sur le succès de l'institution, il apparaît difficile de se projeter dans le projet d'une Nouvelle Comédie.

Un commissaire pense que la définition du nouveau concept culturel se résumerait à dire que l'ambition du projet était de passer d'un théâtre de maison à une maison du théâtre. En lieu et place d'une simple scène, la Nouvelle Comédie

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

devrait accueillir un dispositif culturel comprenant de la formation, de la production, du logement et de l'exposition. La réponse apportée à la motion M-1141 se situe donc dans un changement d'échelle. Le projet propose de passer d'une scène de théâtre à une institution dont la structure s'approcherait de la Comédie-Française, toutes proportions gardées. En plus de recevoir des spectacles, la Nouvelle Comédie pourra en concevoir et en exporter. Cette institution pourra également loger des artistes reconnus et en former d'autres. D'une certaine manière, la motion a rempli sa mission puisqu'une réponse sur le contenu culturel a été apportée.

Un commissaire remarque que la discussion porte sur l'outil mais pas sur son contenu contrairement au MAH où des informations ont été apportées sur la vision et la stratégie culturelle. Parlant de la Nouvelle Comédie, la stratégie culturelle va dépendre de la personnalité du futur directeur. Pour faire un parallèle, les réponses fournies par le directeur de l'Opéra de Paris au mensuel *Classique* étaient d'un tout autre acabit. Ces réponses offraient de véritables éclaircissements sur la politique culturelle de cette institution.

Son collègue rétorque que le Conseil administratif ne pouvait pas apporter des précisions sur la programmation avant la nomination du directeur. Il est difficile de connaître les orientations de la Nouvelle Comédie en l'absence d'une équipe de direction.

Une commissaire juge la motion excellente tout comme celle qui portait sur le MAH. Malheureusement, on ne peut que constater que les réponses apportées sur la motion M-1141 ont manqué de clarté. Ces réponses ne sont pas du tout au même niveau que les informations extrêmement pointues qui ont été apportées sur le MAH. La commission a compris d'une part qu'il fallait attendre l'arrivée d'un nouveau directeur pour définir une programmation et d'autre part qu'il faudra établir un cahier des charges pour l'équipe de direction. Pour en revenir aux propos de son collègue, la Nouvelle Comédie ne possède pas une ligne artistique claire telle que celle de la Comédie-Française, à savoir une production théâtrale qui défend la langue et la culture française. Il est clair que la Nouvelle Comédie ne va pas produire uniquement de la production genevoise en genevois. Elle attend donc un vrai contenu culturel pour pouvoir prendre à ce stade une position.

Une commissaire est satisfaite du projet de réunir tous les acteurs artistiques dans un même lieu. En ce qui concerne la rédaction du cahier des charges, elle a compris que cette tâche n'incombera pas au Conseil administratif, mais à la Fondation d'art dramatique (FAD). Même si la commission est impatiente de connaître la programmation de la Nouvelle Comédie, il faut faire preuve de patience et attendre qu'une équipe de direction soit formée.

Un commissaire-motionnaire rappelle que la motion demandait au Conseil administratif de présenter un rapport écrit sur le projet culturel de la Nouvelle

Comédie. Si la commission considère que les réponses fournies sont insatisfaisantes, il ne reste plus qu'à approuver la motion. Ce vote indiquera que les informations apportées durant la séance commune avec la commission des travaux et des constructions n'ont pas suffi à donner une idée suffisante en ce qui concerne les ambitions culturelles du projet. Alors que l'on connaît déjà le projet matériel, il semble que la commission n'a pas reçu toutes les données pour comprendre la future utilisation immatérielle de l'outil qu'est la Nouvelle Comédie. Ce commissaire invite donc la commission à voter la motion afin de recevoir un rapport écrit sur le contenu culturel du projet.

Un commissaire déclare qu'il aimerait recevoir des réponses plus précises dans le rapport du Conseil administratif.

Son collègue lui rétorque qu'il est toujours possible d'ajouter une recommandation.

Un autre commissaire se rallie au fait que la motion demande des réponses qui n'ont pas encore été apportées. Comme l'objectif de la motion est de recevoir un rapport écrit, il faut par conséquent l'accepter afin d'obtenir des éclaircissements.

Vote

Le président met au vote la motion M-1141, qui est approuvée à l'unanimité des commissaires présents.

M. Guy Dossan, président de la commission des travaux et des constructions (LR). Comme je l'ai fait hier lorsque nous avons abordé le traitement du rapport PR-1073 A/B/C/D concernant la restauration et l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire, je remercie ce soir les membres de la commission des travaux et des constructions qui ont participé à l'étude de la proposition PR-1085 en vue de la construction de la Nouvelle Comédie, deuxième grand projet de cette législature.

La commission a effectué un grand travail, en profondeur et en détail, sur cet objet important. Elle a évidemment auditionné les services du magistrat Pagani, le président du Conseil d'Etat, les mandataires et les utilisateurs de la Comédie actuelle. Je tiens à remercier tout le monde, y compris les fonctionnaires de la Ville et les mandataires externes qui nous ont expliqué les tenants et aboutissants du projet.

Je remercie encore deux autres personnes: d'abord – j'ai oublié de le faire hier – le rapporteur sur la proposition PR-1073 concernant le Musée d'art

et d'histoire, puis le rapporteur sur la proposition PR-1085 concernant la Nouvelle Comédie, dont nous débattons ce soir. En effet, dans les deux cas, ils ont rendu leurs rapports respectifs avec une extrême diligence. Vu l'importance de ces objets, il faut vraiment les remercier pour le travail qu'ils ont effectué. Enfin, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite à tous un bon débat!

Une voix. Et les rapporteurs de minorité?

Le président. Merci, Monsieur Dossan. Je crois que nous pouvons associer à vos remerciements les trois rapporteurs de minorité sur la proposition PR-1073 concernant le Musée d'art et d'histoire, étant donné qu'ils ont, eux aussi, respecté les délais impartis – mais je savais bien que vous y aviez pensé!

M. Grégoire Carasso, rapporteur sur la proposition PR-1085 (S). Après de tels propos liminaires, comment ne pas remercier le président de la commission des travaux et des constructions qui, dans le cadre du traitement des propositions PR-1073 et PR-1085, a effectué un travail absolument remarquable? J'ajouterai volontiers à ces louanges notre procès-verbaliste, qui nous a permis de produire ces rapports en un temps record. Puisque nous en sommes aux fleurs – mais celles-ci, vu qu'elles ne nous concernent pas, ont un tout autre parfum –, en ma qualité de rapporteur et au nom de la commission des travaux et des constructions, j'aimerais remercier tout particulièrement non seulement les services municipaux déjà mentionnés, mais aussi... (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! Excusez-moi, Monsieur Carasso, mais le bureau ne parvient même pas à vous entendre. Si les conversations pouvaient cesser dans la salle, ce serait bienvenu, merci...

M. Grégoire Carasso. Je voulais donc, au nom de la commission, remercier la Fondation d'art dramatique (FAD), dont les représentants se sont déplacés pour défendre son soutien au projet, ainsi que l'Association pour la Nouvelle Comédie (ANC).

Les travaux de la commission ont démarré sur la base du constat suivant: la Comédie du boulevard des Philosophes est une vieille dame âgée d'un bon siècle, qui n'a jamais connu de rénovation en profondeur. (*Réactions sur les bancs de la droite.*) Je note qu'il y a en face quelques esprits mal tournés... La commission,

elle, a travaillé dans une ambiance beaucoup plus sereine! La conception et les dimensions de la scène actuelle ne sont plus adaptées. Elles ne permettent pas – ou plus – de valoriser la richesse de la scène locale et de participer, ce faisant, au rayonnement culturel de Genève.

Telle est la raison pour laquelle le projet de la Nouvelle Comédie a séduit une très large majorité des partis représentés au sein de la commission des travaux et des constructions – à savoir tous les groupes, à l’exception du Mouvement citoyens genevois et de l’Union démocratique du centre.

Aux yeux de cette majorité, le projet en question a paru emblématique à plus d’un titre. Sur le plan urbanistique, tout d’abord, puisqu’il s’inscrit dans le cadre du développement magnifique du quartier des Eaux-Vives en général et de la création de la nouvelle gare de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annessette (CEVA) en particulier. Ce qui nous amène au premier enjeu mis en évidence en commission: le calendrier des travaux; quelque chose me dit que nous y reviendrons ce soir...

Il est très important de commencer les travaux le plus rapidement possible – idéalement à la fin de l’année 2015 ou au début de l’année 2016 – afin de pouvoir terminer ce magnifique projet en 2019, en profitant de l’opportunité que représente l’aménagement plus large du quartier de la gare CEVA aux Eaux-Vives. Faute de quoi, nous nous retrouverions en 2019 avec un trou béant au milieu de la gare, ce que personne dans ce parlement ne peut raisonnablement souhaiter. Le premier enjeu est donc le calendrier des travaux. C’est pourquoi, vu notre rythme de travail légendairement lent, il n’était pas inutile de relever la qualité des efforts déployés pour parvenir à mener ce débat ce soir...

Le projet de la Nouvelle Comédie est emblématique aussi sous l’angle culturel. J’ai fait allusion tout à l’heure aux dimensions problématiques de la scène de la Comédie actuelle. La proposition PR-1085 prévoit une salle frontale de 500 places avec une fosse d’orchestre, une salle modulable de 250 places et des salles de répétition.

Nous avons également discuté dans les grandes lignes du cahier des charges lié à ce volet culturel, lors d’une séance conjointe de la commission des travaux et des constructions et de la commission des arts et de la culture. Je me contenterai ici de mettre en évidence quelques points saillants: l’accueil et la production de spectacles, naturellement, le soutien à la création locale – notamment par des résidences –, la valorisation des métiers liés aux arts de la scène, la médiation culturelle et l’animation du quartier – cet élément a séduit de nombreux commissaires par rapport au volet urbanistique – ainsi que la collaboration rendue possible par l’ampleur du projet avec des institutions régionales et internationales.

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

Voilà pourquoi la Nouvelle Comédie, aux yeux d'une large majorité des membres de la commission des travaux et des constructions, a paru mériter l'appellation – qui lui a déjà été attribuée plusieurs fois – de fabrique des arts de la scène. Cette dimension, vu la richesse des différents pans du cahier des charges, nous paraît tout à fait légitime.

Et enfin, le dernier point qui a occupé la commission des travaux et des constructions est lui aussi emblématique, puisqu'il s'agit de la répartition des charges. Au-delà du contexte actuel – combien de fois n'avons-nous pas déjà débattu de la répartition des tâches, des compétences et du financement entre la Ville, le Canton et les communes? –, nous avons affaire ici à un partenariat public-public, puisque la facture de 90 millions de francs de la Nouvelle Comédie sera payée à moitié par l'Etat et à moitié par la Ville.

Tout l'enjeu consistait à savoir qui ferait le premier pas. La Ville étant maître d'ouvrage, c'est elle qui est aux commandes des travaux de la Nouvelle Comédie. Il est donc apparu parfaitement légitime à une large majorité de la commission que le Conseil municipal donne un signal fort et ouvre les feux en votant ce soir le crédit demandé dans la proposition PR-1085 – du moins, tel est notre souhait. Nous avons auditionné le président du Conseil d'Etat François Longchamp, qui a été très convaincant quant à la crédibilité de l'engagement du Canton dans la réalisation de ce projet. Je parle ici tant du Conseil d'Etat que du Grand Conseil, où siègent plusieurs collègues membres du Conseil municipal. Nous avons donc toutes les raisons de croire que l'Etat respectera son engagement en votant lui aussi la décision d'assumer la moitié de la facture.

Sur le plan juridique – j'imagine que ce point reviendra au cours du débat –, les deux premiers articles de la délibération I de la proposition PR-1085 n'autorisent pas le Conseil administratif à engager plus de la moitié de la somme. L'article premier le stipule on ne peut plus clairement. En tant que maître d'ouvrage responsable du projet, la Ville de Genève est théoriquement autorisée à emprunter jusqu'à la totalité du montant, mais l'autorisation de dépense effective que nous pourrions donner au Conseil administratif en votant la proposition ne porte que sur la moitié de la facture.

C'est d'ailleurs ce que souhaite la majorité de la commission des travaux et des constructions; pour cette raison, elle a adopté une recommandation qu'elle propose au Conseil municipal de valider à son tour. Je la cite en remplaçant simplement «la commission des travaux et des constructions» par «le Conseil municipal», le reste de la formule reprenant mot pour mot le texte voté par les commissaires: «Le Conseil municipal a voté la proposition PR-1085 en considérant la contribution de l'Etat de Genève comme partie intégrante à la proposition.» Cette recommandation visait à couper court à tous les phantasmes sur ce qu'il conviendrait de faire au cas où l'Etat ne tiendrait pas sa parole.

Premier débat

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, beaucoup de choses ont déjà été dites sur cette fabrique de spectacles que sera la Nouvelle Comédie, avec ses trois salles qui remplaceront celle de la Comédie actuelle – bien vieille, il faut le dire.

J'interviens ici en tant que constructeur responsable des travaux. Il faut rappeler tout d'abord un certain nombre d'éléments concernant le bâtiment du boulevard des Philosophes, qui est encore en fonction. Toutes les études possibles ont été faites pour voir comment l'améliorer; on a même pensé inverser le sens de la salle, afin d'obtenir des conditions de représentation susceptibles de correspondre au programme envisagé. Malheureusement, la salle actuelle ne peut pas contenir ce que nous qualifions aujourd'hui de véritable fabrique de théâtre.

C'est pourquoi, lorsque je suis arrivé au Conseil administratif, nous avons envisagé d'insérer la Nouvelle Comédie dans le cadre de la restructuration de la gare des Eaux-Vives, sur l'esplanade, afin de lui donner la place emblématique qu'elle mérite. C'est une première en Europe, où on n'a encore jamais vu un théâtre de cette envergure dans une gare! Comme je l'ai déjà dit, je pense qu'on ne sort plus des gares comme on le faisait il y a soixante ans; de nos jours, la gare n'est plus seulement un lieu de passage, mais aussi un lieu de vie et de lien social.

Voilà pourquoi, dès mon arrivée à la tête du département des constructions et de l'aménagement, j'ai prévu d'installer la Nouvelle Comédie sur l'esplanade de la gare CEVA des Eaux-Vives actuellement en cours de construction. Le Conseil administratif a soutenu mon projet, un concours a été lancé et a donné lieu à bien des débats, puis nous avons validé un très beau projet, lui aussi emblématique. Je vois sur les sites internet de l'Etat et de la Ville – ou autres – que certains utilisent déjà à bon escient les images de synthèse représentant la Nouvelle Comédie.

Mais là où cela se corse – telle est la difficulté que nous aurons à résoudre ce soir –, c'est que le partage de la facture en deux parts égales ne dépend pas de la seule décision du Conseil municipal; en effet, le Grand Conseil doit aussi valider le versement de 45 millions de francs.

La problématique est la suivante: en tant que pilote responsable de l'aménagement de l'ensemble du projet, c'est-à-dire de la gare CEVA des Eaux-Vives, de l'esplanade et des 300 logements qui seront créés derrière, j'ai fait en sorte de libérer tous les terrains nécessaires non seulement pour la construction de la gare elle-même, mais également pour pouvoir engager les travaux de la Nouvelle Comédie dès le mois de juin 2016 – c'est-à-dire demain, et non dans cinq ou dix ans, ou on ne sait pas trop quand. Ainsi, nous pourrons l'inaugurer en même temps que le CEVA, nous étions tous d'accord là-dessus. Je vous rends attentifs à ce délai extrêmement rapproché, Mesdames et Messieurs.

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

Il semble d'ailleurs que les autorités cantonales se soient décidées à fêter l'inauguration du CEVA non pas à la gare Cornavin, mais à la gare des Eaux-Vives, qui sera la deuxième de Genève. Je vois mal le Canton et la Ville inaugurer ensemble cette esplanade – car c'est là que la fête se déroulera – sans la Nouvelle Comédie, sans cette infrastructure que tout le monde souhaite!

Mais venons-en aux faits: vous proposez aujourd'hui que l'acceptation par le Conseil municipal du crédit de quelque 90 millions de francs demandé dans la proposition PR-1085 dépende du vote de la moitié de cette somme par le Canton. Mesdames et Messieurs, soyons clairs: cela m'empêcherait dès demain d'assumer financièrement la rentrée des soumissions. Je m'explique en vous donnant quelques détails. Le crédit d'étude proposé bien avant que j'arrive à ce poste ne prévoyait pas cet aspect – nous avons d'ailleurs changé la procédure depuis lors, afin que les crédits d'études comportent aussi les montants dévolus à la rentrée des soumissions et que cela nous évite de perdre du temps.

Or, aujourd'hui, je n'ai pas l'argent pour payer les mandataires chargés d'assurer la rentrée des soumissions. Si la mesure suspensive que certains proposent ici est acceptée, nous devons lever le crayon dès maintenant. Comme j'ai l'honneur d'être aussi député, je suis intervenu auprès de la commission des travaux du Grand Conseil pour qu'elle accélère ses travaux. Le projet de loi PL 11584 qui demande l'ouverture d'un crédit de 45 millions de francs pour la construction de la Nouvelle Comédie sera traité dès le mois de juin prochain, ce qui signifie qu'aucune décision ne nous parviendra avant le mois d'octobre – au mieux – ou même de décembre, au pire. Nous risquons ainsi de perdre six mois qui me sont vitaux, Mesdames et Messieurs!

Je vous recommande de tenir compte de cette réalité. J'imagine que tout le monde, ici – ou en tout cas une majorité d'entre vous, à en croire le rapport PR-1085 A –, est favorable à la construction de la Nouvelle Comédie. Je pense que nous aurons une belle unanimité sur ce projet extraordinaire pour Genève, lié à la colonne vertébrale des transports que sera le CEVA. J'espère vraiment qu'à l'unanimité vous m'éviterez de rester bloqué pendant six à douze mois, ce qui nous ferait perdre cette belle opportunité. (*Brouhaha.*) Celles et ceux qui discutent de l'amendement en question sont priés de m'écouter!

Nous prévoyons même de déplacer le chantier de la gare CEVA aux Eaux-Vives, afin de laisser la place à celui de la Nouvelle Comédie. C'est dire si nous sommes dans les starting-blocks pour engager ce chantier au mois de juin 2016. Dans un tel contexte, Mesdames et Messieurs, ne faites pas d'équilibrisme et montrez-vous responsables, tâchez de voir quelle est la meilleure solution pour notre municipalité au lieu de risquer de tout faire échouer! Merci de votre attention.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, le hasard du calendrier politique fait que nous traitons en cette fin de législature deux objets majeurs: la restauration et l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire et la construction de la Nouvelle Comédie – le projet Nouvel et le projet Nouvelle Comédie, pour faire un jeu de mots amusant... Cependant, sur le plan de la gestion de chacun des deux projets, on est plutôt dans un rapport de thèse-antithèse.

Autant les Verts ont été critiques face à la manière dont le Conseil administratif a mené le projet de rénovation du Musée d'art et d'histoire – vous l'aurez constaté au cours du débat sur la proposition PR-1073 –, autant nous nous réjouissons de la proposition PR-1085 en vue de la construction de la Nouvelle Comédie. L'antithèse était le projet concernant le Musée d'art et d'histoire, parti d'en haut et imposé en bas. Pour la Nouvelle Comédie, c'est l'inverse: un projet parti d'en bas sans être imposé et repris en haut par l'exécutif. Il faut le dire: autant la rénovation du Musée d'art et d'histoire telle qu'elle a été prévue ne nous faisait pas rêver, autant la construction de la Nouvelle Comédie nous fait rêver. C'est un beau projet!

Puisque celui-ci a été élaboré par la base, au départ, il me semble juste de remercier non seulement les personnes et les instances mentionnées tout à l'heure, mais aussi les gens qui ont été oubliés dans la distribution des louanges: ceux qui sont à l'origine du projet, c'est-à-dire les professionnels qui ont travaillé bénévolement pendant plusieurs années pour convaincre les autorités que construire un nouveau bâtiment culturel, un nouvel équipement théâtral avait du sens. Ce sont eux qui ont élaboré le cahier des charges de la structure à venir. Ne les oublions pas, ce soir, et disons-leur merci!

L'exécutif de la Ville a eu l'intelligence de reprendre ce travail; cela s'est traduit par le dépôt de la proposition PR-473, votée en 2008 par le Conseil municipal, qui demandait un crédit d'étude destiné au concours pour l'implantation de la Nouvelle Comédie. Encore une différence avec le Musée d'art et d'histoire: pour la Nouvelle Comédie, on a lancé un vrai concours! Le projet a suscité l'enthousiasme et des professionnels ont proposé des solutions répondant au programme fixé. Nous les remercions, ainsi que les milieux associatifs qui ont travaillé bénévolement dans ce sens. Bravo au Conseil administratif, qui a eu l'intelligence de reprendre tout ce travail préalable!

Evidemment, nous sommes confrontés ce soir au crédit de réalisation. La facture est lourde, mais je m'empresse de dire qu'elle n'a pas explosé autant que pour la rénovation du Musée d'art et d'histoire. Je me souviens qu'en 2007-2008 il était question d'une Nouvelle Comédie coûtant 80 millions de francs; or, nous en sommes maintenant à 98 millions de francs. Ce qui s'est passé entre-temps est extrêmement intéressant: le Conseil administratif a pris langue avec le Conseil d'Etat pour lui dire que cet équipement avait réellement une portée cantonale,

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

voire régionale et transfrontalière. Il a donc réussi à convaincre le Conseil d'Etat de s'engager financièrement. On sait toutefois ce que cela signifie: l'exécutif cantonal a accepté d'inscrire une somme dans son plan directeur des investissements, mais ce n'est pas lui qui décide d'accepter la dépense correspondante. Le patron, en la matière, c'est le Grand Conseil!

Le projet de loi PL 11584, qui demande un crédit de 45 millions de francs correspondant à l'engagement de l'Etat dans la construction de la Nouvelle Comédie, a été renvoyé à la commission des travaux du Grand Conseil. A ce que nous avons entendu dire, son traitement se passe plutôt bien.

Ce soir, les Verts diront un oui déterminé à la proposition PR-1085 du Conseil administratif – nos collègues de parti confirmeront ce vote positif au niveau cantonal – en espérant que tous les groupes du Conseil municipal adopteront la même position et sauront persuader leurs homologues au Grand Conseil de les suivre. Pour le dire autrement, nous espérons qu'à ce niveau-là les hémisphères Ville-Canton des différents partis politiques sont connectés... Ce serait tout de même une bonne chose!

Les aspects culturels seront développés tout à l'heure par ma collègue Marie-Pierre Theubet. Pour terminer avec la comparaison entre les deux gros dossiers concernant respectivement le Musée d'art et d'histoire et la Nouvelle Comédie, on voit bien que le premier a été très mal conduit et le deuxième, parti de la base, très bien. Au moins pour celui-là, on ne peut que s'en réjouir!

M. Alain de Kalbermatten (DC). Ce que vient de dire le conseiller municipal Wisard est tout à fait juste. Nous avons là un magnifique projet d'envergure cantonale et même régionale – mais, surtout, un beau projet que Genève mérite largement! Nous sommes gâtés, ce soir, puisque juste après la proposition PR-1073 sur la rénovation du Musée d'art et d'histoire nous traitons la proposition PR-1085 sur la construction de la Nouvelle Comédie. Nous ne pouvons qu'être fiers de cette magnifique fabrique des arts de la scène qui rayonnera bien au-delà de nos frontières.

Je suis très heureux qu'il s'agisse d'un projet élaboré en concertation, chose relativement rare. Dans le cas présent, comme cela vient d'être dit, il y a eu un vrai travail avec la base et les artistes, futurs occupants de la Nouvelle Comédie et pensionnaires de la Comédie actuelle. On ne peut que s'en réjouir, car cet outil sera véritablement adapté aux besoins des professionnels et du public. C'est donc une très bonne nouvelle!

La création de la Nouvelle Comédie est aussi un élément important pour le quartier concerné. En effet, le haut des Eaux-Vives est en pleine mutation après

avoir été délaissé par les autorités pendant de longues années. C'est vraiment un point important à garder en tête: il ne s'agit pas uniquement de la Nouvelle Comédie, mais de la création de logements, d'infrastructures sportives et d'un ensemble urbain. Il est primordial de ne pas gâcher le tout. Soyons conscients que, parallèlement à la Nouvelle Comédie, nous voulons aussi un ensemble urbain cohérent dans ce quartier trop longtemps délaissé par les autorités.

Au-delà de l'aspect culturel qui est évidemment important, je vous enjoins donc, Mesdames et Messieurs, d'avoir cette cohérence à l'esprit et de penser aux habitants du quartier qui ont pendant trop longtemps dû se rendre au centre-ville, voire sur l'autre rive, pour bénéficier de certains équipements.

Mais soyons francs: le nœud du problème, c'est le financement du projet. Il y a la Nouvelle Comédie, d'une part, et la Comédie actuelle, de l'autre. Il est vrai qu'en matière de culture, la Ville de Genève a actuellement le leadership. Nous devons l'assumer et aller de l'avant. C'est bien ce que nous faisons étant maîtres d'ouvrage du projet de construction de la Nouvelle Comédie. Evidemment, la condition de tout cela est que le Canton tienne les promesses faites par le président du Conseil d'Etat. Le Grand Conseil prendra ses responsabilités... Le parlement et l'exécutif du Canton ont légiféré pour être beaucoup plus présents dans la vie culturelle en aidant la Ville et les autres communes – ou, du moins, en travaillant avec elles dans ce sens – à offrir à la population des équipements de qualité et à pratiquer une vraie politique culturelle à l'échelle cantonale.

Le dossier dont nous débattons ce soir présente une nouveauté, puisque les deux collectivités publiques – Ville et Canton – doivent collaborer. C'est très réjouissant! Mais comme le vote du Grand Conseil sur le projet de loi PL 11584 n'interviendra qu'à la fin de l'année, malgré l'amour que nous portons à la Nouvelle Comédie, nos partenaires du Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien lieront leur acceptation du crédit de réalisation au vote positif du parlement cantonal. Je pense que c'est une manière sage de présenter les choses: il faut dire aux députés qu'ils ont eux aussi une responsabilité à prendre pour assurer la politique culturelle genevoise. Cet équipement ne concerne pas exclusivement la ville, mais tout le canton et même la région. Maintenant qu'ils ont adopté la voie de la politique culturelle au niveau de l'Etat, ils doivent s'y engager en collaboration avec nous, main dans la main, pour aller de l'avant.

A présent, je reviens sur un sujet qui pourrait fâcher, à savoir le sort de la Comédie actuelle. Nous avons plus ou moins abordé ce point en commission, mais le Conseil administratif n'a pas de piste très sérieuse pour l'instant. Nous souhaitons donc déposer l'amendement suivant, pour marquer les esprits de nos magistrats:

Projet d'amendement

Ajouter à la proposition PR-1085 le projet de délibération VI nouveau formulé comme suit:

PROJET DE DÉLIBÉRATION VI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil administratif doit vendre ou mettre en droit de superficie, sans rénovations, la Comédie actuelle.

Je m'explique. On sait que la Comédie actuelle est dans un état à la limite des normes de sécurité. Si nous voulons entreprendre des rénovations, il faudra investir au bas mot 20 millions de francs. Soyons conscients que de telles dépenses ne peuvent pas s'additionner comme ça! Nous nous offrons aujourd'hui une Nouvelle Comédie, un magnifique outil adapté aux artistes qui s'y produiront et à tous les corps de métier relatifs aux arts de la scène, mais nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir deux théâtres de cette dimension.

Il me semble donc raisonnable de proposer au plénum cet amendement par lequel nous chargeons simplement le Conseil administratif soit de trouver un nouveau propriétaire pour le bâtiment du boulevard des Philosophes, soit de le mettre à disposition en droit de superficie. Ainsi, il pourra s'en détacher et penser uniquement à la Nouvelle Comédie, avec toutes les ressources possibles et nécessaires. Mesdames et Messieurs, je vous enjoins de soutenir cet amendement, bien sûr, mais surtout de voter ce magnifique outil qu'est la Nouvelle Comédie.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Chers collègues, je prends la parole dans ce débat pour vous rendre attentifs au fait que, parallèlement aux discussions de la commission des travaux et des constructions sur la proposition PR-1085 – que nous accueillons avec le plus grand intérêt et la plus grande ouverture –, a été examinée à la commission des arts et de la culture la motion M-1141, qui

pose des questions non pas sur le contenant, mais sur le contenu de ce nouvel outil et ses enjeux culturels futurs. Dans ce cadre, nous avons auditionné quasi conjointement les responsables de la culture et tous les intervenants concernés en matière de culture, aussi bien pour le Musée d'art et d'histoire que pour la Nouvelle Comédie.

A la demande du département de la culture, on m'a enjointe de rendre très rapidement mon rapport M-1141 A, dans l'idée – me semblait-il – qu'il serait lié au débat sur la proposition PR-1085 de manière analogue à ce qui s'est fait pour les différents objets concernant le Musée d'art et d'histoire. Je m'étonne d'avoir été ainsi mise sous pression sans résultat, puisque le débat en cours ne porte que sur le contenant et pas sur le contenu de la Nouvelle Comédie. J'ignore de qui émane cette volonté; si c'est celle du Conseil administratif, y aurait-il des questions qu'il ne veut pas affronter?

Quant à moi, j'aimerais insister sur quelques points. Les auditions à la commission des arts et de la culture ont mis en avant un certain nombre d'interrogations, notamment concernant la future gouvernance artistique de la Nouvelle Comédie. A ce sujet, il s'avère qu'il y a aujourd'hui plus de questions que de réponses! Personne n'a pu nous dire exactement à quel projet culturel précis serait dévolue cette fantastique infrastructure.

Si l'on peut s'enthousiasmer pour cet outil que nous appelons de nos vœux – car il est vrai que la Comédie actuelle n'est plus adaptée, qu'elle est plus que désuète et qu'elle ne répond même plus aux normes minimales de sécurité pour les spectacles –, en revanche, nous n'avons aucune idée précise de sa future direction. Je signale que de nombreuses instances travaillent autour de cette problématique: le Groupe d'accompagnement de la Nouvelle Comédie (GANC), la FAD, l'ANC... mais personne n'a pu répondre à la question de la gouvernance artistique – ce sera peut-être le rôle du futur directeur.

Par ailleurs, la commission des arts et de la culture a aussi évoqué la question des coûts. En effet, avec l'avènement de la Nouvelle Comédie, les charges annuelles de fonctionnement passeront de 8 à presque 15 millions de francs. Vu les engagements paritaires Ville-Canton, cette différence représente un coût supplémentaire de 3,5 millions de francs par an pour la Ville. Je me suis amusée à faire pour la Nouvelle Comédie le même calcul qu'Ensemble à gauche pour le Musée d'art et d'histoire, en calculant ce que représentait sur nonante-neuf ans ce supplément de charges de fonctionnement pour notre commune. Eh bien, cela équivaut à 346 millions de francs! Je le dis à l'intention de ceux qui aiment les chiffres, mais aussi pour que nous soyons conscients de ce que nous votons.

Dès lors que nous validons la création d'un outil culturel, nous devons accepter de lui donner les moyens nécessaires à son fonctionnement. Je me demande, par rapport au dossier concernant la rénovation du Musée d'art et d'histoire, s'il

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

n'y a pas deux poids et deux mesures. Pourquoi traiter un projet d'une manière et l'autre différemment? Je me réjouis de recevoir des réponses là-dessus. Je reprendrai la parole tout à l'heure, le cas échéant.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ensemble à gauche accueille avec une certaine émotion ce projet de construction de la Nouvelle Comédie, fruit d'un très long processus effectivement lancé par ceux – dans plusieurs corps de métier – qui font le théâtre à Genève. Comme l'a souligné M. Wisard, ce projet est l'antithèse de ce qui a été fait pour le projet de restauration et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire. Pour la Nouvelle Comédie, il s'agit d'un geste fort de politique culturelle que nous approuvons et que nous voulons soutenir.

Ce partenariat public-public est le premier de cette envergure. Pour la première fois, le Canton mettra enfin en application sa loi sur la culture en finançant pour moitié une scène importante à Genève. Contrairement aux propos que vient de tenir M^{me} Kraft-Babel, le projet élaboré et proposé ici ne se limite pas à quatre murs, car il s'agit d'un projet culturel global. Vous aviez peut-être quitté la séance de commission avant ce moment-là, Madame Kraft-Babel, mais on nous a donné un document précieux, rédigé en collaboration avec les milieux concernés, sur lequel la Ville pourra s'appuyer: il présente les missions – formation, médiation, professionnalisation – qui devront être liées à la Nouvelle Comédie en tant que pôle d'échanges et outil de travail réunissant constructeurs, acteurs, maquilleurs... (*Remarque de M^{me} Kraft-Babel.*) Monsieur le président, pourriez-vous demander à M^{me} Kraft-Babel de ne pas commenter tout ce que je dis? C'est un peu perturbant! Qu'elle aille le faire ailleurs, s'il vous plaît! (*Huées sur les bancs de la droite.*)

La Nouvelle Comédie sera donc un pôle où pourront se réunir tous les corps de métier concernés et qui permettra le rayonnement de l'art théâtral. Aujourd'hui, au contraire, la plupart des compagnies sont obligées de faire du théâtre avec des bouts de ficelle et vivent dans une certaine précarité. Cet outil sera une marque de reconnaissance envers les métiers de la scène à Genève et au-delà.

De plus, le projet présenté dans la proposition PR-1085 contribuera au réaménagement de tout un quartier, voire de la région. Grâce à la Nouvelle Comédie, nous ferons venir du monde à Genève – c'est le même argument que celui de M^{me} Kraft-Babel pour le Musée d'art et d'histoire! Selon Genève Tourisme & Congrès, il faut inventer des «hameçons» culturels. Ensemble à gauche pense que ce lieu focalisera des intérêts et des énergies et accueille avec grand enthousiasme le projet qui nous est proposé ici.

Je ne parlerai pas plus longuement. Il y a un projet artistique qui créera de l'emploi et des envies, la Nouvelle Comédie sera un outil également pour les

artistes de la région. Nous voterons donc avec plaisir la proposition PR-1085. Je m'arrête là pour l'instant, mais il n'est pas exclu que je reprenne la parole plus tard.

M. Jacques Pagan (UDC). Chers collègues, concernant cet important projet, je vous communique la position adoptée par mon groupe à la commission des travaux et des constructions. Si vous avez bien lu l'excellent rapport PR-1085 A de M. Grégoire Carasso, vous aurez constaté que notre vote était négatif – et cela, pour diverses raisons qui s'expliquent aisément.

En effet, le vote est intervenu alors même que la commission avait refusé que l'étude de ce projet dépende de l'acceptation préalable, par le Grand Conseil, de sa part de contribution au financement de l'opération. Dans ces conditions, notre groupe ne pouvait pas faire autre chose que refuser, car il était absolument inadmissible de ne pas tenir compte de cet élément important.

D'autres facteurs plaidaient pour ce refus. Tout d'abord, le montant demandé est terriblement élevé – et cela, à une époque où la situation financière de notre commune n'est pas aussi brillante qu'on veut bien le dire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nombre de nos collègues et nous-mêmes refusons assez systématiquement le budget annuel de la Ville, à juste titre, car nous savons que nous traverserons bientôt une période particulièrement difficile. Tout le monde, ici, est-il véritablement conscient des difficultés qui pèsent sur nos concitoyens? Il règne une sorte d'euphorie dont j'ignore à quoi elle est due.

Nous venons d'accepter, tout à l'heure, un crédit de 132 millions de francs pour la restauration et l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire. Celui qui nous est demandé maintenant pour la Nouvelle Comédie avoisine les 90 millions de francs... Je commence à avoir le tournis! Je me demande, vis-à-vis des contribuables électeurs et des gens qui nous regardent à la télévision, si c'est vraiment agir avec mesure, retenue et surtout efficacité. Car il faudra tenir sur la durée! C'est un problème important.

J'en reviens à la proposition PR-1085. Certains membres de mon groupe l'ont trouvée tout à fait remarquable et digne d'intérêt, mais d'autres se disent préoccupés. En effet, le Conseil administratif a défini dans son programme politique général des priorités largement acceptées par le Conseil municipal, parmi lesquelles le logement figure en première place. Or, dans ce projet de construction de la Nouvelle Comédie, cet aspect est complètement mis sous le boisseau, on n'en parle pas! Tout à coup, on préfère se livrer à une opération de prestige pour la culture. Mais quelle culture? Je vous le demande un peu!

En bref, ce projet ne peut pas – et à juste titre – recueillir d'entrée de cause le consentement général de mon groupe. De plus, sa réalisation n'est pas urgente,

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

voilà encore un élément important pris en considération par l'Union démocratique du centre. En effet, il semble que le Grand Conseil ait de la peine à se déterminer; or, il devra le faire avant toute chose – avant que nous puissions véritablement nous déterminer sur la suite à donner à cette affaire.

A présent, chers collègues, j'aimerais vous donner à propos de cet objet particulier quelques explications d'ordre général qui n'ont pas encore été abordées. Ainsi, les téléspectateurs pourront se faire une idée un peu plus précise de ce dont il s'agit. Pour ce faire, je me base sur un document rédigé par notre assistante parlementaire, M^{me} Leila Emamzadah, que je remercie pour la qualité de son travail.

La Nouvelle Comédie fait partie du projet de développement urbain autour de la gare CEVA des Eaux-Vives, cela a été relevé tout à l'heure. C'est un point extrêmement important! Ledit projet de développement fait l'objet du plan localisé de quartier Gare des Eaux-Vives N° 29786, auquel le Conseil municipal a donné un préavis favorable au mois de janvier 2013 et qui a été adopté par le Conseil d'Etat au mois de juin 2013. Maître mot de l'opération: la valorisation des terrains situés dans le périmètre de la gare des Eaux-Vives par l'implémentation d'un nouveau quartier. Nous n'avons rien à y redire, à ce stade de la procédure.

Cet objectif a été confié à la Société simple de valorisation des terrains situés en gare des Eaux-Vives (SOVAGEV), qui réunit les Chemins de fer fédéraux (CFF), l'Etat et la Ville en tant que propriétaires des terrains environnants. Initialement, l'Etat était propriétaire d'une superficie de 50 000 m² mais, avec l'entrée en vigueur du plan localisé de quartier N° 29786, il a cédé 28 000 m² à la Ville. A noter que cette opération est indépendante du chantier du CEVA en termes de montage financier et de procédure.

Il faut dire quelques mots sur ce plan localisé de quartier, pour que l'on sache quelle est sa substance même. Il prévoit l'édification de sept bâtiments d'une hauteur maximale correspondant à sept étages sur rez (R+7), la réalisation de 34 300 m² de surface de logement pour environ 87 155 m² de surface brute de plancher – soit environ 310 logements –, 7755 m² destinés à des activités tertiaires et 15 272 m² de commerces. On créera également 711 places de stationnement, soit 420 places pour les logements – dont 100 pour les habitants actuels et 139 pour remplacer les places supprimées en surface – auxquelles s'ajouteront 231 places pour les activités diverses et une cinquantaine pour la gare. Citons encore l'aménagement d'un espace de quartier, d'une crèche – bien sûr – et d'équipements sportifs en sous-sol comprenant notamment une salle multisport et une piscine intérieure de 25 m de long seulement.

Pour en revenir à la Nouvelle Comédie, cet équipement culturel majeur d'échelle régionale aura un coût total de 98 millions de francs, dont 45 millions de francs à la charge de l'Etat, compte tenu de la mise en application de la nouvelle loi cantonale sur la culture.

Plusieurs problèmes se posent. Tout d'abord, la culture représente déjà 25% des investissements au budget de la Ville. Il n'est pas surprenant que ce soit le groupe fonctionnel pour lequel notre commune dépense le plus d'argent – plus que pour la sécurité! Il suffit de consulter le 10^e plan financier d'investissement pour le constater. En outre, Genève est la ville suisse qui consacre le plus d'argent à la culture. En voit-on le résultat? C'est une autre question. Toujours est-il que, si on prend l'investissement des villes en matière de culture en le pondérant par leur nombre d'habitants, le verdict est sans appel: un Genevois subventionne chaque année la culture à hauteur de 1533 francs, tandis qu'à Bâle le montant analogue est de 1125 francs, à Lausanne de 636 francs et à Zurich de 462 francs. Pour le détail de ces chiffres, chers collègues, je vous renvoie à un article du journal *Le Temps* paru le 31 mars 2015.

A relever encore que seulement 2% des investissements totaux sont consacrés au sport, alors que le besoin en infrastructures sportives – piscines olympiques, patinoires ou autres – est non seulement criant, mais aussi reconnu par le magistrat en charge de la culture et du sport.

Le président. Il vous faudrait conclure, Monsieur Pagan.

M. Jacques Pagan. On ne peut pas nous demander d'être aussi généreux financièrement sans nous laisser un temps de parole normal... (*Brouhaha.*)

Le président. J'ai de la peine à vous entendre, excusez-moi.

M. Jacques Pagan. Les travaux de rénovation du Musée d'art et d'histoire s'élèveront à 132 millions de francs – nous en avons déjà parlé –, la rénovation du Grand Théâtre à 67 millions de francs... Le Théâtre de Carouge méritera aussi d'être amélioré et restauré. C'est dire que l'offre culturelle genevoise est suffisante... et très onéreuse, en comparaison avec l'offre sportive trop lacunaire. A préciser encore...

Le président. Votre temps de parole est écoulé, Monsieur Pagan. Je dois laisser la parole aux autres orateurs.

M. Jacques Pagan. Quelle était la durée d'intervention dont je disposais?

Le président. Vous pourrez reprendre la parole après...

M. Jacques Pagan. Très volontiers!

M. Guy Dossan (LR). Je tiens à dire d'emblée que le Parti libéral-radical a toujours été favorable à une Nouvelle Comédie – mais pas à n'importe quelles conditions. Nous poserons donc deux conditions.

Je commence par la plus facile – enfin, elle ne l'est peut-être pas tant que ça... Nous acceptons de voter la Nouvelle Comédie en tant que nouveau théâtre, mais pas comme théâtre en plus! Cela signifie que l'ancienne Comédie ne pourra plus être utilisée comme théâtre municipal. Le magistrat Kanaan nous a, certes, affirmé en commission qu'elle ne deviendrait pas une nouvelle scène culturelle à subventionner tôt ou tard, mais chat échaudé craint l'eau froide: nous avons donc décidé de cosigner l'amendement du Parti démocrate-chrétien demandant l'ajout à la proposition PR-1085 de la délibération VI présentée tout à l'heure par M. de Kalbermatten. Ainsi, nous serons sûrs que l'ancienne Comédie ne redeviendra pas un théâtre au bout de quelque temps. Telle est notre première condition, assez facile à respecter.

La deuxième porte sur le financement du projet de Nouvelle Comédie, dont le coût total est estimé à environ 100 millions de francs – j'arrondis un peu. Nous avons toujours dit que nous y étions favorables, pour autant que cette dépense ne soit pas uniquement à la charge de la Ville et qu'elle soit partagée à égalité avec l'Etat. La commission des travaux et des constructions a auditionné le président du Conseil d'Etat, M. Longchamp, qui porte ce projet avec grand enthousiasme au niveau du Canton; il a d'ailleurs signé une lettre équivalant à l'engagement du gouvernement cantonal dans ce sens.

Mais le problème est le même que pour le Conseil administratif par rapport au Conseil municipal: les conseillers d'Etat peuvent bien signer tous les documents qu'ils veulent, leur décision doit encore être validée par le Grand Conseil. C'est comme dans les contrats d'assurance: à la fin du document signé, il y a une petite phrase qui dit: «Sous réserve de...» Ici, c'est: «Sous réserve du vote du Grand Conseil.»

A nos yeux, c'est là que le bât blesse. D'où le dépôt d'un autre amendement, ce soir, que le Parti libéral-radical a cosigné avec le Parti démocrate-chrétien et l'Union démocratique du centre. Nous sommes d'accord de voter la proposition PR-1085 pour que la Ville de Genève fasse la banque à hauteur d'une centaine de millions de francs, à condition d'être certains que l'Etat assumera sa part du financement effectif du projet. Or, Mesdames et Messieurs, si nous votons la proposition telle qu'elle nous a été présentée par le Conseil administratif, nous ne serons sûrs de rien du tout sauf de devoir payer au moins 45 millions de francs.

Cela pourrait nous causer des problèmes au moment d'entamer les travaux. On nous dit qu'ils doivent commencer tout de suite, soit au mois de janvier 2016 déjà, sauf erreur...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. En juin 2016!

M. Guy Dossan. Mais il y a des travaux préparatoires à réaliser avant, Monsieur le conseiller administratif, si je ne me trompe. En tout cas, cela revient à dire que la Ville pourrait commencer les travaux avant que le Grand Conseil ait voté le projet de loi PL 11584. On me dira que c'est possible, puisque nous disposerons déjà des 45 millions de francs du crédit municipal. Mais si le Grand Conseil vote non après le début des travaux, que se passera-t-il? On nous dira que la construction a débuté et qu'il faut la finir! Dans ce cas, la seule solution sera que la Ville allonge – passez-moi le terme – les 45 millions de francs manquants qu'aurait dû payer l'Etat. Là, nous ne sommes pas d'accord!

Nous avons bien compris ce que le magistrat Pagani nous a dit tout à l'heure: il n'a plus d'argent pour continuer les études préparatoires et assurer la rentrée des soumissions. Nous avons donc tenu compte de sa remarque et modifié notre amendement en conséquence. Au départ, nous voulions qu'il ait un effet suspensif sur la totalité du crédit demandé dans la proposition PR-1085, en attendant que le Grand Conseil vote le projet de loi PL 11584. Mais cela impliquerait de bloquer tout le projet, ce que nous n'avons évidemment pas l'intention de faire. La phase préliminaire doit avancer et arriver à son terme, afin que nous puissions commencer les travaux dès que le parlement cantonal aura voté sa participation financière. Il faut donc aller jusqu'au bout des études préparatoire et, en l'occurrence, du processus de l'appel d'offres.

C'est ce que nous voulons faire en ajoutant à notre amendement une mention selon laquelle la condition suspensive ne s'applique pas aux frais d'études en cours à concurrence de 1,5 million de francs. Ainsi, le magistrat disposera de cette somme pour mener à bien les études préparatoires et la rentrée des soumissions. C'est tout ce qu'il lui reste à faire à ce stade, il nous l'a dit d'emblée tout à l'heure. Nous supposons que ce montant de 1,5 million de francs lui suffira pour y parvenir – à moins que, comme le laissent entendre certains bruits de couloirs, le crédit d'étude de 4 millions de francs voté en 2008 à la faveur de la proposition PR-473 ait été dépassé... Ce qui reviendrait à dire qu'une partie du montant de 1,5 million de francs prévu dans notre amendement a déjà été dépensée.

J'espère que ce n'est pas vrai et que le magistrat démentira cette rumeur! Il disposera alors d'une marge de 1,5 million de francs. Mais s'il confirme la

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

rumeur, il aura moins d'argent devant lui et cela voudra dire que le crédit d'étude voté en 2008 aura été dépassé sans que le Conseil municipal en soit informé, ce qui dérangerait un peu le Parti libéral-radical!

Nous déposons donc l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Modifier comme suit le projet de délibération I de la proposition PR-1085:

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 90 110 000 francs destiné à la construction de la Nouvelle Comédie de Genève, sous condition suspensive de l'acceptation par le Grand Conseil du projet de loi PL 11584 confirmant une participation de l'Etat à hauteur de 45 000 000 de francs. Cette condition suspensive ne s'applique pas aux frais d'études en cours à concurrence de 1 500 000 francs en sus des crédits d'études votés les 5 novembre 2003 et 20 février 2008.

»*Art. 2.* – Le crédit brut indiqué à l'article premier s'entend sous déduction de 300 000 francs représentant une subvention du Fonds énergie des collectivités, ainsi que 95 000 francs pour une indemnité des Services industriels de Genève pour des transformateurs, et 45 000 000 de francs représentant la participation de l'Etat, soit un montant net de 44 715 000 francs, destiné à la construction de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève, dont une partie sera cédée au domaine privé de la Ville de Genève.

»*Art. 3.* – Au besoin et aux mêmes conditions, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 90 110 000 francs.

»*Art. 4.* – Un montant de 958 138 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

»*Art. 5.* – La dépense nette prévue à l'article 2, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 5 novembre 2003 de 150 000 francs (PR-117 CA, N° PFI 043.007.01), le crédit d'étude voté le 20 février 2008 de 4 000 000 de francs (PR-473, N° PFI 043.007.02), soit un total de 48 865 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2049.

»Art. 6. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.»

Si cet amendement est accepté, le vote par le Conseil municipal des 100 millions de francs demandés dans la proposition PR-1085 aura pour condition suspensive l'acceptation du projet de loi PL 11584 par le Grand Conseil – sauf pour ce montant de 1,5 million de francs mis à la disposition du magistrat Pagani afin de lui permettre de terminer les études préparatoires en vue de la réalisation de la Nouvelle Comédie.

Ce faisant, nous donnons un signal au Grand Conseil qui, à en croire les affirmations optimistes du magistrat et député Pagani, se prononcera favorablement vis-à-vis de ce projet. A mon avis, il n'y a pas de raison de ne pas le croire. Mais je ne suis pas député et je n'entends pas de voix m'annonçant ce que fera le Grand Conseil! Quoi qu'il en soit, notre amendement suspensif obligera peut-être les magistrats municipaux et cantonaux concernés à se mettre autour d'une table pour collaborer – ou, du moins, à faire avancer autant que possible le débat du parlement cantonal sur la Nouvelle Comédie.

Si tout le monde veut vraiment l'inaugurer en 2019 en même temps que la gare CEVA des Eaux-Vives, si tout le monde tire à la même corde, cela se passera très bien. Je répète une fois de plus que nous ne voulons pas bloquer le projet, raison pour laquelle nous avons précisé que l'aspect suspensif de notre amendement ne portait pas sur le montant de 1,5 million de francs mis à la disposition du magistrat pour lui permettre de terminer les études préparatoires.

J'espère que vous nous suivrez, Mesdames et Messieurs. Il est clair que si notre amendement est refusé, cela nous posera un problème. Dans ce cas, nous refuserons la proposition PR-1085 et le projet de construction de la Nouvelle Comédie – ce que nous ne souhaitons évidemment pas!

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordonnancement de M^{me} Kraft-Babel demandant de lier au rapport PR-1085 A le rapport M-1141 A de la commission des arts et de la culture sur la motion de M^{me} et MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Tobias Schnebli et Marie-Pierre Theubet intitulée «Nouvelle Comédie: quels enjeux et quel programme culturels». En séance préparatoire, le bureau et les chefs de groupe se sont interrogés sur l'opportunité du traitement conjoint de ces deux rapports et l'ont finalement refusé. Puisque la demande est à nouveau formulée maintenant, je la mettrai aux voix après avoir donné la parole à M^{me} Kraft-Babel pendant une minute au maximum pour défendre sa motion d'ordonnancement.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Je propose de traiter conjointement les rapports PR-1085 A et PR-1141 A, afin de procéder comme pour la restauration et l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire. C'est une question d'égalité de traitement et d'unité de matière. Je ne vois pas notre plénum revenir sur la motion M-1141 à la faveur du rapport M-1141 A dans deux ans! La motion n'aura plus de sens, à ce moment-là – mais elle en a un maintenant. De plus, elle a été étudiée récemment par la commission des arts et de la culture. Je pense qu'elle concerne l'objet de notre débat. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de bien vouloir voter cette motion d'ordonnement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnement est acceptée par 54 oui contre 15 non.

Le président. J'ouvre donc le débat sur les deux objets ensemble. La discussion portant désormais aussi sur le rapport M-1141 A, je donne la parole au président de la commission des arts et de la culture et à la rapporteuse sur cette motion.

M. Sylvain Thévoz, président de la commission des arts et de la culture (S). En deux mots, la commission des arts et de la culture s'est réunie à quatre reprises pour étudier la motion M-1141 qui concerne le contenu culturel de la Nouvelle Comédie, comme l'a rappelé M^{me} Kraft-Babel tout à l'heure. Nous avons eu une séance commune avec la commission des travaux et des constructions qui s'est avérée extrêmement positive. Je salue donc la décision de traiter conjointement les deux rapports M-1141 A et PR-1085 A. On peut déplorer le fait que le bureau et certains chefs de groupe aient préalablement choisi de ne pas les lier, car en discuter en même temps dans ce débat sur la Nouvelle Comédie est évidemment une bonne chose.

M^{me} Florence Kraft-Babel, rapporteuse sur la motion M-1141 (LR). Chers collègues, j'avais appuyé sur le bouton avec l'intention de m'exprimer un peu plus tard. Je ne me vois pas interrompre maintenant la discussion assez intense qui commence autour de l'amendement sur la délibération I de la proposition PR-1085 que vient de présenter M. Dossan au nom de notre groupe. Je reprendrai donc la parole au moment où je l'avais prévu, afin de vous présenter les enjeux culturels de la Nouvelle Comédie dont la commission des arts et de la culture a débattu à la faveur de la motion M-1141. Je pense que nous pouvons procéder ainsi, si vous êtes d'accord, Monsieur le président.

Le président. Je donne la parole aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif qui souhaitent s'exprimer sur l'un ou l'autre – ou sur l'un et l'autre – des deux objets désormais traités ensemble, soit le rapport PR-1085 A et le rapport M-1141 A. J'espère que tout le monde a compris...

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe socialiste est très heureux, ce soir, de pouvoir faire avancer ce dossier pour la construction de la Nouvelle Comédie. Bien sûr, nous tenons à remercier l'ensemble des professionnels membres de l'ANC qui se sont engagés dans ce sens.

Le groupe socialiste souhaite également remercier Matthias Langhoff – même s'il ne le saura jamais – car le rapport Langhoff, rédigé en 1987, est à la base de ce projet. Bien du temps a passé depuis les années 1990, où Matthias Langhoff dirigeait le Théâtre de Vidy – il y est d'ailleurs revenu au début de cette année, avec sa pièce *Cinéma Apollo*. Bref, cela fait vingt-cinq ans que ce grand metteur en scène dit des choses formidables sur le théâtre. Malheureusement, cela fait aussi vingt-cinq ans – au moins! – que nous attendons la Nouvelle Comédie...

Un de mes collègues aura tout à l'heure le plaisir d'intervenir sur les aspects culturels. Pour ma part, je tenais à souligner au nom du groupe socialiste combien nous sommes fiers et heureux, ce soir, de pouvoir faire avancer – comme pour la rénovation du Musée d'art et d'histoire – ce projet de Nouvelle Comédie.

Rappelons qu'il s'insère dans le cadre du développement du quartier des Eaux-Vives, selon le plan directeur de quartier adopté en 2009 par le Conseil municipal et validé la même année par le Conseil d'Etat. Or, on sait bien que l'adoption d'un plan directeur de quartier engage mutuellement les autorités concernées. Dans celui-là, la Nouvelle Comédie est inscrite très clairement, avec les logements et les activités prévus. La Ville s'est donc engagée à construire ce nouveau théâtre sur le terrain de la gare des Eaux-Vives.

Il serait assez bizarre que nous en arrivions, dans ce quartier en plein développement, à réaliser l'infrastructure régionale que sera la gare CEVA sans mener à bien ce beau projet de Nouvelle Comédie. Inaugurer la gare devant un trou béant serait un véritable échec, tant urbanistique que culturel. Il me semble que nous devrions plutôt nous réjouir de pouvoir contribuer, en votant ce projet théâtral, à l'édification non seulement d'un morceau de notre ville, mais aussi du territoire genevois à l'échelle régionale.

Cela posé, j'aimerais souligner le point suivant. Au lieu de donner une impulsion à ce projet, certains s'interrogent sur la participation financière de l'Etat. C'est légitime, certes, mais je crois avoir entendu en commission des travaux et

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

des constructions le conseiller d'Etat François Longchamp prendre un engagement ferme à propos du projet de loi PL 11584, qu'il a effectivement déposé auprès du Grand Conseil et qui prévoit une participation cantonale de 45 millions de francs. On trouvera peut-être étrange que ce soit une socialiste qui rappelle ce fait...

De plus, les partis représentés à la commission des travaux et des constructions du Conseil municipal se sont engagés à inciter d'une voix forte leurs députés à tenir compte de cette préoccupation. Je souligne que M^{me} Bénédicte Montant, architecte dont on connaît bien l'engagement en faveur de plusieurs projets et présidente de la commission des travaux du Grand Conseil, a affirmé qu'elle conduirait avec célérité les travaux de ladite commission sur le projet de loi PL 11584. D'ailleurs, nous sommes plusieurs ici à y siéger en tant que députés, notamment notre ancien collègue Jean-Louis Fazio et moi-même. Je vous assure, Mesdames et Messieurs, que je saurai y défendre la position du Conseil municipal pour que tout aille bien et que les 45 millions de francs du Canton soient votés.

Dans ce sens, je préférerais que le Conseil municipal soit unanime dans sa volonté claire de voir le Grand Conseil s'engager, au lieu de développer d'autres arguments qui ne feront qu'entraver peu à peu le projet de Nouvelle Comédie.

J'en viens à l'amendement déposé par le Parti démocrate-chrétien et cosigné par l'Union démocratique du centre et le Parti libéral-radical, selon lequel il faudrait stipuler dans une délibération VI nouvelle que le Conseil administratif doit vendre ou mettre en droit de superficie sans rénovations la Comédie actuelle. A force de charger le bateau d'éléments supplémentaires, on finit par mettre en péril les projets!

En tant que membre de la commission des travaux et des constructions, je rappelle les propos qu'y a tenus M. de Kalbermatten à propos du bâtiment de la Comédie actuelle; ils figurent d'ailleurs à la page 22 du rapport PR-1085 A: «Quoi qu'il en soit, on ne pourra pas faire l'économie d'une rénovation du bâtiment, qui devrait coûter au moins 20 millions de francs. Le Parti démocrate-chrétien aurait aimé lier les deux objets, mais ne souhaite pas entraver le projet NCG – à savoir la Nouvelle Comédie –, c'est pourquoi il soutiendra la demande de crédit, en souhaitant bonne chance aux élus de la prochaine législature qui auront à définir la réaffectation du bâtiment des Philosophes et à voter sa réfection. Il espère seulement qu'on n'en fera pas un nouveau théâtre.»

Voilà une déclaration limpide! Nous étions tous conscients qu'il faudrait discuter de l'avenir de l'ancien bâtiment, mais sans lier les deux objets. Il me semble donc erroné de vouloir le faire ce soir et de charger le bateau de la Nouvelle Comédie avec des questions de vente et de droit de superficie de l'ancienne. Cette tâche incombera aux futurs conseillers municipaux. Notre responsabilité à nous, aujourd'hui, consiste à faire avancer le projet de Nouvelle Comédie en nous engageant clairement dans ce sens. Le conseiller d'Etat Longchamp l'a assez répété: il

est important que le Conseil municipal fasse entendre une voix unanime et forte, afin de convaincre les députés du Grand Conseil.

Je demande donc à ce plénum de refuser l'amendement que je viens d'évoquer et de dire un oui très clair à la proposition PR-1085 pour la réalisation de la Nouvelle Comédie. (*Applaudissements.*)

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, ce soir, nous avons la chance de pouvoir faire un vrai choix – un de plus! – en matière de politique culturelle. Cette responsabilité nous appartient. Dans le cas présent, elle porte sur un magnifique projet de nouveau théâtre. Une telle opportunité est assez rare dans une ville, une commune ou un canton comme les nôtres!

Grâce à la proposition PR-1085, Genève aura enfin une institution-phare dans le domaine du théâtre. La Nouvelle Comédie sera un outil de travail pour de nombreux artistes et artisans de la scène; elle jouera un rôle essentiel dans la valorisation des productions et coproductions théâtrales au niveau local, suisse et international. A mon tour, je remercie les membres de l'ANC pour toutes les heures de bénévolat enthousiaste qu'ils ont consacrées à discuter de ce projet.

N'oublions pas que la Nouvelle Comédie bénéficiera bien entendu également aux publics que je mets volontairement au pluriel, puisqu'elle s'insérera au sein d'un quartier qui accueillera de nombreux habitants et comprendra des écoles et d'autres infrastructures. Comme vient de le dire Nicole Valiquier Grecuccio, il s'agit ici d'un projet structurant pour ce quartier, d'un projet ouvert sur la cité. Je répète que les artistes et les publics seront les principaux bénéficiaires de cette nouvelle infrastructure.

J'aimerais rappeler un autre point important, d'ordre non plus urbanistique mais culturel. En effet, il existe un projet culturel autour de la Nouvelle Comédie. Le GANC a déjà réalisé un excellent travail et a produit un très bon rapport à ce sujet. Les missions attribuées au nouveau théâtre – avant tout des créations – figurent en page 3 de ce document que vous avez tous reçu, Mesdames et Messieurs.

C'est le gage de la transmission des savoirs, de l'emploi pour les artistes, du développement de l'art théâtral, de l'énergie et de l'enthousiasme créatifs que peut susciter à Genève et aux alentours le rayonnement de la Nouvelle Comédie, grâce à de multiples créations confiées à des acteurs locaux. Cette institution sera donc créatrice d'emplois, il ne faut pas l'oublier: des emplois fixes dans le secteur du théâtre et des métiers de la scène, mais aussi beaucoup d'emplois pour les intermittents du spectacle qui en ont largement besoin, je tiens à le souligner.

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

Comme l'a dit notre collègue Maria Pérez, ils produisent actuellement des spectacles avec des bouts de ficelle, ce qui nuit au développement des arts de la scène. En effet, avec aussi peu de moyens, décors, costumes et accessoires ne peuvent pas être véritablement à la hauteur des ambitions et du savoir-faire des acteurs d'aujourd'hui.

La Nouvelle Comédie remédiera à cette situation tout en assurant une mission de transmission des savoirs au fil des générations. Cet aspect fait partie du projet culturel. De plus, même si le théâtre est le principal concerné, cette institution sera aussi ouverte aux autres arts de la scène. Un outil d'une telle importance contribuera de manière irremplaçable à la médiation culturelle et à l'éducation artistique, selon les missions incluses dans le projet. On ne peut d'ailleurs pas définir de projet culturel sans y consigner des missions claires. Au-delà, la programmation des spectacles relèvera évidemment des compétences de la direction artistique.

Après la construction de la Nouvelle Comédie, que les Verts appellent bien sûr de leurs vœux avec enthousiasme, à l'instar d'autres groupes, la prochaine grande étape sera la nomination de son directeur ou de sa directrice artistique. Cette décision déterminera le devenir du nouveau théâtre – du moins pour une première phase.

Voilà ce que je voulais dire pour confirmer notre intérêt et notre soutien à ce projet. Nous souhaitons d'abord la construction de la Nouvelle Comédie, puis son développement en tant que lieu de rencontre et de création pour les artistes et le public – un lieu de plaisir, un lieu de l'esprit!

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole. Il en reste neuf, sans compter le Conseil administratif.

M. Laurent Leisi (MCG). Pour ma part, je romprai avec l'optimisme ambiant. J'estime que l'étude de ce dossier a été menée de manière un peu précipitée par la commission des travaux et des constructions. A mon sens, nous n'avons pas eu assez de séances pour traiter la proposition PR-1085. Certains amendements que je jugeais nécessaires ont été refusés, de même que la demande d'organiser une séance commune avec la commission des travaux du Grand Conseil. Je pense pourtant qu'il fallait le faire pour aplanir les doutes subsistant encore sur la participation du Canton au financement du projet. Je regrette également l'absence d'une option B prévoyant des logements à la place du nouveau théâtre. Enfin, je déplore que l'on n'ait pas décidé de surseoir au vote de la proposition PR-1085

jusqu'au moment où nous connaissons les intentions claires de la commission des travaux du Grand Conseil concernant le projet de loi PL 11584.

Nous venons de voter 132 millions de francs pour la restauration et l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire et nous devons bientôt assumer la rénovation du Grand Théâtre. Ajouterons-nous à ces charges 50 ou peut-être 100 millions de francs pour la construction de la Nouvelle Comédie, ce qui entraînerait par ailleurs des coûts de fonctionnement annuels supplémentaires de plusieurs millions de francs? Tout cela nous tombera sur la figure sans aucune garantie claire concernant le devenir de l'ancienne Comédie, c'est-à-dire l'arrêt de son fonctionnement. Dans ces conditions, j'estime que ce projet est une gageure pour les finances de la Ville de Genève.

Je ne sais pas où nous trouverons autant d'argent! Comme M. Pagan tout à l'heure, j'ai l'impression que la Ville a un appétit assez vorace en matière de culture. La charge financière que cela représente par habitant est déjà énorme aujourd'hui, c'est même – et de loin – la plus importante de Suisse. Nous ne savons pas si la gauche entend couper éventuellement dans les subventions ou prendre d'autres mesures pour pouvoir assumer de telles dépenses mais, en tout cas, l'équilibre budgétaire n'est pas assuré. Si tous ces projets culturels sont acceptés, une augmentation d'impôts risque bel et bien de nous pendre au nez.

J'en arrive donc à la conclusion suivante: oui à la culture, mais pas au détriement de nos besoins essentiels. Le Mouvement citoyens genevois soutiendra les deux amendements du Parti démocrate-chrétien, du Parti libéral-radical et de l'Union démocratique du centre, bien entendu. En revanche, il refusera la proposition PR-1085 elle-même.

M. Sami Kanaan, maire. J'interviens une première fois à ce stade du débat, non pas tant pour rappeler toutes les qualités du projet de Nouvelle Comédie – déjà soulignées par plusieurs préopinants – que pour clarifier au nom du Conseil administratif quelques éléments importants. Je reprendrai peut-être la parole à la fin pour revenir sur le projet lui-même, qui est magnifique, passionnant et prometteur.

Pour l'heure, j'aimerais d'abord faire un rappel au sujet du rôle de la Ville de Genève en matière de culture. Je le répéterai encore souvent: pour des raisons historiques, la municipalité assume des missions de politique culturelle dont la portée s'étend à toute la région. Monsieur Leisi, nous ne travaillons pas que pour les citoyens et les citoyennes de notre commune, mais pour un bassin de population qui compte 1 million de personnes. Si l'on calcule les charges culturelles de la Ville à l'aune de ce bassin de population, elles correspondent à la moyenne des villes suisses, ni plus ni moins. Par définition, les agglomérations ont une

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

politique culturelle riche et diversifiée – heureusement, car c’est un bien essentiel pour la qualité de vie de leur population. Cela a été maintes fois prouvé.

Je pense que le Conseil municipal peut être fier d’assumer cette responsabilité – moi, en tout cas, je le suis! Nous ne l’avons pas toujours exercée de manière aussi active qu’on aurait pu le souhaiter; les investissements majeurs auxquels nous sommes confrontés aujourd’hui sont peut-être dus au fait que la Ville n’a pas été aussi active et responsable en matière de culture qu’il l’aurait fallu au cours des dix, vingt, trente ou même quarante dernières années. Certes, la Comédie actuelle a été partiellement rénovée, mais elle est insuffisante et ne correspond pas à sa mission quasiment depuis son inauguration. On a dit la même chose tout à l’heure pour le Musée d’art et d’histoire, c’est malheureusement une constante parmi les institutions culturelles de la Ville de Genève.

Depuis une dizaine d’années, nous procédons au rattrapage qui devrait permettre de pallier cette situation. Heureusement pour la prospérité et l’identité de notre ville au sens large, c’est-à-dire de toute l’agglomération genevoise! Cela vaut également pour le Musée d’ethnographie, les Conservatoire et Jardin botaniques, l’Alhambra et même l’ensemble de nos équipements sans lesquels la vie culturelle genevoise serait nettement appauvrie en termes non seulement de patrimoine, mais aussi de création artistique.

J’en viens maintenant à ma deuxième remarque. Au début de la législature, le Conseil administratif s’est engagé à trouver des cofinancements pour réaliser divers projets. Or, il y a des gens qui ne sont jamais contents! Quand nous trouvons des cofinancements privés, ils ne sont pas contents. Quand nous trouvons des cofinancements publics, ils ne le sont pas non plus. Et si nous prévoyons que la Ville assume seule un financement, ils râlent toujours!

Vous savez, Mesdames et Messieurs de l’Union démocratique du centre, il y a deux tactiques face à la vie: quand on annonce qu’il pleuvra demain, la première consiste à rester calfeutré chez soi et à ne surtout pas prendre le risque de recevoir une goutte de pluie; la seconde admet la possibilité de sortir quand même – quitte à prendre un parapluie ou un imperméable – pour assumer les risques de l’existence. Eh bien, les représentants de l’Union démocratique préfèrent rester calfeutrés chez eux, fenêtres et portes fermées, en espérant qu’il ne se passera rien. Tant qu’à faire, ils feraient mieux de s’enfermer dans une cave ou un abri antiatomique!

Mais revenons-en à la problématique du cofinancement. Contrairement à certains – mais cela peut ne pas leur convenir –, nous avons travaillé activement dans ce sens. Pour la restauration et l’agrandissement du Musée d’art et d’histoire, nous avons trouvé un cofinancement privé. En ce qui concerne les cofinancements publics, je rappellerai ce que m’ont dit plusieurs anciens du Conseil municipal – tous bords confondus – lorsque j’ai commencé les négociations avec le

Canton, en 2011, en prévision de la future loi sur la culture: «Monsieur Kanaan, vous perdez votre temps, le Canton n'entrera jamais en matière pour un partenariat avec la Ville concernant les grandes institutions culturelles.»

Il se trouve que, naïvement peut-être, je suis d'un naturel optimiste et confiant. J'ai donc tout de même entamé les discussions avec l'Etat. Bien avant les discussions sur le désenchevêtrement – j'ai dû m'entraîner pour réussir à prononcer ce mot! – je vous rappelle le résultat de ces démarches, Mesdames et Messieurs: la loi sur la culture a été votée et, au mois d'octobre 2013, le Conseil d'Etat représenté à l'époque par MM. Longchamp et Beer et le Conseil administratif de la Ville de Genève ont cosigné une déclaration commune qui les engage à cofinancer de nombreux projets.

Parmi ceux-ci, deux ont une importance particulière pour la Ville au plan financier. Premièrement, le cosubventionnement du Grand Théâtre par le biais d'une subvention cantonale est prévu dans le projet de loi PL 11605 déposé auprès du Grand Conseil, qui le traitera bientôt. Deuxièmement, le cofinancement de la construction de la Nouvelle Comédie grâce à un investissement cantonal de 45 millions de francs fait l'objet du projet de loi PL 11584, également déposé. Certes, il reflète pour l'instant la volonté du Conseil d'Etat et pas encore celle du Grand Conseil, mais je peux vous dire, Mesdames et Messieurs, que toutes et tous ici nous travaillons activement pour faire en sorte que le parlement cantonal assume ses engagements comme l'a fait le Conseil d'Etat.

J'en viens maintenant à la problématique de l'ancienne Comédie. Je me réjouirais – façon de parler! – qu'un éventuel projet de vente du bâtiment soit attaqué par voie de référendum. Dans ce cas, je n'aurais même pas besoin de me pencher sur la question, puisque le peuple la réglerait de lui-même. Autre éventualité: un scénario dramatique comme à Madrid où, en raison de finances publiques déficientes, les autorités ont eu des soucis... et c'est ainsi qu'un ancien théâtre a été transformé en filiale d'un grand magasin de vêtements. Il serait assez triste d'en arriver là pour la culture genevoise!

L'ancienne Comédie sera remplacée par la Nouvelle Comédie, nous l'avons toujours dit. Cependant, j'aimerais corriger les propos tenus par certains intervenants tout à l'heure concernant le bâtiment actuel: il n'est pas du tout dans un état calamiteux! Le problème n'est pas là. La sécurité des spectateurs et du foyer est garantie. En revanche, c'est la machinerie de scène et l'arrière-scène qui ne sont pas du tout en bon état. Sans compter les défauts structurels de la scène, si étriquée qu'un homme de théâtre aussi fameux qu'Olivier Py a été contraint, encore récemment, de redimensionner en le réduisant de moitié un spectacle qu'il avait créé à Avignon et voulait jouer à Genève. La scène de la Comédie actuelle s'avère donc insuffisante pour des spectacles d'envergure européenne. Mais le bâtiment est en bon état et l'accueil du public peut se faire en toute sécurité, je le répète.

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

Je me réjouis de pouvoir confirmer à ce plénum ce que j'ai déjà annoncé à la commission des arts et de la culture, cela figure d'ailleurs dans le rapport M-1141 A: les hautes écoles spécialisées de Genève, notamment la Haute école d'art et de design (HEAD) et la Haute école de musique (HEM), c'est-à-dire le fleuron de l'enseignement supérieur genevois qui forme la relève de demain, sont très intéressées à faire de la Comédie actuelle un bâtiment destiné au public pour des activités réunissant les étudiants, les enseignants et le public. Je pense que ce sera un lieu passionnant! L'avantage est que nous pourrions le réutiliser quasiment tel quel – nous verrons sous quelle forme, les accords restent à négocier pour régler la question sur le plan formel.

Pour répondre à M^{me} Kraft-Babel, il est tout simplement faux de prétendre que nous n'avons pas donné de réponse concernant la gouvernance de la Nouvelle Comédie. La Comédie actuelle est sous la responsabilité de la FAD, de même que le théâtre Le Poche. Nous avons déjà dit, à l'époque, avec Charles Beer puis M^{me} Emery-Torracinta, que la FAD – probablement transformée à la faveur d'une évolution organisationnelle – aurait pour vocation, par analogie avec la situation actuelle, de gérer la Nouvelle Comédie en tant que fondation de droit public cantonale comportant des représentants du Canton, de la Ville et des milieux concernés, bien sûr.

Logiquement, nous lancerons un appel à candidatures pour la direction de la Nouvelle Comédie environ deux ans avant son ouverture. Le cahier des charges correspondant découlera des missions définies dans la proposition PR-1085 et discutées en commission. J'y reviendrai tout à l'heure, mais leur teneur générale a déjà été largement évoquée ce soir: ces missions seront celles d'une scène de référence à la fois à l'échelle locale, régionale et internationale. Il s'agit de créer une véritable fabrique de théâtre en même temps qu'une institution-phare dans un nouveau quartier de Genève.

J'aimerais bien que ce débat reste dans les limites de la réalité, au lieu de verser dans des fantasmagories multiples et variées à propos du financement du projet. Nous avons des solutions pour couvrir les investissements prévus et nous avons répondu à toutes les questions posées à ce sujet en commission. Sur ce point, ce n'est pas à vous que je m'adresse, Madame Kraft-Babel, rassurez-vous! En conclusion, je pense que le projet abouti présenté dans la proposition PR-1085 est mûr pour être voté...

M. Pascal Holenweg (S). Ma camarade Nicole Valiquer Grecuccio a annoncé tout à l'heure le soutien clair, sans ambiguïté ni restriction du groupe socialiste à ce projet. Il y a de multiples raisons à cela. J'aimerais présenter ici nos raisons principales en termes d'ambition et de projet culturels.

Hier et tout à l'heure, nous avons débattu du projet de restauration et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire. Plusieurs intervenants ont dénoncé le caractère difficilement discernable de ses aspects architectural, d'une part, et culturel, d'autre part. Dans le cas de la Nouvelle Comédie, par contre, nous avons affaire à une ambition considérable et clairement discernable. C'est précisément pour cette raison que nous soutenons le projet – mais c'est sans doute aussi parce que cette ambition est considérable qu'un certain nombre de réticences, explicites ou pas, se font jour au sein du Conseil municipal et se traduisent par la formulation de conditions dont dépendrait l'acceptation du crédit demandé.

L'ambition culturelle affichée consiste à vouloir passer d'un théâtre comme l'actuelle Comédie à une fabrique des arts de la scène. Cela implique un élargissement notoire de la mission de l'institution, des moyens mis à disposition et de l'espace dévolu aux arts de la scène. Ce changement permet de mettre en relation ceux qui font le théâtre et les spectacles, les travailleurs des arts de la scène, le public et les habitants du quartier, dans un bâtiment ouvert à tous non seulement au moment des représentations, mais aussi l'après-midi et en soirée. Ce sera donc autre chose qu'une simple salle de spectacle, puisqu'il s'agira d'un véritable lieu de rencontre.

Dans un certain sens, cela répond à la critique adressée par Rousseau à d'Alembert, lorsque ce dernier invitait la République de Genève à s'ouvrir au monde du spectacle. Rousseau, lui, était d'avis que Genève n'avait pas besoin de spectacles, mais de faire en sorte que ses citoyennes et ses citoyens se rencontrent quelque part pour parler de leur destin, de leurs pratiques et de leurs intérêts communs. La fabrique de théâtre telle qu'elle est proposée ici constituera un forum où se rencontreront ceux qui produisent des spectacles, ceux qui les jouent, ceux qui les regardent, ceux qui habitent autour et ceux qui, par leur travail d'artisans, rendent possibles les représentations.

Notre soutien à la proposition PR-1085 n'est pas inconditionnel, car nous ne pratiquons pas ce genre de soutien; nous ne sommes d'ailleurs pas élus pour cela. Mais c'est un soutien convaincu, car ce projet mérite que la Ville de Genève s'y engage sans restriction. Les amendements proposés ce soir par la droite plus ou moins élargie témoignent d'un soutien beaucoup plus réticent... Evidemment, à ce stade, on ne peut plus dire que l'on combat la réalisation de la Nouvelle Comédie. Du coup, on préfère dire que l'on veut bien consentir à la soutenir, mais à condition que...

Deux conditions ont été posées. La première, sur l'initiative du Parti démocrate-chrétien, est la vente de l'ancienne Comédie. Vouloir vendre les propriétés foncières de la Ville est devenu une espèce d'habitude, pour ce groupe! Il avait déjà proposé de vendre l'annexe du Musée d'ethnographie de Conches, je le rappelle. J'attends avec impatience qu'il nous propose de vendre aussi le

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

Palais Eynard, le Grand Théâtre et le Musée d'art et d'histoire! Cette velléité de vendre l'ancienne Comédie sans aucune discussion – ni en séance plénière, ni avec les acteurs culturels genevois, ni avec quiconque – à propos de son rôle, de son utilité et de son utilisation ultérieure possible dans un autre domaine que le théâtre reflète probablement la réticence de la droite à s'engager pour soutenir la Nouvelle Comédie. C'est peut-être aussi le signe que ces partis-là mesurent mal l'importance du projet.

La deuxième condition, également posée par l'Entente et l'Union démocratique du centre, consiste à attendre le vote du Grand Conseil sur le projet de loi PL 11584 pour valider le crédit demandé dans la proposition PR-1085. Cette caution est la preuve d'un manque de confiance assez affligeant de la droite municipale à l'égard de la droite cantonale. Je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler, Mesdames et Messieurs, qui est majoritaire au parlement cantonal, quels partis composent cette majorité et sur qui vous devez compter, en tant qu'élus du Parti libéral-radical, du Parti démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre, pour former une majorité au Grand Conseil. C'est votre majorité! Si vous avez quelque chose à lui dire, vous pouvez le faire directement, sans passer par un vote du Conseil municipal en séance plénière. Après tout, vous êtes – en principe – membres des mêmes partis.

Le Canton assumera-t-il sa part du financement de la construction de la Nouvelle Comédie? Nous le souhaitons avec ferveur, comme le Conseil administratif tout à l'heure, mais nous n'en faisons pas une condition à notre acceptation de la proposition PR-1085. En effet, quand on croit à un projet culturel de cette envergure et à l'ambition qui le sous-tend, on le défend sans y mettre d'autres conditions que son propre engagement en sa faveur.

Je conclus – pour l'instant – en disant que Genève a besoin d'autre chose que d'une nouvelle scène de théâtre. Or, ce projet vise justement autre chose! La Nouvelle Comédie sera une fabrique de culture au-delà du théâtre et même des arts de la scène en général. Une culture du débat politique, social et culturel à la faveur du face-à-face entre le public et les artistes créateurs. C'est certainement cette ambition-là, de nature à la fois politique et culturelle, qui fait le plus peur à certains et les pousse aujourd'hui à vouloir monnayer leur soutien à un projet qu'ils ont jusqu'à présent fait mine de soutenir sans restriction.

Pour notre part, nous soutenons sans restriction le projet de Nouvelle Comédie, car Genève a besoin d'un lieu où l'on puisse interroger tous les aspects de la vie collective; le théâtre et les autres arts de la scène en sont le moyen. Nous n'avons pas d'autres conditions à poser que la capacité de cette nouvelle institution à devenir un lieu où l'on se pose des questions sur soi-même, sur la manière dont on veut faire fonctionner la république et sur le traitement réservé aux arts de la scène – dont le théâtre en particulier. Aujourd'hui, ces différentes activités

sont fragmentées et dispersées dans toute une série d'endroits où le travail est malcommode; le public doit donc se diviser entre de multiples propositions culturelles mal coordonnées entre elles.

Le projet de Nouvelle Comédie garantira la centralité culturelle requise. J'insiste sur le fait que je ne parle pas ici de monopole culturel, mais bien de centralité culturelle, c'est-à-dire d'un lieu qui accueillera tout ce qui peut se créer sur une scène en permettant une rencontre permanente avec le public – et non pas seulement un rapport purement passif entre ceux qui regardent le spectacle et ceux qui le font.

Nous voterons la proposition PR-1085, car la Nouvelle Comédie mobilisera les forces créatives et favorisera la réflexion de Genève sur elle-même. C'est un projet culturel, politique et social qui mérite un peu plus que les conditions que vous essayez de lui poser, Mesdames et Messieurs de la droite. Nous le soutiendrons donc sans restriction!

(La présidence est momentanément assurée par M. Carlos Medeiros, vice-président.)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, de quelque bord que l'on soit, je pense que l'on peut adhérer au discours de M. Holenweg sur l'utilité du théâtre et de la culture en général, sur le fonctionnement et le sens essentiel de ce formidable outil que nous mettrons à la disposition des artistes et du public. Le Parti démocrate-chrétien adhère sans conditions à la présentation qui vient de nous être faite de cet aspect du dossier.

Cependant, nous ne sommes pas d'accord avec la gauche en ce qui concerne le financement du projet. Nous, les milieux du centre, avons des finances une approche tout à fait différente de celle... (*Brouhaha et rires.*) Il y en a qui parlent de nouvelle droite et de gauche forte – eh bien, nous, nous parlons des milieux du centre! (*Rires.*) D'un centre fort! Notre rapport à l'argent et à la dépense est différent du vôtre, sur les bancs de la gauche. D'ailleurs, nous en avons eu la démonstration hier dans le débat sur la restauration et l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire, dont nous avons vu le coût s'envoler de 138 millions de francs à 180 et même 240 millions de francs, a-t-on dit à gauche. (*Eclats de rire.*) Oui, les 240 millions de francs venaient de ces rangs-là! Je crois que c'est M^{me} Meierhofer, d'Ensemble à gauche, qui a articulé ce chiffre! Par conséquent, il faut bien l'admettre, vous avez un autre rapport à l'argent que nous, les milieux du centre. Reconnaissez-le une fois pour toutes, Mesdames et Messieurs de l'Alternative!

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

Dans le même ordre d'idées, votre magistrat champion de la culture, le Roi Soleil M. Kanaan qui nous tient ce soir des discours édifiants, a déposé hier à propos du Musée d'art et d'histoire un amendement qui a pratiquement découragé le mécène de continuer dans la direction choisie. (*Vive désapprobation sur les bancs de la gauche.*) Mais oui, Mesdames et Messieurs! Je ne serais point étonné que ce mécène se retire du jeu! Vous aurez beau jeu, alors, de pousser des cris d'orfraie!

Je m'oppose à M. Holenweg et à M^{me} Valiquer Grecuccio, lorsqu'ils déclarent que le Parti socialiste s'enorgueillit d'être ce soir le principal défenseur de la Nouvelle Comédie. Le Parti démocrate-chrétien suit ce projet depuis l'an 2000! Nous avons été le premier parti à organiser un débat public là-dessus, à Uni Mail, où les enjeux du projet ont été présentés. J'aimerais également saluer les efforts de l'ANC, que nous avons également suivis tout du long. Nous tenons à dire ici que nous soutenons fermement ce projet de Nouvelle Comédie – et nous le ferons ce soir pour la énième fois!

Néanmoins, même si cela fait rire la gauche, il est logique que nous nous préoccupions de rentabiliser les objets immobiliers dont la Ville n'aura plus besoin. Je parle évidemment du bâtiment de l'ancienne Comédie. On ne peut pas construire de nouvelles infrastructures en abandonnant les anciennes sans rien en faire. M. Kanaan vient de nous dire qu'il avait un projet de récupération de l'ancienne Comédie par plusieurs hautes écoles spécialisées. Très bien, mais il faudra voir comment rentabiliser cette mise à disposition. Comme mon collègue de Kalbermatten l'a dit tout à l'heure, si nous devons faire des travaux dans ce bâtiment, cela nous coûtera au moins 20 millions de francs. Voilà où nous ne sommes pas d'accord! Il me semble que notre approche pragmatique de la problématique est réaliste.

Quant au financement partagé par l'Etat et la Ville de cette nouvelle infrastructure que je qualifierais de commune, c'est une condition qui ne nous paraît peut-être pas un préalable absolu mais, en tout cas, une prémisses à poser. Il ne serait pas logique que le Canton n'honore pas ses engagements tels qu'annoncés par M. François Longchamp au nom du Conseil d'Etat.

Il est vrai que, au niveau du dialogue entre parlementaires du Conseil municipal et du Grand Conseil, nous avons encore du travail à faire au sein de nos partis respectifs. Sur ce point, j'admets volontiers les reproches de la gauche. Pour ma part, je salue l'unité des Verts municipaux et cantonaux, qui sont capables de nous annoncer ce soir qu'ils voteront de part et d'autre la construction de la Nouvelle Comédie en formant un seul bloc uni. Dans nos partis à nous, nous avons du pain sur la planche pour parvenir à soutenir unanimement ce projet, mais c'est justement ce que la section Ville de Genève du Parti démocrate-chrétien s'engage à faire auprès de son homologue cantonale.

M. Pierre Scherb (UDC). La Nouvelle Comédie, avons-nous entendu dire ce soir, est un beau projet, passionnant, prometteur... Un outil de travail magnifique! Les superlatifs s'enchaînent, au point que le magistrat Pagani a même réclamé tout à l'heure le vote unanime de la proposition PR-1085 par le Conseil municipal. Hélas, tout n'est pas si beau! Mon collègue Jacques Pagan a déjà mentionné quelques points noirs et j'en ajouterai à mon tour.

Le mois dernier, nous avons voté la proposition PR-1016, à savoir l'approbation des comptes de la saison 2011/2012 de la FAD, qui gère – entre autres – la Comédie actuelle. A la lecture du rapport PR-1016 A, j'ai été frappé de voir qu'un commissaire s'était inquiété de la baisse de fréquentation de ce théâtre observée au cours de ces dernières années. Il demandait si c'était dû au changement de direction et comment faire à nouveau de la Comédie le théâtre des Genevois. M. Boyer, président de la FAD, ne pouvait pas donner d'explication satisfaisante à ce sujet. Il a seulement manifesté son insatisfaction face à cette baisse de fréquentation.

Nous constatons donc que le public de la Comédie actuelle tend à disparaître. Est-ce vraiment le moment de créer une Nouvelle Comédie, avec deux scènes et une surface plus grande? Et cela pour un public qui, comme je viens de le dire, tend à disparaître!

Le financement du projet préoccupe aussi mon groupe – mais pas lui uniquement, puisque nous avons entendu plusieurs conseillers municipaux se soucier de cet aspect. Le vote du projet de loi PL 11584 par le Grand Conseil – soit un crédit de 45 millions de francs – n'est pas du tout garanti. Quant à la Ville, elle vient de voter pour le Musée d'art et d'histoire un projet qui coûtera 139 millions de francs! Elle n'est donc pas en mesure de financer la construction de la Nouvelle Comédie.

De plus, il ne faut pas compter uniquement le coût de la construction elle-même, mais aussi celui du fonctionnement de l'institution. L'augmentation des frais de fonctionnement pour la Nouvelle Comédie s'élèvera à 5 millions de francs par an, dont un peu plus de la moitié sera à la charge de la Ville. Est-ce vraiment le moment d'accepter une telle augmentation de charges, alors que notre commune a une dette de 1,4 milliard de francs? Nous pensons que non!

Enfin, l'avenir de la Comédie actuelle n'est pas clair. On nous dit qu'elle n'est pas destinée à rester un théâtre, car des institutions de l'Instruction publique s'y intéressent, mais rien n'est encore réglé à ce niveau-là. Dans le doute, nous préférons nous abstenir lors du vote de la proposition PR-1085 ou – comme ce sera le cas de plusieurs membres de l'Union démocratique du centre – voter non.

M^{me} Maria Pérez (EàG). M. Holenweg a fort bien exprimé tout ce qu'il y avait à dire sur la nécessité de construire la Nouvelle Comédie, cet outil pour

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

Genève. Ce soir, nous devons réaffirmer une fois pour toutes cette nécessité, dont la majorité du Conseil municipal est déjà convaincue.

Lors de mon intervention de tout à l'heure, je ne me suis pas exprimée sur les deux amendements déposés par l'Entente et l'Union démocratique du centre; je le ferai maintenant. J'ai été un peu étonnée que M. de Kalbermatten dépose un amendement qui ajoute une condition suspensive à l'acceptation de la proposition PR-1085. M. Wisard se demandait si les deux hémisphères municipal et cantonal de certains partis étaient interconnectés... Eh bien, non! En tout cas, ça n'a pas l'air! Messieurs Dames de la droite, allez convaincre les vôtres! Vous avez la majorité au Grand Conseil, et vous vous demandez encore s'il acceptera de voter sa part du budget de construction? C'est à vous de vous en assurer! Vous, qui siégez au Conseil municipal, vous devriez pouvoir l'affirmer ce soir et donner ainsi un signal fort.

Ce signal est le suivant: la Ville, quant à elle, est capable d'élaborer et d'appliquer une politique culturelle. Voilà ce qu'il faut montrer ce soir et c'est à cela que vous devez vous employer, sur les bancs d'en face. Je suis donc très surprise que M. de Kalbermatten et le Parti démocrate-chrétien jettent comme ça des peaux de bananes pour faire déraiper le projet en mélangeant les genres, au lieu de soutenir la réalisation de la Nouvelle Comédie. Nous sommes majoritaires pour le faire passer, il faut le voter d'abord et discuter ensuite, en temps opportun, de ce qu'il adviendra de l'ancienne Comédie.

Monsieur de Kalbermatten – vous transmettez, Monsieur le président –, on ne peut pas balayer l'ancienne Comédie d'un revers de main. Il faut évaluer la valeur actuelle de cet objet immobilier et le besoin que pourraient en avoir d'autres milieux, pas forcément théâtraux. Mon groupe et moi-même regretterions que ce bâtiment devienne un supermarché ou une succursale d'une grande enseigne de mode, comme cela s'est effectivement produit ailleurs en Europe. J'ajoute que les démocrates-chrétiens ont tendance à vouloir brader les bijoux de famille – notre patrimoine, ce qui fait la richesse de Genève! La droite parle toujours de la dette, mais une étude récente montre que la Ville est milliardaire, car elle possède un patrimoine immobilier qui vaut très cher et qu'elle valorise. Il nous semble complètement insensé de vouloir s'en débarrasser.

Dans l'affaire du Musée d'art et d'histoire, l'Entente – avec la complicité du Parti socialiste – a offert à un privé un droit de superficie, ce qui revient à privatiser cet outil culturel. Et vous voulez maintenant vous débarrasser de l'ancienne Comédie, Monsieur de Kalbermatten, avec une facilité aussi déconcertante? Cette problématique doit être examinée à un autre moment et à un autre endroit, c'est-à-dire en commission.

Je pense que le magistrat en charge de la culture a des pistes concernant l'avenir de ce bâtiment. J'espère qu'elles ne sont pas du même acabit que son pro-

jet pour le Musée d'art et d'histoire... Du moins, j'espère qu'il entend bien ma remarque! Toujours est-il que je pense que ce n'est pas le moment d'en discuter ici.

Pour revenir à l'effet suspensif de votre amendement, Mesdames et Messieurs de la droite, adressez-vous plutôt à vos homologues du Grand Conseil, puisque vos groupes y sont majoritaires! Mais votre majorité cantonale de droite s'est jusqu'à présent révélée incapable de mettre en œuvre une politique culturelle. Aujourd'hui, M. Longchamp – ou plutôt le Conseil d'Etat par sa voix – a enfin pris des engagements. Pour notre part, nous avons envie d'y croire. Il me semble que M. Longchamp n'aura pas envie d'inaugurer la gare CEVA des Eaux-Vives, qui est le chantier du siècle, devant un trou béant. A mon sens, ce serait du plus mauvais effet! Il y a tout de même, dans les rangs de droite, des gens qui ont un peu d'ambition pour Genève sur le plan culturel.

Ensemble à gauche votera la proposition PR-1085 telle qu'elle est sortie de la commission des travaux et des constructions, sans les amendements déposés ce soir.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Chers collègues, j'ai décidé de prendre la parole pour répondre à certaines questions et aussi pour recevoir des réponses, car le débat en cours me pousse à m'interroger.

Monsieur le président, vous transmettez à M. Wisard et à M^{me} Pérez, qui ont parlé de la communication entre les sections cantonale et municipale des partis de droite, que la position du Mouvement citoyens genevois est très claire à cet égard: nous sommes en totale synergie avec nos homologues du Grand Conseil et notre vote sera négatif dans les deux parlements! Nous refuserons la construction de la Nouvelle Comédie, aussi bien au Conseil municipal qu'au Grand Conseil. Le projet de loi PL 11584 n'a pas encore été traité par la commission des travaux du Grand Conseil mais, de toute façon, nous dirons non. Que la gauche ne se fasse donc pas de souci à cet égard, le Mouvement citoyens genevois a d'ailleurs montré plusieurs fois déjà sa cohésion entre sa section municipale et sa section cantonale. Nous sommes tout à fait en harmonie!

Je passe à un deuxième point: la problématique du budget de fonctionnement. C'est bizarre, on parle ce soir de centaines de millions de francs pour la construction de la Nouvelle Comédie, mais pas de son budget de fonctionnement. Celui de la Comédie actuelle s'élève à environ 6 millions de francs par an. Or, on entend dire que, si le projet de Nouvelle Comédie est réalisé, ce budget passera à 16 millions de francs – et encore, ce ne sera que pour la première année! Cela nous fait donc 10 millions de francs supplémentaires, rien que ça! Et là-dessus, contrairement aux frais de construction, l'Etat n'entrera pas en matière. Ces frais seront donc – une fois de plus – entièrement à la charge de la Ville.

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

Comme je viens de le dire, cette augmentation ne vaut que pour la première année de fonctionnement. Ensuite, la situation évoluera et on nous demandera un subventionnement supplémentaire. A combien passera finalement le budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie? Nous l'ignorons.

Par ailleurs, en commission, j'ai plusieurs fois demandé au magistrat concerné s'il y avait un plan B, pour le cas où le Grand Conseil se prononcerait négativement. Il m'a répondu deux fois à côté de la question, puis la troisième fois il a enfin dit clairement qu'il reviendrait alors avec un projet de 90 millions de francs totalement à la charge de la Ville de Genève. M. Holenweg a affirmé tout à l'heure que, à ses yeux, la participation du Canton n'était pas une condition absolue et que la Ville avait intérêt à construire coûte que coûte la Nouvelle Comédie. C'est votre vision des choses, sur les bancs d'en face! Pour nous – en tout cas au Mouvement citoyens genevois – la priorité n'est pas là, surtout dans la situation où se trouve aujourd'hui notre commune.

Le Conseil municipal vient de voter plus de 130 millions de francs pour la restauration et l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire. Si la proposition PR-1085 est acceptée, il faudra déboursier plus de 90 millions de francs pour la construction de Nouvelle Comédie. Ensuite, nous devons encore financer la rénovation des cinémas et d'autres objets à traiter dans l'avenir. En gros, on en aura pour 250 millions de francs. La gauche trouve peut-être que ce n'est rien, mais que dira l'opinion publique? Où va la Ville? Que ferons-nous de tous ces investissements votés par le Conseil municipal? Qui les financera? Nous serons dans l'obligation d'augmenter les impôts.

A l'heure actuelle, on essaie d'avoir des budgets municipaux équilibrés. C'est d'ailleurs parce qu'il était à l'équilibre que nous avons finalement approuvé le budget 2015 de la Ville de Genève. Mais que ferons-nous les années à venir? Les rentrées fiscales resteront-elles comme jusqu'à présent? Je ne le pense pas, et toutes les prévisions confirment mes doutes. M^{me} Salerno est absente, mais elle nous a confirmé à d'autres occasions qu'il risquait d'y avoir des diminutions de rentrées fiscales. Comment ferons-nous, alors, pour assumer tous ces investissements?

Je reviens sur un argument que M. Kanaan aime nous servir souvent: l'échelle régionale de Genève, le bassin de population de 1 million de personnes. Nous avons donc souhaité partager le subventionnement de la culture dans le cadre d'un partenariat public-privé, mais les mécènes n'investissent malheureusement pas d'argent dans le théâtre. Il en reste toutefois un que l'exécutif n'a pas encore approché: puisque le bassin de population concerné s'étend au-delà de la frontière, pourquoi ne pas demander la participation financière de l'Etat français? Ce serait peut-être une très bonne chose! Nous aurions là de nouvelles possibilités à explorer, des ouvertures... On nous rebat sans arrêt les oreilles avec le Grand

Genève et la région lémanique – spécialement du côté français –, eh bien, demandons à la France de participer aux frais de la culture! Qu'elle investisse dans la Nouvelle Comédie de Genève!

Je tiens à préciser un dernier point. Toujours au niveau des investissements, les montants dévolus à la culture sont disproportionnés. Je suis à 100% pour la culture, mais ça dépend comment... Il faut savoir que, sur un budget annuel total de 1,15 milliard de francs, la Ville de Genève consacre à la culture environ 250 millions de francs. Et n'oublions pas les 60 millions de francs pour la rénovation du Grand Théâtre! Suite à la réalisation de la Nouvelle Comédie, les frais de fonctionnement de l'institution augmenteront.

M. Pagani prétend qu'une grande partie du peuple est satisfait de ce projet et le soutiendra. Ce n'est pas mon avis, Monsieur le magistrat! Vous transmettez, Monsieur le président. Si, par hypothèse, un référendum sur la Nouvelle Comédie était lancé pour demander au peuple s'il ne préfère pas plus de logements que les 300 déjà prévus à la place de ce nouveau théâtre, on verra bien ce qu'il décidera! Avec l'économie que nous pourrions faire en ne construisant pas la Nouvelle Comédie, nous aurions aussi la possibilité d'entretenir les immeubles d'habitation complètement délabrés de la Ville de Genève. Ce serait sans doute une très bonne chose!

Je suppose que la majorité du Conseil municipal votera la proposition PR-1085 à l'issue de ce débat, mais il n'est pas question que le Mouvement citoyens genevois fasse de même. Nous refuserons ce projet de Nouvelle Comédie!

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, la proposition PR-1085 est le deuxième projet extrêmement coûteux que l'on nous soumet ce mois. Ce constat m'inspire quelques réflexions.

Tout d'abord, le dossier du Musée d'art et d'histoire et celui de la Nouvelle Comédie ne posent évidemment pas les mêmes problèmes. En effet, nous savons parfaitement quoi mettre dans le Musée d'art et d'histoire une fois celui-ci rénové et agrandi, puisque nous possédons toutes les collections que l'on peut souhaiter – sans compter celle, connue et reconnue, de M. Gandur. Il en va autrement de la Nouvelle Comédie, dont nous ignorons encore qui l'occupera et pour faire quoi. Nous savons qu'il s'agit de construire un magnifique outil pour l'art contemporain, mais ce que l'on y fera en termes de productions n'est pas très clair.

J'ai suivi avec grand intérêt la séance commune de la commission des travaux et des constructions et de la commission des arts et de la culture, le 11 mars dernier. On nous y a notamment fait le descriptif du cahier des charges que l'on imagine pour la Nouvelle Comédie. J'insiste bien sur le verbe imaginer, car ce

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

document n'a pas encore été validé. Du reste, si j'ai bien compris, on ne sait pas s'il sera officialisé avant l'engagement du nouveau directeur ou après, en fonction des qualités de la personne choisie.

Toujours est-il que les missions dont nous espérons qu'elles se concrétiseront une fois la construction de la Nouvelle Comédie achevée sont nombreuses: créations propres, accueil de productions extérieures, valorisation des métiers de la scène, transmission des savoirs, ouverture à tous les arts de la scène, développement de la médiation culturelle et de l'éducation artistique, et j'en passe!

Finalement, au lieu de comparer ce projet à la rénovation du Musée d'art et d'histoire, j'aurais envie de faire un lien avec le Stade de Genève! On a construit une infrastructure magnifique – car ce stade est réellement magnifique et destiné à organiser des matches fabuleux, des rencontres sportives internationales et même le Championnat d'Europe de football. Quelques années plus tard, nous nous retrouvons à la Praille avec un stade qu'il faudra complètement rénover à coups de millions de francs, avec une équipe en Challenge League... On le voit, les grands espoirs nourris par la majorité du Conseil municipal étaient peut-être sympathiques à entendre, mais très utopiques, même si j'admets qu'ils ont pu provoquer une certaine exaltation.

Avec le projet de Nouvelle Comédie, on ne sait pas trop où on va. On a envie que Genève ait des scènes et des infrastructures culturelles magnifiques qui soient autant de cartes de visite prestigieuses, on parle d'art dramatique au niveau régional, national et même européen... Pourtant, à l'heure actuelle, l'art dramatique à Genève n'a pas un succès retentissant. Les derniers rapports de gestion à ce sujet mentionnaient justement la difficulté des théâtres à remplir leurs salles. Dans ces conditions, le contenu culturel à proposer pour les deux scènes de la Nouvelle Comédie relève du défi. Nous n'avons aucune certitude de pouvoir le relever – si ce n'est celle de devoir y mettre 90 millions de francs.

J'appelle le Conseil municipal à faire preuve d'un certain pragmatisme. La Comédie actuelle est très vêtue. Même si nous consacrons 20 millions de francs à sa rénovation, je doute que nous ne rendions ses locaux assez performants pour accueillir des représentations théâtrales d'envergure. Il faut bien l'avouer: la Comédie est juste bonne à être vendue, comme le propose notre collègue démocrate-chrétien – ou, en tout cas, à ce que la Ville s'en débarrasse pour ne pas avoir à entretenir une scène théâtrale de plus.

En l'état, pour autant que le Canton verse sa part, la construction de la Nouvelle Comédie nous coûtera 40 millions de francs. S'il faut consacrer 20 millions de francs supplémentaires à la remise à niveau de la Comédie actuelle, ce sera disproportionné par rapport à ce beau projet prévu dans la proposition PR-1085. Autant y mettre quelques millions de plus pour l'améliorer! Tel qu'il nous est présenté, il a de la gueule.

M. Kanaan a su répondre à quasiment toutes les questions que nous lui avons posées en commission. Reste à régler, cependant, le problème des charges de fonctionnement. Il faut savoir que, si nous décidons de construire la Nouvelle Comédie, cela entraînera une augmentation des budgets de fonctionnement du théâtre dans les années à venir. Etant donné qu'il en va de même avec le Musée d'art et d'histoire dont nous venons de voter la restauration et l'agrandissement, il faudra compter plusieurs dizaines de millions de francs supplémentaires à verser pour le fonctionnement de ces institutions culturelles.

Nous espérons que la situation économique restera comme aujourd'hui... Vous voyez, Mesdames et Messieurs, nous partageons les mêmes utopies que vous tous! Néanmoins, nous attirons votre attention sur le fait que le vote de tous ces projets fait peser un poids financier énorme sur les générations futures. Voilà ce que j'avais à dire en ce qui concerne la construction de la Nouvelle Comédie.

Nous soutiendrons évidemment les deux amendements proposés par l'Entente et notre groupe, ce qui nous semble tout à fait logique. Il me paraît normal que le lancement des travaux dépende de la validation du projet de loi PL 11584 par le Grand Conseil – et non par M. Longchamp, je tiens à le préciser. Même s'il aime beaucoup l'art dramatique – et un peu moins le hockey sur glace, malheureusement... – la décision finale appartiendra aux députés. M. Longchamp présentera le projet et le défendra, mais ce sera au Grand Conseil de voter ou non l'octroi des 45 millions de francs demandés.

Je le répète une fois de plus: lorsque nous connaissons le montant définitif de la facture, c'est-à-dire le coût total de la Nouvelle Comédie à la charge de la Ville, nous pourrions sérieusement envisager de lancer les travaux de réalisation. Au cas où nos deux amendements seraient rejetés, nous refuserons la proposition PR-1085.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). On ne peut pas rêver meilleure introduction à la motion M-1141 que l'intervention de mon collègue Eric Bertinat. En effet, il a abordé exactement les points qui ont préoccupé la commission des arts et de la culture lors de l'examen de cette motion liée à la proposition PR-1085 du Conseil administratif.

Je me permets de revenir ici sur l'objectif poursuivi par les motionnaires. Pourquoi auraient-ils déposé la motion M-1141 sur les enjeux et le programme culturels de la Nouvelle Comédie, s'ils faisaient entièrement confiance à l'exécutif sur ce plan? Et pourquoi l'auraient-ils déposée maintenant, si c'était pour ne pas la lier au traitement de la proposition PR-1085 et n'en parler que dans deux mois ou dans deux ans? Voilà pourquoi j'étais un peu surprise, tout à l'heure, de voir que leur motion risquait d'échapper au débat de ce soir.

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

D'aucuns s'étonneront peut-être de la motivation qui a animé ses auteurs mais, en tant que rapporteuse, je ne fais que reprendre textuellement leurs propos lors des travaux de la commission des arts et de la culture: si le projet de restauration et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire ne fait pas rêver certains – ils l'ont dit hier soir –, les motionnaires, eux, ont affirmé que le projet de Nouvelle Comédie ne les excitait pas! Ce sont les termes qu'ils ont employés et c'est pourquoi ils ont déposé la motion M-1141.

Tout comme nous, ils ne doutent pas de la qualité même de l'outil prévu. Sur ce plan, nous avons à peu près toutes les garanties que le bâtiment de la Nouvelle Comédie sera à la pointe du modernisme et permettra les meilleures performances à l'échelle internationale. Ce sera une sorte de supermarché du théâtre!

En fait, les interrogations des motionnaires portaient sur la mission de la nouvelle infrastructure. Nous aimerions en savoir plus à ce sujet, au-delà du fait qu'elle rassemblera l'ensemble des acteurs culturels et les habitants du quartier avant, pendant et après les spectacles.

Pour préciser ce qu'il faut entendre par «mission», je me suis penchée sur celles de plusieurs théâtres chez nos voisins français. En voici quelques exemples: la mission déclarée du Théâtre national de Chaillot est la promotion de la danse, celle du Théâtre de la Colline la diffusion du théâtre contemporain, le Théâtre de l'Odéon est consacré au théâtre européen, le Tarmac a fait sien le projet d'accueillir des créations francophones. On le voit, la mission d'une institution théâtrale est en fait la définition de son identité culturelle, la vision de ce qui remplira la structure architecturale. Il en va de même ailleurs en Europe: la mission affichée par le Théâtre national de Belgique consiste à promouvoir la culture et les acteurs belges, le Théâtre national Dona Maria II de Lisbonne veut créer un répertoire dramaturgique portugais, à Rome il s'agit de valoriser les structures antiques.

Même la Manufacture, à Lausanne, a un projet nettement défini – peut-être un peu semblable à ce que l'exécutif voudrait faire à la Nouvelle Comédie, mais plus précis. Eh bien, Lausanne le fait déjà! D'une certaine manière, cette ville prend le *lead* de la région romande en matière d'art dramatique.

Nous nous demandons donc quelle mission serait attribuée à cette magnifique infrastructure, cet outil merveilleux que sera la Nouvelle Comédie, et qui l'habitera. A priori, nous n'avons pas de réticence à cet égard, nous aimerions simplement recevoir des réponses à nos questions. Lorsque l'on crée un orchestre, par exemple, on a envie de savoir qui en sera le chef. Lorsque l'on construit une voiture, on aimerait savoir qui la conduira. Eh bien, nous aimerions savoir qui sera le capitaine du futur vaisseau amiral du théâtre genevois!

Pour l'heure, on nous dit qu'il faudra attendre la nomination d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice. Sans doute, mais cette personne sera choi-

sie en fonction d'un cahier des charges – et c'est justement son contenu que nous voudrions connaître. Dans le cadre de n'importe quelle convention avec un partenaire quel qu'il soit, la présentation du cahier des charges est exigée. Pourrait-on nous soumettre celui de la direction de la Nouvelle Comédie? Je rappelle que la Ville est partie prenante dans ce projet non seulement sur le plan matériel pour construire l'infrastructure elle-même, mais également sur le plan culturel.

J'invite pour ces raisons le plénum à suivre l'avis de la commission des arts et de la culture en votant la motion M-1141. Les commissaires ont unanimement admis que les questions des motionnaires n'avaient pas reçu de réponse véritablement satisfaisante. Il faut donc accepter cette motion qui demande précisément au Conseil administratif d'y répondre. Cette préoccupation est fondamentale à nos yeux, dans la perspective de la construction de la Nouvelle Comédie. Encore une fois, je précise que je ne fais ici que relater le déroulement des travaux de la commission des arts et de la culture sur cet objet.

Pour terminer, j'évoque rapidement l'amendement portant sur la délibération I de la proposition PR-1085, déposé par l'Entente et l'Union démocratique du centre. Il s'agit simplement de s'assurer que l'Etat – non pas seulement le Conseil d'Etat, mais aussi et surtout le Grand Conseil, comme l'a rappelé M. Bertinat – mettra en application les règles de la nouvelle gouvernance culturelle partagée entre la Ville et le Canton. La Nouvelle Comédie sera une première expérience en la matière et c'est pour en garantir la réussite que nous avons déposé cet amendement que j'invite le plénum à accepter.

(La présidence est reprise par M. Olivier Baud, président.)

M. Alain de Kalbermatten (DC). J'interviendrai très rapidement. Je n'entends pas répéter l'amour et la passion que le Parti démocrate-chrétien voue à ce projet! Toutefois, nous devons être conscients que le budget municipal n'est pas extensible. Conserver deux théâtres de la Comédie, c'est tromper moralement les citoyens.

Il doit y avoir un transfert de la Comédie actuelle à la Nouvelle Comédie. L'institution trouvera un nouveau foyer et deviendra une fabrique des arts de la scène – j'apprécie énormément cette expression! L'ancienne Comédie, c'est du passé! Même les artistes actifs sur la scène actuelle le reconnaissent. Pendant des années, nous n'avons pas voulu investir de l'argent dans la rénovation de la Comédie, puisque nous leur avons promis une nouvelle infrastructure. C'est un pacte que nous avons conclu avec le Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC) de Genève, en échange de ce nouveau joyau que nous voulions leur offrir.

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

Nous avons l'obligation morale d'honorer ce pacte vis-à-vis des artistes, tout en garantissant à la population la bonne gestion des deniers publics. J'enjoins donc ce plénum de prendre conscience des enjeux financiers du projet de Nouvelle Comédie, car il y a un aspect économique derrière l'aspect moral!

Je tiens à ajouter encore une remarque. Je trouve assez cocasse que l'on veuille une convention ciselée au diamant pour le Musée d'art et d'histoire, alors que, pour la Nouvelle Comédie, la gauche – et notamment M^{me} Pérez – nous dit qu'il faut avoir confiance, que l'on verra bien comment la situation évoluera... Bel exemple du double langage de l'Alternative sur de nombreux sujets! C'est vraiment extraordinaire!

Enfin, je signale à M^{me} la députée Valiquer Grecuccio que, d'après ce que j'ai cru entendre, le projet de loi PL 11584 serait traité non par la commission des travaux, mais par la commission des finances du Grand Conseil. Je ne suis pas certain qu'il lui sera personnellement possible de participer à ses débats; quoi qu'il en soit, nous sommes convaincus qu'elle portera haut les couleurs du Parti socialiste pour défendre ce projet magnifique devant le parlement cantonal...

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la perspective de dépenser des millions de francs pour la culture fait régner une étrange euphorie au sein du Conseil municipal, ce soir! Il y a une heure et demie à peine, nous avons voté une dépense de 132 millions de francs pour le Musée d'art et d'histoire, et on voudrait que nous acceptions maintenant un crédit de près de 100 millions de francs pour la Nouvelle Comédie!

Pour notre part, nous refuserons la proposition PR-1085. Inutile que la Ville s'invente ainsi un besoin de dilapider les deniers publics! Nous ne voulons pas fournir à un bassin de population de 1 million de personnes, comme le disait M. Kanaan, une culture que l'on ne nous demande pas et qu'un cinquième des habitants devrait payer pour tous les autres. Nous voterons donc non! Mesdames et Messieurs, vous voulez dépenser tout cet argent – et peut-être aussi augmenter les impôts des Genevois – pour fournir cette fameuse culture dont vous vous enorgueillez et qui vous fait croire que Genève est le centre culturel du monde!

J'en viens aux amendements déposés ce soir. Nous soutiendrons évidemment la condition suspensive ajoutée à la délibération I de la proposition PR-1085, dans l'attente que le Grand Conseil vote la participation financière du Canton à hauteur de 45 millions de francs. Cela me paraît logique. Mais la gauche, dans sa folie dépensière, serait prête à accepter – le cas échéant – une dépense de 90 millions de francs uniquement à la charge de la Ville, sans aucune contribution de l'Etat! Je trouve cela aberrant. Nous soutiendrons donc cet amendement par désespoir, au moins pour préserver autant que faire se peut les finances de notre commune.

Nous soutiendrons également l'idée de vendre l'ancienne Comédie ou de l'attribuer via un droit de superficie. Bien évidemment, nous ne voulons pas continuer à payer pour un bâtiment en pleine déliquescence – ni en faire une Usine N° 2 avec les deniers publics! Soit on vend ce bien immobilier, soit on le cède par l'octroi d'un droit de superficie. En résumé, nous accepterons ces deux amendements pour minimiser les dégâts et éviter qu'il n'y ait trop de pots cassés. Telle est notre position.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, redescendons sur terre! Certains prétendent que la Comédie actuelle ne nous coûte rien, mais ce n'est pas vrai. Tous les bâtiments de la Ville devenus vétustes entraînent des frais. Prenons l'exemple du Grand Théâtre: son entretien nous coûte 1 million de francs par an. C'est jeter l'argent par les fenêtres pour ne faire que du rafistolage!

J'en viens à la Comédie actuelle. Il y a trois ans, quand il a fallu refaire le plafond qui s'est effondré – heureusement pas sur la tête des spectateurs! –, la Ville a investi beaucoup d'argent dans les travaux. La remise aux normes de ce théâtre, il y a quatre ans, nous a coûté cher également. C'est gaspiller les deniers publics pour une infrastructure qui ne correspond plus aux besoins de la population.

Voilà pourquoi, depuis huit ans, je m'échine à rattraper le défaut d'entretien et à remettre à niveau en fonction des besoins la patinoire des Vernets et bien d'autres infrastructures qui n'ont pas été entretenues pendant longtemps. Aujourd'hui, je trouve catastrophique que des troupes de théâtre qui donnent un spectacle dans une institution culturelle de la Ville doivent répéter dans une salle appartenant à Mottattom. Il n'y a aucune synergie, dans ce domaine!

Je crois que la Nouvelle Comédie, en tant que structure, permettra de pallier ce défaut. On peut débattre de ce que l'on veut y mettre et se demander s'il faut accueillir des comédiens traditionnels ou faire un programme plus élitiste, cependant le problème n'est pas là. L'essentiel est de réunir en un seul lieu les locaux destinés aux répétitions et les salles de spectacle, afin que les artistes – comédiens, metteurs en scène et toutes les personnes impliquées dans la création théâtrale – aient de bonnes conditions de travail, dont ils ne jouissent pas encore aujourd'hui. Ainsi, ils pourront produire des spectacles d'une qualité exceptionnelle – ce dont ils sont parfaitement capables, la plupart du temps, néanmoins c'est impossible lorsque l'on doit sans cesse courir d'une salle à l'autre. Allez parler avec eux, Mesdames et Messieurs, vous verrez que leur situation est catastrophique! Voilà pourquoi nous essayons de mettre sur pied le projet de la Nouvelle Comédie.

Mais ce soir, à 20 h passées, certains groupes municipaux décident de déposer un amendement qui suspendrait la mise en application de la proposition PR-1085,

simplement parce qu'ils n'ont pas confiance en leurs homologues du Grand Conseil. C'est tout de même extraordinaire! La majorité de droite du Conseil municipal, confirmée lors des récentes élections, affirme ne pas faire confiance aux partis de droite du Grand Conseil! Pour cette raison, elle décide de mettre une cautèle qui empêchera Pagani de dépenser de l'argent tant que le parlement cantonal n'aura pas voté sa part de financement du projet.

Dans ces conditions, Mesdames et Messieurs de la droite, ne venez pas me faire de faux procès si je vous demande – par le biais d'un sous-amendement à votre propre amendement – une marge de manœuvre de 2,5 millions de francs pour faire rentrer les soumissions. Pendant la pause dînatoire, entre 19 h 30 et 20 h 30, j'ai pu calculer combien d'argent il me faudra pour ne pas être étranglé financièrement par votre amendement du jour. Après cela, ne venez pas m'accuser de vouloir aligner des noix sur un bâton! C'est vous qui jouez à ça!

Si vous ne me votez pas ces 2,5 millions de francs – je dépose à l'instant mon sous-amendement dans ce sens –, je ne suis pas sûr de pouvoir continuer à travailler pour mettre en place cette infrastructure, que vous voulez par ailleurs! Car vous la voulez, Monsieur Dossan, de même que vos collègues du Parti libéral-radical! Les conditions que vous m'imposez dans ce cadre sont insensées. Mon sous-amendement vise donc à corriger le montant stipulé dans l'amendement qu'a défendu M. Dossan tout à l'heure:

Projet de sous-amendement

Compléter comme suit l'article premier amendé du projet de délibération I de la proposition PR-1085:

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 90 110 000 francs destiné à la construction de la Nouvelle Comédie de Genève, sous condition suspensive de l'acceptation par le Grand Conseil du projet de loi PL 11584 confirmant une participation de l'Etat à hauteur de 45 000 000 de francs. Cette condition suspensive ne s'applique pas aux frais d'études en cours à concurrence de 2 500 000 francs en sus des crédits d'études votés les 5 novembre 2003 et 20 février 2008.»

Ensuite se pose la question de l'ancienne Comédie. Tout le monde – ou, en tout cas, une majorité du Conseil municipal – soutiendra la construction de la Nouvelle Comédie; je vous en remercie, Mesdames et Messieurs. Mais que ferons-nous du bâtiment actuel? Pour la petite histoire, je vais vous raconter ce qui s'est passé dans un cinéma désaffecté comme le Central. Qui a investi les lieux? Des groupements religieux. Je n'émet pas de critique, chacun a le droit de penser ce qu'il veut et de croire à ce qu'il veut... Toujours est-il que le Parti

démocrate-chrétien nous propose ce soir de vendre l'ancienne Comédie à des instances «extraordinaires» qui ont déjà accaparé passablement de salles genevoises. Si c'est cela que vous voulez, sur les bancs de la droite, quant à moi, je ne suis pas d'accord!

Je refuse de céder à ces gens-là un théâtre municipal pour un franc symbolique – car en tant que tel un théâtre ne vaut rien, tout comme un stade, d'ailleurs. Il faut y mettre de la substance, pour qu'il ait une valeur. L'amendement qui vise à ajouter une délibération VI à la proposition PR-1085 m'a l'air d'avoir été rédigé sur un coin de table à la va-vite, sans que ses auteurs se préoccupent de ses conséquences. Vous jouez avec le feu, Mesdames et Messieurs!

Quoi qu'il en soit, je demande au Conseil municipal de me donner la garantie financière nécessaire à la poursuite des études en cours et à la rentrée des soumissions, afin que nous soyons à pied d'œuvre au mois de juin 2016.

Je terminerai mon intervention en rappelant que les gens à qui je fais confiance sont ceux qui se sont mobilisés depuis le début, c'est-à-dire la base, comme l'a rappelé tout à l'heure M. Alexandre Wisard. Eux, ils ont pris leur bâton de pèlerin et se sont battus pour la réalisation de la Nouvelle Comédie. D'ailleurs, ils continuent et continueront à le faire, y compris devant les députés du Grand Conseil, qu'ils s'efforceront de convaincre de la nécessité de soutenir la création de cette infrastructure culturelle dont Genève a besoin. C'est à ces gens-là que je fais confiance!

A force de mettre des cautèles supplémentaires et d'imposer des conditions suspensives, la droite municipale ne fera que hérissier la majorité du Grand Conseil qui se dira peut-être: «Mais qu'est-ce que c'est que ces gens du Conseil municipal qui veulent nous imposer leurs conditions? Si c'est comme ça, nous voterons non, juste pour leur faire la nique!» Je suis désolé de le dire, mais les auteurs des amendements de ce soir nous font courir un risque que je n'ai pas envie d'assumer. Pour ma part, j'aimerais continuer à aller de l'avant dans la réalisation de ce beau projet!

M. Sami Kanaan, maire. Mesdames et Messieurs, je me réjouis de la qualité de ce débat et du fait qu'une majorité du Conseil municipal votera probablement ce soir la construction de la Nouvelle Comédie.

Celle-ci remplacera la Comédie actuelle, avec une ambition renforcée. Je me joins aux propos de mon collègue Pagani: ce ne sera pas une simple scène, mais une fabrique des arts de la scène. En quelque sorte, elle marquera la réconciliation de Genève avec les arts de la scène. Nous avons un terreau extrêmement riche et varié en la matière. Lorsque je discute avec mes collègues des autres villes suisses et que je leur demande comment ils voient la culture à Genève, ils me répondent

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

que ce qui les frappe le plus, c'est que nous sommes une terre de création. Nous avons un nombre impressionnant de compagnies de théâtre, de danse et autres arts de la scène, et beaucoup de scènes pour les accueillir.

Quant à ceux d'entre vous qui aiment à faire des économies, Mesdames et Messieurs, voilà une information qui devrait vous réjouir: le budget cumulé de toutes les scènes culturelles genevoises dans le domaine des arts de la scène – et notamment du théâtre – n'atteint même pas celui du Théâtre de Vidy ou de plusieurs institutions de référence en Suisse allemande. On ne peut donc vraiment pas dire que le budget de fonctionnement actuel des scènes genevoises est spécialement excessif et généreux.

J'aimerais encore ajouter un aspect qui n'a pas été suffisamment mentionné. Si nous voulons construire la Nouvelle Comédie, c'est bien sûr pour avoir enfin une scène à même de créer, coproduire ou accueillir des spectacles d'envergure européenne – ce que nous ne pouvons pas faire à l'heure actuelle. Aujourd'hui, nous privons la région de spectacles excellents et passionnants, d'envergure européenne.

Cependant, c'est aussi à la population genevoise dans toute sa diversité culturelle – et notamment aux représentants de la Genève internationale – que nous destinons la Nouvelle Comédie. On dit souvent que le Grand Théâtre est une institution de référence pour la Genève internationale... En effet, c'est l'un de nos atouts qui font l'attractivité de notre cité dans ce domaine. Mais toute la Genève internationale ne s'intéresse pas forcément à l'art lyrique! Il y a aussi des gens passionnés par l'art dramatique et nous voulons répondre à leurs attentes, d'autant plus qu'il est maintenant facile de résoudre le problème de la diversité linguistique.

Certes, toutes les pièces jouées sur nos scènes ne reposent pas forcément sur le langage verbal, cependant celles qui relèvent du théâtre parlé classique peuvent facilement être traduites et accompagnées de sous-titres ou de surtitres. C'est ce qui se fait au Festival d'Avignon, par exemple, qui n'est plus depuis longtemps un simple festival francophone mais a acquis une dimension multilingue. Des Allemands, des Anglais, des Scandinaves, des gens de l'est et du sud de l'Europe y collaborent.

Quelqu'un – je ne sais plus qui – a dit que s'il y avait un art lié par excellence à la démocratie, c'était bien le théâtre. Depuis la Grèce antique, en effet, cette forme d'expression artistique est par essence démocratique. Je citerai Victor Hugo, qui disait: «Le théâtre est un creuset de civilisation, un lieu de communion humaine.» Voilà une magnifique citation qui résume bien les ambitions de l'art théâtral.

Concrètement, la Nouvelle Comédie sera l'emblème d'un morceau de ville actuellement en construction aux Eaux-Vives, qui comprendra toute une série

d'équipements, des logements, de multiples activités et une gare. Quel symbole magnifique!

Je terminerai en évoquant la problématique du cahier des charges. Comme pour les projets scientifiques et culturels des musées évoqués auparavant, dès lors que nous sommes sûrs de pouvoir posséder l'équipement nécessaire à l'accomplissement des missions que nous avons fixées, nous sommes en mesure de préciser le contenu du cahier des charges. Cela se fera dans un cadre bien défini dont il a largement été question en commission et dans les documents fournis au Conseil municipal.

Enfin, Mesdames et Messieurs, sachez que le public genevois est le plus friand de théâtre de toute la Suisse. Chaque Genevois ou Genevoise va en moyenne 2,5 fois par an au théâtre; c'est le record de Suisse! Et ce chiffre est en augmentation. Il est tout simplement faux de prétendre qu'il n'y a pas de public pour le théâtre à Genève. Une scène donnée peut, ponctuellement, avoir moins de public que d'habitude – cela dépend de la pièce jouée, bien sûr, car il y en a qui plaisent moins que d'autres. De plus, les changements de direction sont toujours des épisodes difficiles à surmonter. Il n'en demeure pas moins que, globalement, les Genevoises et les Genevois sont friands de théâtre; ils adorent ça, ils en redemandent! Nous avons donc un public particulièrement intéressé en la matière, ce qui impressionne même les responsables culturels des autres villes suisses. Je le constate lors de la Fête du théâtre, par exemple, mais aussi tout au long de la saison ou dans les festivals comme La Bâtie.

J'insiste encore une fois sur le fait que l'ancienne Comédie est un équipement public; je ne crois pas que la population voudrait le vendre! Cela me paraît tout à fait absurde. Comme l'a dit M. Pagani, nous serions obligés de le céder à titre quasiment gracieux, comme les anciennes salles de cinéma devenues ensuite – pour la plupart – des locaux de mouvements religieux. A titre personnel, en tout cas, je ne souhaite pas donner cette vocation aux bâtiments culturels de la Ville de Genève – et je ne crois pas que c'est ce que vous souhaitez, Mesdames et Messieurs.

En revanche, quoi de plus enthousiasmant que de consacrer l'ancienne Comédie à la relève artistique dans le domaine de la musique, des beaux-arts ou du design, comme l'envisagent la HEAD et la HEM? C'est un lieu d'avenir et cette mission me paraît réjouissante, je pense que tous les groupes du Conseil municipal devraient partager ce point de vue.

Je me réjouis que vous votiez tout à l'heure le projet de Nouvelle Comédie, Mesdames et Messieurs – peut-être pas à l'unanimité mais, en tout cas, à une très large majorité. Ce sera un signal fort à l'intention du Grand Conseil. Comme l'a dit M. Pagani, il est inutile d'ajouter des conditions supplémentaires à cet égard. Si vous votez les amendements déposés par la droite, nous devons bien faire avec... mais donnez-nous au moins les moyens de continuer à travailler, merci!

Deuxième débat

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que l'appel nominal a été demandé pour tous les votes. Il en sera donc fait ainsi.

Nous commençons par la recommandation de la commission des travaux et des constructions concernant la proposition PR-1085. Elle était à l'origine formulée ainsi: «La commission des travaux et des constructions a voté la proposition PR-1085 en considérant la contribution de l'Etat de Genève comme partie intégrante à la proposition.» Si elle est adoptée par le plénum, elle sera évidemment modifiée comme suit: «Le Conseil municipal a voté la proposition PR-1085 en considérant la contribution de l'Etat de Genève comme partie intégrante de la proposition.»

Mise aux voix à l'appel nominal, la recommandation de la commission des travaux et des constructions portant sur la proposition PR-1085 est acceptée à l'unanimité (72 oui).

Ont voté oui (72):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Philippe Aubert (MCG), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG),

M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M^{me} Marie Barbey (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Ahmed Jama (S), M. Daniel Sormanni (MCG).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal a voté la proposition PR-1085 en considérant la contribution de l'Etat de Genève comme partie intégrante de la proposition.

Mis aux voix à l'appel nominal, le sous-amendement du Conseil administratif à l'amendement du Parti démocrate-chrétien, du Parti libéral-radical et de l'Union démocratique du centre portant sur la délibération I de la proposition PR-1085 est accepté par 42 oui contre 31 non.

Ont voté oui (42):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (S), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Estelle Marchon (HP), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S),

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

M^{me} Stéfanie Prezioso (EàG), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté non (31):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Philippe Aubert (MCG), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M^{me} Marie Barbey (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Ahmed Jama (S), M. Daniel Sormanni (MCG).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement du Parti démocrate-chrétien, du Parti libéral-radical et de l'Union démocratique du centre portant sur la délibération I de la proposition PR-1085, ainsi sous-amendé, est accepté par 62 oui contre 10 non (1 abstention).

Ont voté oui (62):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Philippe Aubert (MCG), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Simon

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté non (10):

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG).

S'est abstenue (1):

M^{me} Catherine Thobellem (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M^{me} Marie Barbey (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Ahmed Jama (S), M. Daniel Sormanni (MCG).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement du Parti démocrate-chrétien, du Parti libéral-radical et de l'Union démocratique du centre demandant l'adjonction à la proposition PR-1085 d'une délibération VI nouvelle est accepté par 37 oui contre 36 non.

Ont voté oui (37):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Philippe Aubert (MCG), M^me Fabienne Aubry Conne (HP), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^me Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^me Anne Carron-Cescato (DC), M^me Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M^me Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^me Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^me Mireille Luiset (MCG), M^me Danièle Magnin (MCG), M^me Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^me Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^me Helena Rigotti (LR), M^me Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^me Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

Ont voté non (36):

M^me Olga Baranova (S), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M^me Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^me Maria Casares (S), M. Christophe Dunner (Ve), M^me Hélène Ecuyer (EàG), M^me Laurence Fehlmann Rielle (S), M^me Vera Figurek (EàG), M^me Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M^me Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^me Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^me Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^me Charlotte Meierhofer (EàG), M^me Anne Moratti (Ve), M^me Marie Mutterlose (S), M^me Maria Pérez (EàG), M^me Annina Pfund (S), M^me Stéphanie Prezioso (EàG), M^me Maria Vittoria Romano (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^me Virginie Studemann (S), M^me Brigitte Studer (EàG), M^me Martine Sumi (S), M^me Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^me Catherine Thobellem (Ve), M^me Julide Turgut Bandelier (Ve), M^me Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M^me Delphine Wuest (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M^me Marie Barbey (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M^me Sandra Golay (HP), M. Ahmed Jama (S), M. Daniel Sormanni (MCG).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble à l'appel nominal, la délibération I amendée de la proposition PR-1085 est acceptée par 56 oui contre 12 non (5 abstentions).

Ont voté oui (56):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Gary Bennaïm (LR), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Estelle Marchon (HP), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté non (12):

M. Philippe Aubert (MCG), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Pascal Spuhler (MCG).

Se sont abstenus (5):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Jacques Pagan (UDC), M. Pierre Scherb (UDC).

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M^{me} Marie Barbey (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alpha Dramé (Ve),
M^{me} Sandra Golay (HP), M. Ahmed Jama (S), M. Daniel Sormanni (MCG).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble à l'appel nominal, la délibération II de la proposition PR-1085 est acceptée par 56 oui contre 12 non (5 abstentions).

Ont voté oui (56):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Gary Bennaïm (LR), M. Bayram Bozkurt (Ve),
M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes
(LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S),
M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Sophie Courvoisier
(LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan
(LR), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuier (EàG), M^{me} Laurence
Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S),
M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Ynes Gerardo (EàG),
M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso
Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-
Charles Lathion (DC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Estelle
Marchon (HP), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M^{me} Anne Moratti (Ve),
M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S),
M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC),
M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet
(LR), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Tobias Schnebli
(EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia
(LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz
(S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole
Valiquer Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté non (12):

M. Philippe Aubert (MCG), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Jean-
Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG),
M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros
(MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Marc-André Rudaz (UDC),
M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Pascal Spuhler (MCG).

Se sont abstenus (5):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Jacques Pagan (UDC), M. Pierre Scherb (UDC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M^{me} Marie Barbey (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Ahmed Jama (S), M. Daniel Sormanni (MCG).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble à l'appel nominal, la délibération III de la proposition PR-1085 est acceptée par 56 oui contre 12 non (5 abstentions).

Ont voté oui (56):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Gary Bennaïm (LR), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Estelle Marchon (HP), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

Ont voté non (12):

M. Philippe Aubert (MCG), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Pascal Spuhler (MCG).

Se sont abstenus (5):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Jacques Pagan (UDC), M. Pierre Scherb (UDC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M^{me} Marie Barbey (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Ahmed Jama (S), M. Daniel Sormanni (MCG).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble à l'appel nominal, la délibération IV de la proposition PR-1085 est acceptée par 56 oui contre 12 non (5 abstentions).

Ont voté oui (56):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Gary Bennaïm (LR), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Estelle Marchon (HP), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S),

M^{me} Stéfanie Prezioso (EàG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquet Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté non (12):

M. Philippe Aubert (MCG), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Pascal Spuhler (MCG).

Se sont abstenus (5):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Jacques Pagan (UDC), M. Pierre Scherb (UDC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M^{me} Marie Barbey (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Ahmed Jama (S), M. Daniel Sormanni (MCG).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble à l'appel nominal, la délibération V de la proposition PR-1085 est acceptée par 55 oui contre 12 non (5 abstentions).

Ont voté oui (55):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Gary Bennaïm (LR), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Sophie Courvoisier

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

(LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Estelle Marchon (HP), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté non (12):

M. Philippe Aubert (MCG), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Pascal Spuhler (MCG).

Se sont abstenus (5):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Jacques Pagan (UDC), M. Pierre Scherb (UDC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M^{me} Marie Barbey (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Daniel Sormanni (MCG).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

Mis aux voix à l'appel nominal, l'article unique de la délibération VI nouvelle de la proposition PR-1085 est accepté par 60 oui contre 12 non.

Ont voté oui (60):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Philippe Aubert (MCG), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Stéfanie Prezioso (EàG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S).

Ont voté non (12):

M. Bayram Bozkurt (Ve), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M. Alfonso Gomez (Ve), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M^{me} Marie Barbey (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Ahmed Jama (S), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 11, alinéa 1, de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961;

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 90 110 000 francs destiné à la construction de la Nouvelle Comédie de Genève, sous condition suspensive de l'acceptation par le Grand Conseil du projet de loi PL 11584 confirmant une participation de l'Etat à hauteur de 45 000 000 de francs. Cette condition suspensive ne s'applique pas aux frais d'études en cours à concurrence de 2 500 000 francs en sus des crédits d'études votés les 5 novembre 2003 et 20 février 2008.

Art. 2. – Le crédit brut indiqué à l'article premier s'entend sous déduction de 300 000 francs représentant une subvention du Fonds énergie des collectivités, ainsi que 95 000 francs pour une indemnité des Services industriels de Genève pour des transformateurs, et 45 000 000 de francs représentant la participation de l'Etat, soit un montant net de 44 715 000 francs, destiné à la construction de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève, dont une partie sera cédée au domaine privé de la Ville de Genève.

Art. 3. – Au besoin et aux mêmes conditions, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 90 110 000 francs.

Art. 4. – Un montant de 958 138 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 5. – La dépense nette prévue à l'article 2, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 5 novembre 2003 de 150 000 francs (PR-117 CA, N° PFI 043.007.01), le crédit d'étude voté le 20 février 2008 de 4 000 000 de francs (PR-473, N° PFI 043.007.02), soit un total de 48 865 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2049.

Art. 6. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 722 000 francs destiné à l'acquisition de matériel scénique de base de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 722 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 478 000 francs destiné à une subvention d’investissement au bénéfice de la Fondation d’art dramatique pour l’acquisition de l’équipement en matériel informatique de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 478 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2023.

DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l’administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 220 000 francs destiné à l’équipement en mobilier pour les utilisateurs de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 220 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

DÉLIBÉRATION V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 357 000 francs destiné à l'équipement en matériel scénique mobile et en matériel technique de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 357 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

DÉLIBÉRATION VI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de trois de ses membres,

décide:

Article unique. – Le Conseil administratif doit vendre ou mettre en droit de superficie, sans rénovations, la Comédie actuelle.

Un troisième débat n'étant pas demandé, les délibérations deviennent définitives.

Proposition et motion: Nouvelle Comédie de Genève

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion M-1141 est acceptée à l'unanimité (69 oui).

Ont voté oui (69):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Philippe Aubert (MCG), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Hohenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M^{me} Marie Barbey (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M. Roland Crot (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Ahmed Jama (S), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, avant que lui soit soumis pour vote final le crédit de réalisation de la Nouvelle Comédie, un rapport spécifique sur les implications culturelles de ce projet, s'agissant notamment:

- de sa programmation et de sa politique de création;
- de ses liens et collaborations avec les autres institutions culturelles de la région, Vaud et France compris;
- de ses collaborations avec les acteurs des arts et de la scène (danse notamment), les compagnies théâtrales privées et les acteurs et metteurs en scène indépendants genevois, et de sa politique d'accueil de leurs productions;
- de ses conséquences statutaires pour la Fondation d'art dramatique.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

5. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 21 mars 2012 de la commission des finances: «Des logements pour les personnes en formation» (R-147)¹.

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que, dans tous les projets de construction et de rénovation de logements qu'il propose, il soit tenu compte, dans la mesure du possible, de la nécessité de prévoir des logements pour les personnes en formation.

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 5026.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage la préoccupation du Conseil municipal concernant le manque de logements, en général pour la population et pour les étudiant-e-s en particulier.

Dans ce sens, il souscrit au principe de tenir compte, dans la mesure du possible, de la nécessité de prévoir des logements destinés à certaines catégories de la population dans les projets de construction ou de rénovation qu'il est amené à proposer.

Il relève cependant la difficulté que représente l'intégration systématique de tels logements dans des projets plus conséquents où le concept, la typologie des surfaces et le plan financier sont déjà très réglementés.

Pour cette raison, s'agissant des personnes en formation, le Conseil administratif privilégie la concrétisation de projets sous la forme de droits de superficie octroyés à des structures à but non lucratif (coopératives, fondations ou associations), dont la mission est de réaliser des logements pour étudiants.

C'est le rôle notamment de la Fondation universitaire pour le logement des étudiants (FULE), fondation à but non lucratif qui gère aujourd'hui quelque 500 chambres et studios répartis sur sept sites différents. Tous les logements sont loués meublés, pour des loyers mensuels dès 350 francs pour les chambres et 450 francs pour les studios.

Ainsi, des droits de superficie ont été accordés par notre municipalité pour les réalisations suivantes, destinées à du logement pour étudiants.

Pour la coopérative La Ciguë

- immeuble 49, rue de Lyon, 30 chambres;
- immeuble 16-18, rue de Montbrillant, 72 chambres;
- immeuble 26, rue de la Coulouvrenière, 38 chambres.

Pour la FULE

- immeuble 2-4, rue Hugo-de-Senger, 58 chambres;
- immeuble 3, rue de l'Université, 36 chambres.

Pour CUP 2 (Centre universitaire protestant)

- immeuble 10, rue du Petit-Salève, 19 appartements.

Parmi les projets en cours, mentionnons:

- immeuble angle rues Lombard/Emile-Yung, 36 chambres (FULE) (objet de la proposition PR-973, acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 31 octobre 2012);
- immeuble rue des Deux-Ponts (mise au concours prévue début 2015).

Enfin, la Ville de Genève s'est engagée dans différents projets en vue de mettre à disposition des chambres ou logements à bas loyers, destinés à une catégorie de population plutôt jeune, en rupture avec leur famille, en apprentissage ou ne disposant que d'un faible revenu. Il s'agit des projets suivants:

- Freundler;
- Saint-Jean 43;
- Saint-Jean 45.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 janvier 2013 de MM. Eric Bertinat, Michel Amaudruz, Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Jacques Pagan, Pascal Rubeli et Olivier Tauxe: «Pour une Ville de Genève pionnière en matière d'encouragement à l'intégration des étrangers» (M-1061)¹.

Considérant:

- que, le 24 avril 2005, 52,3% des électeurs genevois ont approuvé l'initiative constitutionnelle IN 123 «J'y vis, J'y vote: la cadette» accordant aux étrangers le droit de vote en matière communale;
- que, depuis lors, les étrangers domiciliés régulièrement en Suisse depuis huit ans peuvent voter et signer des initiatives et des référendums dans leur commune de domicile (art. 42, al. 1, de la Cst-GE) où ils sont également électeurs (art. 3 LEDP);

¹ «Mémorial 171^e année»: Développée, 4919.

Motion: encouragement à l'intégration des étrangers

- que, en Ville de Genève, 35 277 ressortissants étrangers bénéficient ainsi du droit de vote au niveau communal;
- que, malheureusement, au contact de nombreux étrangers bénéficiant en théorie du droit de vote communal, on s'aperçoit que beaucoup d'entre eux ignorent s'ils en ont l'exercice et, cas échéant, comment l'exercer, dès lors que l'information à ce sujet est manifestement insuffisante;
- que cela corrobore les lacunes constatées dans le cadre du «Rapport sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération» du Conseil fédéral du 5 mars 2010, dit «Rapport Schiesser», qui fait justement état du fait qu'une partie des étrangers vivant en Suisse sont insuffisamment informés de leurs droits et devoirs et qu'il faut y remédier;
- que le développement de la citoyenneté des étrangers et de leur participation à la vie publique font partie des objectifs stratégiques imposés par la Confédération via les programmes d'intégration cantonaux (PIC 2014-2017) en cours de développement dans le cadre de la mise en œuvre du susdit «Rapport Schiesser»;
- que le Programme d'intégration cantonal genevois (PIC) en cours de rédaction prévoit un renforcement de la collaboration entre le Canton et les communes pour ce qui est de la promotion de l'intégration des étrangers;
- que, actuellement déjà, les autorités sont censées favoriser la participation des étrangers à tous les domaines de la vie publique (préambule de la loi sur l'intégration des étrangers du 28 juin 2001 (LIEtr));
- que le Bureau de l'intégration a d'ailleurs pour mission d'aider à promouvoir, en s'appuyant sur les organismes publics ou privés existants concernés par l'intégration, l'accès des étrangers à tous les vecteurs d'intégration (art. 2 LIEtr);
- qu'une meilleure intégration des étrangers, notamment par l'exercice du droit de vote communal, leur permettra d'obtenir plus facilement la naturalisation suisse;

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, cas échéant en concours avec le Bureau de l'intégration, d'entreprendre toutes démarches utiles, en passant notamment par les maisons de quartier, les bibliothèques et les associations concernées, afin d'informer les étrangers qui en sont bénéficiaires tant de l'existence de leur droit de vote que de ses modalités d'exécution par, notamment, l'organisation d'une votation fictive, d'une campagne d'affichage et de sensibilisation, l'édition d'un numéro spécial de *Vivre à Genève*, la distribution de brochures, etc.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis 2005, les personnes qui ne possèdent pas la nationalité helvétique ont la possibilité de voter et d'élire leurs représentant-e-s au niveau communal. Mais leur participation, tout comme celle des jeunes de moins de 30 ans, est actuellement en dessous de la moyenne, elle-même peu élevée. Par exemple, lors de l'élection du Conseil municipal de la Ville de Genève en 2011, le taux de participation de l'électorat étranger était de 25%, alors que le taux de participation global atteignait 35,7%. Il est pourtant essentiel que l'ensemble de la population soit représenté lors des choix politiques.

Le Conseil administratif partage pleinement les préoccupations exprimées par les motionnaires. En adoptant, en juillet 2014, une politique municipale en matière de diversité, il a reconnu l'importance d'encourager activement la participation citoyenne de toutes et tous, afin non seulement de renforcer le sentiment d'appartenance à la cité mais aussi de contribuer au bien vivre ensemble. Il s'agit cependant d'un travail de longue haleine, qui ne doit pas se circonscrire aux périodes électorales, mais qui nécessite d'être développé au quotidien, dans les quartiers et les lieux de vie de notre commune.

Afin de répondre à cette motion et d'encourager les étranger-ère-s ayant le droit de vote à utiliser ce droit, plusieurs actions ont été initiées.

Dès l'automne 2014, la Ville s'est ainsi associée au projet de l'Université populaire albanaise (UPA) «Vivre sa citoyenneté à Genève» qui visait justement à inciter les personnes étrangères détentrices du droit de vote au niveau communal et/ou naturalisées après 2011 à faire usage de leurs droits politiques lors des scrutins à venir. Dans ce cadre, l'UPA a notamment mis sur pied au mois de novembre une visite guidée de l'Hôtel de Ville (au moment où se tenait une séance du Conseil municipal) ainsi que deux séances d'information au Palais Eynard en présence de représentant-e-s des différents partis.

Au début du mois de février 2015, le département des finances et du logement a édité une brochure d'informations intitulée «Ma commune, mes droits politiques: un guide pour mieux comprendre la citoyenneté». Cette publication présente de manière simple le système politique suisse, le fonctionnement communal ainsi que les droits politiques de chacun-e. Elle a été envoyée aux 8000 personnes de nationalité étrangère ayant acquis le droit de vote au niveau communal depuis 2011. Elle a également été adressée à de nombreuses maisons de quartier, aux bibliothèques municipales ainsi qu'à plusieurs associations intéressées par la thématique.

Enfin, du matériel de vote fictif sera mis à disposition des partis pour leurs stands de campagne électorale dès le mois de mars 2015. Il permettra d'expliquer

Pétition: soutien de la Ville au cinéma indépendant
de quartier Cinélux à la Jonction

de manière très concrète aux citoyen-ne-s les modalités et la marche à suivre pour voter.

Ce travail de sensibilisation et d'information sera poursuivi dans les années à venir, notamment par le biais de projets menés ou soutenus par le pôle Égalité et Diversité du Service Agenda 21 – Ville durable, en charge de la mise en œuvre de notre politique municipale en matière de diversité.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

**7. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 5 juin 2012:
«Pour sauver le cinéma Cinélux à la Jonction» (P-291)¹.***TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-291 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette pétition au Conseil administratif lors de sa séance du 8 octobre 2013. Le Conseil administratif est convaincu que les salles indépendantes jouent un rôle de premier plan dans la défense du cinéma d'auteur, du cinéma qui place au centre de ses préoccupations des valeurs éducatives, pédagogiques et culturelles. Elles constituent un vecteur essentiel pour promouvoir la diversité de l'offre cinématographique.

Aujourd'hui, on ne compte plus que cinq salles indépendantes dans le canton: les Scala (3 écrans) et le City (1) dans le quartier des Eaux-Vives, le Nord-Sud (1) à la Servette, le Cinélux (1) à la Jonction ainsi que le Bio (2), à Carouge. Ces cinq salles totalisent 200 000 entrées par année, soit environ 16% du marché genevois. De plus, ces équipements participent de l'animation culturelle des quartiers et favorisent le développement de réseaux de proximité. La sauvegarde des dernières salles de cinéma indépendantes en ville de Genève constitue donc un véritable enjeu.

¹ «Mémorial 171^e année»: Rapport, 2011.

En 2010, la Confédération a mis en œuvre un plan de soutien financier à la numérisation des salles indépendantes. Grâce à l'obtention de ce soutien, ainsi qu'à la mobilisation de l'association du Cinélux, la salle de la Jonction a pu être équipée. En 2012, la Ville de Genève a octroyé une subvention de 20 000 francs à l'Association du Cinélux afin de contribuer aux actions de promotion liées à cette opération de numérisation.

Par ailleurs, un projet de rénovation des quatre cinémas en ville de Genève, soit les Scala, le City, le Nord-Sud et le Cinélux, a été soumis au Conseil municipal en février 2015. Celui-ci demande l'ouverture d'un crédit de 3 860 000 francs destiné à une subvention unique d'investissement au titre de participation au financement des travaux de réhabilitation des quatre cinémas. Plus d'un tiers du budget global de cette opération estimé à 6 800 000 francs sera assuré par l'apport de fonds privés.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Sami Kanaan

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 novembre 2013 de M^{me} Olga Baranova: «Vente aux enchères des plaques de rues» (QE-403)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Considérant:

- l'expérience récente de la Ville de Lausanne en matière de vente aux enchères des plaques de rues lausannoises (environ 600 plaques)²;
- l'intérêt promotionnel d'une telle action pour la Ville de Genève, afin de mettre en valeur son patrimoine et son histoire.

J'aimerais savoir:

- quelle est la politique actuelle de la Ville de Genève en matière de plaques de rues et de leur remplacement? Que deviennent ces plaques une fois décrochées?
- est-ce que l'expérience de la Ville de Lausanne peut être reproduite en Ville de Genève?

¹ «Mémoires 171^e année»: Annoncée, 3085.

² <http://www.lausanne.ch/agenda-actualites/actualitesmunicipales.html?iddecision=25530>

Question: vente aux enchères des plaques de rues

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Lausanne compte environ 4000 plaques portant le nom de ses 687 rues. Depuis 2005, ces plaques ont été graduellement remplacées par de nouvelles dont la typographie reprenait celle de la charte graphique de la Ville. Abandonnant le bleu roi, la ville affiche désormais des nouvelles plaques, au bleu plus clair.

Afin de permettre à ses habitants d'acquérir une partie du patrimoine de leur cité, la Ville de Lausanne a mis aux enchères durant l'automne 2013, à l'unité, ses anciennes plaques de rues sur le portail ricardo.ch.

En Ville de Genève, la gestion et l'entretien des plaques de rues est de la responsabilité du Service du génie civil (entité exploitation et maintenance – groupe monuments et fontaines). Le remplacement d'une plaque de rue s'effectue en cas de vol ou de détérioration ou, bien entendu, à l'occasion d'un changement de nom de la rue concernée, ce dernier cas de figure restant toutefois exceptionnel. Les anciennes plaques ne peuvent donc pas être réutilisées. Elles peuvent tout au plus être valorisées en filière de recyclage des déchets.

En 1998, le Conseil d'Etat, après concertation des communes et de la Commission cantonale de nomenclature, avait décidé de modifier la présentation des plaques de rues, décision qui s'était traduite par une nouvelle esthétique des plaques et le remplacement de quelque 3000 pièces en Ville de Genève.

A l'issue de cette opération, une vente aux enchères avait également été réalisée. Organisée par lots, elle n'avait toutefois pas rencontré le succès escompté. Pour cette raison, il reste aujourd'hui une quantité importante de plaques invendues, de l'ordre de 2500 pièces, qui sont stockées dans les locaux du Service du génie civil.

Le Conseil administratif fait sienne la proposition objet de cette question, estimant qu'une nouvelle vente aux enchères des anciennes plaques de rues, par le biais des moyens actuels de communication, peut tout à fait être envisagée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 22 janvier 2014 de M. Robert Pattaroni: «Comment est-il possible qu'un site de 36 000 m² appartenant à la Ville de Genève ne soit pas mieux utilisé?» (QE-407)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Sur la commune de Vernier, juste au-dessus de la station d'épuration d'Aïre, la Ville de Genève possède un site d'une surface de près de 36 000 m².

Une partie de ce site, environ la moitié, est occupée par des dépôts de la Voirie de la Ville de Genève.

L'autre moitié est occupée par diverses roulottes, éparpillées et dont les propriétaires ou utilisateurs ne sont pas, à vue d'œil, identifiables. Il n'apparaît pas qu'il y ait sur cette deuxième partie une activité économique significative.

Il est de notoriété publique que la Ville de Genève manque de terrains permettant l'installation de petites et moyennes entreprises (PME) et/ou d'artisans.

Comment est-ce possible que ce vaste site soit, pour le moins, sous-utilisé?

Quel est, ou quels sont, le ou les projets du Conseil administratif de la Ville de Genève pour une valorisation de ce site, dans le sens d'une utilisation à caractère économique, à disposition de PME, d'artisans, voire d'une grande entreprise?

Et si une promotion orientée entreprises ne devait pas être possible, pourrait-on y construire des logements dont on sait le besoin majeur, non seulement en ville de Genève mais pour l'ensemble du canton?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville possède, à Vernier au bas de la presqu'île d'Aïre, deux parcelles situées entre le chemin de la Verseuse et le chemin de la Source-Saint-Jean, totalisant exactement 39 854 m².

Une partie du site est occupée par une masse boisée d'environ 3800 m², inscrite au cadastre forestier.

Un espace d'environ 12 000 m² est occupé par les dépôts des services techniques municipaux.

¹ «Mémorial 171^e année»: Annoncée, 4050.

L'ensemble des terrains est affecté à de la zone de développement industriel et artisanal.

Le plan directeur cantonal 2030 (PDCant 2030), en cours de validation par l'autorité fédérale, préconise de procéder prioritairement à la densification différenciée et à la restructuration des zones industrielles existantes.

Le plan directeur communal de Vernier fixe, quant à lui, l'objectif d'une meilleure utilisation des zones d'activités que ce soit de manière qualitative (activités à forte plus-value) ou quantitative (augmentation du ratio d'emplois).

Il apparaît toutefois que, même si les terrains industriels de la presque île d'Aïre figurent sur les cartes du plan directeur cantonal et du plan directeur communal de Vernier, aucun de ces documents n'y prévoit de projet particulier.

Il convient de relever que le développement industriel est intimement lié à la disponibilité d'infrastructures de transports et de fourniture d'énergie. Dans le cas présent ces conditions ne semblent pas remplies, limitant considérablement la gamme des activités possibles. Le site n'est raccordé ni au rail, ni aux grandes conduites d'énergie. La desserte routière doit traverser des quartiers d'habitation avant de se raccorder à l'autoroute et la desserte par les transports collectifs est inexistante.

Le Conseil administratif estime toutefois que dans le contexte des très nombreuses mutations touchant les sites industriels historiques de la Ville (Sécheron, Hispano-Suiza, PAV) ou encore hors de son territoire comme à la zone industrielle du Lignon, il n'est pas inutile de pouvoir disposer de réserves foncières afin de permettre le relogement de certaines entreprises afin de favoriser, lorsque cela est opportun l'implantation d'autres formes d'activités. Lorsque de tels projets entreront dans une phase de mise en œuvre, la mainmise sur des sites pouvant accueillir des relocalisations d'entreprises sera une carte précieuse pour la Ville de Genève.

S'agissant de l'hypothèse émise de création de logements, cette dernière ne figure pas dans les options des planifications directrices évoquées plus haut dans le texte. Il s'agirait au demeurant de vérifier au préalable la compatibilité de l'habitat avec la présence voisine de la station de traitement des eaux polluées d'Aïre et des installations sportives de la Ville de Vernier.

En ce qui concerne les procédures d'aménagement du territoire prévues par la législation en force, il convient de mentionner que, selon le développement souhaité, deux voies différentes pourraient être suivies:

- pour un développement industriel, il serait nécessaire au préalable d'établir un plan directeur de zone industrielle, ce qui est une procédure similaire à celle nécessaire à l'adoption d'un plan localisé de quartier (PLQ);

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

- pour la conversion du site en faveur du logement, il serait indispensable de soumettre au Grand Conseil le projet de modification des limites de zones puis d'établir un PLQ.

Il est important de souligner que la Ville de Genève ne peut agir ici qu'au titre de propriétaire privé des terrains. Elle dispose donc de moyens limités pour intervenir sur leur développement et ne peut, notamment, user de son droit d'initiative. Un développement du site ne pourra se faire, par conséquent, qu'avec l'assentiment et le soutien de la Ville de Vernier et du Canton.

A cette fin, lors d'une prochaine séance de travail réunissant les Conseils administratifs des Villes de Vernier et Genève, le Conseil municipal évoquera ce sujet et ne manquera pas de vous informer de la position des autorités verniolanes.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

10. Réponse du Conseil administratif à:

- la pétition du 19 février 2013: «Pour le maintien du projet «Un Manège pour tous» (P-303)¹;
- la motion du 19 février 2013 de MM. Pierre Gauthier, Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion, Grégoire Carasso et M^{me} Salika Wenger: «Ouvrons enfin l'ancien manège à la population!» (M-1062)².

CONCLUSIONS DE LA PÉTITION P-303

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-303 au Conseil administratif.

¹«Mémorial 170^e année»: Développée, 4656.

²«Mémorial 170^e année»: Développée, 4654.

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

TEXTE DE LA MOTION M-1062

Considérant:

- que l'ancien manège de la Vieille-Ville qui date du début du XIX^e siècle et qui fait donc partie du patrimoine historique et culturel genevois sert de parking pour les magistrats et fonctionnaires de l'Etat depuis 1949, malgré la proximité du parking Saint-Antoine;
- qu'il est nécessaire de rendre aux habitants cet espace historique;
- que le projet porté depuis sept ans par les habitants et les associations regroupées dans «Un Manège pour tous» permettrait de revaloriser les qualités architecturales de ce bâtiment;
- que le Conseil municipal a manifesté, à de répétées reprises, sa volonté de limiter la circulation automobile au centre-ville et de favoriser la mobilité douce;
- que la transformation de l'ancien manège, inscrite au 8^e PFI, est un investissement dans la qualité de vie d'un quartier historique et touristique;
- que le centre-ville et la Vieille-Ville manquent cruellement de places de crèche et que la maison de quartier et la ludothèque ne sont pas aisément accessibles aux aînés et aux personnes à mobilité réduite;
- que les multiples promesses du Conseil d'Etat et du Conseil administratif relatives à cet objet mentionnaient sa possible réouverture en 2016;
- que la décision du Conseil administratif de surseoir à ce projet est en contradiction avec la nécessité de réaliser des aménagements favorisant le «vivre ensemble» dans les quartiers;
- qu'une pétition de l'association «Un Manège pour tous» demandant la réalisation rapide de l'aménagement de l'ancien manège pour le quartier circule actuellement en ville et sera déposée sous peu au Conseil municipal;
- que la première demande de réaffectation de ce bâtiment date de l'année 2000 et que douze ans de réflexion paraissent suffisants pour pouvoir enfin donner une réponse positive aux attentes légitimes des habitants du centre et de la Vieille-Ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'entrer rapidement en discussion avec le Conseil d'Etat afin de négocier la mise à disposition de l'ancien manège à la Ville de Genève par le meilleur moyen, notamment par un échange de terrain ou par une acquisition;
- d'activer ensuite le crédit d'étude relatif à l'ancien manège, voté le 11 octobre 2011 (PR-874 A) par le plénum (1,7 million de francs), afin que les travaux d'aménagement puissent eux aussi commencer dans les meilleurs délais.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Conformément au vote du crédit d'études (objet de la PR-874) en date du 11 octobre 2011 et au vote de l'acquisition de la parcelle N° 4398 (objet de la PR-1050) en date du 21 mai 2014 par le Conseil municipal, le département des constructions et de l'aménagement a initié la réhabilitation de l'ancien Manège en bâtiment d'équipements publics:

- en lançant la procédure d'acquisition du bâtiment et du terrain de l'Etat par la Ville. L'Unité opérations foncières a transmis les instructions au notaire, en vue de la préparation d'un projet d'acte de vente et d'achat. Le transfert de propriété entre l'Etat et la Ville devrait intervenir dans le courant du second trimestre 2015;
- en organisant un concours de projets d'architecture au cours de l'année 2014, faisant suite à l'aboutissement d'un processus de concertation entre les habitants, les associations regroupées autour du projet «Un Manège pour tous» et les futurs utilisateurs, dont le programme comporte:
 - un espace de vie enfantine multi-accueil;
 - un lieu de rencontre, de manifestations socioculturelles animées ou coordonnées, notamment par la maison de quartier de la Vieille-Ville;
 - un lieu de rencontre, de jeu, de vie socioéducative à l'image de la ludothèque;
 - un lieu d'accueils ponctuels pour des activités parascolaires – restaurant scolaire;
 - un lieu de partage, de mixité d'espaces d'activités mutualisés, destiné à une population intergénérationnelle.
 - Le jugement du concours a eu lieu les 1^{er} et 2 octobre 2014 et le projet lauréat intitulé «Suspendu» a unanimement convaincu le jury par ses qualités et son potentiel.
- en procédant à la fin de l'année 2014 à une présentation du projet en présence des futurs utilisateurs et des associations regroupées autour de «Un Manège pour tous». L'étude du projet de réhabilitation est commandée. Des séances de coordination avec les usagers auront lieu au printemps 2015, de manière qu'une requête en autorisation de construire puisse être déposée au début de l'année 2016. La demande du crédit de réalisation pourrait être présentée au Conseil municipal au cours du second trimestre 2016, afin que les travaux puissent démarrer dans le courant de l'année 2017.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Question: restaurant Le Chalet et Café de la Tour au bois de la Bâtie

11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 janvier 2015 de M. Bayram Bozkurt: «Restaurant Le Chalet et Café de la Tour au bois de la Bâtie» (QE-424)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Selon un article de la *Tribune de Genève* du 24 janvier 2015, 80 arbres du bois de la Bâtie sont condamnés à être coupés car un champignon a été découvert il y a plus d'une année!

Or, le restaurant Le Chalet a été déclaré insalubre par les services de la Ville en 2003. Nous sommes en 2015 et rien n'a été fait jusqu'à présent, alors que la situation sanitaire de cet établissement est jugée catastrophique et dangereuse pour nos concitoyens. Il appert que le Café de la Tour suit le même parcours, malheureusement.

Je souhaite savoir quand le Conseil administratif compte enfin réaliser les nombreux projets en suspens concernant le bois de la Bâtie et veiller à remettre les deux restaurants aux normes.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Café de la Tour est en bon état et son entretien, qui ne pose pas de problèmes particuliers hormis ceux liés à l'usure normale, est suivi. Une rénovation conséquente était intervenue il y a un peu plus d'une dizaine d'années.

Quant au restaurant Le Chalet, il est effectivement en mauvais état; toutefois, le service cantonal compétent n'est jamais intervenu auprès de la Ville de Genève concernant cet établissement. Une équipe de mandataires travaille actuellement à l'élaboration d'une image directrice pour l'ensemble du bois de la Bâtie. Cette étude, dont les conclusions sont attendues pour la fin de l'été 2015, se prononcera notamment sur la question des établissements publics et permettra donc de déterminer quelles actions il convient d'entreprendre concernant Le Chalet.

A noter que le contrat de bail en cours est de durée déterminée, précisément pour tenir compte de l'avenir, à ce stade non déterminé, de l'objet loué.

Une fois l'image directrice établie, les mandataires développeront un projet de cheminements dont la réalisation devrait intervenir courant 2017. En parallèle, l'espace de loisirs, comprenant une nouvelle place de jeux, une nouvelle pataugeoire et la rénovation de deux bâtiments, devrait être mis en chantier à l'automne 2016.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

¹ Annoncée, 4256.

12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 février 2014 de MM. Simon Brandt, Eric Bertinat et Claude Jeanneret: «Naxoo: décryptons la gestion du Conseil administratif» (M-1114)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le refus de la population, à 53%, de vendre la part de la Ville de Genève dans la société Naxoo à l'actionnaire minoritaire UPC Cablecom;
- le déni de démocratie qu'a constitué le transfert de clientèle de Naxoo à UPC Cablecom et qui a provoqué un fort mécontentement populaire;
- l'ignorance apparente du Conseil administratif sur le lancement d'un référendum lorsqu'il a autorisé le transfert de la clientèle;
- l'avenir flou de la société Naxoo suite au refus de la vente des actions;
- la manière dont le Conseil municipal a été continuellement mis devant le fait accompli par le Conseil administratif sur ce dossier,

le Conseil municipal, sur la base des travaux effectués en commission des finances et le rapport qui s'ensuit:

- déplore la violation des droits populaires qu'a constituée la migration de la clientèle de Naxoo avant la votation du 9 février 2014;
- regrette l'attitude de la présidence de Naxoo qui a refusé les levées de secret de fonction nécessaires à la bonne compréhension du dossier;
- invite le Conseil administratif à élaborer un plan d'action à court, moyen et long termes pour la Ville définissant ses objectifs quant au développement de 022 Télégenève avant la fin de la législature 2011-2015;
- invite le Conseil administratif à rapporter régulièrement au Conseil municipal quant à l'avancée du dossier.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif prend bonne note du résultat des travaux de la commission des finances et du Conseil municipal au sujet de la motion M-1114 relative à la société 022 Télégenève SA (022TGE) dont la Ville de Genève est actionnaire à 51%.

¹ Rapport, 4086.

Premièrement, et comme cela a été expliqué durant les auditions par différents intervenant-e-s, les droits populaires n'ont jamais été remis en question et encore moins violés. En effet, la question posée à la population genevoise portait sur la vente ou non des parts que la Ville de Genève détenait dans la société 022TGE. Les citoyen-ne-s de notre commune s'étant prononcé-e-s défavorablement contre cette proposition, la Ville de Genève reste détentrice de ses parts et la situation est donc inchangée.

Concernant la migration, le Conseil administratif déplore son calendrier de mise en œuvre mais rappelle que la société 022TGE est une société anonyme soumise aux règles du Code des obligations suisse et qu'à ce titre, ce type de question ne relève pas directement des actionnaires mais bien du conseil d'administration et de la direction de la société. Dans le même ordre d'idée, il est utile de préciser que les regrets exprimés par les motionnaires à l'encontre de la présidence du conseil d'administration sont infondés. En effet, ce n'est pas la présidence du conseil d'administration mais ce dernier qui s'est opposé à cette levée du secret de fonction et ce de manière tout à fait souveraine et selon les règles en vigueur.

Au sujet des deux invites, le Conseil administratif souhaite informer les membres de la commission des finances que les démarches suivantes ont été entreprises. En septembre 2014, une réunion de travail d'une journée s'est tenue avec les représentant-e-s de la Ville de Genève au sein du conseil d'administration de 022TGE. Cette séance poursuivait un double objectif, d'une part permettre aux nouveaux et nouvelles représentant-e-s de se familiariser avec les enjeux auxquels 022TGE est confronté, d'autre part adopter un projet commun aux administra-teurs-trices de la Ville. Sur la base de ces travaux plusieurs axes prioritaires ont été fixés et soumis à la présidence du conseil d'administration de 022TGE. De son côté, l'actionnaire minoritaire a également soumis ses propositions à la présidence. L'ensemble de ces contributions ont été regroupées dans un document de travail et validées par les deux actionnaires.

Ce document de travail a ensuite fait l'objet d'une discussion d'une journée par le conseil d'administration à la fin du mois de janvier 2015. Le résultat de cette discussion a été retranscrit en une liste d'objectifs adressée à la direction de 022TGE afin que cette dernière puisse proposer pour le conseil d'administration du mois de mars un ensemble de projets à mettre en œuvre à court et moyen terme.

Pour conclure sur ce dossier, le Conseil administratif s'engage à tenir informé le Conseil municipal des évolutions de 022TGE de manière régulière et transparente.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 juin 2012 de MM. Adrien Genecand, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Stefan Kristensen, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, M^{mes} Maria Vittoria Romano, Laurence Fehlmann Rielle, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Marie Barbey et Danièle Magnin: «Elaboration rapide d'un plan localisé de quartier sur le territoire de la caserne des Vernets» (M-1036)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que l'Etat de Genève est propriétaire de la parcelle N° 4085, Genève-Plainpalais, dénommée «Les Vernets», qui comporte trois bâtiments destinés à une caserne, un garage, une salle de sport, des bureaux, ainsi que d'autres bâtiments, d'une surface totale de 46 486 m²;
- que l'Etat de Genève a loué la parcelle susmentionnée à la Confédération par convention du 16 octobre 1985, qui arrive à échéance le 31 décembre 2040;
- que le protocole d'accord entre l'Etat de Genève et la Confédération signé le jeudi 1^{er} mars 2012 permettra de libérer la parcelle en cause en 2015;
- les besoins de renouvellement urbain de la parcelle concernée dans le cadre du projet stratégique Praille-Acacias-Vernets (PAV);
- la loi L 10788 du 23 juin 2011 relative à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets, modifiant les limites de zone sur le territoire des Villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 prioritairement affectée à des activités mixtes);
- que la Fondation Hans Wilsdorf, désireuse de favoriser et de dynamiser le secteur de la caserne des Vernets, a pris l'initiative de procéder à une étude d'urbanisme et d'aménagement portant sur la parcelle en cause prévoyant sur le même périmètre la possibilité de construire 1000 logements au moins, ainsi qu'un groupe scolaire, un bâtiment universitaire et des équipements culturels²;
- que l'étude susmentionnée a été confiée au bureau d'architecture Brodbeck-Roulet SA qui a ainsi établi un projet détaillé, précis et circonstancié des possibilités d'optimisation du site de la caserne des Vernets;
- que l'étude susmentionnée a été étroitement coordonnée aux études d'aménagement du projet PAV;

¹ Rapport, 1547.

² Etude disponible au téléchargement sur (<ftp://ftp.brodbeck-roulet.com/Vernets/>) login: publicbr/mot de passe: publicftp

- que cette étude respecte les trois principaux objectifs du PAV, à savoir une densification de la zone offrant toutefois une bonne qualité de vie aux occupants, le ratio de 80% de logements et 20% d'activités, plus un programme universitaire et le quota 2/3 de logements d'utilité publique (le tiers restant serait dévolu, selon ladite étude, à des loyers libres contrôlés pendant dix ans, mais à l'exclusion de toute commercialisation en PPE);
- que l'ensemble du projet est implanté de façon à créer une vie de quartier, avec de la verdure, répondant aux critères de développement durable et de quartier écologiquement responsable du WWF;
- la possibilité de procéder à la réalisation du projet susmentionné d'ici 2013;
- que l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV) a commandité une étude portant sur ladite zone, projet intitulé KaZern, étude complémentaire à la précédente¹,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin qu'il élabore un plan localisé de quartier (PLQ) sur le secteur de l'actuelle caserne des Vernets, sur la base du résultat du concours lancé par le Département de l'urbanisme;
- de veiller à ce que ce PLQ comprenne un minimum de 1000 logements et des équipements publics et culturels correspondant aux besoins exprimés par les associations actives dans ce domaine, notamment l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV);
- de tenir informé le Conseil municipal du résultat de ces démarches.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La complexité et l'envergure du périmètre Praille-Acacias-Vernets impliquent l'élaboration de nombreuses démarches d'aménagement conduites, pour la plupart, par le Canton de Genève, propriétaire de la majorité des terrains, par les communes ainsi que par des acteurs privés.

La vision générale du développement de ce quartier est consignée dans un plan directeur de quartier (PDQ PAV), élaboré par le Canton en collaboration avec les villes de Genève, Carouge et Lancy. Le projet de PDQ PAV a fait l'objet de plusieurs informations auprès des commissions concernées du Conseil municipal de même que d'autres démarches et projets tels que le réaménagement de la Voirie ou l'implantation de logements intergénérationnels.

¹ Cf. <http://www.arv-gc.ch/content/larv-propose-le-projet-kazern-pour-les-vernets>

Le PDQ PAV a été adopté le 21 janvier 2015 par le Conseil municipal. Son approbation par le Conseil d'Etat, qui devrait intervenir au mois de mars, stabilisera donc les principes généraux de l'aménagement du périmètre.

S'agissant du secteur de la caserne, il convient de rappeler qu'à l'époque où cette motion a été déposée au Conseil municipal, en juin 2012, la Fondation Wilsdorf avait mandaté, en collaboration avec l'Université et le Canton de Genève, un bureau d'architectes qui a établi une image directrice basée sur un programme mixte comprenant environ 1000 logements et plusieurs bâtiments universitaires.

Depuis, le Conseil d'Etat a décidé de renoncer audit projet et a réorienté le programme en faveur d'un nombre plus important de logements au détriment des équipements universitaires. La démarche choisie par le Canton pour développer ce secteur a été de mener un concours d'architecture basé sur un programme comprenant environ 1500 logements, 24 000 m² d'activités, un groupe scolaire et des équipements de proximité et une mise en concurrence de plusieurs équipes d'investisseurs en vue de l'octroi d'un droit distinct permanent (DDP) sur ces terrains.

Le concours d'architecture jugé, le projet lauréat a été rendu public en mai 2014. Le groupe d'investisseurs sera quant à lui désigné au printemps 2015 et c'est à ce moment-là que pourront commencer les études destinées à transcrire le projet lauréat dans le PLQ que le Canton de Genève s'est engagé à établir pour ce secteur. C'est à ce stade que la Ville sera amenée à promouvoir et défendre les éléments de compétence municipale, en particulier la délimitation précise du périmètre scolaire, la définition des aménagements extérieurs, la détermination de leur statut et celle du programme des équipements de proximité.

Une fois élaboré, le PLQ devra être adopté par le Conseil d'Etat. Dans le cadre de la procédure qui sera menée en vertu des articles 6 et suivants de la loi générale sur les zones de développement (LGZD), le Conseil municipal sera appelé à émettre un préavis. Il sera donc saisi du dossier à l'issue de l'enquête publique et pourra alors se déterminer formellement sur l'aménagement prévu de ce terrain stratégique.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

14. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 14 mai 2013 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Vera Figurek, Maria Pérez, Salika Wenger, Olivier Baud, Pierre Gauthier, Morten Gisselbaek, Pierre Rumo, Tobias Schnebli, Pierre Vanek et Christian Zaugg: «Pour un aménagement du terrain de la caserne des Vernets répondant aux besoins prépondérants de la population» (R-173)¹.

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Considérant la lettre ouverte adressée à M. François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du Département de l'urbanisme, par le collectif d'associations d'habitants et de quartier qui relève les points suivants à propos du terrain de la caserne des Vernets:

- que cette parcelle appartenant à l'Etat est un terrain idéalement situé et libre de toute contrainte;
- qu'il est donc légitime de le conserver pour y construire des logements à prix abordables ainsi que des équipements répondant aux besoins de la population;
- qu'il est inadmissible que les habitant-e-s et les différents acteurs qui font la ville ne soient pas intégrés à l'important processus de mutation de ce territoire,

le Conseil municipal déclare soutenir les interventions du Conseil administratif auprès de l'Etat visant à:

- l'ouverture d'un débat public sur le programme de logement, les espaces publics prévus et la qualité de ville et de vie;
- la participation des citoyens et citoyennes en vue d'élaborer un projet d'aménagement;
- la concertation du cahier des charges concernant ce site;
- faire en sorte que le nombre de logements réalisés reste dans une densité compatible avec une véritable qualité de vie urbaine;
- faire en sorte que soient également prévus, dès le départ, les activités socio-culturelles, scolaires, artisanales et commerciales, ainsi que des espaces libres et de détente.

¹ Développée, 1567.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'aménagement du terrain de la caserne des Vernets s'inscrit dans le développement du périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV) sur le territoire duquel un plan directeur de quartier (PDQ PAV) a été adopté le 21 janvier 2015 par le Conseil municipal et dont l'adoption par le Conseil d'Etat devrait intervenir au mois de mars. C'est donc ce document, une fois validé par le Canton et les communes, qui engagera les collectivités sur les principes qui définiront son développement, notamment le programme et la répartition du nombre de logements et d'emplois dans le territoire en fonction des différents secteurs définis dans le PDQ PAV.

S'agissant du secteur de la caserne, il convient de rappeler que les premières esquisses de son aménagement ont été menées par la Fondation Hans-Wilsdorf qui avait mandaté, en collaboration avec l'Université et le Canton, un bureau d'architectes en vue d'établir une image directrice basée sur un programme mixte comprenant environ 1000 logements et plusieurs bâtiments universitaires.

Fin 2012, le Conseil d'Etat a décidé de renoncer à ce projet et de réorienter le programme en faveur d'un nombre plus important de logements au détriment des équipements universitaires. Il a également décidé d'entreprendre une nouvelle démarche en vue de développer ce secteur, à savoir un concours d'architecture et une mise en concurrence de plusieurs équipes d'investisseurs en vue de l'octroi d'un droit distinct permanent (DDP).

Lors de la mise au point du programme du concours d'architecture, en plus des 1500 logements et des 24 000 m² d'activités prévus, la Ville de Genève a intégré un programme d'équipements défini suite à un important travail de coordination entre les différents services de l'administration municipale. Il est ainsi prévu d'y implanter d'un groupe scolaire entier sis sur un terrain de 6000 m² dont la propriété reviendra à terme à la Ville. L'implantation et la volumétrie des bâtiments scolaires n'ont pas été définies dans le projet vu que l'école fera l'objet d'un concours qui sera lancé ultérieurement par la Ville de Genève. Il est également prévu d'implanter sur ce site une crèche de 100 places et une maison de quartier. D'autres surfaces prendront place dans ce périmètre mais leur affectation reste encore à définir. Sont notamment envisagés un centre d'action sociale et une salle polyvalente.

Le concours d'architecture a été jugé au printemps 2014. Le groupe d'investisseurs sera désigné au printemps 2015 et c'est à ce moment-là que commenceront les études destinées à transcrire le projet lauréat dans le plan localisé de quartier (PLQ) que le Canton s'est engagé à établir pour ce secteur. C'est donc à ce stade que la Ville sera amenée à promouvoir et défendre les éléments de compétence municipale, en particulier la délimitation précise du périmètre scolaire, la définition des aménagements extérieurs, la détermination de leur statut ainsi que le programme des équipements de proximité.

S'agissant de l'implication des citoyens et citoyennes dans ce projet, il convient de rappeler que cette résolution a été déposée en mai 2013. Depuis lors, le représentant du Collectif des associations des habitant-e-s de quartier et président de l'Association des habitants de la Jonction (AHJ), M. Jean-Pierre Fioux, a été invité à participer régulièrement au groupe de suivi du PAV, instauré par la convention du 4 mars 2010 entre le Conseil d'Etat, les communes et le comité référendaire contre la loi de déclassement. Cette participation fait suite à la demande de l'association de quartier d'être associée aux travaux qui définiront le développement du projet PAV. Ce sera donc l'instance adéquate pour exprimer les attentes des habitants du quartier, notamment quant au programme qui devrait prendre place dans ce périmètre. La participation de l'AHJ à ce groupe, où sont présentés aussi bien les grandes orientations du PAV que les projets particuliers qui s'y développent, permettra également de relayer cette information auprès des habitants du quartier.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 29 octobre 2013 de MM. Mathias Buschbeck et Guillaume Käser: «Future halte ferroviaire de Saint-Jean: les réserves de terrain sont-elles conservées?» (QE-400)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

A plusieurs reprises, dans les développements ultérieurs du Rhône Express Régional (RER) genevois, le Conseil municipal a manifesté son attachement à la création d'une halte ferroviaire à Saint-Jean, au lieu-dit «Sous-Cayla» (motion M-438, «Revitalisons le Rhône Express Régional», plans localisés de quartier, etc.). Le Canton a d'ailleurs réservé des terrains à cet effet dans le secteur.

La Ville de Genève a récemment présenté la version qu'elle soutenait pour l'extension de la gare Cornavin, soit la variante en souterrain. Les impacts d'aménagement de cette option iront jusqu'au pont de la Jonction, notamment en ce qui concerne les trémies d'accès.

Est-ce que ces trémies remettent en cause les terrains réservés pour l'implantation éventuelle de la halte de Saint-Jean?

¹ «Mémorial 171^e année»: Annoncée, 2411.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La réalisation d'une halte ferroviaire au lieu-dit «Sous-Cayla» figure dans le plan localisé de quartier (PLQ) N° 28 330 adopté il y a tout juste vingt ans par le Conseil d'Etat. Ce PLQ, toujours en vigueur, prévoit la construction d'une halte RER couplée avec un immeuble mixte d'activités et de logements, située au-dessus de la tranchée des voies ferrées, à son croisement avec la rue du Contrat-Social. La société des Chemins de fers fédéraux (CFF) détient la majeure partie des terrains mais la Ville de Genève en possède également une petite partie correspondant au sentier du Promeneur-Solitaire. Ce PLQ n'a pas été réalisé à ce jour.

Six années seulement après l'adoption du PLQ, la donne en matière d'organisation du transport ferroviaire allait cependant profondément changer lorsque le Grand Conseil, en 2000, a décidé de réactiver le projet du CEVA.

A partir de ce moment-là, l'intérêt d'une halte RER «Sous-Cayla» fut supplanté par celui de développer à Lancy la halte de Pont-Rouge, désormais en fonction. Cette dernière, idéalement située entre le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) et la Ville de Lancy, bien reliée au réseau des trams, s'est imposée comme étant appelée à devenir l'une des gares les plus importantes du canton. En outre, cette nouvelle gare occupe le centre d'un important pôle de développement économique, le projet SOVALP, dont le chantier débutera vraisemblablement cette année encore.

A partir de 2007, sous l'impulsion de la Confédération, le Canton, associé aux communes, aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et à la région de Nyon, a entrepris une réflexion à l'échelle de l'agglomération visant à mieux coordonner le développement des grandes infrastructures de transports avec celui de l'urbanisation. Il en est résulté un «projet d'agglomération» ainsi qu'une structure de pilotage, le Groupement local de coopération transfrontalière du Grand Genève (GLCT), à laquelle la Ville est associée¹. Les réflexions autour du projet d'agglomération ont conduit à privilégier le développement de nouvelles centralités urbaines, lieux de concentration des flux, des emplois et de l'habitat prenant appui sur une halte ferroviaire. Développée sous l'appellation du Grand projet de Châtelaine dans le plan directeur cantonal, l'une de ces polarités, située à cheval sur les communes de Vernier et de Genève, a montré l'intérêt de projeter une nouvelle halte, située au croisement du Pont-de-l'Ecu et de l'avenue de Châtelaine. Cette dernière figure désormais dans le plan directeur cantonal 2030, dans une optique de réalisation à un horizon postérieur à la mise en service de la nouvelle gare souterraine de Cornavin, soit après 2025.

¹ GLCT: Groupement local de coopération transfrontalière. C'est une instance composée de magistrats élus des deux côtés de la frontière permettant de gérer des politiques communes.

Dès lors, le sort de la halte de «Sous-Cayla» était scellé. Trop proche de la gare de Cornavin, de celle de Pont-Rouge ainsi que de celle de Châtelaine, elle ne figure désormais plus dans les instruments de planification du Canton.

Il résulte de ce qui précède que la question des emprises des trémies de la future gare souterraine de Cornavin sur une future halte de Saint-Jean se pose différemment.

Si la question par votre Conseil ne se pose plus sur le site de Sous-Cayla vu l'abandon de cette option par le Canton, elle est désormais transposable au site de Châtelaine. Vu l'importance de l'enjeu de l'extension souterraine de la gare, il a été décidé d'entente entre les différents partenaires concernés (CFF, Canton et communes de Vernier et de Genève) de ne pas fixer définitivement la position exacte de la halte Châtelaine. Celle-ci dépendra de l'avant-projet de l'extension de Cornavin qui est attendu pour 2017. A partir de cette date, il sera possible de connaître avec plus de précision les emprises exactes du projet ferroviaire, des galeries, ainsi que les contraintes en découlant, afin de définir le positionnement de la halte en postulant qu'une implantation de part et d'autre du pont de l'Ecu serait la plus favorable.

Notre Conseil ne peut que prendre acte de l'abandon de la halte de Saint-Jean dans les planifications cantonales. Il est toutefois convaincu que les enjeux de mobilité ne portent plus sur la halte de Saint-Jean, dont l'exploitation aurait sans doute été problématique vu sa trop grande proximité avec les autres points d'arrêt du CEVA, mais bien sur la réussite de la transformation de la gare de Cornavin et de ses abords. Le Conseil administratif ne manquera pas de vous informer régulièrement sur l'avancement de ces projets ferroviaires qui constituent l'une des plus importantes transformations qui affecteront le territoire de notre ville dans les dix prochaines années.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

16. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. A été déposée la motion suivante:

- M-1184, de *M^{me} et MM. Stéphanie Prezioso, Pascal Holenweg et Tobias Schnebli*: «Saint-Gervais: tirer les leçons de la crise».

17. Interpellations.

Néant.

18. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 20.

SOMMAIRE

- | | |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 6354 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 6354 |
| 3. Questions orales | 6354 |
| 4.a) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 juin 2014 en vue de l'ouverture de cinq crédits pour un montant total brut de 98 037 000 francs, dont à déduire 300 000 francs représentant une subvention du Fonds énergie des collectivités, ainsi que 95 000 francs pour une indemnité des Services industriels de Genève pour des transformateurs, et 45 000 000 de francs représentant l'engagement de la participation de l'Etat, soit un montant net de 52 642 000 francs, soit: | |
| – un crédit brut de 90 110 000 francs, dont à déduire 300 000 francs représentant une subvention du Fonds énergie des collectivités, ainsi que 95 000 francs pour une indemnité des Services industriels de Genève pour des transformateurs, et 45 000 000 de francs représentant l'engagement de la participation de l'Etat, soit un montant net de 44 715 000 francs, destiné à la construction de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève, dont une partie sera cédée au domaine privé de la Ville de Genève; | |
| – un crédit de 722 000 francs destiné à l'acquisition de matériel scénique de base de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives; | |
| – un crédit de 478 000 francs destiné à l'équipement en matériel informatique de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives; | |

- un crédit de 1 220 000 francs destiné à l'équipement en mobilier pour les utilisateurs de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives;
 - un crédit de 1 357 000 francs destiné à l'équipement en matériel scénique mobile et en matériel technique de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-1085 A) 6359
- 4.b) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 24 juin 2014 de M^{me} et MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Tobias Schnebli et Marie-Pierre Theubet: «Nouvelle Comédie: quels enjeux et quel programme culturels» (M-1141 A) 6518
5. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 21 mars 2012 de la commission des finances: «Des logements pour les personnes en formation» (R-147) 6596
6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 janvier 2013 de MM. Eric Bertinat, Michel Amaudruz, Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Jacques Pagan, Pascal Rubeli et Olivier Tauxe: «Pour une Ville de Genève pionnière en matière d'encouragement à l'intégration des étrangers» (M-1061) 6598
7. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 5 juin 2012: «Pour sauver le cinéma Cinélux à la Jonction» (P-291) 6601
8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 novembre 2013 de M^{me} Olga Baranova: «Vente aux enchères des plaques de rues» (QE-403) 6602
9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 22 janvier 2014 de M. Robert Pattaroni: «Comment est-il possible qu'un site de 36 000 m² appartenant à la Ville de Genève ne soit pas mieux utilisé?» (QE-407) 6604
10. Réponse du Conseil administratif à:
- la pétition du 19 février 2013: «Pour le maintien du projet «Un Manège pour tous» (P-303);

- la motion du 19 février 2013 de MM. Pierre Gauthier, Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion, Grégoire Carasso et M^{me} Salika Wenger: «Ouvrons enfin l’ancien manège à la population!» (M-1062) 6606
- 11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 janvier 2015 de M. Bayram Bozkurt: «Restaurant Le Chalet et Café de la Tour au bois de la Bâtie» (QE-424) 6609
- 12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 février 2014 de MM. Simon Brandt, Eric Bertinat et Claude Jeanneret: «Naxoo: décryptons la gestion du Conseil administratif» (M-1114) 6610
- 13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 juin 2012 de MM. Adrien Genecand, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Stefan Kristensen, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, M^{mes} Maria Vittoria Romano, Laurence Fehlmann Rielle, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Marie Barbey et Danièle Magnin: «Elaboration rapide d’un plan localisé de quartier sur le territoire de la caserne des Vernets» (M-1036)..... 6612
- 14. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 14 mai 2013 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Vera Figurek, Maria Pérez, Salika Wenger, Olivier Baud, Pierre Gauthier, Morten Gisselbaek, Pierre Rumo, Tobias Schnebli, Pierre Vanek et Christian Zaugg: «Pour un aménagement du terrain de la caserne des Vernets répondant aux besoins prépondérants de la population» (R-173) 6615
- 15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 29 octobre 2013 de MM. Mathias Buschbeck et Guillaume Käser: «Future halte ferroviaire de Saint-Jean: les réserves de terrain sont-elles conservées?» (QE-400) 6617
- 16. Propositions des conseillers municipaux 6620
- 17. Interpellations 6620
- 18. Questions écrites 6620

Le mémorialiste:
Ramzi Touma